

UNESCO

CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

29^{ème} session ordinaire
(10 – 17 juillet 2005)
Durban (Afrique du Sud)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

Partie II

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UNESCO et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du
Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat.
Merci



2005

Gnishikadzor (Arménie)

No 1092

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République d'Arménie
<i>Bien proposé :</i>	Paysage culturel de la région de Gnishikadzor
<i>Lieu :</i>	Province de Vayots Dzor
<i>Date de réception :</i>	29 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il pourrait aussi s'agir d'un *paysage culturel*.

Brève description :

La zone de Gnishikadzor s'étend entre la rivière Arpa, que longe une section de la route de la soie, et la rivière Gnishik, qui s'écoule dans les hautes terres d'Arménie. Le paysage, partiellement en ruines, reflète plus de deux millénaires d'occupation et abrite de petites églises, les vestiges de maisons avec toiture à lanterne, jadis répandues dans le Caucase, et de grandes terrasses à flanc de montagne pour le grain et le foin, rappelant l'ancienne prospérité de la région, entre les XIIIe et XVIe siècles.

2. LE BIEN

Description

La zone de Gnishikadzor fait partie des hautes terres du sud de l'Arménie, près de la frontière avec l'Azerbaïdjan, à 120 km au sud-est de la capitale – Erevan –, et à 15 km au sud-ouest du centre provincial de Eghegnadzor.

La zone proposée pour inscription couvre une superficie de 4 565,20 ha. Elle est entourée d'une zone tampon de 2 575,10 ha. Elle comprend la plus grande partie du cours de la Gnishik, qui s'écoule vers le sud où elle rejoint l'Arpa, le long de laquelle chemine une section de la route de la soie, et un secteur compris entre les deux rivières, la délimitation du bien passant par le sommet du mont Kjanzagaja.

Perché dans les montagnes, le village de Gnishik ne compte aujourd'hui que quelques habitants. Sur les pentes orientées au sud-ouest se dessinent de vastes terrasses, tandis qu'à mi-hauteur de la vallée de la Gnishik s'élève l'ensemble monastique de Noravank et, à la confluence des deux

rivières, le village viticole d'Areni. Immédiatement à l'est du site proposé pour inscription se trouvent les villages d'Arpi et d'Ertich, auprès desquels gisent les vestiges de châteaux et d'anciens villages.

Les profondes gorges de l'Arpa sont connues pour leur riche flore, de vastes grottes karstiques et la présence de vestiges archéologiques datant de l'âge du bronze.

L'ensemble de ces éléments répartis dans le paysage reflète le rôle important que cette région de l'Arménie a joué en tant que carrefour entre l'Orient et l'Occident, en particulier entre les Xe et XVIe siècles.

Les principaux éléments du site sont les suivants :

- monastère de Noravank
- église Sainte-Astvatsatsin
- maisons avec toiture à lanterne (*glkhatuns*)
- villages médiévaux abandonnés
- ensemble de grottes
- terrasses
- musée conservatoire naturel et culturel d'Arpi de 155,50 ha

Ces éléments sont décrits les uns après les autres :

- Monastère de Noravank :

Il constitue l'élément le plus notable du site. Situé sur la corniche des gorges sinueuses de la Gnishik, à proximité du village d'Amagu, l'ensemble s'élève au milieu d'étroites falaises rouges. On y accède par une route pavée se terminant par un parc de stationnement situé en contrebas du monastère.

La partie nord de l'ensemble comprend trois petites églises alignées et entourées d'un haut mur de pierres, élevé à l'origine à des fins défensives.

L'église datant des IXe et Xe siècles, petite basilique avec une voûte en berceau, est le monument le plus ancien, aujourd'hui en ruines.

La principale église, Saint-Karapet, édifiée par le grand duc Liparit Orbelyan entre 1221 et 1227, est de plan en croix et comporte une coupole et quatre chapelles à deux niveaux. En 1261 fut ajouté un grand *gavit* – annexe ou bibliothèque. En 1321, après sa destruction par un tremblement de terre, l'église fut recouverte d'une nouvelle voûte, œuvre de l'illustre sculpteur, architecte et miniaturiste Varpet Momik. Il s'agit d'une voûte en arc de cloître à quatre segments surmontée d'une petite coupole reposant sur une base carrée, et ornée de stalactites. Le *gavit* et les environs de l'église sont décorés de superbes *khachkars*, des stèles admirablement taillées. Le tympan du portail d'entrée et les fenêtres géminées du *gavit* sont sculptés de fines ornements caractéristiques de l'école de Momik à Vayots Dzor.

L'église Saint-Grégoire l'Illuminateur est le lieu de sépulture de membres de la dynastie des Orbelyan. Elle fut construite par l'architecte Siranes en 1275, au nord de Saint-Karapet. Il s'agit d'une structure modeste dotée d'une voûte en pierres. Elles abrite plusieurs tombes sculptées et les murs conservent des traces du décors polychrome et sculpté d'origine.

La troisième église, située au sud-est et formant un angle avec l'église Saint-Karapet, domine l'ensemble de Noravank : la chapelle mausolée à deux niveaux dédiée à sainte Astvatsatsin (Sainte mère de Dieu) est aussi appelée Burtelashen, du nom de son fondateur, le grand duc Burtel Orbelyan. Achevée en 1339, elle fut la dernière œuvre de Momik. Le niveau inférieur de l'édifice, de forme rectangulaire, était le mausolée destiné à recevoir les tombes de Burtel et des membres de sa famille. Un escalier étroit, accolé à la façade occidentale, conduit au premier étage du temple votif de plan en croix. Le décor du portail occidental est d'une splendeur particulière : les fondateurs sont représentés sur trois colonnes sur la partie ouest de la rotonde.

Le tambour et le toit conique ont été reconstruits de manière radicale en 1997, de même que les murs d'enceinte de l'ensemble.

- Église Sainte-Astvatsatsin :

Sur un plateau adossé à une falaise rocheuse, au-dessus du village d'Areni, s'élève un autre exemple du travail de Varpet Momik : l'église Sainte-Astvatsatsin, construite par l'évêque Hovhannes en 1321, sur l'ordre du grand duc Tarsaitch Orbelyan. Elle fut complètement restaurée entre 1967 et 1969. Elle est entourée d'un cimetière où l'on trouve d'intéressantes pierres tombales sculptées datant du Xe au XVIe siècles.

- Maisons avec toiture à lanterne (*glkhatuns*)

Plusieurs maisons avec toiture à lanterne (*glkhatuns*) se trouvent encore sur le site. Ce type de bâtiment était autrefois très répandu dans le Caucase, mais ne semble aujourd'hui représenté que dans cette partie relativement isolée de l'Arménie. Ces maisons sont particulièrement vulnérables au manque d'entretien, et celles du site sont dans un état de conservation alarmant. Ces petits édifices sont peut-être les seuls vestiges de ce qui fut jadis un type très particulier de construction vernaculaire, mentionné par l'historien grec Xénophon dans son *Anabase*.

Les maisons, construites en pierres, consistaient en une grande pièce dotée d'un foyer central et d'une seule ouverture pratiquée en toiture pour laisser entrer la lumière et sortir la fumée. Leur caractéristique particulière était la haute voûte qui couvrait l'espace central et était supportée par quatre piliers en bois, parfois ornés de chapiteaux, reposant sur des socles en pierre. Sur les piliers reposaient quatre poutres formant un carré. Au-dessus étaient empilées des planches dont la longueur allait en diminuant de manière à former une voûte étroite avec une ouverture au centre. L'extérieur de la voûte était couvert d'une couche épaisse d'argile.

Les maisons étaient assez grandes pour abriter une famille et le bétail pendant les mois rigoureux d'hiver dans les hautes montagnes.

Ce type de maison est présenté dans le dossier de proposition d'inscription comme ayant été autrefois très répandu dans l'est de l'Arménie. Il y en avait aussi dans le sud de la Géorgie, près de la frontière Nord de l'Arménie – il semble qu'il n'en reste pas, à l'exception d'une maison reconstruite dans un village musée près de Tbilissi, en Géorgie.

Le dossier n'indique pas clairement le nombre de maisons de ce type encore visibles dans la zone proposée pour inscription. Quatre maisons sont inscrites dans l'inventaire des biens protégés à Gnishik et trois à Areni. Il semble qu'il en existe quelques-unes dans les villages d'Arpi et d'Ertich, mais aucun chiffre précis n'est donné.

- Villages médiévaux abandonnés :

Voisin du monastère de Noravank, le village d'Amaghu, qui date du XIIIe siècle, est aujourd'hui abandonné. À l'ouest du village, dans la vallée, se dressent les ruines d'un château médiéval constitué d'une forteresse, d'un grenier et de puits.

Près des villages d'Arpi et d'Ertich se trouvent les ruines d'un bâtiment médiéval abritant des tombes et des *khachkars* datant du XIIIe siècle, et les murs bien préservés d'un château. Arpi compte plusieurs *khachkars* et une chapelle en pierre datant des XIIe et XIVe siècles.

- Ensemble de grottes :

Le territoire de Vayots Dzor, en particulier autour des villages d'Areni, Arpi, Gnishik et Khachik, comprend un ensemble de grottes karstiques particulièrement vastes du nom d'Eghegnadzor. Des ossements d'animaux et des outils datant de l'âge de la pierre y ont été découverts.

- Terrasses :

Le paysage environnant les villages de Gnishik et d'Arpi est façonné par une série de terrasses profondes disposées sur les pentes sud-ouest des montagnes. Quelques-unes de ces terrasses sont encore utilisées pour le grain et le foin, mais la plupart sont abandonnées. Il est difficile de les dater et de savoir si elles sont associées à la période médiévale ou à une époque bien antérieure.

Histoire

L'histoire du site proposé pour inscription est associée à l'histoire de la grande Arménie. Les monuments les plus anciens sont des vestiges de structures cyclopéennes, de forteresses et de sites perchés au sommet des montagnes datant probablement du Néolithique ou de l'âge du bronze. Au IXe siècle avant J.-C., le puissant royaume Urartu, où l'on pratiquait l'esclavage, était installé dans la région du lac de Van, aujourd'hui situé en Turquie. Des villes fortifiées, de grands centres administratifs, économiques et culturels furent ainsi construits, avec des temples et des palais monumentaux. Au dernier siècle du premier

millénaire avant J.-C., ces villes jalonnaient une grande partie des routes marchandes reliant l'Orient et l'Occident. Les châteaux en ruines au-dessus des villages d'Arpi et d'Areni défendaient le passage de la route de la soie le long de la rivière Arpa.

En 301 av. J.-C., l'Arménie fut le premier État à adopter le christianisme comme religion officielle. Cela s'accompagna de la destruction des temples païens et de la construction, en leurs places, d'églises. Les VI^e et VII^e siècles correspondent à la période classique de l'architecture religieuse médiévale arménienne, pendant laquelle les constructions de type « basilique », de forme tétraconque avec une salle centrale surmontée d'une coupole, parvinrent à un haut degré de perfection, comme l'église Saint-Hripsimeh à Etchmiadzine, construite en 618 apr. J.-C., et l'église circulaire à trois niveaux de Zvartnotz, construite en 661.

Après l'épisode de la conquête arabe, à la fin du VIII^e siècle, et la restauration d'un État arménien indépendant à la fin du IX^e siècle, un nouveau type de construction en croix et coupole fut créé. Simultanément, l'architecture monastique évolua avec l'ajout des *gavits*, annexes et bibliothèques ajoutées aux églises.

Après la domination seldjoukide, la plupart des églises et des monastères construits entre les XII^e et XIV^e siècles comporta des coupoles. Habituellement fortifiés par des enceintes à bastion, les monastères, constitués d'églises, de *gavits*, de scriptoriums, de réfectoires et de tours, évoluèrent vers des ensembles architecturaux implantés dans des sites spectaculaires et harmonieux dans des paysages de montagne. Éléments remarquables des églises arméniennes, leurs bas-reliefs en bois et en pierre ornent les linteaux de porte et les pierres tombales, en particulier les *khachkars* ou stèles votives.

La conquête du territoire par les Mongols au milieu du XIV^e siècle interrompit la forte évolution de la culture ecclésiastique arménienne. L'occupation mongole mit fin à l'unité nationale. L'essor devint régional, sous la direction de plusieurs familles aristocratiques. Cela conduisit au développement d'écoles, de styles architecturaux et d'arts appliqués locaux. La région de Syunik, dans laquelle se trouve la zone proposée pour inscription, était liée à la famille Orbelyan.

Noravank fut fondé par l'évêque Hovhannes, abbé de Vahanavank, sur le site d'un ancien cloître. Durant les siècles qui suivirent, plusieurs grands ducs de la dynastie des Orbelyan construisirent des chapelles et des églises et y firent ensevelir leurs morts. Noravank devint le siège de l'évêché de Syunik ainsi qu'un grand centre religieux et culturel, étroitement lié à la célèbre université et bibliothèque de Gladzor (XIII^e et XIV^e siècles), où l'on étudiait les sciences humaines, et qui produisit de remarquables manuscrits enluminés.

En 1639, Turcs et Perses se partagèrent l'Arménie. En Arménie orientale, annexée par les Perses et traversée par les grands axes commerciaux, l'architecture évolua mais le site proposé pour inscription resta à l'écart de ces changements.

Les villages compris dans le site proposé pour inscription sont d'origine médiévale et pourraient peut-être même s'avérer beaucoup plus anciens. Les villages de Gnishik et d'Amaghu furent habités jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, époque à laquelle la plupart des habitants furent contraints de quitter leurs maisons et de s'installer dans la ville d'Eghegnadzor et ses environs. Quelques familles sont aujourd'hui retournées à Gnishik et Amaghu ; davantage souhaitent le faire et retravailler la terre. Actuellement, Gnishik compte 146 habitants et Amaghu, 20.

L'Arménie dispose d'archives particulièrement importantes, mais il n'apparaît pas clairement, dans le dossier de proposition d'inscription, jusqu'à quel point celles qui concernent ce paysage ont été exploitées. Il serait souhaitable d'en savoir plus sur le système agricole et la gestion des terres dans la région, sur la manière dont les grandes terrasses étaient exploitées, enfin sur les hommes qui construisirent les maisons avec toiture à lanterne et y vécurent.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site proposé pour inscription inclut le musée conservatoire naturel et culturel d'Arpi, qui s'étend sur une superficie de 155,50 ha le long la rivière Gnishik. Ce musée est la propriété de la République d'Arménie. Il est entouré d'une vaste zone protégée de 930 ha, d'intérêt culturel, historique et naturel et également propriété de la République d'Arménie. L'ensemble monastique de Noravank est la propriété de l'Église apostolique arménienne.

Près de 90 % de la totalité du territoire du bien appartiennent à l'État, 2 % à la commune et 8 % à des propriétaires privés. Sur les 205 bâtiments historiques classés, 98 sont la propriété de l'Église apostolique arménienne, 100 monuments sont la propriété de l'État et 7 sont des propriétés privées.

La loi 261/12.12.1998 sur la protection et l'utilisation des monuments et des sites culturels et historiques prévoit, entre autres dispositions, la protection des monuments et des sites historiques. Certains articles sont mentionnés en détail dans le dossier de proposition d'inscription et dans le répertoire en annexe. Ils concernent la protection des monuments, leur utilisation, les plans de construction et de reconstruction des villages comportant des monuments ainsi que les travaux sur les terres agricoles en comptant également.

Le dossier contient une liste détaillée de 205 monuments incluant des églises, des pierres tombales, des *khachkars*, des forteresses et des villages en ruines, des gisements archéologiques et des maisons avec toiture à lanterne.

Le règlement du musée conservatoire naturel et culturel de Arpi concerne la protection, l'entretien, l'amélioration et la restauration de l'environnement naturel et de ses monuments historiques, ainsi que l'entretien des terres irriguées et non irriguées, la mise en œuvre de mesures

contre l'érosion et la protection des eaux de surface et souterraines.

Structure de la gestion :

Pour tous les monuments désignés sur le site, l'agence responsable de la gestion est le service de la conservation des monuments historiques et culturels (DMHCMRA), le ministère de la Culture et de la Jeunesse de la République d'Arménie. Le DMHCMRA inspecte également toutes les constructions-activités de reconstruction dans les limites de l'ensemble monastique de Noravank.

Le musée naturel et culturel d'Arpi est géré par un Conseil d'administration composé de représentants de la direction et du personnel et nommé par le Conseil pour la conservation et l'utilisation des monuments historiques et culturels du Conseil des ministres d'Arménie. Le directeur gère la totalité du territoire, y compris les monuments historiques.

Pour l'instant, il n'existe pas de plan de gestion du bien. Seul un projet est joint au dossier de proposition d'inscription. Il est déclaré qu'il sera développé si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le plan proposé comporte deux parties principales. La première concerne la protection, la conservation, le contrôle et la gestion du patrimoine historique. Cela comprend l'étude du patrimoine existant sous tous ses aspects : archéologie, architecture, paysage agricole médiéval avec les terrasses créées au flanc des montagnes, routes, chemins, canaux et ponts, ainsi que les ressources naturelles. La restauration de maisons d'habitation abandonnées est envisagée dans un second temps.

La deuxième partie du plan concerne le développement, à savoir le rétablissement de l'économie locale (agriculture, artisanat, construction, récoltes, etc.) pour revitaliser le paysage, et la promotion d'un tourisme durable.

Le village de Gnishik est proposé en tant que projet-pilote pour un projet de faisabilité sur deux ans, dont il serait la première étape. Il serait question d'impliquer la communauté locale et le musée d'histoire de la région de Vayots Dzor à Eghegnadzor.

Une analyse du personnel et des ressources nécessaires est donnée. Le dossier de proposition d'inscription suggère la création d'une agence *ad hoc* qui serait chargée du projet. Il suggère aussi que le DMHCMRA et l'agence de Gnishikadzor réalisent le projet en collaboration avec les autorités locales, les Organisations non gouvernementales et le soutien d'experts étrangers.

Ressources :

À l'heure actuelle, les financements accordés pour la protection, la restauration et les activités de recherche sur le paysage culturel du bien proposé pour inscription sont fournis par le Conseil pour la conservation et l'utilisation des monuments historiques et culturels du Conseil des ministres d'Arménie.

Le musée naturel et culturel d'Arpi reçoit des financements du Conseil pour la conservation et

l'utilisation des monuments historiques et culturels du Conseil des ministres de la République d'Arménie.

En raison de la dégradation de la situation économique en Arménie, ni les propriétaires privés de maisons traditionnelles (*glkhatuns*) ni l'État ni l'Église ne disposent actuellement de fonds pour financer des travaux de reconstruction ou de restauration.

Le dossier de proposition d'inscription suggère que le plan de gestion envisagé nécessiterait un budget de 3 millions d'euros pour la mise en œuvre des projets de protection et de développement, ainsi que d'autres fonds pour rémunérer le personnel. Le dossier de proposition d'inscription reconnaît que de telles ressources financières ne sauraient être trouvées dans le pays. Des mécènes et des donateurs potentiels, en particulier parmi la diaspora arménienne, sont mentionnés en tant que sources éventuelles de futurs financements. Actuellement, il y a peu de chance qu'un plan de gestion puisse être rédigé, encore moins mis en œuvre.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le paysage de Gnishikadzor posséderait une valeur universelle exceptionnelle en raison d'un ensemble de qualités qui reflètent l'histoire culturelle de l'Arménie depuis deux mille ans :

- Les églises du monastère de Noravank représentent une réalisation exceptionnelle de l'architecture et de la sculpture médiévale arménienne ; elles ont été largement restaurées et préservées.
- Les villages de Gnishik et d'Areni sont d'origine médiévale et possèdent des vestiges de leur passé, en particulier les *glkhatuns*, ou maisons avec toiture à lanterne, qui sont les meilleurs exemples de ce type unique d'habitation.
- Le paysage est d'une grande beauté, il possède des structures géologiques remarquables et plusieurs grottes naturelles abritant des traces d'une occupation humaine préhistorique.
- Le site est situé sur la route de la soie, qui joua un rôle actif dans la vie historique et culturelle de la région.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire.

Conservation

Historique de la conservation :

Les églises Sainte-Astvatsatsin, Saint-Karapet et Saint-Grégoire du monastère de Noravank, et l'église Sainte-Astvatsatsin du village d'Areni ont toutes été récemment restaurées, en 1997-1998.

Aucune action de conservation n'a été menée concernant l'église et les maisons traditionnelles du village de Gnishik, dont la plupart sont abandonnées depuis plus de dix ans, ni sur la forteresse et l'ancien village d'Ertich.

Au Moyen Âge, le paysage agricole surplombant à l'ouest le canyon de Noravank était parsemé de vergers, et le patriarcat de Etchmiadzine les a partiellement restaurés et réutilisés.

État de conservation :

Une grande partie des *khachkars* (93) et des pierres tombales (68) sont en bon état.

Le climat rigoureux des montagnes a entraîné la dégradation des bâtiments laissés à l'abandon. Nombre de bâtiments médiévaux sont en ruines. L'état des maisons avec toiture à lanterne est variable : il est bon dans le village d'Areni où elles servent d'entrepôts, mais alarmant dans le village de Gnishik où elles sont abandonnées.

Les grandes terrasses agricoles sont en bon état, bien que la terre ait besoin d'être défrichée.

Le dossier de proposition d'inscription fournit des explications détaillées sur la méthodologie des travaux de restauration exécutés sur l'ensemble monastique de Noravank, en particulier pour la reconstruction de la coupole et du tambour-rotonde de la chapelle mausolée d'Astvatsatsin (Burtelashen).

Les travaux de reconstruction de ce monument sont considérés comme une atteinte à l'authenticité du site. En effet, dans l'Arménie soviétique (et dans les autres républiques soviétiques), la reconstruction était considérée comme une restauration acceptable. Le dossier déclare que la « reconstruction a été menée selon une méthode scientifique stricte, basée sur une étude et des recherches approfondies sur des bâtiments similaires datant de la même période et sur l'étude archéologique des pierres encore sur site ».

La reconstruction dépasse toutefois l'*anastylose*. Des nouveaux matériaux ont été visiblement utilisés dans la partie basse de l'église, tandis que les parties hautes (le tambour-rotonde et la coupole) sont entièrement reconstruites avec de nouveaux matériaux.

Peut-être pourrait-on, pour défendre cette reconstruction, avancer l'argument du contexte idéologique et de la pratique, car ce monument compte parmi les plus importants de la région de Syunik, vénéré des pèlerins qui visitent la région de Gnishikadzor. Il aurait toutefois été possible de protéger la structure en pierre d'origine grâce à une nouvelle toiture simple.

La difficulté réside dans le fait que les travaux ont trahi les caractéristiques particulières des églises arméniennes, où l'on n'employait pas de joints larges entre les pierres. Les larges joints cimentés révèlent déjà des problèmes d'infiltration d'eau. Comme l'architecture médiévale arménienne était conçue pour réduire la vulnérabilité des bâtiments face aux séismes, on peut craindre une moins bonne souplesse des parties reconstruites dans cette zone sismique.

Tout cela est reconnu localement. Les ateliers organisés, les années passées, conjointement par l'UNESCO et le comité national arménien de l'ICOMOS ont montré que des interventions « plus douces », utilisant un mortier à la chaux préparé avec des matériaux de la région, non seulement garantissent le respect maximum de l'authenticité des monuments mais encore sont généralement moins coûteuses.

Analyse des risques :

Le dossier étudie les pressions liées au développement, à l'environnement et au tourisme et conclut qu'aucun de ces risques n'est important. Le manque d'entretien se révèle plus approprié pour les bâtiments ruraux. En effet celui-ci a engendré une condition à peine stable pour la plupart d'entre eux, notamment les *glkhatuns*.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Dans l'enceinte de l'ensemble monastique de Noravank, à proximité des églises, une nouvelle aile a été édifiée en 1998, avec l'autorisation du DMHCMRA. Cette nouvelle construction est destinée à loger les prêtres et les religieux de passage. Le mur d'enceinte du monastère a été relevé et reconstruit et un nouveau portail monumental a été créé, imitant les portails médiévaux. Ces interventions, associées à la reconstruction, ont mis à mal l'authenticité de l'ensemble.

Des travaux supplémentaires sont prévus, en collaboration avec le musée Matenadaran de manuscrits médiévaux arméniens à Erevan, afin d'ouvrir un centre d'études arméniennes proche du monastère sur un terrain appartenant à l'Église. Ainsi y aurait-il à disposition un grand centre de recherche pour les étudiants spécialistes de 3^e cycle, ainsi qu'un centre d'information sur l'histoire religieuse du monastère et de la région de Syunik pour les visiteurs.

Actuellement, il n'existe pas de plans définis. L'impact d'un nouveau grand bâtiment sur les églises médiévales comparativement petites pourrait compromettre la relation très satisfaisante de l'ensemble monastique avec son environnement paysager spectaculaire, sur une terrasse élevée au-dessus de la vallée abrupte et étroite.

L'authenticité du paysage culturel a été très affectée par l'abandon de la zone après la Seconde Guerre mondiale, qui a entraîné le délabrement des vieilles maisons et des églises des villages.

Les maisons avec toiture à lanterne (*glkhatun*) risquent de disparaître complètement. Étant donné l'état alarmant de beaucoup d'entre elles, il faut se demander si une restauration est aujourd'hui possible sans compromettre leur authenticité – une grande quantité de nouveaux matériaux neufs serait nécessaire et il se pourrait qu'il soit impossible de conserver la disposition spatiale de base des habitations d'origine si elles doivent accueillir de nouveaux habitants ou des touristes.

Intégrité :

Les limites suggérées pour la zone proposée pour inscription ne sont pas fondées sur des espaces historiques ou culturels. Il est donc difficile de dire qu'elles définissent un paysage qui répond au critère d'intégrité. Le paysage, avec ses terrasses et ses églises, fait partie d'une vaste zone socio-culturelle qui s'étend vers le nord et l'est.

Évaluation comparative

L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription concerne essentiellement les églises du monastère de Noravank. Il existe des bâtiments monastiques comparables en Arménie et d'autres pays voisins, mais ce qui distingue l'ensemble de Noravank est le fait qu'il s'inscrit dans un paysage encore intact, révélant les traces de la prospérité qui a favorisé l'expansion du monastère.

En Arménie, le monastère isolé de Noravank montre beaucoup de similitudes avec celui de Tastev, également radicalement reconstruit après le tremblement de terre de 1931, qui avait un impact culturel et architectural important sur la même région historique de Syunik. Autres exemples : le monastère de Gherart dans la région de Kotaik, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000, et les monastères plus grands de Sanahin et de Haghbat dans le quartier de Tumanian, inscrits en 1996.

Dans ces cas, les environs sont intacts. En revanche, les ensembles monastiques bien préservés de Hovhanavank et de Saghmosavank à Ashtarac, et de Makaravank, dans le canyon de la rivière Kasakh, sont situés dans un environnement au développement incontrôlé.

À l'intérieur des frontières plus larges de l'Arménie historique, il existe un ensemble très semblable à Gandzasar (1216-1238), près de la ville de Vank, dans la région du Nagorno-Karabakh. Le monastère de Khakhuli, en Turquie, est un parallèle géorgien plus ancien (fin du Xe siècle), tandis qu'en Géorgie, le monastère de Gelati, dans la région de Kutaisi, a été inscrit en 1994.

La proposition d'inscription suggère que les qualités particulières de l'église Burtelashen, avec son mausolée à deux niveaux, constituent une originalité par rapport aux autres monastères.

La chapelle-mausolée à deux niveaux a toutefois des affinités avec un certain nombre de bâtiments similaires dans l'empire byzantin, tels que Bodrum Camii (920) et Bogdan Sarayi (XIVe siècle.) à Constantinople, l'église Boyana en Bulgarie (XIe siècle, 1259). Les chapelles mausolées à deux niveaux étaient très répandues dans les

monastères en Grèce, tels que Hossios Luckas (1011-1022), Daphni (XIe siècle) ou Taxiarches à Thessalonique (XIVe siècle) et Batchkovo (1083) en Bulgarie.

L'église Saint-Karapet appartient à un type très courant de bâtiment en croix et à coupole comportant des annexes à deux niveaux disposées aux angles – le niveau supérieur de l'annexe occidentale destinée à recevoir les membres des familles nobles, rappelant les espaces plus luxueux aménagés dans les églises impériales byzantines.

Sa voûte caractéristique en parapluie (reprise par l'architecte Momik à l'église Sainte-Astvatsatsin d'Areni) est répandue à travers tout le territoire historique de l'Arménie. On la voit dans le fameux *catholicon* Saint-Hovhannes Mkrtitch (saint Jean-Baptiste) du monastère de Gandzasar (1216-1238), près de Vank, ainsi que dans l'église du monastère de Gtchavank (1241-1248) à Toh, tous deux dans le Nagorno-Karabakh, et à Saint-Grégoire de Mugni (1661-1669).

Si l'on considère le paysage dans son ensemble, il est possible de trouver de grandes terrasses semblables dans d'autres parties du Caucase, en Arménie et dans les pays voisins, et certainement plus loin vers l'est en Asie centrale, où de telles terrasses sont fréquentes. Si l'on en savait plus sur l'époque à laquelle elles ont été créées et à quelle culture elles se rattachent, il serait possible de les rattacher plus précisément à des événements particuliers dans le Caucase.

L'élément du paysage qui semble être remarquable est la série de maisons avec toiture à lanterne, les *glkhatuns*, autrefois répandues en Arménie orientale et dans le Caucase en général, mais qui paraissent aujourd'hui ne survivre que dans cette petite partie de l'Arménie.

Ces maisons semblent avoir non seulement survécu pendant plus de deux mille ans, mais aussi eu une influence sur des édifices monumentaux. Elles sont mentionnées par l'historien grec Xénophon dans son *Anabase*. Elles pourraient offrir une réponse à la question non résolue de la toiture des *megaron* des palais de l'âge du bronze en Grèce. Elles semblent manifestement avoir eu une grande influence sur la construction des bâtiments médiévaux arméniens – tels que les *gavits* – et sur la composition de leur espace intérieur.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le dossier de proposition d'inscription déclare que « l'importance du bien, défini comme un « paysage culturel », repose sur un ensemble d'éléments qui fait de ce lieu un site exceptionnel, marqué par l'histoire culturelle de l'Arménie sur une durée de plus de vingt siècles ».

Individuellement, aucun des éléments constitutifs du paysage, à l'exception des maisons avec toiture à lanterne, ne saurait avoir de valeur universelle. Dans son ensemble, le paysage ne possède plus de nombreux éléments qu'il possédait autrefois, tels que des maisons des villages, de sorte que l'on ne peut donc pas dire qu'il possède une originalité suffisante par rapport à d'autres régions.

Les maisons avec toiture à lanterne sont exceptionnelles car elles sont la survivance d'un type d'habitation extrêmement original. Toutefois, il en existe un très petit nombre, elles sont en très mauvais état et disséminées sur le site.

Le paysage culturel de Gnishikadzor est d'une incontestable importance nationale, il est exceptionnel dans la région du Caucase, mais ses caractéristiques ne lui confèrent pas de valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé en tant que paysage culturel sur la base du critère v. La valeur exceptionnelle du paysage culturel ne peut être démontrée par rapport à ce critère comme le soulignent les raisons exposées ci-dessus.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Les maisons avec toiture à lanterne présentes sur le site proposé pour inscription sont d'une très grande importance en tant que vestiges d'un type d'habitation d'une grande originalité qui fut jadis très répandu dans le Caucase et semble avoir persisté depuis plus de deux mille ans. On peut se demander si ces maisons peuvent être restaurées et rendues à leur usage sans qu'il soit nécessaire de les rebâtir entièrement. Il semble toutefois de la plus grande importance que ces constructions extraordinaires soient étudiées pour la postérité et, si possible, que certains exemples soient stabilisés et restaurés.

Le dossier de proposition d'inscription mentionne quatre bâtiments de ce type à Gnishik. Si ces derniers pouvaient faire l'objet d'une étude et être restaurés en même temps que le paysage agricole environnant, cela apporterait une contribution majeure à la préservation du paysage culturel de cette région.

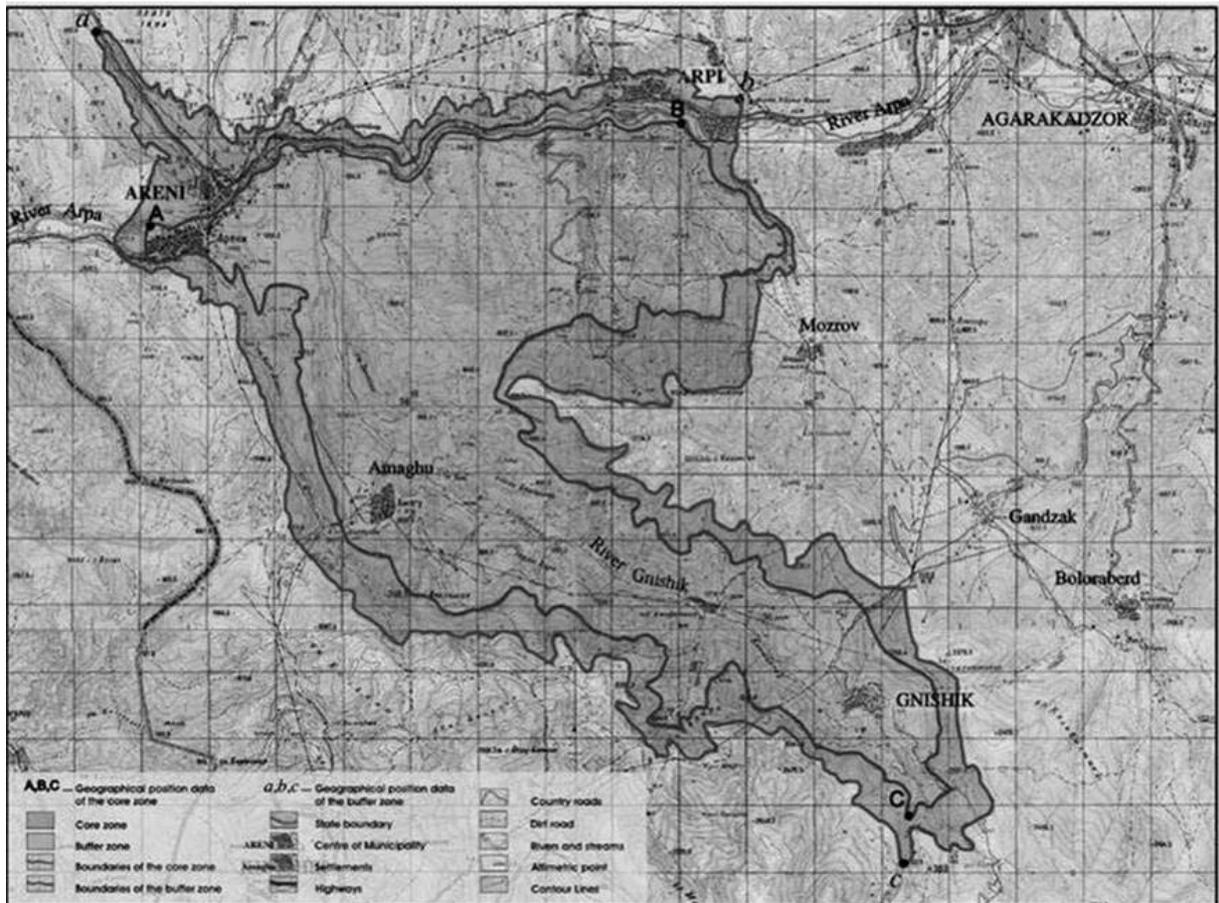
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.
3. Encourage l'État partie à trouver des moyens d'identifier, d'étudier et si possible de stabiliser et de restaurer l'ensemble remarquable des maisons avec toiture à lanterne (*glkhatuns*) comme modèle d'un type largement diffusé dans le Caucase et qui a persisté pendant plus de deux millénaires.

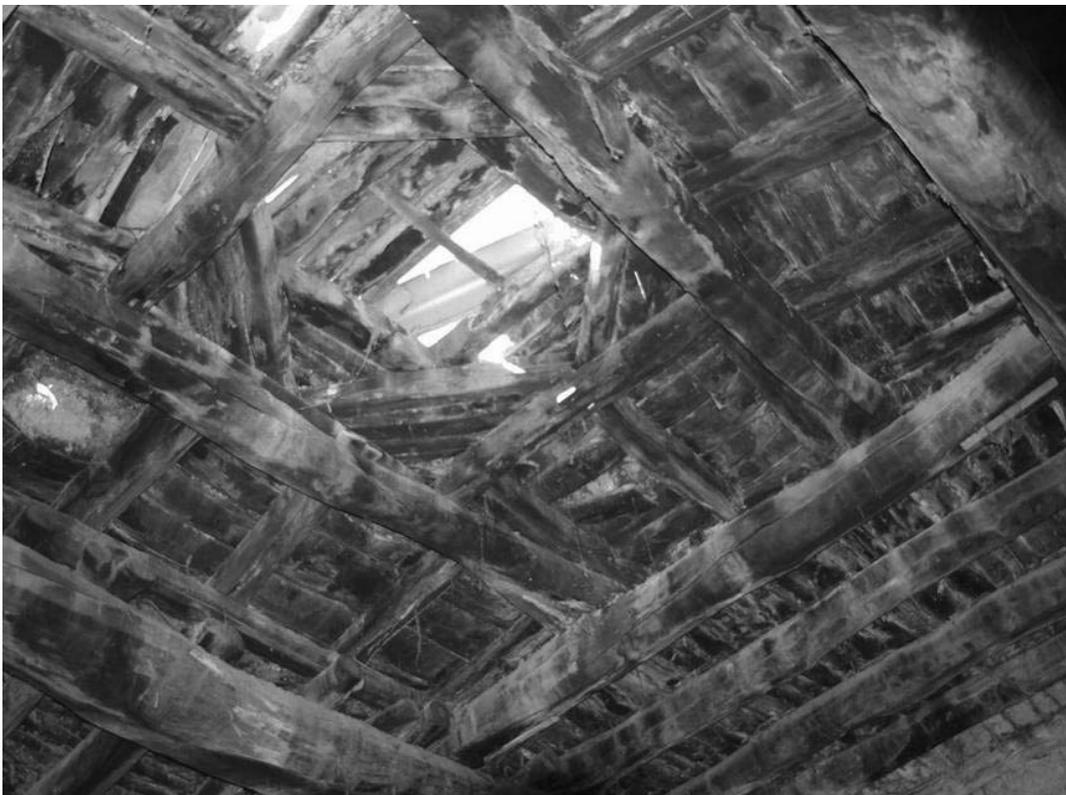
ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Chapelle-mausolée Saint-Astvatsatsin avec l'ensemble Saint-Karapet



Maison avec toit à lanterne – Village d'Areni

Innsbruck (Autriche)

No 1169

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République d'Autriche
<i>Bien proposé :</i>	Centre historique d'Innsbruck, château d'Ambras et parc alpin Nordkette Karwendel
<i>Lieu :</i>	Province fédérale du Tyrol (Bundesland Tirol)
<i>Date de réception :</i>	27 février 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série composée d'un *ensemble* (centre historique d'Innsbruck), d'un *monument* (château d'Ambras), et d'un *site* (parc alpin Nordkette Karwendel). Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'une *citée historique vivante* (par. 27:ii). Le bien dans son ensemble est proposé comme *paysage culturel*.

Brève description :

La ville d'Innsbruck dans la vallée de l'Inn bénéficie d'un cadre spectaculaire avec le parc alpin Nordkette Karwendel dont les montagnes s'élèvent à 2600 m au-dessus du niveau de la mer. Le centre historique d'Innsbruck est formé d'un centre urbain médiéval qui a joué un rôle important au XVI^e siècle en tant que résidence des empereurs Habsbourg, qui a conduit à l'édification de monuments importants tels que la *Hofkirche* avec le tombeau de l'empereur Maximilien Ier et le château d'Ambras.

2. LE BIEN

Description

La ville d'Innsbruck est située dans l'ouest de l'Autriche, dans la vallée de l'Inn, à 574 m au-dessus du niveau de la mer, entourée de hautes montagnes : le Bettelwurf (2726 m), la Serles (2717 m), le Glungezer (2677 m) et le Kleiner Solstein (2637 m). La vallée de l'Inn partage les Alpes calcaires du nord des Alpes métamorphiques du centre. Dans les environs immédiats de la ville, une zone intacte demeurée dans son état naturel a été conservée dans son ensemble. La zone proposée pour inscription consiste en trois zones principales : le *centre historique d'Innsbruck*, le *château d'Ambras* et le *parc alpin*

Nordkette Karwendel. La zone principale du centre historique est entourée d'une zone tampon constituée d'une partie de la ville plus récente et bordée par le chemin de fer à l'est, la *basilique Wilten* et le parc de *Bergisel* du XIX^e siècle au sud. Dans la zone tampon se trouvent des vestiges d'occupation humaine de l'âge du bronze ainsi que l'ancien fort romain de Valdidena. À l'ouest, la zone tampon est délimitée par le cimetière et la zone de l'hôpital. Sur l'autre rive de l'Inn, la zone tampon suit le périmètre de *Hötting* et, au nord, celui de *Mühlau*. Aucune zone tampon n'a été définie pour la zone 2 (*château d'Ambras*) ni pour la zone 3.

La zone 1 comprend la ville historique sur les deux rives de l'Inn, qui coule d'ouest en est mais qui forme à cet endroit un méandre vers le nord. La ville s'est d'abord développée sur la rive nord de l'Inn, où la zone principale consiste en une suite de pittoresques maisons de ville à pignon qui bordent *Mariahilfstrasse* et *Innstrasse*. À l'extrémité ouest de la rue s'élève l'église paroissiale *Mariahilf* (1647).

L'essentiel de la zone principale s'étend sur la rive sud de l'Inn. La partie centrale de cette zone est définie par l'ancien mur et les douves (*Markt-graben* et *Burg-graben*). Les édifices séculiers sont surtout des maisons du type de celles que l'on trouve dans la région de l'*Inn et de la Salzach* avec leurs 4 ou 5 étages : elles sont de plan allongé, avec un puit de lumière entre l'avant et l'arrière de la maison. Les façades possèdent des oriels larges ou polygonaux à trois ou quatre axes. Les toitures en forme de V et à chéneaux se conforment aux réglementations qui furent prises suite à l'incendie de 1390.

Le point central de la zone est le *Neuer Hof*, bâtiment symbolique de la ville, deuxième plus ancienne résidence des maîtres du Tyrol à Innsbruck (1420-1460), avec son *Goldenes Dachl* (Petit Toit d'or). Il s'agit d'une loggia ouverte commandée par l'empereur Maximilien Ier (achevée en 1500). Elle est recouverte de 2657 bardeaux de cuivre dorés à l'or. La décoration est attribuée à Nikolaus Türing l'ancien, Gregor Türing et Jörg Kölderer. À côté s'élève l'ancien Hôtel de Ville (*Altes Rathaus*, vers 1450) avec une tour de style gothique tardif. Au nord de ce groupe de bâtiments, s'ouvre le *Domplatz* avec la cathédrale baroque Saint-Jacques (1717-1724), construite par Johann Jakob Herkommer et Johann Georg Fischer. Le maître autel est orné de la célèbre peinture de Lucas Cranach, « la Madone du Bon Secours » (1537).

Le château baroque de la *Hofburg* et le *Hofgarten* (jardin de la Cour) sont situés à l'est de la cathédrale. La Hofburg a été construite sur le site d'un château médiéval et il fut la résidence principale des rois allemands au XV^e siècle. Le bâtiment actuel a été construit selon les plans de Nicolaus Pacassi et Konstantin Johann Walter von Pfeilsberg, au XVIII^e siècle. Parmi les autres bâtiments appartenant à cet ensemble il y a le théâtre (1844), bâti à l'emplacement de l'ancien *Neue Hoftheater* (1635). À côté du théâtre se trouve les *Stadtsäle* (Salle des fêtes, XIX^e siècle). Au nord de l'ensemble de la Hofburg se trouve le Hofgarten, qui s'est développé à partir de 1410 et a été redessiné en 1564 sur le modèle des jardins du château de Prague. C'est l'un des premiers jardins du début de la Renaissance dans la zone germanophone d'Europe. Au XIX^e siècle, il fut transformé en jardin paysager, ouvert au public. Au centre

du groupe, une fontaine monumentale, la fontaine de l'archiduc Léopold V (*Leopoldsbrunnen*), fut édifée en 1893, rassemblant des statues de bronze qui avaient été disposées dans le Hofgarten au XVIIIe siècle.

Le bâtiment historique le plus exceptionnel d'Innsbruck est la *Hofkirche* avec le tombeau de l'empereur Maximilien Ier. Le tombeau a exigé la fonte de 28 sculptures de bronze plus grandes que nature (1502 à 1550) et a fait travailler les meilleurs artistes des pays germanophones, tels Albrecht Dürer, Peter Vischer l'ancien et Alexander Colin. La Hofkirche (1553-1563), construite pour accueillir le tombeau, est l'œuvre de l'architecte Andrea Crivelli, originaire de Trente. Le monastère franciscain attenant était chargé d'administrer l'église.

La zone principale 1 comporte aussi la rue principale de la ville historique, Maria-Theresien Strasse, qui s'étend vers le sud jusqu'à l'arc de Triomphe (*Triumphforte*, 1765). Au milieu de la rue se dresse la colonne de Sainte-Anne (*Annasäule*), qui commémore le retrait des troupes bavaroises pendant la guerre de succession d'Espagne en 1703.

La zone 2 comprend le château d'Ambras qui, avec ses jardins et son parc, forme une entité distincte. Il est situé sur la colline, à quelque 2,5 km au sud-est du centre historique. Le château est bien visible de la ville, construit sur un promontoire à environ 100 m au-dessus de la ville. Édifié sur des fondations médiévales, le château actuel date du XVIe siècle et a été construit sur ordre de l'archiduc Ferdinand II (1529-1595), le premier des princes collectionneurs. Le château est devenu une source importante pour les chercheurs en raison de ses collections - œuvres d'art de la fin de la Renaissance, objets d'histoire naturelle, collections d'armes et d'armures ainsi que la galerie de portraits des Habsbourg.

La zone 3 comprend le parc alpin Nordkette Karwendel qui constitue l'environnement spectaculaire de la ville d'Innsbruck. Cette zone est décrite plus en détail et évaluée par l'UICN. Pour ce qui est du patrimoine culturel, la zone est décrite comme un paysage culturel associatif. Cela est en partie dû à la vue que l'on a sur la Nordkette depuis la ville historique, qui est devenue une attraction pour les visiteurs, en particulier à partir du XIXe siècle. Dans les années 1920, un téléphérique fut construit au centre de ce panorama, repris sur toutes les brochures touristiques. Ce téléphérique, avec ses stations d'origine, a été conçu par l'architecte Franz Baumann. Il est protégé au titre du patrimoine industriel, mais il n'a pas été inclus dans le bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De l'autre côté de la vallée, le téléphérique du Patscherkofel fut construit à la même époque, conçu par l'architecte Hans Fessler.

Histoire

Le centre historique d'Innsbruck recouvre le périmètre du centre médiéval de la ville, qui s'est développé à partir du XIIe siècle sur l'autre rive de l'Inn, dans l'ancienne « Anpruggen ». Le nom d'Innsbruck se réfère au pont sur la rivière Inn. Ce passage était un point stratégique dans les Alpes de l'Est, utilisé depuis l'Antiquité. Des vestiges

témoignent d'une occupation permanente dès l'âge du bronze et les Romains y construisirent le fort de Valdidena. Le peuplement médiéval fortifié fut établi au XIIe siècle. Elle reçut les « droits de cité » au XIIIe siècle. Cette première installation fut d'abord implantée sur l'étroite bande de terre entre la rive gauche de l'Inn et les pentes de la Nordkette. À partir du XIIIe siècle, la ville se développa vers le sud, du côté de la Maria-Theresien Strasse et, à partir de 1440, en direction du district de Saggen au nord-est.

En 1420, le duc Frédéric IV fit transformer deux maisons d'Innsbruck en un nouveau lieu de résidence, la *Neuer Hof*, et y déplaça le siège de son gouvernement. Entre 1450 et 1460, le duc Sigismond fit construire l'actuelle Hofburg dans le périmètre est de la ville. En 1500, l'empereur Maximilien Ier fit ajouter la loggia des cérémonies « au toit d'or » au bâtiment de son gouvernement. Il choisit Innsbruck comme résidence officielle et engagea des artistes renommés à y travailler, tels que Albrecht Dürer, Alexander Colin, Veit Stoss et Konrad Meit. La Hofkirche et le tombeau monumental de Maximilien Ier symbolisent le statut de la ville. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Ferdinand II fit agrandir le château d'Ambras de manière à y installer ses importantes collections qui furent par la suite complétées par d'autres mécènes de la famille des Habsbourg. Au XVIIe siècle, Innsbruck fut un centre pour le théâtre et l'opéra baroques à la cour de l'archiduc Ferdinand Karl. L'impératrice Marie-Thérèse (1740-1780) séjourna à Innsbruck à diverses occasions et fit transformer la Hofburg médiévale en un palais impérial baroque.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, Innsbruck connut une forte croissance. À la même époque, la ville devint un centre de la première vague d'alpinisme, suscitant la création de chemins et de services pour les visiteurs. En 1906, le ski se pratiquait couramment. En 1906, un funiculaire fut construit et les téléphériques de la Nordkette et du Patscherkofel furent installés dans les années 1920.

En 1904, la commune fut étendue pour inclure les villages de Wilten et de Pradl. D'autres extensions suivirent en 1938 et en 1942. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, en 1943-1945, la ville fut frappée par plusieurs raids aériens qui visaient la ligne de chemin de fer du Brenner. La ville accueillit les Jeux olympiques d'hiver en 1964 et en 1976. Aujourd'hui, la population est d'environ 120 000 habitants.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La protection légale intéressant les zones proposées pour inscription prend trois formes distinctes :

- Les bâtiments classés sont protégés par la loi de protection fédérale, *Denkmalschutzgesetz*, DMSG (533/1923), amendée en 2000 ;

- Le centre ville et les sites sont protégés par la loi *Stadtkern- und Ortsbildschutzgesetz*, SOG (61/1976), amendée en 2002 ; ils sont également visés par la

réglementation tyrolienne sur la construction (2001) et le *plan d'urbanisme de la région du Tyrol* (2001).

- La protection de la nature est réglementée par la *loi pour la protection de la nature du Tyrol* (1997) et d'autres réglementations appropriées.

Structure de la gestion :

Plusieurs autorités sont responsables du contrôle et de la gestion des différentes parties des biens proposés pour inscription. Les bâtiments historiques classés sont soumis au contrôle du Conseil fédéral des monuments (*Bundesdenkmalamt*). La zone 1, le centre ville historique, correspond à la zone de protection strictement réglementée. La zone tampon comprend des zones protégées où la protection est moins stricte. Les propositions de modification dans ces zones sont soumises à l'avis d'expert du Bureau du gouvernement provincial du Tyrol. La gestion des zones de protection de la nature est étudiée par l'UICN.

Ressources :

Différents types de subventions et d'aides financières sont fournis par la municipalité d'Innsbruck, l'autorité de la province du Tyrol, l'autorité fédérale, le diocèse d'Innsbruck et d'autres autorités.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : Le paysage culturel historique du site d'Innsbruck et le parc alpin Nordkette Karwendel, témoignent d'un important échange de valeurs humaines dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et des zones naturelles voisines. Historiquement toujours étroitement liée à la haute montagne, la ville a acquis au fil des siècles de son développement un caractère unique, non seulement dans les Alpes ou en Europe mais aussi dans le monde. Par le nombre de ses monuments, dont certains peuvent individuellement faire valoir leur réputation internationale, la ville témoigne de son développement culturel et économique dans son écrin de montagnes et fonde ainsi sa valeur universelle exceptionnelle.

Critère iv : Le centre historique d'Innsbruck et le parc alpin Nordkette Karwendel constituent un exemple exceptionnel de paysage culturel qui illustre plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine. À Innsbruck, dans la zone 1, deux époques en particulier sont représentées : le Moyen Âge et l'époque baroque. Cela s'applique à la fois à l'urbanisme et aux monuments individuels remarquables. Dans la zone 2, le château d'Ambras représente l'époque de la Renaissance. Le « *Gründerzeit* » de la fin du XIXe siècle domine dans la zone tampon. Innsbruck se caractérise par ses monuments habsbourgeois datant de l'époque charnière entre Moyen Âge et époque moderne, jusqu'au baroque et par sa relation étroite avec la montagne sur laquelle la ville possède de nombreux points de vue.

Critère vi : Le centre historique d'Innsbruck est également lié aux œuvres artistiques, en particulier musicales, d'une valeur universelle exceptionnelle. Les Habsbourg du Tyrol, en particulier l'archiduc Léopold V et son épouse,

Claudia de Medicis, ainsi que l'archiduc Ferdinand Karl, furent des mécènes du théâtre en général (premier opéra construit dans la zone germanophone) et de l'opéra baroque en particulier.

Innsbruck et le parc alpin Nordkette Karwendel sont aussi présentés comme un paysage culturel associatif. Les associations historiques et culturelles avec la partie naturelle du bien proposé pour inscription sont considérables. Historiquement, l'empereur Maximilien Ier utilisait sa ville d'Innsbruck comme résidence pour aller chasser dans les hautes montagnes. De plus, des légendes racontent ses aventures de chasse, bien vivantes dans la mémoire collective de la population du Tyrol. D'autres légendes sont attachées aux formes naturelles de la montagne, comme par exemple à l'étonnante formation rocheuse de la *Frau Hitt*. La montagne a une double fonction pour la ville : à la fois utile et menaçante, elle influence durablement la ville d'Innsbruck, son apparence et la conscience que ses habitants ont d'eux-mêmes.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN a visité Innsbruck, le château d'Ambras et le parc alpin Nordkette Karwendel en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Conservation

Historique de la conservation :

La ville d'Innsbruck a subi des bombardements pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les zones historiques proposées pour inscription n'ont pas souffert de ces raids. Cependant, les zones des environs ont été détruites et reconstruites après la guerre.

Les zones historiques proposées pour inscription sont protégées par divers instruments juridiques.

État de conservation :

La conservation et la restauration des bâtiments ayant une valeur culturelle dépendent du contrôle professionnel du Conseil fédéral des monuments et d'organismes similaires. Les travaux sont globalement exécutés selon les principes de conservation internationaux. Cependant, ces plans sont limités à la conservation des bâtiments classés. L'entretien ou la transformation de bâtiments qui ne sont pas classés mais qui relèvent de la loi sur la protection du site et du centre ville répondent généralement aussi à ces principes. Néanmoins, l'amélioration ou la transformation de monuments industriels et techniques tels que les téléphériques de la fin des années 1920 ne reçoivent pas l'attention qui leur est due. La conservation des jardins historiques et des espaces verts publics dans le centre ville est de très bon niveau.

On rapporte la construction prévue de grands immeubles dans le voisinage immédiat de la zone historique proposée pour inscription qui aurait un impact sur l'intégrité visuelle de la vallée.

Gestion :

Dans la zone classée, plusieurs parties prenantes clés agissent dans le champ du patrimoine culturel et naturel. En plus des autorités investies de pouvoirs juridiques spécifiques, d'autres parties devraient être invitées à se joindre à une plateforme professionnelle collective dans le but de définir une stratégie commune pour le site classé du patrimoine mondial.

Même s'il existe un ensemble d'instruments juridiques et de planification pour la préservation des zones proposées pour inscription, la taille et la complexité du bien proposé pour inscription devraient bénéficier d'un *plan de gestion* global, définissant des objectifs communs et des responsabilités.

Le tourisme est considéré comme une ressource importante pour Innsbruck, et la promotion des valeurs culturelles et naturelles du site retient l'attention qui lui est due. En même temps, afin d'éviter tous dommages aux valeurs culturelles et naturelles que pourraient causer de grands projets de développement, une étude d'impact globale devrait être réalisée pour tenir compte de la capacité d'accueil de la zone et de l'impact visuel. Cela concerne particulièrement la préservation des deux téléphériques construits dans les années 1920 et l'éventuelle construction de nouvelles structures.

Analyse des risques :

Les zones proposées pour inscription sont bien protégées par des instruments juridiques. Néanmoins, il semble que les mécanismes de contrôle de leur environnement ne soient pas adéquats. En particulier, aucune information n'est donnée sur le contrôle de l'urbanisme en dehors des zones tampons comme par exemple la partie entre la ville historique et la zone de protection de la nature. De même, le téléphérique de la Nordkette situé dans le centre est exclu de la zone protégée, ce qui laisse un sérieux risque pour le changement incontrôlé.

Authenticité et intégrité

La zone proposée pour inscription n'a pas souffert de destructions importantes pendant la Deuxième Guerre mondiale. Des dommages importants ne sont rapportés qu'au voisinage des voies ferrées. Les bâtiments historiques classés ont globalement conservé leur authenticité. Le développement urbain d'après-guerre et les nouvelles constructions n'ont pas affecté l'intégrité interne des zones principales proposées pour inscription. L'intégrité visuelle du paysage naturel est préservée.

Une inquiétude se manifeste cependant à propos des zones qui ne sont pas soumises à protection. Seules quelques parties de la zone tampon entourant le centre historique de la ville sont définies comme « zones protégées ». Le château d'Ambras et son jardin sont définis comme « zone protégée » mais ils ne possèdent pas de zone tampon. Le

reste de la zone urbaine a été construit au XXe siècle et n'est pas protégé. Même les téléphériques et leurs abords ne sont pas inclus dans des zones protégées, bien qu'ils fassent véritablement partie du « paysage culturel » d'Innsbruck.

Il résulte de cela que l'intégrité globale de la vallée de l'Inn est quelque peu compromise. Il n'y a pas non plus de garantie que l'intégrité sera préservée à l'avenir sous les pressions actuelles du développement.

Évaluation comparative

La comparaison du bien proposé pour inscription ne concerne que le paysage culturel. Aucune comparaison n'est faite concernant l'architecture ou la ville historique en tant que telle. Le dossier de proposition d'inscription déclare qu'il est « difficile de trouver des analogies avec d'autres paysages culturels historiques possédant cette harmonie unique entre une grande ville et l'environnement alpin ». Une comparaison possible est suggérée avec Cinque Terre en Italie, qui présente toutefois une situation bien différente avec les vignobles, l'architecture méditerranéenne et les formations géologiques. Aucune comparaison n'est faite avec le reste de l'Autriche (Salzbourg par exemple), avec la région alpine ni avec la région culturelle d'Europe centrale.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le bien proposé pour inscription présente différents éléments qui sont le centre historique de la ville d'Innsbruck, le château et le parc d'Ambras et le parc alpin Nordkette Karwendel. En même temps, une attention particulière est accordée au bien, en tant qu'association d'une grande ville et de hautes montagnes dans un paysage culturel.

Historiquement, Innsbruck tire son importance de sa situation sur un point de passage alpin. Dès l'âge du bronze, l'homme occupa le lieu de manière permanente. Les Romains y construisirent des fortifications. La ville d'Innsbruck se développa à partir du XIIe et du XIIIe siècle et devint particulièrement importante à partir du XVe siècle avec l'expansion de l'exploitation minière et du commerce. Au XVIe siècle, elle fut choisie comme résidence impériale par les Habsbourg. Elle continua d'avoir de l'importance aux XVIIe et XVIIIe siècles. Par son histoire, Innsbruck possède un patrimoine architectural et artistique d'une grande valeur.

Concernant la définition du site en tant que paysage culturel, le dossier de proposition d'inscription souligne le caractère exceptionnel de la relation que la ville entretient avec la montagne. Cette relation est basée sur les richesses qu'apporte la montagne : l'eau, les mines, la chasse. Bien que des œuvres artistiques témoignent de l'intérêt pour le paysage, cela devient plus prégnant avec l'émergence du tourisme à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Bien que les zones proposées pour inscription présentent des caractéristiques intéressantes, la valeur universelle

exceptionnelle n'est pas démontrée du moins sous la forme actuelle.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iv et vi.

Critère ii : Il se rapporte à un échange considérable de valeurs humaines sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de l'urbanisme et de la création de paysages. Le bien proposé pour inscription se justifie par une « relation exceptionnelle de l'architecture et de l'urbanisme avec la nature environnante », et le développement économique et culturel de la ville dans son écrin de montagnes. Il serait nécessaire cependant de disposer d'une étude comparative détaillée pour justifier cet argument. Innsbruck représenterait certainement un important échange de valeurs avec l'art et l'architecture (par exemple la Renaissance italienne), mais il serait nécessaire de le préciser en tenant compte du contexte historique et culturel.

Critère iv : Il se réfère à « un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage ». La proposition d'inscription justifie ce critère par l'évolution historique de la ville et des ensembles royaux depuis le Moyen Âge jusqu'aux XVIIIe et XIXe siècles. Une mention particulière est faite concernant le lien avec les montagnes. Tout en reconnaissant l'intérêt esthétique du paysage de montagnes tel qu'on le voit de la ville, sa valeur universelle exceptionnelle n'est pas démontrée dans le dossier de proposition d'inscription. Concernant le patrimoine artistique et architectural d'Innsbruck, une étude comparative plus approfondie s'avère nécessaire.

Critère vi : Il se réfère à l'association avec des « événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances, des œuvres artistiques ou littéraires ». La proposition d'inscription justifie ce critère par l'association d'Innsbruck avec la musique et le théâtre, en particulier l'opéra baroque. Si l'on tient compte de l'inscription de Vienne et de Prague, dont le rôle dans l'histoire de la musique en Europe est reconnu, il n'est pas suffisamment démontré que la demande soit justifiée dans le cas d'Innsbruck.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

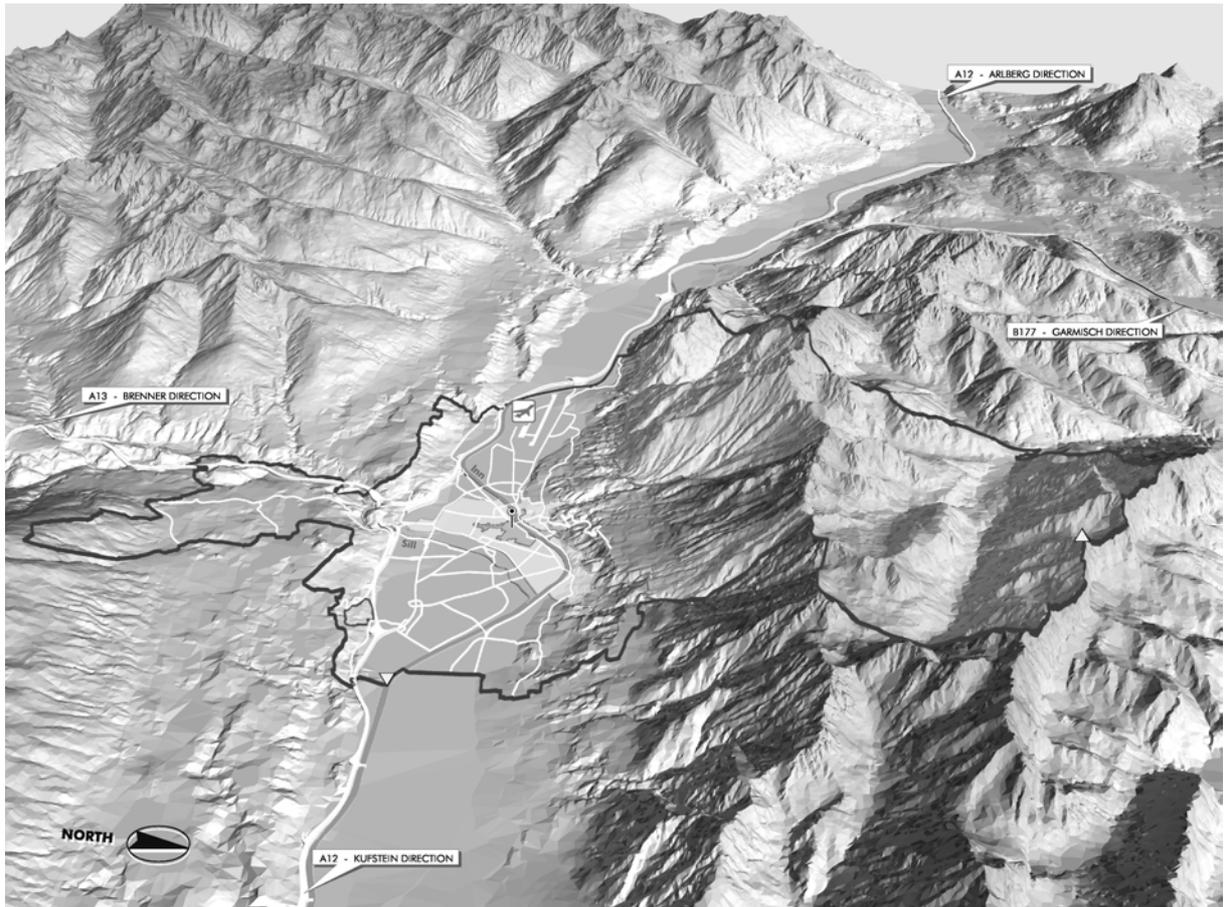
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial sous la forme actuelle.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Rangée de maisons de Mariahilf sur la rive gauche de l'Inn



Vue aérienne du château d'Ambras

Ensemble des Radziwill (Belarus)

No 1196

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République de Belarus
<i>Bien proposé :</i>	Ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh
<i>Lieu :</i>	Ville de Nesvizh, oblast de Minsk
<i>Date de réception :</i>	30 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

L'ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh se trouve en Belarus central. De la dynastie Radziwill, qui construisit et conserva cet ensemble du XVIe siècle à 1939, sont issues certaines des plus importantes personnalités de l'histoire et de la culture de l'Europe. Grâce à leurs efforts, Nesvizh devint un lieu crucial d'influence dans les différents domaines de la culture, des sciences, des arts, de l'artisanat et de l'architecture. Les palais de l'ensemble, ainsi que l'église du Corpus Christi, devinrent d'importants modèles, générant des influences artistiques et architecturales dans toute l'Europe centrale et la Russie.

2. LE BIEN

Description

L'ensemble construit et occupé par la famille Radziwill du XVIe au XXe siècle se dresse dans la ville de Nesvizh, dans la province de Minsk, en plein cœur du Belarus. Il se compose du château résidentiel et de l'église mausolée du Corpus Christi. Le château se compose de dix bâtiments mitoyens, dont le palais, les galeries, l'aile résidentielle et l'arsenal, qui ont évolué comme un seul et même ensemble architectural autour d'une cour hexagonale. Les édifices se trouvent dans les vestiges de remparts du XVIe siècle, comprenant quatre bastions et quatre murs rideaux sur un plan rectangulaire, encerclés de douves. Le château est relié par une digue à l'église du Corpus Christi, qui forme un quartier de la zone urbaine de Nesvizh. L'ensemble s'inscrit au milieu d'un paysage culturel composé de différents éléments. Les limites de la zone proposée pour inscription dessinent un territoire tout en longueur dont l'axe est parallèle au cours de l'Usha.

Le château est orienté d'ouest en est. On y entre par la *Porte*, à l'ouest, dont la partie inférieure est intégrée aux remparts. L'édifice de la Porte comporte une tour-porte octogonale de deux étages, surmontée d'une flèche rhomboïdale. La structure originale date du XVIe siècle. Le premier étage et la tour ont été ajoutés au XVIIIe siècle. Le *palais*, occupant le centre du côté est de la cour intérieure, est le bâtiment principal de l'ensemble. Remontant lui aussi au XVIe siècle, il a été agrandi au XVIIIe siècle. C'est un bâtiment à trois étages, au plan presque carré, dont quatre tours octogonales avec alcôves viennent renforcer les angles. La façade est décorée de stuc, travail d'Antoni Zaleski. Le rez-de-chaussée, à l'origine la salle du trésor, a conservé ses voûtes du XVIe siècle. L'escalier principal est décoré d'une représentation d'« Aurore », œuvre de Franciszek Smuglewicz du XVIIIe siècle. Au premier étage, les intérieurs remontent au XVIIIe et au XIXe siècle. Du côté sud de la cour se trouve la demeure résidentielle, haute de trois étages et construite au XVIe siècle, flanquée d'une tour. Du côté nord se trouve l'Arsenal, qui abritait également une chapelle jadis. Ces bâtiments sont reliés au palais par des galeries qui coupent les angles de la cour. Cette dernière est ensuite fermée par des annexes reliant les bâtiments à la Porte.

L'église du Corpus Christi se trouve dans la partie orientale de la ville de Nesvizh, à côté de la rue qui conduit au château. L'édifice est construit sur un plan en croix latine, avec une nef rectangulaire allongée, projetant de chaque côté deux chapelles latérales à cinq côtés et une chapelle absidale. Une coupole marque la croisée du transept. Les chapelles latérales sont surmontées de dômes sans lanternes. Parmi les éléments les plus précieux, on compte le tombeau de Krzysztof Radziwill (1607) et l'autel de la Sainte-Croix (1583), œuvre des sculpteurs vénitiens Girolamo Campagna et Cesare Franco. Les voûtes de l'église sont ornées de fresques de Ksawery D. Heski, datant de 1852-1853. La façade de deux étages est divisée par un entablement en relief, légèrement décalé par rapport aux axes des pilastres et surmonté d'un pignon triangulaire. Sous l'église se trouve une crypte qui abrite les cercueils de 72 membres de la famille Radziwill, datant du XVIe au XXe siècle. L'église est entourée d'un mur d'enceinte du XVIIIe siècle.

Histoire

Historiquement, le Belarus est un lieu transfrontalier dans le contexte européen. Son territoire a successivement appartenu à la Russie de Kiev et aux principautés médiévales de la Russie (Xe-XIIIe siècle), au grand duché de Lituanie (XIVe siècle), à l'État uni de Pologne et de Lituanie, à la république de *Rzeczpospolita* (1569-1795), à l'empire russe (1772/1795-1917), à la Pologne (pour la Biélorussie occidentale, 1921-1939), à l'URSS en tant que République Socialiste Soviétique de Biélorussie (à partir de 1922) et à la République de Belarus (à partir de 1991). Ce contexte a fait du territoire du Belarus un carrefour entre l'Orient et l'Occident, tant du point de vue historique, culturel, artistique, politique et militaire que religieux (calvinisme, catholicisme, orthodoxes, église uniate, judaïsme).

La dynastie Radziwill, à laquelle la résidence de Nesvizh appartenait de 1523 à 1939, regroupe certaines des figures les plus éminentes de l'histoire et de la culture européenne depuis le XVe siècle. Les seigneurs de Radziwill gouvernaient le territoire de l'ancienne Rzeczpospolita (aujourd'hui Belarus), et ils étaient depuis 1518 des princes du Saint-Empire romain germanique.

Les premiers témoignages confirmés de Nesvizh datent du XVe siècle. L'ensemble appartenait aux Radziwill depuis 1513, et ils y vécurent jusqu'en 1939. Avant le château, il y avait un manoir, habité par le duc Mikolaj Radziwill, chancelier de Lituanie et *voïvode* de Vilnius. Le duc était protestant, ce qui fit de Nesvizh un important centre de la Réforme. Le premier catéchisme en biélorusse fut imprimé dans la presse ducale.

La première phase du château va de 1582 à 1604, époque à laquelle Mikolaj Radziwill commença la construction de la nouvelle résidence. Le château est représenté avec des fortifications et des bastions dans un dessin de 1604 de T. Makowski (« Nesvisium »). La résidence a quasiment survécu sous sa forme originale jusqu'à nos jours, tandis que les autres parties ont été modifiées ou ajoutées plus tard. Les galeries ont été construites en 1650.

En 1706, le château fut occupé par les Suèdes, qui détruisirent les fortifications. Après leur départ, le château fut rénové en 1732-1758 par Michal Radziwill, qui fit appel pour ce faire à des architectes venus d'Allemagne, d'Italie, de Pologne et de Belarus même.

Au XIXe siècle, le château demeura inhabité jusqu'à ce qu'il devienne la propriété d'Antoni Radziwill et de son épouse française Marie de Castellane, qui rénovèrent les intérieurs en 1881-1886. Ils ajoutèrent également une terrasse avec des tourelles néo-gothiques au palais. Ils dessinèrent et firent réaliser le jardin paysager romantique autour de l'ensemble du château (1878-1911). Après 1939, le château fut saisi par l'armée soviétique, puis utilisé par les Allemands comme hôpital militaire. De 1945 à 2001, il abrita un sanatorium. Depuis lors, il a fait l'objet de restaurations et d'adaptations, en vue d'en faire un musée et un centre culturel et touristique. En 2002, un incendie détruisit la partie haute de la résidence et une partie de la galerie, qui furent reconstruites en 2003.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le Belarus, ancienne république de l'URSS, est un jeune État indépendant, doté de sa propre législation toute nouvelle. Le bien proposé pour inscription était auparavant soumis à la gestion de l'ancien système juridique soviétique. En 1992, le Belarus se dota de sa propre loi sur la protection du patrimoine historique et culturel, définissant le statut juridique du bien proposé pour inscription dans le contexte de la nouvelle réalité politique et sociale de l'État indépendant. On peut y ajouter plusieurs autres lois régissant la protection du patrimoine culturel en Belarus, ainsi que des résolutions du Conseil des ministres concernant plus particulièrement la protection du patrimoine culturel à Nesvizh et notamment l'établissement de la Réserve historique et culturelle

nationale « Nesvizh » en tant que musée et zone protégée (1994, 1996). Les statuts de cette institution ont été approuvés en 2001. La résolution de 2003 a instauré la zone de tourisme culturel de Nesvizh-Mir.

Structure de la gestion :

On compte trois niveaux principaux d'administration : *national, régional et départemental (ou local)*. Ces trois niveaux prennent directement part à la gestion du bien proposé pour inscription. Le niveau national regroupe le ministère de la Culture et le Département de protection et de restauration du patrimoine historique et culturel, ainsi que le musée-réserve historique et culturel national « Nesvizh » subordonné au ministère de la Culture, également actif au niveau du site. Ceux-ci font partie des mécanismes élémentaires de contrôle et de gestion, appuyés par des institutions professionnelles spécialisées. Au niveau régional, on trouve le *Comité exécutif de la région de Nesvizh*, et au niveau local la *Direction du Musée-réserve historique et culturel national de Nesvizh*, le *Conseil ecclésiastique* de l'église paroissiale du Corpus Christi, et le *Département de l'architecte en chef de la région de Nesvizh*, l'un des principaux acteurs locaux de la conservation.

Ressources :

Le financement principal vient du budget de l'État, complété par la paroisse romaine-catholique pour l'église mausolée.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : L'ensemble des Radziwill est un chef d'œuvre unique dans la région d'Europe centrale et orientale. Édifié à la fin du XVIe siècle, il a eu une immense influence sur le développement de l'architecture résidentielle et sacrée de Belarus, de Pologne et de Lituanie entre les XVIe et XVIIe siècles.

Les édifices de l'ensemble, à savoir le château, le *palazzo in fortezza*, l'église mausolée, ont été les premiers de leur genre, et ont exercé une influence considérable en Europe centrale et orientale.

Nesvizh était un centre international, attirant des artisans venus des quatre coins d'Europe, qui venaient s'y former dès la fin du XVIe siècle, rapportant ensuite les nouvelles compétences apprises dans leur région d'origine.

Critère iv : L'ensemble architectural, culturel et résidentiel de la famille Radziwill qui s'est développé au XVIe siècle est le reflet et le fruit d'une très importante phase du développement de l'architecture, de la culture et de la civilisation d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. Le développement de l'ensemble familial des Radziwill est le résultat des changements sociaux et artistiques dont cette région de l'Europe fut le témoin. Au XVIe siècle une nouvelle classe sociale est apparue, l'aristocratie, à laquelle les Radziwill appartenaient. Ce siècle s'est caractérisé par l'apparition de demeures représentatives, servant de centres culturels.

Critère vi : Le soutien permanent des Radziwill dans diverses sphères scientifiques et culturelles aboutit à d'importantes réalisations, qui eurent un impact fort en Belarus, en Lituanie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Nezvizh joua un rôle essentiel dans le développement de la littérature et de l'imprimerie dans le grand duché de Lituanie. Le patrimoine documentaire du domaine de Nesvizh est unique par sa composition et son histoire. Les livres de la bibliothèque viennent de presque toutes les imprimeries européennes sur la période du XVIe à la première moitié du XXe siècle... Une carte du grand duché de Lituanie, la carte dite de Radziwill, fut particulièrement importante pour la cartographie de l'Europe centrale... Ce fut en effet la première, dans l'histoire de la cartographie, à donner un aperçu complet du territoire du Belarus et de la Lituanie... Nesvizh devint un pôle majeur en matière de production d'arts graphiques... À partir du XVIIe siècle, Nesvizh fut un centre artistique et culturel rivalisant avec les capitales européennes de la musique et du théâtre. ... Nesvizh devint, entre le XVIe et le XVIIe siècle, un centre artisanal international, créé par les artisans qui affluaient depuis les diverses régions d'Europe.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2004.

Suite à la mission, l'État partie a décidé de reformuler la proposition d'inscription en révisant la zone proposée pour inscription et la zone tampon, et en communiquant des informations complémentaires sur l'importance culturelle et historique du bien. La proposition d'inscription comprend également une analyse comparative bien plus détaillée.

Conservation

Historique de la conservation :

Après une période de négligence, l'ensemble du château a été rénové à la fin du XIXe siècle. Il est demeuré la propriété de la famille Radziwill jusqu'en 1939, après quoi il a servi d'hôpital militaire puis de sanatorium jusqu'en 2001. À l'après-guerre, l'ensemble a fait l'objet de diverses restaurations ; quant à l'église du Corpus Christi, elle a été réparée, après avoir subi des dégâts pendant la guerre. On a débroussaillé le parc. En 1985-1991, le parc et l'étang ont fait l'objet d'un vaste projet de restauration, sous la direction des grandes institutions scientifiques de l'Académie des Sciences de Belarus.

Le milieu des années 1990 a marqué le début d'une nouvelle phase, avec l'établissement du musée-réserve historique et culturel national de Nesvizh, le décret spécial sur la restauration du château (1997) et la campagne intellectuelle internationale sur la conservation de l'ensemble. Depuis 2001, le bien est en restauration en tant que centre culturel et touristique. En 2002, un incendie a détruit la partie haute de la résidence et une partie de la galerie qui ont été reconstruites en 2003.

État de conservation :

L'église a récemment été examinée, en collaboration avec des experts lituaniens et polonais (1999-2000). Les rapports notent la nécessité de réguler la nappe phréatique, le drainage et la ventilation des fondations et des espaces souterrains. Les sarcophages ont besoin d'être nettoyés et de travaux de conservation, déjà commencés pour certains. La conservation des peintures murales et l'entretien des intérieurs de l'église s'imposent également. La zone urbaine adjacente à l'église, comprenant la place principale et l'hôtel de ville, fait partie de la zone tampon et est bien traitée.

Le secteur du château est en restauration depuis 2001. Les travaux comprennent des recherches et des fouilles archéologiques, des sondages de restauration, la réparation du système de drainage et du système hydraulique, la consolidation structurelle, la rénovation des toits, la réparation du système de chauffage, l'installation de détecteurs d'incendie, la conservation des peintures intérieures, des fresques des plafonds, etc. Ces travaux comprennent également la reconstruction d'éléments perdus. La première phase du programme devrait être finie d'ici à 2006 pour permettre l'installation de la collection du musée et l'ouverture aux visiteurs. Le musée-réserve de Nesvizh a préparé un programme détaillé concernant l'utilisation du palais.

Gestion :

Dans les grandes lignes, le système de gestion est considéré approprié pour le bien. Cependant, il est nécessaire d'étudier la politique de la restauration et de la reconstruction dans l'optique des exigences des politiques du Patrimoine mondial. Cette remarque est également valable pour le parc et le paysage alentours.

Analyse des risques :

Le feu constitue le principal risque pour le bien. Depuis 2002, le bien fait l'objet d'une surveillance continue à cet égard.

La région ne présente aucun risque naturel particulier.

Si la zone urbaine n'est pas spécialement soumise à des pressions de développement, les changements de ces cinquante dernières années ont altéré le tissu urbain historique. Considérant l'importance du cadre du bien proposé pour inscription, une surveillance continue est nécessaire pour éviter d'autres problèmes semblables à l'avenir.

Authenticité et intégrité

Dans l'histoire de l'ensemble de Radziwill à Nesvizh, on peut identifier trois périodes de construction : la fondation au XVIe siècle, et les rénovations au XVIIIe et à la fin du XIXe siècle. L'intégrité globale et l'authenticité historique de l'ensemble ont été conservées. L'expert de l'ICOMOS a exprimé des préoccupations quant à des reconstructions injustifiées (ex. : le clocher). Les fortifications ont été détruites au XVIIe siècle.

Le parc paysager et ses éléments romantiques remontent essentiellement au XIXe siècle. Il a pâti d'une certaine négligence, quoiqu'il ait été débroussaillé et replanté ces dernières décennies. Dans l'ensemble, le paysage a conservé tous les composants essentiels, notamment dans le voisinage immédiat du château et de l'église du Corpus Christi, en partie dans la zone proposée pour inscription et en partie dans la zone tampon.

Évaluation comparative

Il n'y a rien de comparable en Belarus à l'ensemble des Radziwill à Nesvizh. L'église du Corpus Christi, conçue par l'architecte italien Gian Maria Bernardoni (1541-1605) et construite en 1587-1593, n'avait qu'une rivale, l'église mère des Jésuites à Rome (œuvre de Vignola et della Porta, 1568-1575). Cet édifice et les solutions architecturales employées ont énormément influencé l'architecture du XVIIe siècle. Les églises, telles que la cathédrale uniate du Saint-esprit, la cathédrale des jésuites du Gesu, Sainte-Marie-Sainte-Barbara, l'église orthodoxe Saint-Pierre-Saint-Paul à Minsk ou l'église Saint-Nicolas de Bernardoni à Mir, sont des constructions ultérieures, et ne sont pas comparables à l'église de Nesvizh en termes d'unité du décor intérieur, et de rareté de l'ensemble funéraire. C'est également le cas avec les cathédrales érigées par des jésuites au XVIIe siècle, celle de Grodno, Pinsk et Mogilev, ou la cathédrale uniate Sainte-Sophie de Grodno, l'église des jésuites de Saint-Pierre-Saint-Paul à Cracovie (de Bernardoni), datant du début du XVIIe siècle, et la cathédrale de Grodno de Bernardoni.

En ce qui concerne la demeure résidentielle, l'analyse comparative présentée dans le dossier d'inscription montre l'importance et l'évolution architecturale du château et de l'ensemble palatial dans le contexte européen. Elle représente le passage de l'« archétype médiéval » au modèle résidentiel baroque renaissance (unissant les styles allemand, français et italien aux racines locales). Dans ce contexte, le château de Nesvizh, avec ses systèmes d'eau et ses parcs, prend toute l'ampleur d'un réel phénomène en Europe centrale et en Europe de l'est, sur le plan de l'architecture comme de l'ingénierie. L'ensemble des Radziwill représente une étape importante dans l'évolution de la typologie des bâtiments. Il a joué un rôle pionnier dans l'histoire architecturale de la Biélorussie et sur tout le territoire de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale. Il a également eu une grande importance en ce que cet archétype était coupé de l'environnement urbain et placé dans un cadre paysager.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Historiquement, le Belarus occupait une position transfrontalière dans le contexte européen, ce qui en a fait un carrefour d'influences entre l'Orient et l'Occident. La famille Radziwill a donné naissance à des chefs politiques, militaires et religieux, des mécènes éclairés, des collectionneurs, des voyageurs et des historiens, des écrivains et des compositeurs, des industriels et des bâtisseurs. Elle a considérablement influencé l'architecture, la peinture, la littérature, l'imprimerie, la

cartographie, l'artisanat, le théâtre et bien d'autres domaines encore, jouant un rôle exceptionnel dans la formation de la culture biélorusse, polonaise, lituanienne et ukrainienne, et étendant son influence à l'étranger. Les sources scientifiques et littéraires ainsi que les archives sur les Radziwill sont impressionnantes, de même que les propres collections, bibliothèques et archives de la famille. À cet égard, le rôle historique direct des Radziwill et de Nesvizh en Europe Centrale et en Europe de l'Est est par exemple comparable à celui des Médicis ou des Sforza en Occident. Bien que d'une taille relativement modeste, Nesvizh incarnait la prospérité, une énergie éclairée, et constituait un important pôle culturel et international, qui a joué un rôle fondamental dans la création de l'identité nationale. Les Radziwill demeurent physiquement présents, avec les 72 cercueils et sarcophages qu'abrite l'église mausolée du Corpus Christi, cœur spirituel de la proposition d'inscription.

De par les influences culturelles, l'ensemble des Radziwill à Nesvizh, le château résidentiel et l'église du Corpus Christi, sépulture de la famille, sont devenus un important point de convergence, canalisant les influences dans cette région de l'Europe. La famille Radziwill invitait d'importantes personnalités culturelles, architectes, artistes et artisans, qui apportaient avec eux les dernières innovations internationales, jouant ainsi un rôle fondamental dans l'introduction de ces tendances en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Évaluation des critères :

Le bien a été proposé pour inscription sur la base des critères ii, iv et vi.

Critère ii : La famille Radziwill fut un point de convergence culturel et politique majeur du XVIe au XIXe siècle, et a eu un impact énorme sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est en particulier, mais aussi sur le plan international en général. Ces influences se retrouvent dans l'architecture de l'ensemble, et tout particulièrement de l'église du Corpus Christi. Nesvizh et la Biélorussie furent le berceau de l'introduction de nouveaux concepts basés sur la synthèse des traditions occidentales, qui conduisit à l'apparition d'une nouvelle école architecturale régionale qui influença la Biélorussie, la Pologne, la Lituanie, l'Ukraine et la Russie.

Critère iv : L'ensemble des Radziwill représente une étape importante dans l'évolution de la *typologie* des bâtiments. Il a joué un rôle pionnier dans l'histoire architecturale de la Biélorussie et sur tout le territoire de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale. Le château fortifié et le palais représentent le plus ancien ensemble de la Renaissance ; l'église du Corpus Christi du milieu du XVIe siècle, le premier temple des jésuites [le deuxième après Il Gesu de Rome] et la première basilique à coupole dotée d'une façade baroque. Il a également eu une grande importance en ce que cet archétype était coupé de l'environnement urbain et placé dans un cadre paysager.

L'église du Corpus Christi à Nesvizh (1587-1593), avec sa précieuse fonction sépulcrale, est le maillon architectural le plus remarquable de la proposition d'inscription. Elle est d'une importance fondamentale dans la culture biélorusse, la première œuvre d'art baroque en Rzeczpospolita et

signe des Temps Nouveaux pour toute l'Europe Centrale et de l'Est. Elle a lancé la série des basiliques à coupoles sur ce vaste territoire et même influencé les églises orthodoxes construites sur un plan inspiré de ceux conçus par les jésuites (par exemple la cathédrale orthodoxe de Tous-les-Saints de Vilnius du XVIIe siècle, appartenant à un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). Les fresques baroques les plus récentes réalisées par Heski en 1763 et son décor sculpté mettent harmonieusement en valeur ses qualités spatiales.

Critère vi : L'ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh est également considéré comme correspondant au critère vi. Il est d'une importance exceptionnelle pour son association aux idées et aux œuvres artistiques dont la famille Radziwill se faisait le mécène. De plus, la proposition d'inscription est liée à la personne de Gian Maria Bernardoni (1541-1605) – *excellent architecte italien* de la seconde moitié du Cinquecento. C'était un architecte pratiquant formé par les jésuites, s'intéressant à nombre de sujets scientifiques (comme Andrea Pozzo, Giuseppe Valeriano et d'autres), qui laissa une trace remarquable dans l'histoire de l'architecture biélorusse. Bernardoni était un brillant connaisseur et interprète des traités d'architecture (Serlio, Vignola, Palladio, Cataneo, Blum et d'autres), et un maître de leur application novatrice dans différents contextes et traditions culturelles – en Italie, en Biélorussie et en Pologne.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

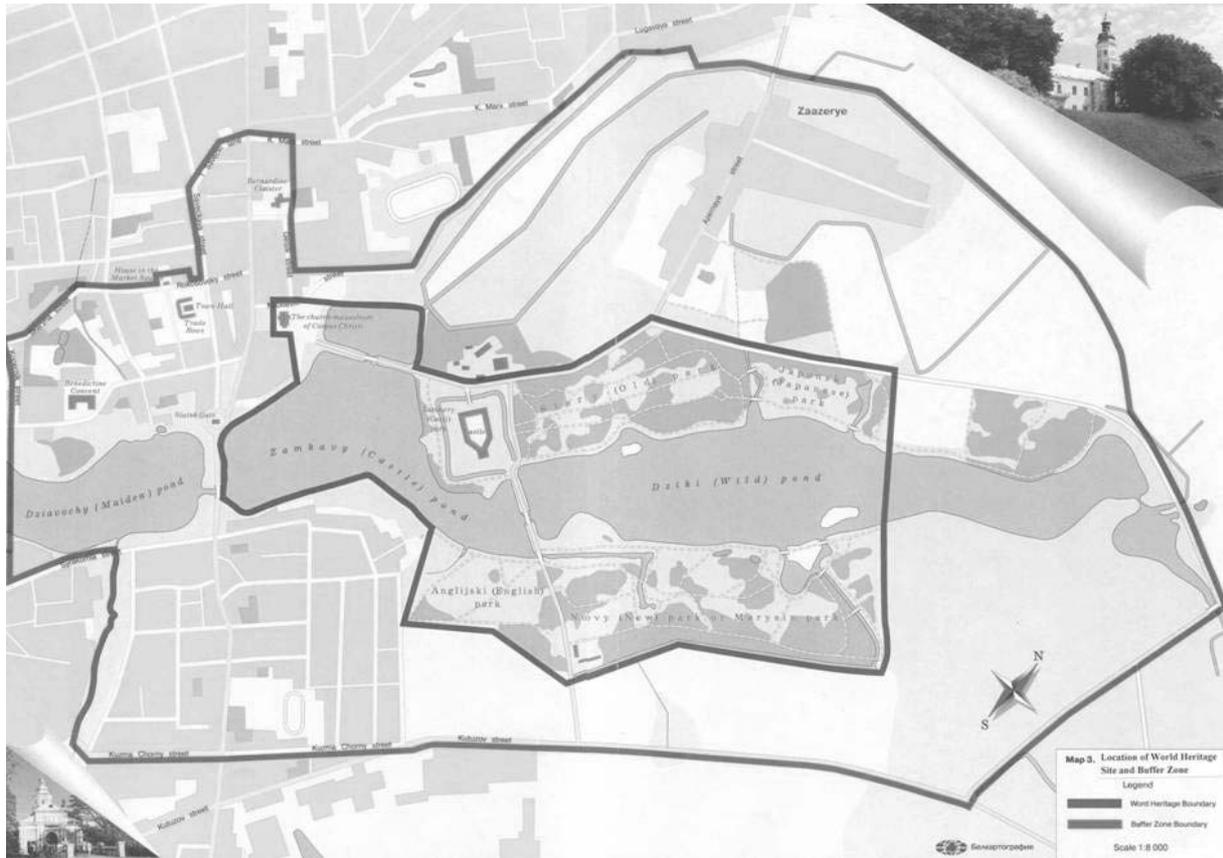
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iv et vi* :

Critère ii : L'ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh fut le berceau de l'introduction de nouveaux concepts basés sur la synthèse des traditions occidentales qui conduisit à l'apparition d'une nouvelle école architecturale en Europe Centrale.

Critère iv : L'ensemble des Radziwill représente une étape importante dans l'évolution de la typologie des bâtiments dans l'histoire de l'architecture de l'Europe Centrale aux XVIe et XVIIe siècles. Cela concerne notamment l'église du Corpus Christi avec sa typologie de basilique à coupole.

Critère vi : La famille Radziwill fut particulièrement importante pour son association à l'interprétation des influences de l'Europe Occidentale et du Sud et à la transmission des idées en Europe Centrale et de l'Est.



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Le château



Le parc

Arc géodésique de Struve

No 1187

1. IDENTIFICATION

États parties : Belarus, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, République de Moldavie, Fédération de Russie, Suède, Ukraine

Bien proposé : Arc géodésique de Struve

Lieu : Différentes parties des États

Date de réception : 28 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

L'arc de Struve est un réseau de triangulations qui s'étend de Hammerfest en Norvège jusqu'à la mer Noire et traverse 10 pays sur plus de 2820 km. L'arc est composé des points d'une triangulation réalisée entre 1816 et 1855 par l'astronome Friedrich Georg Wilhelm Struve. L'arc d'origine était constitué de 258 triangles principaux et de 265 points fixes principaux. La triangulation contribua à définir et mesurer la forme de la terre et joua un rôle important dans l'établissement de cartes topographiques précises. La proposition d'inscription comprend 34 des points fixes d'origine, avec différents marquages – trous percés dans la roche, croix en fer, cairns ou obélisques.

2. LE BIEN

Description

Vers 500 av. J.-C., il était déjà établi que la terre n'était pas plate mais sphérique. Au III^e siècle av. J.-C., Eratosthènes conçut une théorie et une méthode topographique pour mesurer la taille de la terre. Cette théorie fut en usage jusqu'à l'ère du satellite géodésique : elle proposait de déterminer la taille de la terre en mesurant des longueurs et des angles par l'observation des étoiles. À l'époque, les mesures n'étaient pas exactes, essentiellement en raison des méthodes et des équipements utilisés.

Le XVII^e siècle disposa de meilleurs instruments de mesure et d'une nouvelle méthode utilisant la triangulation. Grâce à cette méthode, une ligne beaucoup plus courte devait être mesurée avec précision, tandis que

les grandes distances étaient parcourues par une chaîne de triangles. Ces derniers, s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres, ayant chacun de leurs côtés (base) de 100 km et chaque triangle de la chaîne ayant une base commune avec au moins un autre triangle et deux angles ou points fixes en commun avec un autre triangle.

La méthode de la triangulation permit de définir la véritable forme de la terre dans les années 1730 et 1740 grâce à de grands arcs réalisés au Pérou et en Laponie. Restait à résoudre le problème de la taille de la terre, compliqué par le fait qu'elle n'était pas une sphère parfaite. Les premiers arcs développés en France, au Pérou, en Laponie, en Italie, en Afrique du Sud et en Autriche présentaient tous des inconvénients qui ne permettaient pas de trouver une solution exacte au problème.

La défaite de Napoléon, suivie de la conférence de Vienne et de la décision en 1815 d'établir des frontières internationales en Europe requérait l'établissement de cartes précises. Les monarques européens ne croyaient plus à une paix durable et avaient besoin d'une cartographie précise pour des raisons militaires. Le tsar Alexandre I^{er} de Russie était particulièrement intéressé par cela et fournit à l'astronome Wilhelm Struve toutes les ressources pour mener à bien le projet d'un nouvel arc géodésique. On peut considérer que c'est la première étape du développement de la géodésie et de la topographie moderne

À cette époque, un arc très long avait été mesuré en Inde par Lambton et Everest, dont l'étude se termina en 1840. Un autre arc plus court avait été mesuré en Lituanie, par Carl Tenner. Struve connaissait ces arcs et eut communication des résultats (deux arcs de grande longueur sont nécessaires pour définir avec exactitude la forme et les dimensions de la terre). Struve travaillait à l'université Dorpat (Tartu) de l'actuelle Estonie et décida que l'arc qu'il allait établir suivrait une ligne de longitude (un méridien) qui passerait par l'observatoire de l'université. Le nouveau grand arc, appelé par la suite « arc de Struve » fut finalement établi en reliant des arcs plus petits précédemment établis avec un arc mesuré par Tenner dans le sud, ainsi que leurs extensions au nord et au sud. L'arc couvrirait donc une ligne de 2800 km reliant Fuglenaes près de Hammerfest dans le grand Nord à Staro-Nekrasowka, près d'Ismaïl, sur les rives de la mer Noire. L'arc traverse aujourd'hui dix pays différents.

La proposition d'inscription comprend 34 des points fixes d'origine établis par Struve et ses collègues entre 1816 et 1851 afin d'établir l'arc de Struve (voir liste en annexe).

Il existe 4 points en Norvège, 4 en Suède, 6 en Finlande, 1 en Russie, 3 en Estonie, 2 en Lettonie, 3 en Lituanie, 5 en Belarus, 1 en Moldavie et 4 en Ukraine.

La description complète de chacun de ces 34 points est donnée dans le dossier de proposition d'inscription. En général, ce sont des points aux marquages différents que l'on pourrait décrire comme suit :

- De petits trous percés dans la roche, parfois remplis de plomb.

- Des marques en forme de croix gravées à la surface de la roche.
- Des pierres et des briques portant un repère.
- Des cairns avec une pierre ou une brique centrale marquée par un trou perforé.
- Une seule brique.
- Un « monument » spécialement construit pour commémorer le point et l'arc.

Politique de gestion

Chacun des pays de la proposition d'inscription a sa propre politique de gestion du patrimoine. Parallèlement, les dix pays ont défini un mécanisme de gestion commune sous la forme d'un comité de coordination chargé de coordonner la gestion des sites proposés pour inscription.

Nombre des « sites » proposés sont des points construits en pierre ou d'autre nature, entourés d'une très petite zone aménagée. La plupart d'entre eux font encore partie du système géodésique national et, à ce titre, ils ont une utilité potentielle et une importance pratique. Ils sont donc à la fois gérés par les services géodésiques nationaux et contrôlés par les institutions chargées du patrimoine culturel.

L'existence d'une protection légale et d'une gestion active sont deux des critères utilisés par les États parties pour choisir les 34 points parmi les nombreux points de l'arc de Struve.

Dispositions légales :

Tous les points suggérés sont protégés par la loi et, dans la plupart des cas, par deux lois, celle qui protège les points géodésiques et celle qui protège le patrimoine culturel.

Ressources :

Les ressources financières sont fournies pour la plupart par les services géodésiques, dans le cadre d'une activité régulière d'entretien des points géodésiques en usage. Ces services sont également responsables de l'entretien régulier des sites. En général, les États parties ne prévoient pas de financements supplémentaires au cas où les sites seraient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des financements seraient requis pour apposer des plaques et améliorer la présentation.

Justification émanant des États parties (résumé)

Définir la taille et la forme de la terre fut l'un des problèmes les plus importants que se posa la philosophie naturelle au moins depuis le IV^e siècle av. J.-C.. Au XVII^e siècle, la mise au point d'un système de mesure appelé « triangulation » améliora la capacité à déterminer la taille et la forme de la terre. Grâce au système de longues chaînes de triangles, des « arcs » s'étendant sur des milliers de kilomètres furent mesurés. L'arc géodésique de Struve est l'un d'entre eux.

Il est impossible de dresser une carte exacte sans l'aide des stations de triangulation. Aucune navigation, aucun plan, aucune cartographie n'est possible sans l'établissement de cartes précises. Les arcs ont contribué au développement de ce système et à sa précision.

L'arc de Struve est remarquable par sa longueur (plus de 2820 km) et sa précision. Seul un arc réalisé en 1954 le dépasse en longueur. Sa précision est de 4 millimètres par kilomètre. Il a aidé au développement de nouveaux équipements de mesure plus précis et, indirectement, à la « promotion » du système métrique. C'est la première mesure d'un méridien traversant les frontières de plusieurs pays, au nombre de dix aujourd'hui. Il servit de base pour l'établissement des cartes des pays qu'il traversait ainsi que de l'Europe centrale de l'est.

Critères proposés :

Critère ii : Le site témoigne d'un échange important de valeurs humaines de collaboration entre les scientifiques de différents pays. Il présente une phase importante du développement des sciences de la terre et de l'usage des technologies.

Critère iii : L'arc apporte un témoignage unique sur la mesure de la terre sur une période de trois siècles, utilisant la trigonométrie et les observations astronomiques sur les longitudes.

Critère iv : Les points de l'arc constituent un exemple éminent du développement extraordinaire de la science et de la connaissance de la terre.

Critère vi : Les points de l'arc sont associés à la théorie d'Isaac Newton qui disait que la terre n'est pas une sphère parfaite mais plutôt une sphère oblongue.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les sites en août 2004 et un représentant de l'ICOMOS a participé à une conférence sur le « Futur de l'arc géodésique de Struve » qui s'est déroulée en septembre 2004.

L'ICOMOS a également reçu des évaluations scientifiques et a consulté le CIPA, son Comité scientifique international sur la documentation du patrimoine.

Conservation

Les différents points proposés pour inscription sont en bon état de conservation. Nombre d'entre eux font encore partie du réseau national géodésique et sont entretenus régulièrement.

Historique de la conservation :

L'importance historico-culturelle de certains points est reconnue depuis longtemps et beaucoup d'entre eux sont protégés par des lois nationales portant sur le patrimoine culturel des pays. En tant que monuments reconnus, toutes

les règles s'appliquent, notamment celles qui concernent la conservation. La plupart des points ont perdu leur plaque d'origine ou le plomb bouchant les trous. Certaines ont été réinstallées, à l'emplacement d'origine.

Gestion :

Les sites sont correctement gérés.

Analyse des risques :

Le seul risque potentiel pourrait découler de visites trop nombreuses dues à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ce type de risque est à prendre en considération par le nouvel organe de coordination créé par les États parties.

Authenticité et intégrité

Ce point n'est quasiment pas applicable en raison des caractéristiques particulières et de la valeur du bien proposé pour inscription. Tous les points se trouvent à leur emplacement d'origine, certains se trouvent dans des lieux isolés qui n'ont pas changé depuis la création de l'arc.

Évaluation comparative

Il y a eu des arcs avant celui de Struve et il en existe de plus longs aujourd'hui. Néanmoins, au moment de sa création, l'arc de Struve était le plus long et le plus précis de tous les arcs. Il est resté le plus long pendant plus d'un siècle. Il fut le premier pour lequel un matériel spécial fut créé et le premier à traverser plusieurs pays.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'arc de Struve a sans aucun doute une valeur universelle exceptionnelle, basée sur sa contribution au développement des sciences et pour la collaboration qu'il suscita entre les scientifiques, les monarques et les nations.

L'ICOMOS pense que cette proposition d'inscription possède une valeur supplémentaire car elle est basée sur des valeurs technologiques et scientifiques et elle est soumise par dix États parties.

Une extension de cette proposition pour inclure l'arc qui le relie à l'Afrique du Sud devrait être envisagée dans le futur.

Évaluation des critères :

La proposition d'inscription remplit les critères ii, iv et vi.

Le critère iii ne s'applique pas.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iv et vi* :

Critère ii : La première mesure précise d'un long segment d'un méridien qui a permis d'établir la taille et la forme exactes de la terre illustre une phase importante du développement des sciences de la Terre. C'est également un exemple remarquable d'un échange de valeurs humaines sous la forme d'une collaboration entre des scientifiques de différents pays. C'est aussi une illustration de la participation de monarques de différentes puissances à une cause scientifique.

Critère iv : L'arc géodésique de Struve est sans aucun doute un exemple exceptionnel d'un ensemble technologique, illustrant les points de triangulation de la mesure d'un méridien et constituant la partie fixe et immatérielle des techniques de mesure.

Critère vi : La mesure de l'arc et ses résultats sont directement associés aux questionnements de l'homme sur la taille et la forme de la terre. Elle est liée à la théorie d'Isaac Newton qui déclarait que la terre n'est pas une sphère parfaite.

ICOMOS, avril 2005

Site No	NOM D'ORIGINE Nom actuel	État partie
1	FUGLENAES Fuglenes	Norvège
2	LILLE-REIPAS Raipas	Norvège
3	LOHDIZHJOKKI Luvdiidcohkka	Norvège
4	BÄLJATZ-VAARA Baelljasvarri	Norvège
5	PAJTAS-VAARA Tynnyrilaki	Suède
6	KERROJUPUKKA Jupukka	Suède
7	PULLINKI Pullinki	Suède
8	PERRA-VAARA Perävaara	Suède
9	STUOR-OIVI Stuorrahanoaivi	Finlande
10	AVASAKSA Aavasaksa	Finlande
11	TORNEA Alatornion kirkko	Finlande
12	PUOLAKKA Oravivuori	Finlande
13	PORLOM II Tornikallio	Finlande
14	SVARTVIRA Mustaviiri	Finlande
15	MÄKI-PÄÄLYS Mäkipällys	Russie
16	HOGLAND, Z Gogland, Tochka Z	Russie
17	WOIBIFER Võivere	Estonie
18	KATKO Simuna	Estonie
19	DORPAT Tartu Observatory	Estonie
20	SESTU-KALNS Ziestu	Lettonie
21	JACOBSTADT Jekabpils	Lettonie

22	KARISCHKI Gireišiai	Lituanie
23	MESCHKANZI Meškonys	Lituanie
24	BERESNĀKI Paliepiukai	Lituanie
25	TUPISCHKI Tupishki	Belarus
26	LOPATI Lopaty	Belarus
27	OSSOWNITZA Ossovnitsa	Belarus
28	TCHEKUTSK Chekutsk	Belarus
29	LESKOWITSCHI Leskovichi	Belarus
30	RUDY Rudi	Moldavie
31	KATERINOWKA Katerinowka	Ukraine
32	FELSCHTIN Felschtin	Ukraine
33	BARANOWKA Baranowka	Ukraine
34	STARO-NEKRASSOWKA Stara Nekrasivka	Ukraine



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



L'observatoire de Tartu - Tartu, Estonie – Dorpat (19)



Le monument à la limite septentrionale de l'arc - Fuglenaes (1), Norvège

Musée Plantin-Moretus (Belgique)

No 1185

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Belgique
<i>Bien proposé :</i>	Musée Plantin-Moretus
<i>Lieu :</i>	Anvers (Flandre)
<i>Date de réception :</i>	27 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *monument*.

Brève description :

Le Musée Plantin-Moretus est une imprimerie/maison d'édition datant de la Renaissance et de l'époque baroque.

Il est associé à l'histoire de l'invention et de la diffusion de l'imprimerie. Son nom rappelle le plus grand imprimeur-éditeur de la seconde moitié du XVI^e siècle : Christophe Plantin (vers 1520-1589). Outre sa valeur architecturale exceptionnelle, le monument conserve de remarquables équipements anciens d'imprimerie, une grande bibliothèque et de précieuses archives.

2. LE BIEN

Description

La vieille ville d'Anvers (en flamand, Antwerpen) s'est développée sur la rive droite de l'Escaut, au pied d'une forteresse/porte de contrôle des transports fluviaux, remontant au IX^e siècle. Après une importante extension durant les XIII^e et XIV^e siècles, Anvers s'affirme au XVI^e siècle, aux dépens de Bruges, comme :

- centre de transactions monétaires, et
- place marchande internationale (incluant le marché de l'art) ; mais aussi, en tant que :
- lieu de rencontre des humanistes et des artistes
- et une plaque tournante des échanges culturels européens, important, en particulier, les éléments essentiels de la Renaissance italienne inspiratrice de la Renaissance flamande.

Le plein essor d'Anvers, à partir de 1500, est propice à l'imprimerie. Vers le milieu du XVI^e siècle, quelque 140 imprimeurs, éditeurs et libraires travaillent dans la ville, où le marché du livre a pris un caractère résolument international. Ainsi Anvers est devenu le centre du livre

pour toutes les régions situées au Nord des Alpes et compte, avec Venise et Paris, parmi les trois capitales de la typographie européenne, grâce, surtout, à l'activité de Plantin, entre 1555 et 1589.

C'est dans ce contexte de la métropole anversoise, comptant vers le milieu du XVI^e siècle plus de 100 000 habitants, que Christophe Plantin installe son entreprise d'imprimeur-éditeur la *Officina Plantiniana*, avec un complexe d'ateliers attenant à une demeure patricienne. Cette « *Officine* » dispose alors de 16 presses, 80 ouvriers (dont 22 compositeurs), 32 imprimeurs, 3 correcteurs, outre les employés de maison. Elle vient largement en tête des entreprises typographiques d'Europe. Après la mort de Plantin en 1589, c'est son gendre Jean 1^{er} Moretus (1543-1610) qui lui succède à la tête de l'entreprise la mieux équipée d'Europe et c'est grâce à la famille Moretus que sera assurée, jusqu'en 1867, la continuité des activités de productions de cette entreprise.

Cette continuité se manifeste dans les mêmes lieux, avec les mêmes fonctions. D'où l'homogénéité du plan de l'édifice que reflète l'actuel musée. On trouve donc :

a./ au Rez-de-Chaussée :

- l'accueil (pièce du XVIII^e siècle), avec un jardin intérieur ;
- à la suite du hall d'accès au vestibule, une salle à manger (XVIII^e siècle) et une cuisine (même siècle) ;
- deux pièces d'apparat, datant du XVII^e siècle : un petit salon et un grand salon, avec des tapisseries et surtout des toiles de Rubens (1577-1640) ;
- un troisième salon, de plus grandes dimensions, pourvu d'une cheminée Renaissance, sert pour l'exposition de manuscrits (au nombre de 638 : en grec, en latin, en hébreu, etc.) ;
- enfin, récemment aménagées, des salles d'accueil, d'animation et d'interprétation – dans l'aile Nord.

En revanche, l'aile ouest du rez-de-chaussée est la plus ancienne de la demeure de Plantin. On y a conservé le Bureau du Chef d'entreprise, Plantin, la Chambre des correcteurs et une pièce (Chambre de Juste Lipse) qui rappelle que le grand humaniste Juste Lipse (1547-1606) a résidé et travaillé dans la demeure de Plantin puis des Moretus, lors de ses fréquents séjours à Anvers.

L'aile sud de ce même rez-de-chaussée est aussi ancienne. Plantin, qui disposait vers 1585 de 90 sortes de caractères, y aménagea une réserve (la Chambre des Caractères) des caractères en plomb des différents alphabets, y compris l'arabe et l'hébreu. Il y installa également l'imprimerie, une grande salle rectangulaire, ouverte au maximum à la lumière du jour. On y voit encore 10 presses - dont 2 sont les plus anciennes au monde - et une presse à papier.

b./ au premier étage :

Le premier étage est accessible par l'escalier monumental du XVIII^e siècle.

Il comprend :

- la salle Gutenberg, une pièce où est exposée la *Bible de 36 lignes*, le 2^{ème} monument de l'histoire de l'imprimerie en Occident, après la *Bible de 42 lignes*, oeuvre de

Gutenberg, imprimée à Mayence en 1452-1455. Seul exemplaire conservé en Belgique, cette *Bible de 36 lignes* est l'une des 14 connues dans le monde.

- la salle Plantin, une pièce typique du XVIII^e siècle, (avec cheminée en marbre et hotte à encadrement mouluré), où sont présentées les œuvres majeures de Plantin qui, durant sa carrière (1555-1598), publia 2450 ouvrages soit une moyenne de 72 par an, pendant 34 ans, ce qui le classe comme premier imprimeur-éditeur du XVI^e siècle et le principal imprimeur de l'humanisme, des langues et des sciences de son temps.

- Attenant à cette pièce, le cabinet aux livres est une reconstitution (avec cheminée, miroir, étagères et armoires de bibliothèque d'époque) de l'atmosphère intime d'un cabinet XVIII^e siècle. Il est suivi d'un couloir/Galerie de tableaux (XVI^e-XVII^e siècles).

L'aile sud, dont la construction remonte aux années 1637-1639, comprend :

- la petite Bibliothèque, avec une collection de livres précieux constituée durant quatre siècles et dont le chef d'œuvre est la *Biblia Polyglotta* (ou *Biblia Regia*, par référence au roi Philippe II d'Espagne qui en finança l'entreprise). Il s'agit d'une édition scientifique, préparée par les plus grands philologues et humanistes de l'époque, du texte biblique intégral en 5 langues (latin, grec, hébreu, syriaque, araméen), sous la supervision du grand théologien Benedictus Arias Montanus.

- la salle Moretus, un ancien atelier où sont présentées les éditions majeures produites par la famille Moretus, pendant deux siècles et demi, en particulier le seul exemplaire sur parchemin du *Graduale Romanum de Tempore et Sanctis*, datant de 1599, et un dessin réalisé en 1589, qui est la première représentation connue de la plante de pomme de terre.

- la salle Rubens, pièce d'influence italienne (Renaissance et début du Baroque), met en exergue la contribution de Pierre Paul Rubens (1577-1640), lié à la famille Moretus, à la diffusion du livre baroque, comme l'illustrent de nombreux dessins et projets pour pages de titre de livres.

L'aile ouest, où sont réparties les pièces suivantes :

- la salle des imprimeurs, ancienne Bibliothèque de Balthasar I Moretus, présente dans des vitrines du XIX^e siècle des collections d'incunables et, surtout, de post-incunables anversoises, acquis depuis 1876,

- le salon du XVII^e-XVIII^e siècle, exemple accompli d'une atmosphère raffinée dans un intérieur à la française (cuirs dorés et lambris, pendule Louis XV, portraits de famille). Il conserve un exceptionnel clavecin-épinette de 1734.

- la chambre des archives. Avec leurs 1382 registres, 990 recueils et 187 paquets et boîtes de plus de 1385 pièces sur parchemin (le tout s'étalant sur 158 mètres courants), ces archives :

○ contiennent les sources les plus anciennes au monde sur l'histoire de l'imprimerie, depuis 1440 et

Gutenberg, et sur l'évolution de la technique typographique ;

○ constituent l'une des plus riches sources d'information sur l'histoire de l'humanisme, la Contre-Réforme, les langues anciennes et orientales, les sciences, l'histoire économique et sociale des XVI^e et XVII^e siècle, la culture et les mentalités, les grands courants de la civilisation occidentale à la veille de la Révolution industrielle.

- la salle de géographie, qui rappelle, à travers l'exposition d'un grand nombre d'œuvres cartographiques imprimées, qu'Anvers était, au XVI^e siècle, le principal centre européen de la cartographie. Y est évoqué le souvenir d'Abraham Ortelius (1527-1598), le père du tout premier atlas, et celui de Mercator (1512 - 1594), qui est à l'origine du tournant décisif dans l'histoire de la cartographie après Ptolémée (II^e siècle après J.-C.) et dont le chef d'œuvre de renommée mondiale est exposé ici : *Atlas sive Cosmographicae Meditationes de Fabrica Mundi*, achevé en 1595, après sa mort.

L'aile nord comprend :

- la salle des éditions étrangères, aménagée dès 1876. Ses vitrines, classées par époque et par pays, contiennent des éditions rares et précieuses provenant des plus grandes imprimeries européennes, depuis l'époque des pionniers aux XV^e et XVI^e siècles (tels l'imprimeur-éditeur italien, le grand humaniste Alde Manuce (1420-1480), la famille Estienne, la première famille d'imprimeurs français du XVI^e siècle, l'imprimeur de Bale Joannes Frobenius (1460-1527), etc.) jusqu'au siècle des Lumières. On y trouve, également, les 35 volumes du *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers* (1751-1780), la fameuse *Encyclopédie* qui constitua un sommet de l'histoire de la pensée européenne et a contribué à inspirer la Révolution française de 1789.

- un petit salon et une chambre à coucher.

- la salle de l'illustration du livre, où sont exposés, dans les vitrines et aux murs, les divers stades et procédés d'illustration. Plantin puis les Moretus ont en fait leur spécialité et la collection est impressionnante : 15 000 blocs de bois, 3000 plaques de cuivres gravées et 791 esquisses pour gravure sur cuivre, réalisées par les grands maîtres anversoises de l'art graphique, aux XVI^e et XVII^e siècles, Pierre Paul Rubens en tête.

- Plantin, avec son édition en 1566 des *Vivae Imagines partium corporis humani* de Juan Valverde, est à l'origine d'un véritable tournant dans l'histoire de l'illustration du livre, pour tout l'Occident : au cours du XVII^e siècle, la gravure sur cuivre supplante complètement la gravure sur bois, pour l'imprimerie de qualité.

- une chambre avec alcôve, qui abrite, depuis 2001, l'installation nécessaire à la présentation aux visiteurs du CD-Rom du musée.

- l'atelier de fonderie et la fonderie de caractères, uniques en leur genre, avec une sélection de 4 500 poinçons, près de 16 000 matrices ajustées, 4681 matrices non ajustées et 62 moules.

L'aile est comprend :

- la petite et la grande bibliothèque, pièces remarquables donnant sur la cour intérieure de la demeure, constituant un exemple impressionnant de bibliothèque privée originale du XVIIe siècle (À remarquer : une collection de bustes sur plâtre de savants grecs et d'empereurs romains, de bustes de bois représentant des saints et des papes, ainsi que des globes datant de 1751 et provenant du célèbre atelier parisien de Robert de Vaugondy).

- la salle Max Horn, qui héberge une série inestimable de 1447 ouvrages appartenant à la littérature française du XVIe au XVIIe siècle et légués au Musée par Max Horn (1882-1953). Elle contient également une collection de reliures précieuses :

- o reliures médiévales, estampées en relief sans encre ni couleur,
- o reliures orientales, à décor doré,
- o reliures diffusées aux Pays-Bas du XIIIe siècle au XVIIIe siècle.

Remarque finale :

Dans son ensemble, l'édifice historique comprend, dans son état actuel, 35 salles (y compris le salon dédié à la mémoire du juriste René Vandevooir (1892-1966), bienfaiteur du Musée, et de l'écrivain flamand de langue française, Emile Verhaeren (1855-1916).

Histoire

Dans le dossier, l'histoire de la vieille ville d'Anvers et le développement de la Maison de Plantin et des Moretus, avec ses ateliers d'imprimeur-éditeur, sont parfaitement exposés. C'est le rôle économique sans cesse grandissant de la ville qui est, d'une part, déterminant ; d'autre part, l'établissement à Anvers de Christophe Plantin, dès 1555, et son installation dans la « grande demeure » (aujourd'hui local du Musée) appelée par la suite « Compas d'Or », au cœur du noyau historique de la ville, expliquent l'évolution du monument et son importance dans l'histoire de l'imprimerie et l'édition, de 1579, date de la construction du premier noyau des ateliers d'impression (*Officina Plantiniana*) à 1871, quand le dernier de la lignée des imprimeurs-éditeurs attachés à ces ateliers, Edouard Moretus (1804-1880) renonce à l'entreprise et se dédie au maintien du patrimoine immobilier et mobilier séculaire ainsi que des trésors accumulés au fil des siècles.

Pour cette longue période, l'on peut distinguer trois phases :

L'essor réalisé par Plantin, jusqu'à sa mort en 1589 (à cette date, son *Officine* réalisa, déjà, environ 2450 ouvrages), se continue avec son gendre Jean I Moretus (1543-1610), qui en fit l'imprimerie la mieux équipée d'Europe. Son fils, Balthasar I Moretus (1574-1641) lui succéda et consolida la réputation de l'entreprise, profitant en particulier de son amitié avec Pierre Paul Rubens, pour obtenir de cet artiste de renom des desseins pour des exemplaires remarquables et exceptionnels de l'édition baroque, qui furent imités partout durant la seconde moitié du XVIIe siècle.

Sa réputation internationale et la qualité unique de ses productions valurent à l'Officine la visite de Marie de Médicis en 1631, de la reine Christine de Suède en 1654 et de plusieurs princes et princesses d'Italie et de Pologne.

La seconde moitié du XVIIe siècle marque le début d'une période de décadence pour l'imprimerie à Anvers. Toutefois, l'Officine des Moretus se maintient et reste la plus importante des Pays-Bas espagnols. Ses ouvrages, essentiellement religieux, sont produits pour le marché espagnol et sont exportés jusqu'en Chine et dans les possessions espagnoles du Nouveau monde. À partir de 1715 et jusqu'en 1764, sa production passera même au premier plan de l'exportation internationale du livre.

Malgré une amorce de renouveau durant le premier quart du XIXe siècle, la situation des Moretus se détériore. Ils se montrent incapables de faire face à la modernisation de l'imprimerie, en particulier à la suite de l'apparition des presses mécaniques et rotatives. Edouard Moretus (1804-1880) est, désormais, le dernier imprimeur-éditeur de la famille et, après la publication en 1866 d'un dernier livre *Horae diurnae S. Francisci*, il est obligé de renoncer à poursuivre ses activités. Dès 1871, il devient un conservateur du patrimoine familial et un collectionneur.

La saga des Plantin et Moretus s'achève.

En 1873, il négocie la vente, à destination muséale, de l'ensemble des biens, par la voie d'un accord avec l'État belge et la ville d'Anvers.

En 1876, le Musée Plantin-Moretus est né.

À ces phases d'évolution historique vont correspondre, sur le terrain, des développements au plan de l'architecture, de l'aménagement et enfin de l'équipement muséographique.

a- 1576–1580 :

Établissement du noyau de la demeure et construction de l'imprimerie avec ses outils et son équipement

b- 1620–1640 :

Agrandissements successifs de la demeure et diverses adaptations qui déterminent la forme actuelle de la cour intérieure.

c- 1761–1763 :

Durant la période florissante de gestion de Jean-François Moretus (1717-1768), s'accomplit le remplacement de sept petites maisons par l'édifice actuel de style de transition Louis XV-Louis XVI, qui reflète le style de la haute bourgeoisie anoblie.

d- De 1876-1877 à nos jours :

- Achat de l'ensemble (biens meubles et immeubles) par l'État belge et la ville d'Anvers en 1876.
- Ouverture, le 19 août 1877, du Musée Plantin-Moretus.
- En 1937, adjonction d'une aile nouvelle pour héberger le Cabinet des Estampes de la ville d'Anvers, filiale du Musée, avec son importante collection graphique.
- Dès 1947, s'effectuent les restaurations nécessaires après les dommages de la Grande guerre : le 2 janvier 1945, en

effet, une bombe endommagea la maison de 1580, côté sud, et la façade de l'aile est.

Par bonheur, les collections, placées à temps en lieu sûr, n'ont subi aucun dommage.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le Musée Plantin-Moretus (avec son appendice, le Cabinet des Estampes) est une institution publique qui ressort du domaine public et appartient, avec l'entièreté de son patrimoine mobilier et immobilier à la ville d'Anvers.

Le transfert de propriété du Gouvernement flamand (du Royaume de Belgique) à la Ville d'Anvers a été effectué par décret en date du 8 décembre 1998 et approuvé, au niveau de la Commune, par le Collège des Bourgmestre et Échevins le 6 mai 1999 et par le Conseil Communal le 25 mai 1999.

Par ailleurs, en raison de ses valeurs historiques et artistiques, l'ensemble du complexe du Musée Plantin-Moretus – y compris ses biens meubles, immeubles par destination et son patrimoine – est protégé comme Monument Historique, aux termes de l'arrêt ministériel du 10 juillet 1997.

Structure de la gestion :

a./ à l'échelon du Musée :

La gestion générale et quotidienne incombe au Conservateur en chef du Musée qui, nommé par la ville d'Anvers, rend compte aux autorités communales et leur soumet le rapport annuel des activités. Il est responsable, outre la gestion du personnel et des moyens matériels et financiers, de la gestion de l'ensemble des constructions protégées ainsi que de la gestion des collections.

b./ à l'échelon de la Flandre :

En raison de l'importance et de la composition de sa collection et compte tenu de sa politique de gestion et de conservation, le Musée a reçu le titre de Musée de premier ordre (national – international), le 15 février 1999.

De ce fait, sa politique de gestion est supervisée par la Division des Beaux-Arts et Musée du Ministère de Flandre.

En tant que monument historique protégé, le Musée relève, pour sa gestion, de la Division des Monuments et Sites au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Ressources :

a./ à l'échelon local :

Le Musée dispose de crédits de fonctionnement ordinaires et extraordinaires obtenus auprès de la Direction générale des Musées municipaux (Ville d'Anvers), de revenus propres provenant de ses activités, et de contributions privées, de dons et de legs.

b./ à l'échelon de la Flandre :

Le Musée dispose en tant que « monument historique protégé », de primes (entretien, travaux de restauration), et en tant que « Musée de premier ordre », de subsides (fonctionnement, projets).

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le Musée Plantin-Moretus témoigne d'un échange considérable sur le développement de la technologie, en l'occurrence l'imprimerie, l'édition et la diffusion du livre.

Le Musée Plantin-Moretus apporte un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle.

Le Musée Plantin-Moretus offre un exemple éminent d'un ensemble architectural et technologique illustrant des périodes significatives de l'histoire humaine.

Le Musée Plantin-Moretus est directement et matériellement associé à des idées, des croyances et des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS a visité le Musée en août 2004.

Conservation

Historique de la Conservation :

Le noyau de la demeure patricienne remontant à 1576 ainsi que les adjonctions et adaptations propres à l'évolution du goût, de l'architecture domestique et du mode de vie entre le XVIe et le XIXe siècles ont été conservés, dans un excellent état, par le fondateur, Christophe Plantin, et par ses successeurs, les Moretus, qui ont en permanence occupé les lieux jusqu'en 1876.

Depuis l'achat de l'ensemble – biens meubles et immeubles – par l'État belge et la Ville d'Anvers en 1876 et l'ouverture du Musée Plantin-Moretus en août 1877, la conservation du patrimoine bâti et des collections est assurée à l'échelon du Musée, sous la supervision et avec les subsides de la Ville d'Anvers, et à l'échelon de la Flandre, avec le soutien technique et financier de la Division des Beaux-Arts et Musées et de la Division des Monuments et Sites.

État de conservation :

Protégé en tant que monument historique et comme musée de premier ordre, le Musée Plantin-Moretus est l'objet d'un entretien constant.

Pour bénéficier auprès du Gouvernement flamand de la prime d'entretien, il a l'obligation d'établir un plan quinquennal d'entretien et de faire effectuer annuellement un contrôle technique.

De même, pour bénéficier de la prime pour travaux de restauration, il doit prendre une assurance pour le monument et faire exécuter un contrôle trisannuel de l'état technique et physique des lieux.

Enfin, la Flandre dispose, depuis 1991, d'un organisme de suivi de l'état des monuments, intitulé *Monumentenwacht* ou « Surveillance/Vigiles des Monuments » et chargé en particulier

- d'entreprendre des inspections périodiques approfondies,
- d'établir des rapports sur l'état des bâtiments,
- de fournir des plans d'entretien à long terme.

Une première inspection approfondie a eu lieu, au Musée, les 21 et 22 octobre 1998 et a proposé une liste des travaux à caractère urgent (en particulier, pour les travaux), des travaux à court terme (notamment la réparation des pierres altérées et des joints), et des points importants pour un entretien durable.

Ses recommandations ont été intégrées aux plans et travaux de restauration pendant la période 1998–2002.

Gestion :

Un plan de gestion 2003–2009 a été élaboré de manière très détaillée par le Conservateur du Musée. Il traite de l'ensemble du bien proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, à la fois en tant que monument historique et en tant que musée.

Ainsi la gestion est d'abord celle de l'ensemble des constructions protégées. Elle inclut la conservation, l'entretien permanent, les réparations nécessaires, les interventions d'urgence (par exemple, en cas d'infiltration des eaux), la restauration. Toutes ces opérations sont menées sous le contrôle de la Division des Monuments et Sites, au Ministère de la Culture flamande.

La gestion concerne également les collections : objets exposés, archives, livres, réserves et dépôts muséographiques. Les tâches essentielles sont réalisées en conformité avec les recommandations internationales (en particulier, celles de l'ICOM), en accord avec la Direction générale des Musées municipaux d'Anvers et sous la supervision de la Division des Beaux Arts et Musées, auprès du Ministère de la Culture flamande.

Enfin, ces activités essentielles sont complétées et soutenues par la gestion du personnel et du matériel (y compris les ressources financières) et la gestion scientifique : publications, bibliothèques spécialisées, automatisation et numérisation, organisation d'expositions temporaires, prêts et échanges internationaux...

Analyse des risques :

Le dossier met en avant les éléments suivants :

+ Contraintes naturelles :

Inondations :

Bien que situé à une distance relativement courte du fleuve l'Escaut, l'ensemble ne connaît toutefois pas de problème à

ce niveau : un petit mur de barrage protège les quais contre les débordements et les crues.

Incendies :

Le Musée dispose d'un système de détection électronique de feu, en relation immédiate avec le Corps des Pompiers.

+ Contraintes liées à l'environnement :

La Ville d'Anvers ne cesse d'agir pour réduire la pollution dans le centre historique due au trafic de voitures. La zone est devenue à circulation limitée et on y a introduit progressivement des espaces piétonniers.

Cependant la tradition des marchés de brocanteurs, d'antiquités ainsi que la tenue du Marché du Vendredi maintiennent la pression sur la zone.

+ Contraintes dues au flux des visiteurs et au tourisme :

Le parcours est organisé de façon à réguler le flux des visiteurs (70 000 par an).

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Témoins de l'art de bâtir et du mode de vie de leur époque, chacune des phases qu'a connues le complexe, aujourd'hui aménagé en Musée : à savoir, noyau central de 1580 et adjonctions progressives de 1578–1584, 1620–1630, 1760–1763, a conservé son authenticité.

Mais, surtout, cette authenticité se manifeste, essentiellement, à travers le maintien dans les mêmes lieux (demeure et ateliers) d'une même activité (l'imprimerie-édition) exercée par une même famille (les Moretus, descendant du gendre de Plantin, le fondateur).

Au plan formel, les restaurations nécessitées par l'entretien permanent des bâtiments et celles qu'ont imposées les dommages de guerre (en 1945) n'ont pas affecté l'authenticité de l'ensemble.

Il en est de même pour ce qui des aménagements muséographiques, particulièrement en harmonie avec l'évolution historique du monument.

Intégrité :

Le complexe a, en général, gardé son intégrité dans ses caractéristiques et ses composantes.

Évaluation comparative

Musée depuis 1876–1877, le Musée Plantin-Moretus est unique en son genre.

Il est le seul à être aménagé au sein de la demeure et des ateliers historiques d'imprimeurs-éditeurs.

Il est le seul à témoigner d'une activité qui a duré, dans les mêmes lieux, pendant 2 siècles : 1576–1876.

Comportant des archives exceptionnelles d'une entreprise de rang européen et mondial, il est le seul à représenter les graveurs de poinçons et de matrices les plus en vue au XVI^e siècle, tels que Claude Garamond (1499–1599) qui a mis au point des alphabets grec, romain et italique, et son successeur Guillaume Le Bé, spécialiste de l'alphabet hébraïque.

Enfin, il est le seul à conserver les deux presses les plus anciennes au monde.

Le dossier de proposition d'inscription le compare, en marquant les différences nettes, aux Musées :

- d'Odense (Danemark), Stavanger (Norvège), Londres (Royaume Uni) : limités à l'impression du XIX^e siècle,
- « Gutenberg museum », de Mayence (Allemagne), centré sur l'art typographique inventé par Gutenberg,
- de l'Imprimerie et de la Banque à Lyon (France), remarquable par sa collection xylographique du XVI^e siècle, mais limité à cette collection.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le Musée Plantin-Moretus est l'unique imprimerie-maison d'édition du monde datant de la Renaissance et de l'époque baroque.

Il est installé dans un ensemble Maison-ateliers dont le fondateur, Christophe Plantin (1520–1589), était le plus important imprimeur-éditeur de la seconde moitié du XVI^e siècle.

Les successeurs de Plantin, la famille Moretus, ont, du XVI^e au XIX^e siècle, occupé les mêmes lieux et assuré une production de très haute qualité intellectuelle et matérielle, de niveau mondial.

Le Musée combine biens immeubles et meubles, équipements et collections de valeur exceptionnelle, tant au niveau historique et scientifique qu'au plan technologique et documentaire.

Enfin, les Archives conservées dans le Musée, uniques au monde par leurs séries continues de pièces de comptabilité de l'entreprise entre le XVI^e et le XIX^e siècle, ont été classées par l'UNESCO, le 4 septembre 2001, dans le registre de la « Mémoire du monde ».

Évaluation des critères :

Le dossier de proposition d'inscription, qui fait référence aux critères ii, iii, iv et vi, justifie cette proposition par la symbiose entre :

L'architecture du complexe et son évolution urbaine du XVI^e au XIX^e siècle,

L'agencement des ateliers (imprimerie, fonderie, salle des caractères) qui sont uniques en leur genre,

Les biens meubles et les collections demeurés in situ (équipement, outils, bibliothèques, meubles, portraits, archives).

L'ensemble de ce patrimoine est méticuleusement conservé dans le Musée, depuis plus d'un siècle (1876–1877).

Cette évaluation que reflète le dossier paraît tout à fait justifiée.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour la gestion

Le plan de gestion pour la période 2003–2009 prévoit la conservation optimale des archives Plantiniennes, de valeur exceptionnelle et universelle. À cet effet, le Musée a programmé, en accord avec les autorités locales et administratives compétentes, de construire un nouveau dépôt dûment pourvu de la climatisation adéquate et d'un système de surveillance efficace.

Il est recommandé, pour la réalisation, de veiller à trouver, avec la Division des Monuments et Sites et la Division des Beaux-Arts et Musées de la Flandre, une solution qui soit compatible avec l'authenticité de l'ensemble « Maison-Ateliers ».

Recommandations pour le titre de la proposition d'inscription

Il est suggéré de le modifier, en suivant le titre du bien tel qu'il est donné sur la couverture du dossier de proposition d'inscription.

En adoptant le titre « Complexe Maison-ateliers-Musée Plantin-Moretus », l'on insiste sur la symbiose unique que présente ce Musée entre une architecture, une fonction et un « esprit des lieux ». De la sorte, l'on ne limite pas le monument à un Musée et l'on évitera de créer un précédent dans la liste du patrimoine mondial, en donnant l'impression qu'on ouvre la voie à l'inclusion d'autres musées.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien, sous réserve d'en modifier le titre en adoptant la forme suivante : « Complexe Maison-Ateliers-Musée Plantin-Moretus », sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii, iv et vi** :

Critère ii : À travers les publications de l'Officine Plantinienne, le complexe Plantin-Moretus, témoigne du rôle considérable, joué par cet important centre de l'humanisme européen au XVI^e siècle, dans le développement des sciences et de la culture.

Critère iii : Considérées comme partie intégrante de la « Mémoire du Monde » (UNESCO, 2001), les Archives Plantiniennes, comprenant la comptabilité de l'Officine, les livres de comptes commerciaux et la

correspondance avec plusieurs savants et humanistes de renommée mondiale, apportent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle de premier ordre.

Critère iv : Exemple exceptionnel de la relation entre le cadre de vie d'une famille, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, le monde du travail et le milieu du commerce, le complexe Plantin-Moretus présente une valeur documentaire sans égal sur des périodes significatives de l'histoire en Europe : Renaissance, Baroque, Classicisme.

Critère vi : Le complexe Plantin-Moretus est matériellement associé à des idées, des croyances, des technologies et des œuvres littéraires et artistiques ayant une signification universelle exceptionnelle.

3. Recommande que pour la réalisation du nouveau dépôt d'archives une solution soit trouvée qui soit compatible avec l'authenticité de l'ensemble Maison-Ateliers.

ICOMOS, avril 2005

KADSCAN

Gem : ANTWERPEN
Gemnr : 11002
Kadgem : 4 AFD/ANTWERPEN
Kadgemnr : 11804
Percid : 11804_D_0574_A_000_00
Plannummer : N104D020
Volgnr : 3126076
X : 152050.48
Y : 212028.00
Ignisnr : 11002
Sectie : D
Grondnr : 574
Exponent : A
Macht : 0
Bisnr : 0
Toestand : 19980101

N 51° 13' 06"
E 4° 23' 52"

**Limites du bien culturel
proposé pour l'inscription**

extrait du plan cadastral
échelle approximative :
1: 1000



Plan indiquant la zone principale du bien



Cour intérieure



Imprimerie

Yaroslavl (Fédération de Russie)

No 1170

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Fédération de Russie
<i>Bien proposé :</i>	Centre historique de la ville de Yaroslavl
<i>Lieu :</i>	Région de Yaroslavl
<i>Date de réception :</i>	31 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit du centre historique d'une ville vivante.

Brève description :

La ville historique de Yaroslavl, sur la Volga, s'est développée à partir du XIe siècle en un centre de commerce d'importance majeure. Elle est connue pour ses nombreuses églises datant du XVIIe siècle. Yaroslavl est un exemple exceptionnel du programme de rénovation urbaine ordonné par l'impératrice Catherine la Grande dans l'ensemble de la Russie en 1763. Bien qu'ayant conservé certaines des structures historiques importantes, la ville fut rénovée dans le style néoclassique en suivant un plan directeur urbain en étoile.

2. LE BIEN

Description

La ville historique de Yaroslavl est située sur la Volga, au confluent de la Kotorosl, à quelque 250km au nord-est de Moscou. Le site a été choisi pour les avantages que présentent ses caractéristiques physiques et ses défenses bâties. Les origines de la cité remontent au début du XIe siècle. La ville doit sa forme et sa structure actuelle à une réforme urbaine majeure lancée en 1763 par l'impératrice Catherine la Grande pour l'ensemble du pays. Certaines des anciennes rues et des anciennes structures ont cependant été conservées dans ce processus de modernisation qui se poursuivit de 1770 jusque dans les années 1830.

La zone proposée pour inscription est le centre historique de la ville que l'on appelle le « Slobody ». Ce dernier est en forme de demi-lune ; les rues partent en étoile à partir du centre. La ville de Yaroslavl possède un style

architectural néoclassique et un paysage urbain uniforme et harmonieux. Les bâtiments publics et résidentiels, pour la plupart à deux ou trois étages, bordent de larges rues ponctuées de grandes places. La ville comprend un grand nombre d'églises à bulbes et d'ensembles monastiques datant du XVIe et du XVIIe siècle qui recèlent de précieuses iconostases et peintures murales.

Le *monastère Spassky* est l'un des plus anciens monastères fondés dans la région de la Haute Volga. Il fut construit sur le site d'un temple païen à la fin du XIIe siècle. Les plus anciens bâtiments préservés jusqu'à nos jours datent du XVIe siècle (cathédrale de la Transfiguration, réfectoire, Portes saintes, tour-clocher), bien que certains aient été restaurés à différentes reprises. L'église des Thaumaturges est dotée d'un porche classique et fut construite en 1851.

Plus de 50 églises furent édifiées au XVIIe siècle. L'*église de l'Épiphanie* (place de l'Épiphanie) fut construite entre 1684 et 1693. Elle possède cinq coupes et ses façades en briques rouges sont décorées de céramiques polychromes ; l'intérieur a été peint en 1692-1693. On peut citer d'autres exemples d'églises : *Saint-Nicolas Nadein* (1620) sur la Volga, l'*église de la Nativité* (1644) avec sa tour-clocher remarquable, l'*église du Prophète-Élie* (1647) qui devint le point central du plan urbain de style classique en étoile de Yaroslavl.

La zone proposée pour inscription s'étend sur environ 2 km le long de la rive ouest de la Volga et sur 1,5 km le long de la rive nord de la Kotorosl. Une rue intérieure s'étire parallèlement à la Volga et traverse la place du Soviet (Iliinskaïa) qui constitue le point central de la ville historique. Le centre ville est entouré d'un boulevard en demi-cercle, la rue Ushinsky, tracée au XVIIe siècle immédiatement derrière les murs de défense de la ville. Le boulevard traverse la place Volkov, point de départ de la route qui relie Uglich à l'ouest. La zone proposée pour inscription recouvre le périmètre du centre historique. Cette zone est entourée d'une zone tampon qui s'étend sur un ou deux pâtés de maison plus à l'ouest, ainsi que sur les rives opposées des deux fleuves. La zone tampon comprend des zones de nature ainsi que de nombreux édifices historiques importants.

Sur le *quai de la Volga* se succèdent plusieurs édifices importants de style néoclassique, par exemple : la résidence du métropolite (construite dans les années 1680), l'église Saint-Élie-Saint-Tychen (1825-1831), la tour de la Volga (tour de défense datant de 1685), la porte de la Volga (construction du début du XIXe siècle), l'ensemble de la résidence de l'ancien gouverneur général (1820-1860), la maison Deduylin (début du XVIIIe siècle), l'ensemble de la Nativité (XVIIe siècle).

L'ensemble de la *place du Soviet* fut construit du milieu du XVIIe siècle au XVIIIe siècle. Le point central de la place est l'église du Prophète-Élie (construite entre 1647 et les années 1650) avec ses riches ornements et ses peintures murales. Parmi les bâtiments des bureaux du gouvernement se trouvent quelques-uns des premiers édifices de style classique construits d'après les plans d'urbanisme de 1770.

La *place Volkov* fut d'abord consacrée au commerce de détail. Au début du XIXe siècle, un théâtre y fut construit

(d'abord en bois, puis en pierre). Cet édifice fut remplacé en 1911 par un nouveau théâtre de style néoclassique. Sur la place se dresse encore une des dernières tours de défense de la ville, la tour Saint-Blaise, construite en pierre après un incendie au XVIIIe siècle.

La rue Ushinsky, ouverte au XVIIIe siècle, compte plusieurs bâtiments intéressants de style classique. Certains de ces bâtiments ont été reconstruits ou rénovés vers la fin du XIXe siècle dans des styles variés, du classique au rococo en passant par le néoclassique.

Histoire

En 2010, la ville de Yaroslavl fêtera le 1000^e anniversaire de sa fondation. À l'origine, il y avait une petite forteresse en bois. Au XIIe siècle, deux monastères furent construits à proximité : le monastère Spassky sur la Kotorosl et le monastère Petrovsky sur la Volga, faisant de ce lieu un avant-poste de la chrétienté. Au XIIIe siècle, l'établissement appartenait au territoire de Rostov, une ville possédant une importante résidence épiscopale, le *Kremlin*. Dès ce temps-là, Yaroslavl commença à se développer et devint le centre d'un grand duché. En 1463, le grand duché de Yaroslavl rejoignit le puissant État de Moscou.

Après plusieurs incendies, la ville d'origine construite en bois fut progressivement rebâtie en pierre à partir du XVIe siècle. Yaroslavl prit de l'importance, devenant la seconde ville de l'État. Grâce à la Volga, elle entretenait des contacts commerciaux avec la Perse et l'Inde ainsi qu'avec les Ottomans. Moscou développa aussi ses contacts avec les centres de commerce de l'Europe de l'Ouest. La ville attira le commerce et l'artisanat qui y prospérèrent. Le XVIIIe siècle est considéré comme l'âge d'or de Yaroslavl. À cette époque, une cinquantaine de nouvelles églises furent construites en pierre.

En 1711 et en 1762, plusieurs incendies infligèrent des revers de fortune à l'activité commerciale de la ville, qui continua néanmoins à se développer. En 1769, un nouveau plan d'urbanisme fut adopté, puis révisé en 1778. Ce plan prévoyait une disposition des rues en étoile au centre et une trame rectangulaire à l'ouest. Tout en appliquant les nouvelles directives imposées par l'impératrice, le plan de la ville tint compte de l'état existant et conserva une partie du réseau des rues et des bâtiments historiques où les structures historiques les plus importantes (églises, tours médiévales) furent utilisées comme des éléments visuels et de composition clés pour le nouveau plan.

Les activités de construction se poursuivirent jusqu'au XIXe siècle, époque à laquelle ce qui restait du centre de la vieille ville fut rénové d'après un schéma plus formel. À la fin du XIXe siècle, Yaroslavl connut de nouveau une période de forte croissance. De nombreuses industries s'installèrent dans la ville. Le nombre d'habitants passa de 52 000 en 1887 à 109 000 en 1913. À l'époque, plusieurs nouvelles activités furent créées, notamment des hôtels, des restaurants, des banques et des bureaux.

Au XXe siècle, Yaroslavl traversa des moments difficiles, comme la plupart des villes de Russie. Les années 1920 et 1930, ainsi que 1960 et 1970 connurent de nombreuses

pertes patrimoniales, notamment des ensembles religieux. Yaroslavl traversa de nombreuses épreuves mais, fort heureusement, dans une moindre mesure que dans d'autres villes. Le développement s'est installé aux portes de la ville, et un nombre relativement réduit de constructions neuves a touché le centre ancien. Dans les années 1990, Yaroslavl a retrouvé la voie de la croissance, mais, cette fois, pleinement consciente de son patrimoine culturel. Les églises et les monastères ont été réhabilités et ont été de nouveau ouverts aux fidèles. Actuellement, la commune de Yaroslavl compte environ 600 000 habitants.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les bâtiments et les sites inclus dans la zone proposée pour inscription appartiennent soit à la Fédération de Russie, soit à la région de Yaroslavl, soit à la commune de Yaroslavl soit enfin à des personnes privées et des institutions.

Conformément à la décision 21-06-1990 N191 du Comité exécutif des députés du peuple de la région de Yaroslavl, le centre historique de Yaroslavl est protégé en tant que « réserve de la ville ». Ce statut prévoit le contrôle absolu de l'urbanisme et de la construction dans la zone concernée ainsi que la restauration et la réhabilitation des édifices historiques. Il autorise la reconstruction, la modernisation et le changement de destination des bâtiments existants ainsi que l'élimination d'activités ou d'éléments incompatibles avec les valeurs de l'environnement et de la zone protégée.

De plus, la zone est soumise à diverses dispositions légales de la Fédération de Russie concernant le patrimoine culturel, la préservation des monuments historiques et des sites archéologiques, l'entretien et la restauration des façades et des infrastructures, etc.

Structure de la gestion :

Le contrôle et la mise en œuvre pratique des mesures légales et des normes dans la zone historique relèvent de la responsabilité du Comité du patrimoine historique et culturel.

La gestion de la zone historique est de la responsabilité de deux bureaux :

- à l'échelon de la région de Yaroslavl : le service de la culture et du tourisme ;
- à l'échelon de la municipalité de Yaroslavl : le conseil de l'architecture.

Les plans concernant la zone protégée de Yaroslavl comprennent :

- le plan de développement du tourisme 2001-2003 ;
- la liste des mesures prioritaires pour la préservation et le développement de la culture et des arts de 2002 à 2004 ;
- le plan des objectifs pour la réduction de l'impact de l'homme sur l'environnement (années 2001 à 2004) ;
- la stratégie de développement de la ville de Yaroslavl jusqu'en 2010.

Ressources :

Les ressources financières pour la préservation et la réhabilitation proviennent des budgets de la fédération, de la région, de la municipalité ainsi que de fonds extrabudgétaires.

La majorité des touristes arrivent par bateau de croisière sur la Volga pendant la saison d'été. Ces dernières années, leur nombre a augmenté. Différentes mesures sont prises pour l'accueil des touristes, notamment des itinéraires touristiques, une capacité d'accueil hôtelier de 1400 lits, une centaine de restaurants, etc.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le centre historique de Yaroslavl appartient à l'une des villes les plus anciennes et les plus riches de Russie. C'est un exemple représentatif du développement des villes anciennes de Russie qui témoigne de la réforme de l'urbanisme exceptionnelle entreprise par l'impératrice Catherine la Grande dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La caractéristique première et exceptionnelle du centre historique de Yaroslavl découle de la présence d'anciennes églises, remarquables par leur architecture, qui rythment et ponctuent le développement urbain.

Un autre aspect de la ville est son intégration harmonieuse dans le riche paysage naturel, au confluent des deux fleuves, avec leurs rives pittoresques et les vastes étendues d'eau.

Les monuments du centre historique de Yaroslavl présentent tous les styles artistiques caractéristiques de la Russie au cours des cinq derniers siècles. De nombreux édifices historiques recèlent des exemples uniques de peintures monumentales des XVI^e et XVII^e siècles.

Critère ii : Cet ensemble témoigne des développements successifs qui se sont produits en matière d'architecture et d'urbanisme, d'art monumental et de paysagisme urbain sur plus de 500 ans. Le bien représente brillamment le processus historique de ce développement dans la vaste région centrale de la Russie.

Critère iv : C'est un exemple exceptionnel de développement de la typologie de l'environnement urbain, de l'architecture et de l'urbanisme, de l'architecture d'édifices publics et résidentiels dans un contexte de bâtiments historiques, de paysagisme, de plantations d'arbres et d'aménagement de jardins dans la partie historique de la ville, illustrant la longue histoire de la Russie, en étroite relation avec des développements semblables dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en août 2004.

L'ICOMOS a également consulté son comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Conservation

Historique de la conservation :

La ville de Yaroslavl a eu la chance de survivre à certaines périodes, en particulier le XX^e siècle, alors que la plupart des villes historiques de Russie ont subi la destruction de leurs églises et de leurs couvents et la transformation du tissu urbain. Ces dernières décennies, les autorités ont initié un programme qui a déjà permis de préserver et de restaurer plusieurs édifices historiques.

État de conservation :

Le centre historique de Yaroslavl est exceptionnellement bien conservé. Plusieurs bâtiments historiques ont été restaurés ces dernières années. D'autres qui nécessitent des réparations sont en attente de financement.

Gestion :

Le territoire proposé pour inscription bénéficie d'une forte protection dans le cadre de la législation sur les monuments historiques de la Fédération de la Russie. Les rives et les îles de la Kotorosl sont protégées en tant que zone de préservation de la nature. Globalement, la législation russe autorise les autorités de l'État à empiéter largement sur les droits de la propriété. La situation économique actuelle limite cependant les possibilités d'aide aux propriétaires privés de monuments historiques classés. Des subventions peuvent être accordées aux églises orthodoxes qui nécessitent des réparations, mais les financements sont essentiellement attribués à des bâtiments historiques qui appartiennent directement à l'État.

Dans la zone tampon, la hauteur des nouvelles constructions est limitée (entre 14 m et 17 m) de manière à ne pas nuire au paysage urbain historique. Un nouveau pont sur la Volga est en construction à quelque distance de la ville historique, lequel permettra de dévier l'intense trafic de transit hors du centre historique.

Toutes les modifications et toutes les nouvelles constructions sont soumises à un contrôle strict dans la zone principale et dans la zone tampon. Plusieurs associations civiques soutiennent la protection de la ville historique. Selon la loi actuelle, elles ne participent pas au processus décisionnaire. Elles représentent néanmoins un potentiel pour l'avenir.

Analyse des risques :

Les principaux risques sont liés au fait que Yaroslavl est une ville historique vivante qui continue de se développer. Par conséquent, comme toujours dans ces cas, il faut prêter une attention particulière au suivi, à la gestion et aux modifications éventuelles du tissu urbain ainsi qu'aux activités présentes dans la zone proposée pour inscription et dans la zone tampon.

Authenticité et intégrité

Du point de vue de l'urbanisme, le territoire proposé pour inscription a conservé son intégrité et son authenticité. Même le bâtiment de l'ancien secrétariat du parti communiste de la région de Yaroslavl, construit en 1982 au cœur de la ville, s'intègre harmonieusement avec le plan du XVIIIe siècle. Il est à noter que, contrairement à de nombreux autres projets de rénovation de la période soviétique, les rives et les îles de la Kotorosl ont été préservées, conservant à la ville historique son cadre naturel unique. Le port fluvial construit sur la Volga dans les années 1980 n'affecte pas outre mesure la composition urbaine de la ville.

À l'époque stalinienne, des milliers d'églises furent détruites dans les villes les plus grandes de Russie. À Yaroslavl, sur 80 églises et chapelles, 56 sont demeurées intactes. Ce nombre est sans égal ailleurs en Russie. Même si quelques églises servirent de prisons ou d'entrepôts, elles ont généralement conservé leurs ornements artistiques. Quelques travaux de restaurations nécessaires réalisés dans plusieurs édifices répondent aux normes exigées. Les bâtiments résidentiels construits entre le XVIIIe et le XXe siècle sont demeurés presque intacts. Une partie des murs de fortification a également été préservée, au nord et au nord-est de la ville, de même que les tours de la Vierge et d'Uglic et les portes de la Volga.

Évaluation comparative

L'histoire de l'architecture russe peut être classée en deux catégories principales : le style « national » du Xe siècle jusqu'à la fin du XVIIe siècle, basé principalement sur les traditions médiévales régionales, et suite aux grandes réformes de Pierre le Grand, le style « occidental », à partir de 1700 jusqu'à nos jours. L'impératrice Catherine la Grande fut à l'origine d'une rénovation urbaine majeure, avec la création de plus du double de centres urbains dans l'empire, environ 600. Dans le même temps, elle ordonna également une réforme urbaine importante, qui impliqua la préparation d'un nouveau plan directeur pour toutes les villes existantes respectant la régularité et les idées des Lumières et introduisant le style néoclassique dans l'architecture civile.

Yaroslavl est classée parmi les dix villes historiques les plus intéressantes de Russie, avec Moscou, Saint-Pétersbourg, Novgorod Veliky, Pskov, Vladimir, Suzdal, Smolensk, Rostov Veliky. Dans ce contexte, Yaroslavl est l'exemple le plus important de réforme urbaine tout en étant une ville qui a le mieux préservé son intégrité globale au regard des nombreux troubles qui ont touché la plupart des villes dans les processus de transformation du XXe siècle. Cela concerne également les églises exceptionnellement riches qui ont été préservées alors que dans le même temps les édifices religieux étaient souvent détruits ailleurs.

Le Liste du patrimoine mondial compte peu de villes historiques représentant cette période. Celles-ci représentent des contextes différents : Weimar en Allemagne représente le classicisme allemand et est associé à de grandes personnalités comme Goethe et Schiller ; la ville de Bath représente le néo-classicisme

anglais à l'époque de George III ; la ville nouvelle d'Édimbourg est un exemple d'urbanisme d'Europe de l'Ouest. La ville de Yaroslavl, quant à elle, représente un contexte sociopolitique entièrement original, car elle est associée au processus majeur d'urbanisation de l'empire russe et à la mise en œuvre d'idées de cette réforme urbaine.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La ville historique de Yaroslavl est un exemple exceptionnel qui montre la synthèse d'une structure urbaine médiévale et du nouveau plan régulier préconisé par la grande réforme urbaine, ordonnée dans tout l'empire russe en 1762 par l'impératrice Catherine la Grande dès son accession au trône. Cette réforme est sans précédent dans l'histoire européenne et reste un phénomène particulier à la Russie. Elle aboutit au réaménagement de la quasi-totalité des villes russes. Basée sur les idées des Lumières, la réforme coïncide avec l'objectif général du gouvernement qui était de promouvoir le bien être de la nation. Elle est caractéristique du XVIIIe siècle, qui commença sous le règne de Pierre le Grand et se termina avec celui de Catherine la Grande et fut un tournant majeur pour le pays.

Yaroslavl présente l'un des exemples les plus élégants de cette réforme, atteignant un haut niveau de qualité esthétique très apprécié. La ville était l'un des grands centres de commerce de la Volga. Elle est aussi connue pour ses églises orthodoxes russes finement ouvragées du XVIIe siècle, ornées de peintures murales et de céramiques polychromes. Ces églises, ainsi que les portes et les tours de la ville médiévale, furent intégrées dans le nouveau plan et servirent de points de repère et d'intérêt dans la nouvelle structure urbaine.

Du point de vue de l'intégration de son architecture néoclassique dans un ensemble harmonieux, le paysage urbain de Yaroslavl est l'un des plus beaux exemples de la Russie, avec pour centre la grande place de l'église du Prophète-Élie. Par ses dimensions, la place centrale rivalise avec celles des grandes capitales. Elle représente « la grandeur du tsar de toutes les Russies » et symbolise la transformation des villes provinciales en entités urbaines remarquables.

Évaluation des critères :

Critère ii : La ville historique de Yaroslavl avec ses églises du XVIIe siècle, son plan urbain néoclassique en étoile et son architecture civile est un exemple exceptionnel de l'échange d'influences culturelles et architecturales entre l'Europe de l'Ouest et la Russie. L'utilisation des anciennes églises comme points de repère dans cette nouvelle conception de forme urbaine néoclassique de la fin du XVIIIe siècle est caractéristique de ce développement urbain, créant ainsi une continuité historique.

Critère iv : La ville historique de Yaroslavl est un exemple exceptionnel de la réforme urbaine ordonnée par Catherine la Grande pour l'ensemble de la Russie et mise en œuvre

de 1763 à 1830. Cette réforme de planification, par son envergure et son unité, est unique et la ville de Yaroslav en est une mise en œuvre particulièrement réussie à la fois par son paysage urbain et la façon dont il a été conçu en rapport avec la Volga. Bien qu'étant très représentative, Yaroslav est également l'exemple le mieux préservé de cette réforme compte tenu du fait que la plupart des autres villes ont été modifiées de façon importante ou détruites au cours du XXe siècle.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : La ville historique de Yaroslavl, avec ses églises du XVIIe siècle, son plan néoclassique en étoile et son architecture civile, est un exemple exceptionnel de l'échange d'influences culturelles et architecturales entre l'Europe de l'Ouest et l'empire russe.

Critère iv : Yaroslavl est un exemple exceptionnel de la réforme urbaine qui fut ordonnée par l'impératrice Catherine la Grande et mise en œuvre en Russie entre 1763 et 1830.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue du centre historique de Yaroslavl



Vue du monastère de Spassky

Le Havre (France)

No 1181

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	France
<i>Bien proposé :</i>	Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret
<i>Lieu :</i>	Haute-Normandie, département de la Seine Maritime
<i>Date de réception :</i>	22 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, il s'agit d'un secteur d'une ville vivante.

Brève description :

La ville du Havre, au bord de la Manche, en Normandie, a été lourdement bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale. La zone détruite a été reconstruite entre 1945 et 1964 sur le plan d'une équipe dirigée par Auguste Perret. Parmi de nombreuses villes reconstruites, le Havre est exceptionnelle pour son unité et son intégrité, associant un reflet du schéma antérieur de la ville et ses structures historiques encore existantes aux idées nouvelles en matière d'urbanisme et de technologie de construction.

2. LE BIEN

Description

La ville du Havre se trouve en Normandie, dans le nord de la France, au bord de la Manche et à l'embouchure de la Seine. La ville fut dévastée lors de la bataille de Normandie pendant la Seconde Guerre mondiale, et reconstruite de 1945 à 1964 dans un style moderniste, suivant le projet d'une équipe conduite par Auguste Perret. La zone proposée pour inscription comprend une zone urbaine de 133 ha, qui forme le centre administratif, commerçant et culturel du Havre. Il inclut l'*avenue Foch*, le *square Saint-Roch*, la *place de l'Hôtel de Ville* et les quartiers du *Perrey*, de la *Porte Océane* ainsi que les quartiers du bord de mer. Ce projet correspond à l'idéal de l'architecte, la création d'un ensemble homogène dont tous les détails seraient construits sur le même schéma, créant ainsi une sorte de *Gesamtkunstwerk* à l'échelle urbaine. Perret s'est réservé comme projets personnels certains des édifices publics les plus importants. On a conservé

quelques bâtiments épargnés par les bombardements dans le nouveau tissu urbain. Bien que le quartier Saint-François ait été détruit, plusieurs bâtiments historiques demeuraient et furent classés en 1946. De ce fait, le plan de ce quartier repose principalement sur l'ancien tracé des rues.

Le nouveau plan urbain suit deux axes : l'axe public principal est constitué par la large *avenue Foch*, qui traverse d'ouest en est la partie nord de la ville, sur l'alignement de l'ancien *boulevard de Strasbourg*. Il commence à la *Porte Océane* sur le front de mer et se poursuit jusqu'au *square Saint-Roch* et à la *place de l'Hôtel de Ville*, donnant l'orientation générale de la trame du plan. À la *Porte Océane*, le *boulevard François 1er*, qui forme le second axe, vient croiser à 45° l'avenue. Du côté bord de mer du boulevard se trouve le *quartier du Perrey*. Dans le triangle formé par les deux axes s'inscrivent les diverses fonctions de commerce et autres, comme la *place des Halles Centrales*, le *bassin du Commerce*, le vieux marché et l'ancienne *cathédrale Notre-Dame* (XVI^e au XVII^e siècle). Le *quartier Saint-François*, dans l'angle sud-est de la zone reconstruite, a conservé la trame des rues, datant du XVI^e siècle, et certains bâtiments historiques.

La conception des bâtiments et des espaces ouverts repose sur une trame dimensionnelle à module carré de 6,24 m de côté, pour faciliter la production, mais aussi pour introduire une « harmonie musicale » dans la ville. La densité moyenne est passée de 2000 habitants par hectare avant-guerre à 800 ensuite. La ville a été pensée dans un esprit « néo-classique », avec des bâtiments fermés et des rues qui restent de vraies rues. Le projet de Perret puise son essence dans le design structurel, basé sur une utilisation avant-gardiste d'éléments en béton armé, un système du type « *poteau dalle* ». L'idée de la structure est de la rendre modulaire et complètement transparente, de façon à ne cacher aucun élément structurel. Cela donne le ton dominant de l'architecture, et lui confère une certaine uniformité. Toutefois, les éléments sont utilisés avec habileté pour éviter la monotonie.

La Porte Océane est l'entrée monumentale de l'avenue Foch et la voie d'accès à la ville depuis la mer, reprenant l'idée de l'ancienne porte détruite pendant la guerre. Cet édifice est aussi devenu un « laboratoire » expérimental pour le développement du système et des méthodes structurels de construction du projet. Le *square Saint-Roch* s'élève en lieu et place d'un ancien parc public et d'un cimetière, dont il a hérité certaines des orientations. L'*Hôtel de Ville* est la structure la plus monumentale de l'ensemble ; long de 143 m, il comporte en son milieu une tour haute de 18 étages et de 70 m.

Histoire

De par sa situation, à l'embouchure de la Seine, le site du Havre a toujours été un site stratégique d'accès à l'intérieur des terres, à Rouen et à Paris. Du fait de l'estuaire et des terres marécageuses, il n'a été décidé d'établir un port maritime pour Rouen qu'au début du XVI^e siècle (1517). À la suite de la découverte de l'Amérique, le port a gagné en importance et, en 1541, le roi François 1^{er} a commandé son agrandissement à l'architecte siennois J. Bellarmato. Cette zone était le

quartier Saint-François, conçu sur la base de la grille orthogonale de la Renaissance. Au XVII^e siècle, le Havre (synonyme de « port ») continua de renforcer ses liens commerciaux avec l'Amérique et l'Afrique. Le ministre Colbert autorisa la construction d'un arsenal, transférant les chantiers navals au quartier du Perrey. C'est de là que partit Lafayette pour aller combattre en Amérique en 1779.

À la fin du XVIII^e siècle, le Havre était l'un des quatre plus grands ports de France et, en 1786, un nouveau plan fut commandé (à l'ingénieur François-Laurent Lamandé) ; cependant, la Révolution retarda son achèvement jusqu'en 1830. En 1847, un chemin de fer fut construit entre Paris, Rouen et Le Havre, renforçant encore le rôle de la ville. En 1852, les anciennes fortifications furent détruites et la superficie de la ville multipliée par neuf. La population atteignit 60 000 habitants. De grandes compagnies transatlantiques y furent établies, encourageant le développement industriel. Au début de la Première Guerre mondiale, la population de la zone métropolitaine s'élevait à 190 000 habitants.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, l'armée britannique utilisait le port du Havre pour ravitailler ses troupes. Les Allemands bombardèrent la ville en mai 1940, et les Britanniques la quittèrent. Après le traité de paix, elle fut occupée par les Allemands, qui préparèrent une attaque contre la Grande-Bretagne. Les Britanniques bombardèrent donc à leur tour le port, détruisant les chantiers navals. Jusqu'en septembre 1944, la ville fut la proie d'incessantes attaques aériennes de la part des Alliés, tant et si bien que le centre ville fut entièrement détruit.

L'idée de reconstruire Le Havre se fit jour dès les destructions de la guerre. Durant l'été 1944, Auguste Perret (1874-1954), alors âgé de 70 ans, prit la tête d'un groupe d'architectes pour mener à bien un projet de reconstruction de la ville. Perret avait étudié à l'école des Beaux-Arts, bien qu'il n'en ait jamais été diplômé, ce qui lui aurait interdit de devenir maître d'œuvre au sein de l'entreprise familiale. Il était formé à l'esprit du classicisme, tout en ayant hérité des progrès techniques du XIX^e siècle. Il avait une solide expérience dans le développement des techniques propres au béton armé. Certaines de ses premières réalisations architecturales, comme les appartements de la rue Franklin à Paris (1903) ou Notre-Dame du Raincy (1923) ont depuis été reconnues comme des chefs d'œuvre des débuts du modernisme.

Tenant compte de l'état du sol et de la hauteur de la nappe phréatique, il a été proposé de construire toute la ville sur une plate-forme de béton armé à 3,50 m du sol. À l'époque, il s'agissait d'une initiative révolutionnaire, qui aurait facilité la construction des infrastructures. Du fait des restrictions sur le ciment et le fer en cette période d'après-guerre, elle ne fut pas autorisée. Le plan directeur général fut cependant suivi. Le projet reposait sur un module de base de 6,24 m sur 6,24 m. Les îlots étaient prévus sur une maille de 100 m, quoique certains furent réunis en parcelles plus grandes. La construction dura jusqu'en 1964 ; cette année-là, l'église Saint-Joseph fut consacrée.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La plupart des biens dans la zone reconstruite sont soit des propriétés publiques soit des « copropriétés » (un concept révolutionnaire à l'époque, dans le cadre duquel une personne possède quelques tantièmes d'une structure donnée). Il n'y a que peu de propriétés privées, essentiellement à la périphérie de la zone.

La première protection était essentiellement associée à la loi sur les monuments historiques de 1913, qui assignait un périmètre de 500 m autour de chaque monument protégé. L'église Saint-Joseph fut le premier bâtiment moderne protégé, en 1965.

La zone proposée pour inscription coïncide exactement avec la zone définie en 1995 comme zone protégée sur la base de la loi de 1983 sur la ZPPAUP (*Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager*). La *Loi Solidarité et Renouvellement Urbain* (SRU) de 2000 a engendré le *Règlement de Plan Local d'Urbanisme* (PLU), qui couvre toute la commune du Havre. Elle régleme les densités, l'occupation des sols, les types de bâtiment, etc. L'Architecte des Bâtiments de France désigné doit vérifier que les demandes de permis de construire sont conformes aux prescriptions de la ZPPAUP. De plus, la Loi Littoral de 1986 régle la préservation du bord de mer, la Loi Paysage de 1993 est importante pour la promotion et la protection du paysage urbain, et la Loi sur l'Air de 1996 concerne la qualité de vie.

Structure de la gestion :

La responsabilité première de la gestion du bien proposé pour inscription incombe à la municipalité du Havre.

La ville du Havre se divise en deux zones administratives distinctes : le port et la zone urbaine. Ces deux zones sont gérées indépendamment l'une de l'autre. Les zones du port impliquées dans les activités urbaines sont confiées en concession à la ville.

En ce qui concerne la zone reconstruite, la municipalité du Havre a instauré en 1994 deux comités, formés des représentants des autorités et institutions respectives. L'un est le comité technique, qui compte 10 membres, et l'autre le comité de Pilotage, qui en compte 19, dont des représentants de la branche française de DOCOMOMO. Il y a également un comité spécial composé de 17 membres, responsable de la gestion et du suivi du site.

La protection et la conservation de la zone proposée pour inscription sont réglementées par le plan de la ZPPAUP. En outre, il existe un plan de développement touristique, créé en 1998.

Ressources :

Les financements sont liés à la ZPPAUP, mais aussi à d'autres fonds publics, ainsi qu'à la municipalité du Havre.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le bien a été proposé pour inscription sur la base des critères i, ii et iv :

Critère i : L'œuvre d'Auguste Perret et de ses élèves dans la reconstruction du Havre représente l'une des plus remarquables réussites dans l'architecture du béton armé. Auteur de l'immeuble de la rue Franklin à Paris (1903), de l'église du Raincy (1923), de la salle Corot (1929), du Mobilier National (1936) et du musée des Travaux Publics (1939), Auguste Perret est considéré par les historiens de l'architecture comme l'héritier de la tradition rationaliste française. Il a inventé un nouvel ordre classique... [Le projet du Havre rassemblait différentes influences issues de la tradition et du modernisme.] L'intégration de ces architectures, représentant des pôles opposés de la modernité internationale, offre une bonne image de la richesse sémantique de l'architecture du Havre.

Critère ii : Le type particulier de tissu urbain du Havre instaure un équilibre subtil entre les exigences de l'urbanisme moderne du CIAM et la culture urbaine traditionnelle. Même si Le Havre a sa propre typologie, la reconstruction témoigne de la mise en pratique des connaissances théoriques en architecture et en urbanisme accumulées en Europe dans l'entre-deux guerres. Cette opération matérialise à un point imprévu les idéaux de la modernité. ...

Critère iv : Le Havre est un ensemble typique de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Aucun des ouvrages traitant de l'architecture et de la planification urbaine du XXe siècle n'ignorent cette réalisation, qui a cristallisé tous les espoirs de l'après-guerre. ... La conception des bâtiments, l'urbanisme, la construction à l'aide de nouvelles méthodes de préfabrication, ainsi que la parfaite maîtrise des espaces publics, sont autant d'éléments qui ont contribué à faire du Havre un véritable laboratoire urbain. ...

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue au Havre en août 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Conservation

Historique de la conservation :

Après la fin des travaux en 1964, la population eut du mal à accepter la zone reconstruite, à laquelle trop de souffrance restait associée. Il fallut attendre le milieu des années 1980 pour observer le début d'une nouvelle approche, particulièrement au sein de la jeune génération qui n'avait pas connu la ville avant la guerre. À cette époque, certains premiers changements apparurent, par exemple avec la peinture de certaines élévations en béton. En conséquence, la municipalité décida en 1986 de mettre

en place des directives simples pour la gestion des biens. L'instauration de la ZPPAUP en 1995 entraîna des initiatives et des réglementations plus concrètes, notamment la sensibilisation de la population à l'entretien et à la réparation. En 1986, la municipalité commanda également une étude sur l'état de conservation des structures en béton, impliquant le CEBTP (*Centre Expérimental de recherche et d'études du Bâtiment et des Travaux Publics*). L'étude parvint à la conclusion que le béton était généralement en bon état. Il y avait quelques problèmes relatifs à l'oxydation du fer, mais ils furent considérés comme des erreurs dans les débuts de la construction. Des leçons furent tirées de l'expérience, et l'exécution améliorée. Des solutions à la réparation des éventuels problèmes techniques furent élaborées dans le cadre des stratégies de la ZPPAUP.

État de conservation :

Il est possible de convenir avec l'affirmation du dossier de proposition d'inscription selon laquelle le béton de la ville reconstruite est dans un bon état de conservation, mais ce ne doit pas être une excuse pour négliger de prendre les mesures préventives nécessaires contre les dégradations résultant du vieillissement du matériau dans le climat marin et de la pollution de l'air entraînée par la principale zone industrielle du Havre. Un nombre considérable d'immeubles ont été rénovés de façon satisfaisante ; il est formellement interdit de peindre le béton sur les façades et la peinture appliquée à certaines dans l'idée que cela en améliorerait l'aspect est actuellement éliminée et le béton sous la surface restauré. La ville a demandé à la Préfecture l'autorisation de rénover à partir de 2006 un axe majeur comme la rue de Paris. Aux termes des réglementations de la ZPPAUP, il est devenu possible d'empêcher le remplacement des châssis de fenêtre et des balustrades, respectivement faits de chêne et d'acier, par des matériaux inappropriés et de qualité inférieure. Il est également devenu possible de persuader les commerçants de respecter les subdivisions structurelles horizontales et verticales et d'accepter une certaine discipline dans le design, le placement et l'éclairage des enseignes.

Gestion :

La ZPPAUP, comme la zone de conservation au Royaume-Uni, est en France un instrument indispensable de gestion du patrimoine non monumental. Les rapports annuels produits depuis 1999 sur les travaux entrepris au sein de la ZPPAUP ont révélé la nécessité d'un suivi plus strict et d'un dialogue plus efficace avec les professionnels et les entrepreneurs. Ils ont également identifié des îlots à risques, où une application plus rigoureuse des réglementations de la ZPPAUP s'impose. Un comité de gestion et de suivi a été établi ; il rassemble toutes les parties prenantes, se réunit tous les deux mois et travaille en collaboration avec les services compétents de la municipalité. La ZPPAUP comporte deux zones avec différents degrés de contrôle, la zone 1 comprenant le patrimoine architectural caractéristique du « classicisme structurel » de Perret et les espaces majeurs de la reconstruction, et la zone 2 des zones reconstruites non représentatives du « classicisme structurel » et les espaces périphériques secondaires. La gestion est facilitée par le fait que la ville reconstruite du Havre est un ensemble d'immeubles en copropriété, construits suivant des

méthodes industrialisées de préfabrication et de standardisation, et administrés par des syndics qui sont engagés pour assurer la gestion des finances et l'organisation des travaux d'entretien et de construction.

La municipalité met au point des outils qui permettront d'établir l'état de conservation de la ville reconstruite et de mesurer son évolution : un atlas d'îlots fournissant des informations sur l'historique et l'état réel de la conservation de chaque îlot, ainsi que les moyens de gérer les demandes de changement et les travaux de construction en résultant. Les subventions accordées aux copropriétaires sont totalement insuffisantes. La demande est grande mais, pour l'instant, le manque de ressources ne permet qu'à relativement peu de projets de restauration de bénéficier de cette aide.

Analyse des risques :

Environnement : Du fait de l'air marin, les matériaux des bâtiments de la zone reconstruite du Havre sont soumis à l'usure du climat et à la corrosion, et nécessitent des travaux d'entretien et de réparation, parfois de remplacement.

Développement : Les risques pour la zone incluent les changements apportés par la population. Par exemple, certains commerçants, ignorants des réglementations et désirant rendre leurs enseignes plus visibles, ont essayé de les agrandir de façon excessive, de les placer sur des socles et avec un éclairage inapproprié, les faisant ainsi empiéter sur le domaine public.

Catastrophes naturelles : Étant partiellement bâti sur d'anciens marécages, Le Havre est potentiellement sujet aux inondations. Le terrain dans la zone est marqué par des cavités, engendrées par d'anciennes carrières d'argile blanche. Ces risques sont toutefois relativement faibles dans le centre ville.

Authenticité et intégrité

L'objectif premier de la ZPPAUP est la conservation de la ville reconstruite par Perret dans toute son authenticité, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une cité vivante, se modifiant et évoluant. L'authenticité de l'environnement reste inchangée et la construction de certains nouveaux ensembles de commerces et de logements et d'un nouveau théâtre ne risque pas d'avoir un effet préjudiciable. L'authenticité de la conception, de l'espace et de la forme est élevée. Les modifications ont été relativement rares, et ne sont pas considérées comme une cause de souci, exception faite de l'extension de la polyclinique François Ier, malencontreuse et regrettée. L'authenticité des matériaux et de la construction est elle aussi élevée. Le béton, principal matériau, est généralement en bon état. Il y a eu certaines réparations et modifications des aménagements peu respectueuses, mais on estime que les politiques élaborées dans le cadre des réglementations de la ZPPAUP devraient permettre de trouver des solutions respectant la qualité de l'architecture d'origine.

Évaluation comparative

L'analyse comparative présentée par le dossier de proposition d'inscription compare le bien avec plusieurs villes reconstruites comprenant Varsovie, Berlin, Dresde, Rotterdam et Coventry mais pour les rejeter l'une après l'autre comme des références inappropriées par rapport au Havre. Le Havre peut également être comparé à d'autres reconstructions d'après-guerre en Europe, parmi lesquelles Kassel, Freudenstadt ou Kiel mais elle se distingue pour ses qualités particulières. En Russie, l'urbanisme de cette période (Stalingrad, Novgorod Velikiy, Minsk ou Kiev) reposait sur le « néo-classicisme » typique de l'époque Stalinienne, caractérisée par le principe de l'unité stylistique et de l'architecture basée sur les ordres classiques.

Docomomo considère le Havre comme le plus important exemple d'intervention de l'État dans la reconstruction des zones urbaines en France. Dans le même temps, la ville est aussi fondamentalement différente par exemple des plans préparés par Le Corbusier pour Saint-Dié, une autre ville entièrement détruite pendant la guerre. Les projets comme Brasilia (bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987) et Chandigarh sont des villes nouvelles, et non des reconstructions d'après-guerre.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La ville reconstruite du Havre se distingue par son alliance de concepts modernes et traditionnels. Elle est moderne par l'utilisation sans compromis du béton brut. Le système structurel est cependant classique dans sa conception. Perret a nommé ce mariage « classicisme structurel », il s'agit essentiellement d'une structure à poteaux et à poutres sur un strict module qui s'étend à la totalité de la ville reconstruite, aux bâtiments comme aux espaces entre ces derniers. Elle est moderne de par sa nature expérimentale et l'utilisation de la préfabrication et de la standardisation. Elle est aussi moderne à cause de l'expérience sociale de la copropriété des immeubles, créant un sens de l'identité culturelle communal. L'îlot traditionnel de la ville est réinterprété grâce à des tours et des immeubles sur dalle, combinés pour former des cours intérieures, d'où une densité bien inférieure à jadis (800 habitants par hectare au lieu de 2000).

Le plan a par ailleurs utilisé la trame historique dans la reconstruction des rues et des places, avec des bâtiments qui les définissent. Il a préservé les axes historiques de la ville détruite, les docks et des édifices qui ont survécu aux bombardements, tels que la cathédrale du XVIe siècle et les tribunaux du XIXe siècle. La ville reconstruite, par sa remarquable cohérence et la grande qualité de sa construction, est un exemple exceptionnel d'ordre et d'harmonie, où les quelques rares projets inhabituels comme les structures de O. Niemeyer ou les logements de G. Candilis ne déparent absolument pas.

La reconstruction du Havre est reconnue par les historiens comme un exemple exceptionnel d'urbanisme moderne dans l'après-guerre et dans le même temps elle est la

synthèse des leçons tirées des traditions passées et de la modernité.

Évaluation des critères :

Critère i : Plus que par son esthétique, le centre ville reconstruit du Havre se caractérise par une utilisation à grande échelle de techniques de construction novatrices basées sur le béton armé et la conception basée sur un système modulaire. Bien que reconnaissant l'importance de cet aspect, l'ICOMOS considère cependant que dans le cas du Havre, ces thèmes sont pris en compte de façon plus appropriée par les critères ii et iv.

Critère ii : Le plan de reconstruction d'après-guerre du Havre est un exemple important de l'intégration des leçons tirées de l'urbanisme du XIXe siècle et d'une mise en œuvre pionnière des développements qui se sont produits dans l'architecture, la technologie et l'urbanisme au XXe siècle. Le Havre est une étape importante et une alternative classique au concept du plan ouvert adopté dans la plupart des reconstructions d'après-guerre. Elle se distingue comme exemple d'une approche moderniste de la planification urbaine, basée sur le concept du quartier fermé où il a été possible de préserver les structures historiques et le tracé des rues qui ont survécu aux destructions de la guerre.

Critère iv : La reconstruction d'après-guerre du Havre est un exemple exceptionnel et une démonstration pionnière de l'urbanisme et de la construction basée sur l'unité de la méthodologie et le système de la préfabrication. Le caractère général de la ville provient de l'utilisation systématique d'une trame à module et d'une exploitation novatrice des potentiels du béton. Le plan directeur et l'architecture de la ville sont une interprétation de la théorie de l'architecture promue par Perret, et où l'idée du projet a été appliquée à chaque détail.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

En considérant l'expérience de valeur dans l'utilisation du béton armé pour la construction et les systèmes de suivi déjà adoptés au Havre, l'ICOMOS recommande que ces efforts soient poursuivis de façon systématique dans le cadre d'un programme d'un centre de recherche spécialisé sur le béton.

Compte-tenu la nécessité de maintenir un niveau élevé de la qualité dans la fabrication, la réparation et la restauration des structures du Havre, l'ICOMOS recommande que tous les efforts soient faits pour faciliter ce processus grâce à des sources effectives de financement.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,

2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

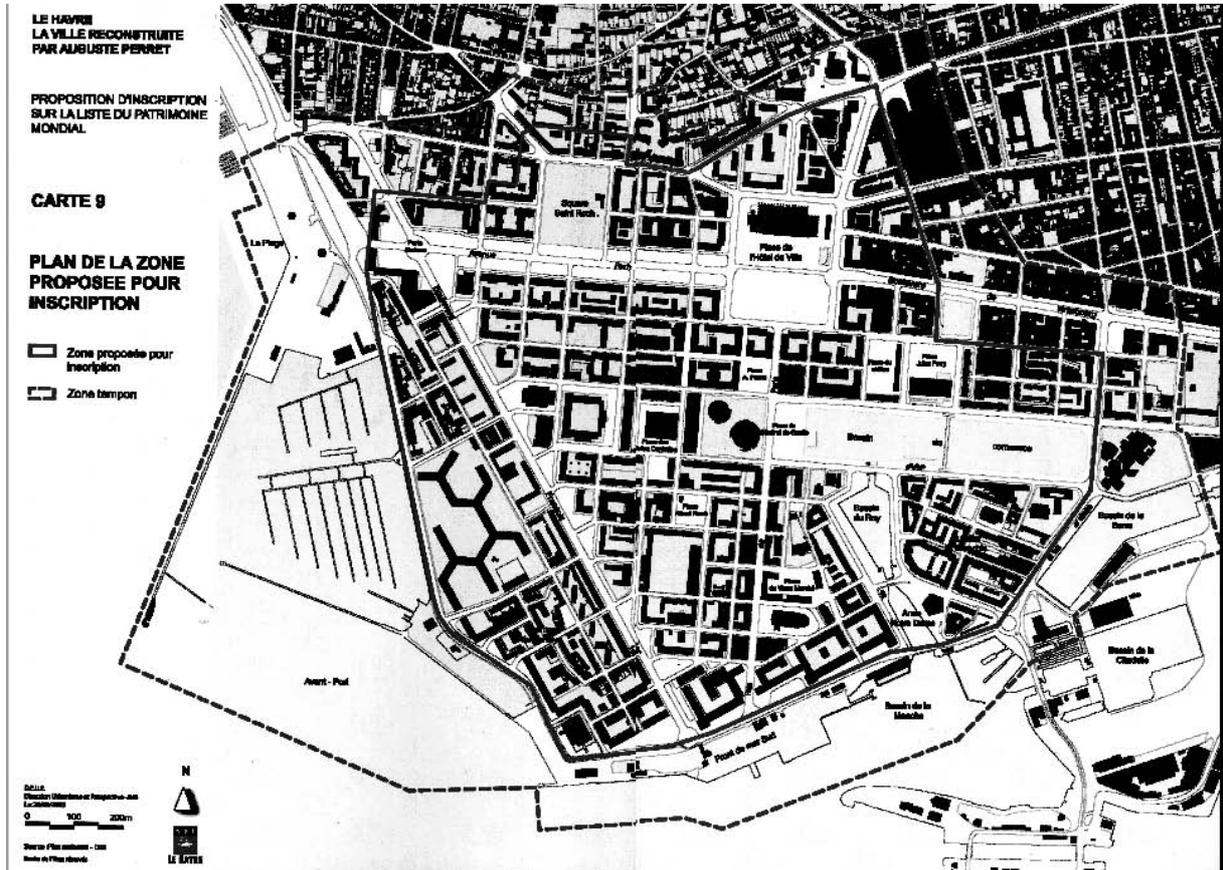
Critère ii : Le plan de reconstruction d'après-guerre du Havre est un exemple exceptionnel et une étape importante de l'intégration des traditions urbanistiques à une mise en œuvre pionnière des développements modernes qui se sont produits dans l'architecture, la technologie et l'urbanisme.

Critère iv : Le Havre est un exemple exceptionnel d'après-guerre de l'urbanisme et de l'architecture basé sur l'unité de la méthodologie et sur le système de la préfabrication, l'utilisation systématique d'une trame à module et l'exploitation novatrice des potentiels du béton.

3. Recommande que, considérant l'expérience de valeur dans l'utilisation du béton armé pour la construction et les systèmes de suivi déjà adoptés au Havre, ces efforts soient poursuivis de façon systématique dans le cadre d'un programme d'un centre de recherche spécialisé sur le béton.

4. Recommande également que, compte-tenu de la nécessité de maintenir un niveau élevé de qualité dans la fabrication, la réparation et la restauration des structures du Havre, tous les efforts soient faits pour faciliter ce processus grâce à des sources effectives de financement.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Place de l'Hôtel de ville, rue de Paris, avenue Foch et Eglise Saint-Joseph



Rue de Paris

Tells bibliques (Israël)

No 1108

1. IDENTIFICATION

État partie : État d'Israël

Bien proposé : Les tells bibliques et les anciens systèmes d'adduction d'eau – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba

Lieu : Megiddo, région de Megiddo
Hazor, région de Haute Galilée
Beer-Sheba, région de Beer Sheba

Date de réception : 26 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, Telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit de *sites*. Ils forment une *proposition d'inscription en série*.

Brève description :

Les tells, des tertres préhistoriques de peuplement, sont caractéristiques des plaines de la Méditerranée orientale, notamment du Liban, de la Syrie, d'Israël et de l'est de la Turquie. Sur plus de 200 tells en Israël, Megiddo, Hazor et Beer-Sheba sont représentatifs de ceux qui abritent d'importants vestiges de cités aux associations bibliques. Ces trois tells présentent également quelques-uns des plus beaux exemples dans le Levant de systèmes d'adduction des eaux souterraines datant de l'âge du fer, très élaborés et créés pour desservir de denses communautés urbaines, reflétant une autorité centralisée, basées sur une agriculture prospère et le contrôle de routes commerciales importantes.

2. LE BIEN

Description

Les trois tells proposés pour inscription sont disséminés dans tout l'État d'Israël. Le tell Hazor se trouve au nord, à 14 km au nord de la mer de Galilée, le tell Megiddo au nord du point le plus septentrional de la rivière Qishon, au sud-est de Haïfa, le tell Beer-Sheba à l'est de la ville de Beer Sheba, au nord du désert du Néguev, dans le sud d'Israël.

Ces trois tells s'inscrivent parmi les plus de 200 tells que compte l'État d'Israël. Les tells sont des tertres préhistoriques de peuplement, qui forment un trait distinctif et bien visible des paysages relativement plats du Levant – Israël, Syrie, Liban et Turquie orientale. Bien des

tertres sont à la fois vastes et hauts, représentant de grands peuplements avec plusieurs niveaux, qui ont perduré sur plusieurs millénaires. Les tells ont une forme caractéristique, avec un profil conique et un sommet plat. Certains s'étendent jusqu'à 20 m d'altitude au-dessus du paysage environnant.

Les tells reflètent des peuplements groupés, qui ont perduré au fil du temps en un seul lieu, souvent du fait des avantages stratégiques du site en termes de communications et, plus crucial encore, de la disponibilité de ressources en eau dans des régions parfois assez arides à certaines périodes de l'année.

En Israël, la taille des tells varie, des petits tells couvrant un hectare environ, comme celui de Beer-Sheba, aux plus grands, s'étendant sur une dizaine d'hectares, comme celui de Megiddo. Il y a également quelques rares sites beaucoup plus vastes, comme celui de Hazor, qui couvrent quasiment 100 hectares. On trouve de grands tells similaires en Syrie.

Un grand nombre des tells sont les vestiges des villes et peuplements mentionnés dans l'Ancien Testament, livre révéral tant par les Juifs que par les Chrétiens, et reconnu dans l'Islam comme une source fondamentale. C'est ce qui leur vaut leur appellation de tells « bibliques ». Les trois tells proposés pour inscription sont représentatifs des cités bibliques d'Israël. La proposition d'inscription en énumère huit autres et laissent supposer qu'ils pourraient être suggérés comme extension de la présente proposition d'inscription en série.

L'Ancien Testament, en tant que document source historique, fait référence à des événements entre 1700 av. J.-C., environ, et le deuxième siècle av. J.-C. L'histoire de la plupart des tells s'étend cependant sur une période historique bien plus longue, qui remonte dans certains cas jusqu'à 6 000 ans av. J.-C. La proposition d'inscription reflète donc principalement la période de leur histoire associée aux événements décrits dans l'Ancien Testament.

L'histoire de l'Ancien Testament porte essentiellement sur l'histoire religieuse d'Israël du pays de Canaan. La terre connue sous le nom de Canaan se trouvait dans le territoire du sud du Levant, dans ce qui est aujourd'hui Israël, l'autorité palestinienne, la Jordanie, le Liban et le sud-ouest de la Syrie. Au cours de l'Histoire, bien des noms lui ont été donnés, entre autres Palestine, Eretz-Israël, Bilad es-Shem, Terre Sainte et Djahy. Mais Canaan est son plus ancien nom connu.

Les habitants de Canaan n'ont jamais constitué une unité nationale ethnique ou politique. Ils présentaient cependant suffisamment de similitudes linguistiques et culturelles pour être collectivement dénommés les « Cananéens ». Israël fait référence à la fois à un peuple de Canaan et, plus tard, à l'entité politique formée par ce peuple. Pour les auteurs de la Bible, Canaan est la terre que les tribus d'Israël conquièrent après l'exode d'Égypte et les Cananéens les peuples qu'ils déposèrent de cette terre.

L'histoire biblique commence au XVIIe siècle av. J.-C. avec les patriarches du peuple juif, Abraham, Isaac et Jacob, menant les Israélites nomades de la Mésopotamie

aux monts de Canaan. La famine força les Israélites à migrer vers l'Égypte. Ils passèrent ensuite des années à errer, jusqu'à ce qu'en 1250 av. J.-C., Moïse conduise l'exode du retour jusqu'à la Terre promise. Les Israélites conquièrent les montagnes de Canaan, tandis que les Philistins occupèrent les plaines.

Le premier roi d'un Israël centralisé fut Saül, vers 1023-1004 av. J.-C. Son fils adoptif David conquiert Jérusalem, en fit sa capitale et installa l'Arche de l'Alliance, qui contenait, dit-on, les tables de pierre où furent inscrits les Dix Commandements. Son fils était le roi Salomon, dont le Livre des Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, qu'il aurait lui-même écrits et qui figurent dans l'Ancien Testament, célèbrent les constructions. Le règne de Salomon est souvent considéré comme l'âge d'or d'Israël. Après la mort de celui-ci, le royaume fut divisé en deux, Israël et Juda.

Le royaume indépendant d'Israël prit fin au VIII^e siècle av. J.-C., avec la conquête par les Assyriens, qui détruisirent une grande partie des villes des tells. Beer-Sheba et Hazor furent immédiatement abandonnés ; un peuplement persista à Megiddo jusqu'au début du IV^e siècle, époque à laquelle il fut finalement abandonné.

Les trois tells sont également proposés pour inscription pour les impressionnants vestiges de leurs systèmes de captage des eaux souterraines, qui reflètent des solutions d'ingénierie élaborées et adaptées à la géographie du lieu en matière de stockage des eaux. Ils semblent avoir atteint leur apogée à l'âge du fer.

Les trois tells sont considérés les uns après les autres :

- Tell Megiddo
- Tell Hazor
- Tell Beer-Sheba

Tell Megiddo

Megiddo est l'un des plus impressionnants tells du Levant. Stratégiquement situé près du passage d'Aruna, en surplomb de la vallée fertile de Jezréel et doté d'abondantes ressources en eau, Megiddo fut du IV^e millénaire au VII^e siècle av. J.-C. l'une des plus puissantes cités de Canaan et d'Israël, contrôlant la Via Maris, la principale route internationale reliant l'Égypte à la Syrie, l'Anatolie et la Mésopotamie. Des batailles épiques où se joua le sort de l'Asie occidentale furent livrées à proximité.

Megiddo tient également une place centrale dans la narration biblique, allant de la conquête de la terre jusqu'à la période de la monarchie unifiée puis divisée, et enfin jusqu'à la domination assyrienne. Il est mentionné onze fois dans l'Ancien Testament, en rapport entre autres avec les villes distribuées au sein des tribus d'Israël, et avec les travaux de construction de Salomon. Il est également mentionné une fois dans le Nouveau Testament, sous le nom d'Armageddon (corruption grecque de Har-Megiddo, tertre de Megiddo).

On dit que Megiddo est le tell du Levant qui a fait l'objet du plus grand nombre de fouilles. Ses vingt strates principales contiennent les vestiges d'une trentaine de villes différentes.

Megiddo s'est imposé au IV^e millénaire av. J.-C. À la fin du IV^e millénaire, au III^e millénaire et au II^e millénaire av. J.-C., Megiddo devint l'une des plus puissantes villes de Canaan. Avec d'autres villes cananéennes, elle fut intégrée à l'Égypte, en tant que province du nouveau royaume, par le Pharaon Thoutmosis III. Des fouilles ont révélé des preuves de sa grande richesse, par exemple des ivoires sculptés, qui a persisté jusqu'à sa destruction par le peuple de la mer au XII^e siècle av. J.-C.

À l'âge du fer, Megiddo devint un centre économique et, en 925 av. J.-C., fut à nouveau conquise pendant quelque temps par l'Égypte. Aux IX^e et VIII^e siècles av. J.-C., Megiddo fut le principal centre du royaume du Nord d'Israël ; à l'époque, sa prospérité reposait sur le commerce des chevaux, et elle était réputée pour ses courses de chars. Ce fut la grande époque de Megiddo.

En 732, les Assyriens prirent la région et la ville devint la capitale de la province assyrienne de Megiddo. Au VII^e siècle av. J.-C., Megiddo retomba sous le joug égyptien. Avant d'être finalement abandonnée, de la fin du Ve siècle au début du IV^e siècle av. J.-C., elle était tout d'abord tombée aux mains des Babyloniens, puis des Perses.

Le peuplement du Tell Megiddo couvre quatre grandes périodes. Le plus ancien peuplement, à l'époque néolithique, est révélé par des vestiges de poteries dans des grottes, et des sites d'habitation au sein d'enceintes de pierre. On trouve les vestiges d'un mur de pierre massif du début de l'âge du bronze, qui encerclait partiellement le site, ainsi que ceux d'un temple, tous deux détruits par un tremblement de terre. Quand la ville fut reconstruite, trois temples rectangulaires à portiques et un autel rond furent construits dans ce qu'on décrit comme un ensemble cultuel, dont le caractère monumental est sans rival dans le Levant. C'est la seule activité rituelle répertoriée dans un ancien temple du Proche-Orient. L'ensemble est également une très ancienne manifestation de l'urbanisation.

Au cours de l'âge du bronze moyen, aux alentours du XII^e siècle av. J.-C. la ville fut reconstruite comme un centre urbain fortifié, appartenant à la ville-État cananéenne. Après sa destruction par les « peuples de la mer » aux environs de 1130 av. J.-C., la ville fut détruite par un violent incendie. Elle fut à nouveau rebâtie comme cité israélite à l'âge du fer. La ville comptait des palais, qui sont considérés comme les plus beaux exemples d'Israël, comparables à Samarie, et aux monuments fouillés dans le nord de la Syrie, comme le tell Halaf. Il y avait également de grands bâtiments à piliers assez similaires à l'entrepôt de Beer-Sheba (ci-dessous), mais on pense qu'il s'agit d'écuries, avec un manège associé.

À l'âge du fer, les systèmes d'adduction d'eau de Megiddo parvinrent à leur phase la plus sophistiquée. L'eau venait d'une source au pied du tertre, à laquelle on accédait par un passage secret partant de l'intérieur de la ville et passant sous les murs d'enceinte de celle-ci. Au fur et à mesure que la cité grandit et s'éleva, le trajet pour

recueillir l'eau devint plus long. Dans sa dernière manifestation, le système se composait d'une grotte taillée autour du puits, avec un aqueduc de 80 mètres acheminant l'eau jusqu'au pied d'un puits vertical dans la ville. Ce système est l'un des plus impressionnants du monde antique, et reflète la capacité d'organisation de la main d'œuvre et d'investissement d'immenses ressources.

Tell Hazor

Tell Hazor est le plus grand site biblique d'Israël, couvrant presque 100 hectares. Il est stratégiquement situé sur un important carrefour, dominant les routes marchandes et militaires qui reliaient la future terre d'Israël à la Phénicie, la Syrie et l'Anatolie au nord, la Mésopotamie à l'est et l'Égypte au sud. La plaine fertile de Hula fut la source de la prospérité de Hazor et le site de plusieurs batailles.

On estime à environ 20 000 habitants la population de Hazor au deuxième millénaire av. J.-C., ce qui en faisait l'une des plus importantes cités de la région. Hazor fut habitée à partir de la fin du troisième millénaire, au début de l'âge du bronze, jusqu'au IIe siècle av. J.-C.

Les références à Hazor dans l'Ancien Testament se décomposent en deux grandes catégories : la première concerne le rôle de Hazor dans l'établissement des tribus d'Israël, et la deuxième les activités de construction de Salomon et la fin du royaume d'Israël, quand elle fut prise par les Assyriens au VIIIe siècle.

La première catégorie de références est considérée comme l'un des sujets les plus controversés de l'étude de l'histoire israélite antique. Elle comprend deux références principales détaillant la bataille des enfants d'Israël contre Jabin, roi de Canaan, qui sont contradictoires et racontent des issues différentes.

La deuxième catégorie de références qui associe Salomon à la construction des murs de Jérusalem, de Hazor, de Megiddo et de Gezer et qui fait l'objet d'un vif débat quant à savoir si ce sont bien les murs découverts que l'on peut voir, n'est pas non plus très claire.

Hazor fut une ville prospère pendant la majeure partie de son existence. Plusieurs monuments méritent d'être mentionnés. Au début du IIe millénaire av. J.-C., toute la ville basse était enceinte dans des remparts de terre, 9 m de haut, avec une structure interne en briques et l'extérieur en terre, et protégée par des douves profondes. Il y avait au moins deux portes monumentales, avec des pilastres « syriens » flanquant l'entrée. L'enceinte de l'âge du bronze était similaire à celle des villes syriennes contemporaine comme Qatna.

Au cours de l'âge du bronze moyen et tardif, plusieurs palais et temples furent érigés à la fois dans la ville basse et dans la ville haute. Certains d'entre eux furent construits sur de grandes plates-formes de terre, avec des pierres taillées en basalte pour revêtir les murs, des bases de colonnes rondes en basalte marquant les entrées, et des poutres en cèdre pour les murs et les sols. Hazor est le site le plus au sud où l'on trouve ces caractéristiques architecturales syriennes. Le palais est le plus élaboré et l'un des mieux préservés de son époque dans le Levant.

Dans la première ville israélite, attribuée à l'époque du roi Salomon, on trouve une porte massive en pierre, à six chambres, dans un mur de casemate encerclant la partie occidentale du tell. Dans les siècles qui suivirent, un large mur fut construit tout autour du tell, et de grands bâtiments administratifs créés, avec des piliers en pierre séparant les salles intérieures.

Élément remarquable dans le plan global de cette ville prospère, le système d'adduction d'eau construit pour alimenter la ville pendant les sièges. Il se compose d'un réseau de canaux datant de l'âge du bronze moyen, d'un réservoir recouvert d'enduit de la fin de l'âge du bronze, le plus ancien de ce type en Israël, et d'un système d'adduction d'eau postérieur, datant de l'âge du fer.

Le système de la fin de l'âge du bronze comprend un tunnel descendant sur 30 mètres, pour partie taillé dans la pierre et pour partie en encorbellement, conduisant à une grotte trilobée et à un couloir à voûtes, avec des escaliers menant au tunnel. Le tunnel tout entier a été recouvert d'un enduit pour lui permettre de stocker l'eau. Ce système semble avoir desservi un palais.

Le système de l'âge du fer puisait l'eau en-dessous de la ville. On le fait remonter au IXe siècle av. J.-C. Il se compose d'un puits vertical de 20 mètres, et d'un tunnel en pente de 25 mètres de long, avec des marches et un bassin.

Tell Beer-Sheba

Tell Beer-Sheba se trouve à l'intersection de routes menant au nord vers le mont Hébron, à l'est vers le désert de Judée et la Mer Morte, à l'ouest vers la plaine côtière, et au sud vers les hauteurs du Néguev et la Mer Rouge.

Bien que les plus anciens vestiges du tell datent du IVe millénaire av. J.-C., Beer-Sheba resta abandonné au cours de l'âge du bronze. Après être demeuré inhabité pendant quelques deux mille ans, le tell fut peuplé à nouveau au XIe siècle av. J.-C., au début de l'âge du fer. Cette phase de peuplement arriva à sa fin en 925 av. J.-C., avec la conquête du site par les Égyptiens.

La principale période représentée dans le tell fut fondée au IXe siècle av. J.-C. par le royaume de Juda, puis reconstruite trois fois, jusqu'à sa destruction finale à la fin du VIIIe siècle. Cette toute dernière cité israélite fut détruite par un incendie violent pendant la campagne assyrienne.

Les références bibliques à Beer-Sheba racontent l'errance des patriarches en Terre Sainte et l'apparition de Dieu devant eux à Beersheba, ainsi que le combat avec les Philistins pour le droit de creuser des puits. Elles indiquent que la cité fut offerte à la tribu de Siméon, mais aussi à la tribu de Juda, et en font la ville la plus au sud de Judée.

Beersheba fut une ville planifiée plutôt qu'une cité qui évolua de façon progressive. Le plan de l'âge du fer a été découvert dans sa quasi intégralité. Son tracé est ovale et il est fermé par des remparts avec une porte au sud. La ville était divisée en trois quartiers par des rues périphériques, et les quartiers résidentiels étaient de taille uniforme. Toutes les rues menaient à une place au centre de la ville. Sous les rues circulait un système élaboré d'évacuation des eaux,

fait de caniveaux recouverts d'enduit qui recueillaient les eaux usées des maisons et les canalisèrent sous les remparts extérieurs jusqu'à une citerne à l'extérieur de la ville.

Parmi les structures notables, six entrepôts, couvrant environ 600 m² d'espace de stockage et de préparation des denrées destinées aux fonctionnaires administratifs et militaires, et le palais du gouverneur, avec ses trois salles oblongues et ses annexes.

Beersheba possédait deux systèmes d'adduction d'eau : un puits à l'extérieur des remparts et, à l'intérieur de la ville, un réservoir pour les temps de siège. Tous deux furent construits au cours de l'âge du fer et utilisés jusqu'à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. Le puits d'eau était à 69 mètres sous la surface. La partie supérieure était revêtue de pierre calcaire taillée, la partie inférieure était taillée dans le calcaire. Ce puits profond ne connut pas de pareil jusqu'à la période byzantine.

À l'intérieur de la ville, le système d'adduction d'eau se composait d'un réseau de canaux qui recueillaient l'eau dans un réservoir souterrain, auquel on accédait par un puits profond muni d'escaliers. L'eau venait des crues du wadi de Hébron, détournée dans les canaux.

Histoire

L'histoire ancienne de chacune des trois villes est décrite ci-dessous.

Tell Megiddo

Le tell Megiddo a fait l'objet de fouilles à trois reprises. Les premières furent conduites de 1903 à 1905 pour le compte de la Société allemande de recherche orientale ; il s'agissait des premières grandes fouilles sur un site biblique. En 1925, l'Institut oriental de l'université de Chicago relança les travaux. Cette importante campagne dura jusqu'en 1939 et révéla la majeure partie du site de l'âge du fer. Dans les années 1960 et au début des années 1970, une série de fouilles courtes furent menées par l'université de Jérusalem et, depuis 1994, l'université de Tel-Aviv y travaille en alternance. Les professeurs Israël Finkelstein et David Ussishkin conduisent ces fouilles sur les anciens travaux pour faire la lumière sur les débats concernant la chronologie des strates de l'âge du fer et l'étendue du royaume du roi Salomon.

Tell Hazor

Les premières fouilles du tell Hazor furent conduites en 1928 par le département des Antiquités du mandat britannique, mais ce n'est que dans les années 1950 que la plus grande campagne de fouilles fut menée, sous la direction de Yigael Yadin, de l'université de Jérusalem. Les fouilles reprirent en 1990, comme projet conjoint de l'université et de la Société d'exploration d'Israël, dans le but d'identifier l'étendue de la cité de Salomon et de vérifier la chronologie antérieure.

Tell Beer-Sheba

Le tell Beer-Sheba fut fouillé dans le cadre d'une étude régionale des années 1960, qui se poursuivit jusque dans les années 1970. Ces fouilles se concentrèrent sur Beer-Sheba comme partie d'une zone frontière, composée d'un ensemble de tells, dans le « Néguev » biblique.

Politique de gestion

Les trois tells composant cette proposition d'inscription en série appartiennent à l'État d'Israël et sont classés parcs nationaux, confiés à l'administration de l'INPA (autorité d'Israël en charge de la nature et des parcs). Tell Megiddo et Tell Hazor tombent sous la responsabilité du district nord de l'INPA, et Tell Beer-Sheba du district sud.

Le Forum de planification et de développement du Directeur Général de l'INPA approuve tous les plans significatifs concernant les activités dans les parcs nationaux. En outre, il existe un forum interne, sous la présidence du directeur de l'Archéologie et du Patrimoine de l'Autorité, qui s'occupe de la gestion des sites du Patrimoine mondial, effectifs ou potentiels.

Dispositions légales :

Les trois sites ont été classés parcs nationaux. Ce statut assure la protection aux termes de la Loi de 1998 sur le patrimoine et les sites nationaux.

Ressources :

L'INPA finance la gestion et l'entretien des sites, ainsi que les travaux de conservation d'urgence. Les projets spéciaux sont financés à part, en levant des fonds auprès des institutions compétentes.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les tells sont considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour leur association à l'histoire biblique. Plus particulièrement :

Tell Megiddo, le plus impressionnant tell du Levant, représente un site majeur pour l'évolution de la civilisation judéo-chrétienne par son rôle central dans la narration biblique, son rôle formateur dans les croyances messianiques, et pour les impressionnants travaux de construction qui y furent réalisés par le roi Salomon.

Tell Hazor, le plus grand site biblique d'Israël, est associé aux témoignages des processus d'établissement des tribus d'Israël en Canaan et aux activités de construction de Salomon.

Tell Beer-Sheba reflète les traditions bibliques liées à l'errance des patriarches en Terre Sainte et à l'apparition de Dieu devant eux à Beersheba.

Les citernes sont considérées comme d'une valeur universelle exceptionnelle pour leur taille et leur complexité, et pour leur illustration du savoir-faire technique, de la capacité à investir d'importantes

ressources financières et des systèmes administratifs pour planifier et déployer une main d'œuvre substantielle.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur les trois sites en octobre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

En réponse à la demande faite par l'ICOMOS en mars 2005, l'État partie a demandé que la proposition d'inscription soit examinée sous l'angle de ses associations bibliques et non pas à la fois pour ses associations avec la Bible et les systèmes d'adduction d'eau. L'État partie a donc soumis une analyse comparative plus fouillée pour justifier le choix des trois sites en fonction de leurs associations bibliques.

Conservation

Historique de la conservation :

Tell Megiddo

L'aspect actuel de Tell Megiddo reflète dans une large mesure l'histoire de ses fouilles au siècle dernier. Un trait marquant du site est la longue et étroite tranchée creusée par la Société allemande de recherches orientales en 1903-1905, qui traverse de part en part l'ancienne cité. Elle est cependant moins gênante que celle creusée par l'Institut oriental de l'université de Chicago durant ses longues fouilles.

La qualité des travaux de conservation est en général satisfaisante. Les murs ont en grande partie été reconstruits ; le niveau jusqu'auquel les structures d'origine subsistent est délimité par une bande de mortier de chaux en relief. Les matériaux de conservation ont été sélectionnés avec soin, et les briques de terre de remplacement sont fabriquées sur place. Il s'est avéré nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité, d'utiliser en certains points des matériaux modernes, comme pour la porte intérieure, le bord supérieur du silo à grains et plus particulièrement l'entrée du système d'adduction d'eau. Aucune de ces interventions ne peut être considérée comme gênante ou prêtant à confusion.

Le dossier de proposition d'inscription indique que l'architecte du site prépare un plan directeur de conservation. Il semble cependant que celui-ci s'appuie sur une approche très générale, et on ne sait pas très bien dans quelle mesure il est effectivement mis en œuvre. Les principaux indicateurs sont précisés à la page 106 du dossier de proposition d'inscription, et constituent un système de suivi viable pour la conservation du site.

Actuellement, des travaux sont en cours en ce qui concerne la réorientation des chemins traversant le site d'après le tracé original des routes, au lieu de les laisser traverser les remparts et autres éléments du site sans aucun rapport avec

les témoignages archéologiques. Des travaux expérimentaux sont en cours pour sélectionner les meilleurs matériaux de revêtement des nouveaux chemins.

Tell Hazor

Globalement, la qualité des travaux de conservation de Tell Hazor est largement comparable à celle de Tell Megiddo.

Les travaux de conservation de Tell Hazor sont d'une qualité élevée, grâce à l'implication de l'un des plus éminents conservateurs de site en Israël. Le « palais cananéen », protégé par une structure simple mais efficace, fait l'objet de certaines techniques de conservation élaborées qui, non seulement protègent les structures mais donnent également beaucoup d'informations scientifiques précieuses quant à l'interprétation du site.

Si certains des travaux de conservation sont d'une qualité exceptionnelle, d'autres ne sont pas terminés, et ce sur plusieurs des édifices fouillés. Les excellents rapports annuels de conservation rédigés depuis quelques années montrent que les ressources limitées sont consacrées à la conservation d'un petit nombre de structures importantes. Il existe un programme de suivi régulier, et les principaux indicateurs se trouvent pages 106-107 du dossier de proposition d'inscription. Néanmoins, il serait souhaitable d'élaborer un plan global de conservation pour obtenir un niveau standard comparable dans tout le site, avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Tell Beer-Sheba

Ce tell est plus petit (3,09 ha) que les deux autres de la proposition d'inscription en série. Environ 60 % de cette zone a fait l'objet de fouilles, et la plupart des bâtiments et autres structures mises au jour ont fait l'objet de travaux de conservation. Dans l'ensemble, ceux-ci ont été réalisés de façon satisfaisante, en ce qui concerne le choix des matériaux et des techniques.

En certains endroits, et notamment à l'endroit de la porte principale, les murs ont été considérablement reconstruits, et notamment les parties supérieures, en briques de terre. L'ensemble donne une impression quelque peu illusoire de murs complets, et ce d'autant plus que, dans certains cas, les murs ont été reconstruits à la même hauteur. À l'avenir, une politique différente serait plus appropriée.

Gestion :

Il existe plusieurs procédures détaillées relatives à la préparation aux risques, à la sécurité, à la prévention des incendies, au contrôle, à la mise en application, à la sécurité, au sauvetage et aux urgences, en vigueur sur tous les sites de l'INPA.

Tell Megiddo et Tell Beer-Sheba possèdent des manuels détaillés concernant le site, actualisés en permanence (cf. paragraphe 7.b du dossier de proposition d'inscription). Ils ne sont disponibles qu'en hébreu, mais l'étude de ces dossiers pendant la mission, avec l'aide des officiels de l'INPA, a fait la preuve de leur degré de détail.

À Tell Hazor, il n'existe actuellement qu'un recueil de directives générales et d'instructions relatives à tous les biens de l'INPA. Toutefois, il y a actuellement des plans pour créer un dossier complet comparable à ceux des deux autres sites, mais ils sont actuellement en suspens, du fait de problèmes de financement. Une fois le manuel de Tell Hazor produit, cette disposition pourra donc être jugée conforme aux exigences du Comité du patrimoine mondial concernant les mécanismes de gestion.

À Tell Megiddo, l'INPA et la Société touristique d'État ont préparé un programme de développement du site. Celui-ci prévoit la planification des services et des installations, la rénovation du complexe d'entrée, l'établissement de pistes autour du tell, la conservation des vestiges architecturaux et un programme exhaustif de présentation.

À Tell Megiddo comme à Tell Hazor, le complément de personnel est jugé insuffisant pour le nombre de visiteurs et la taille des sites.

Zones tampon :

À Megiddo, le bien proposé pour inscription couvre 16,05 hectares et la zone tampon 7,1 hectares. Cette dernière est jugée trop petite pour protéger l'environnement du tell. À Hazor, la zone tampon envisagée, qui couvre 119,2 hectares, au nord-est est trop proche de la limite du bien proposé pour inscription, et une extension de celle-ci serait nécessaire. À Beer-Sheba, la zone tampon n'est pas assez grande pour empêcher le développement des maisons, ce qui a un impact sur le site.

Analyse des risques :

Les pressions liées au développement et à l'environnement sont déclarées inexistantes. Toutefois, la construction de maisons de style « ranch », sur de grands terrains au sud-est du Tell Beer-Sheba représente au contraire des pressions considérables.

Crues

Les crues sont un risque, et des améliorations du système d'évacuation des eaux sont prévues.

Feu

Le feu est un problème potentiel en été, et des mesures sont prises pour minimiser cette menace.

Pressions liées aux visiteurs

Globalement, ce n'est pas un problème sur les sites, mais l'accès aux citernes est restreint, et des mesures sont prises pour contrôler le flux de visiteurs.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Tell Megiddo

L'authenticité des ruines de Tell Megiddo est incontestable. Des fouilles scientifiques ont révélé des traces d'occupation par l'homme sur plusieurs siècles, et les vestiges mis au jour ont fait l'objet d'une conservation soigneuse, en vue de la présentation aux visiteurs. Les murs et autres structures ont fait l'objet de certains travaux de conservation, exécutés cependant avec soin quant au choix des matériaux et des techniques.

On pourrait dire que le système d'adduction d'eau manque dans une certaine mesure d'authenticité. Pour le rendre accessible aux visiteurs, on a en effet dû procéder à certains ajouts à l'aide de matériaux modernes, essentiellement pour des raisons de sécurité. Pour faire la démonstration du fonctionnement du système, certaines modifications ont également été apportées sous la surface. Toutefois, elles peuvent se justifier au vu de l'extraordinaire réussite technologique des ingénieurs de l'époque.

Tell Hazor

Globalement, Tell Hazor présente un niveau d'authenticité acceptable. Des travaux de conservation assez peu conventionnels y ont cependant eu lieu.

Deux bâtiments de l'âge du fer (un entrepôt et un bâtiment résidentiel) fouillés dans les années 1950 restèrent exposés et subirent une détérioration pendant une quarantaine d'années, sur un « îlot », au fur et à mesure que les fouilles descendaient plus bas autour d'eux. Après des discussions et des négociations considérables avec l'Autorité israélienne des antiquités, il a été convenu que les deux bâtiments devaient être démontés et reconstruits ailleurs sur le site. Cette action peut se justifier en ce qu'elle permit les fouilles de couches archéologiques antérieures sous les deux édifices de l'âge du fer.

Comme à Tell Megiddo, certaines interventions, dans l'intérêt de la sécurité et de l'interprétation, ont été réalisées sur le système d'adduction d'eau. Aucune n'a eu d'impact grave sur l'authenticité du système dans son ensemble.

Tell Beer-Sheba

À l'exception de la restauration excessive de certains des remparts, Tell Beer-Sheba possède une authenticité considérable.

Comme sur les deux autres sites, quelques modifications de l'impressionnant système d'adduction d'eau ont été nécessaires pour assurer la stabilité de la structure souterraine et la sécurité des visiteurs.

Intégrité :

L'intégrité individuelle des sites semble intacte.

Évaluation comparative

L'analyse comparative donnée dans le dossier de proposition d'inscription énonce que les trois tells constituent un « phénomène sans pareil en Israël et dans tout le Levant ».

En détail, on dit qu'il n'existe aucun parallèle pour le nombre de temples que compte l'ensemble du début de l'âge du bronze de Megiddo, la continuité du culte et l'enregistrement de l'activité rituelle.

À Hazor, les remparts sont censés être le meilleur exemple dans la région, du sud de la Turquie au nord du Néguev, en Israël, et le palais de la fin de l'âge du bronze le plus élaboré d'Israël, et l'un des plus beaux du Levant.

Pour ce qui est des vestiges de l'âge du fer, le plan de la ville de Beer-Sheba, le plan orthogonal de Megiddo, les écuries et les palais de Megiddo et les systèmes d'adduction d'eau des trois tells sont déclarés comme ayant peu d'équivalent dans le Levant. L'analyse comparative révisée propose une comparaison précise des trois tells avec d'autres tells en Israël et la région environnante dans le cadre de trois chapitres principaux qui reflètent leur association avec la bible et leurs vestiges physiques, à savoir les constructions et les technologies.

Patrimoine archéologique

- Monuments, systèmes de fortifications et portes des cités
- Palais
- Temples

Biens technologiques

- Systèmes d'adduction d'eau
- Systèmes de fortifications et portes des cités

Biens symboliques

- Importance dans la Bible

Cette analyse montre que, globalement, les trois tells proposés pour inscription reflètent les étapes principales du développement urbain dans la région et qu'ils sont également étroitement liés à des événements décrits dans la Bible. Hazor présente les grandes fortifications et les palais de l'âge du bronze ; Megiddo possède de nombreux monuments de l'âge du bronze et de l'âge du fer ; Beer-Sheba est le seul exemple d'urbanisme élaboré parmi les villes bibliques du Levant. Ensemble, les trois tells offrent un riche aperçu de la civilisation biblique.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Ensemble, les trois tells possèdent les qualités suivantes, qui, lorsqu'elles sont associées, confèrent à la proposition

d'inscription en série une valeur universelle exceptionnelle. Les trois tells reflètent l'opulence et la puissance des villes de l'âge du bronze et de l'âge du fer dans les terres bibliques fertiles, basées sur une autorité centralisée qui permettait le contrôle des routes marchandes vers le nord-est et le sud, reliant l'Égypte à la Syrie et l'Anatolie à la Mésopotamie, et la création et la gestion de systèmes d'adduction d'eau sophistiqués et technologiquement avancés.

Le trois tells reflètent l'occupation de sites particuliers sur plus de trois mille ans, ayant perduré entre le VII^e siècle av. J.-C. et le II^e siècle av. J.-C. Ils témoignent, en particulier à l'époque de leur plein épanouissement, des étapes cruciales et formatrices de l'histoire biblique entre 1200 et 332 av. J.-C.

Le trois tells, avec leurs vestiges impressionnants de palais, de fortifications et d'urbanisation, sont des représentations exceptionnelles de l'époque biblique.

Évaluation des critères :

Les associations bibliques des trois tells sont proposées pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et vi.

À l'origine, les systèmes d'adduction d'eau étaient proposés pour inscription de façon séparée sur la base des critères i, ii et iii. Ces critères ayant été retirés par la suite ne seront pas pris en considération.

Tells bibliques :

Critère ii : Les tells sont considérés comme un exemple exceptionnel d'échange des valeurs humaines dans tout le Proche-Orient antique, de l'Égypte au sud à l'Anatolie et la Mésopotamie au nord. Megiddo et Hazor étaient d'importantes cités-états fondées sur des routes marchandes internationales, qui les mirent en contact avec l'Égypte et les royaumes au nord et à l'est. La Bible donne des preuves de liens avec leurs voisins, ainsi que d'alliances avec d'autres maisons royales. Les styles architecturaux reflètent également des influences égyptiennes, syriennes et égéennes. Mais elles ont fusionné avec les influences locales pour créer un style unique.

Critère iii : Les tells témoignent d'une tradition culturelle disparue, les cités cananéennes de l'âge du bronze et les cités bibliques de l'âge du fer, et d'une autre qui perdure – les valeurs nées des Dix Commandements, les lois sociales et autres énoncées dans la Bible.

Critère iv : Il est suggéré que les vestiges mis au jour constituent d'exceptionnels exemples d'urbanisme ; ils offrent également des structures remarquables, comme les écuries de Megiddo, les temples de Hazor et les trois systèmes d'adduction d'eau. Plus pertinente encore serait l'influence des sites bibliques sur l'histoire au travers des récits bibliques.

Critère vi : Par le fait qu'ils sont mentionnés dans la Bible, les trois tells constituent un témoignage rituel et tangible des événements historiques et d'une civilisation qui existe toujours aujourd'hui.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le titre de la proposition d'inscription originale, « Les tells bibliques et les anciens systèmes d'adduction d'eau – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba », rassemblait deux concepts, celui de tell biblique et celui des anciens systèmes d'adduction d'eau. Ceci était encore renforcé par les deux ensembles de critères proposés pour les deux concepts.

Les révisions apportées au dossier par l'État partie se sont orientées exclusivement sur l'un des aspects des tells : leurs associations bibliques. Afin de refléter ce changement, le nom des sites proposés pour inscription devrait être modifié pour : « Les tells bibliques – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba ».

Bien que l'analyse comparative révisée ait montré que les trois tells proposés pour inscription représentent le développement complexe et élaboré des tells bibliques dans la région, on ne saurait écarter la possibilité d'ajouter à l'avenir d'autres tells pour élargir la proposition d'inscription en série. L'État partie devrait d'ailleurs être encouragé à explorer cette possibilité.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi*.

Critère ii : Les trois tells représentent un échange de valeurs humaines à travers tout le Moyen-Orient grâce aux grandes routes marchandes et aux alliances avec d'autres États ; ces échanges se manifestent par les styles des constructions qui ont intégré des influences égyptiennes, syriennes et égéennes pour créer un style local particulier.

Critère iii : Les trois tells témoignent d'une civilisation qui a disparu, celle des villes bibliques de l'âge du bronze et de l'âge du fer, qui se manifeste par l'expression de leur créativité : urbanisme, fortifications, palais et technologie des systèmes d'adduction d'eau.

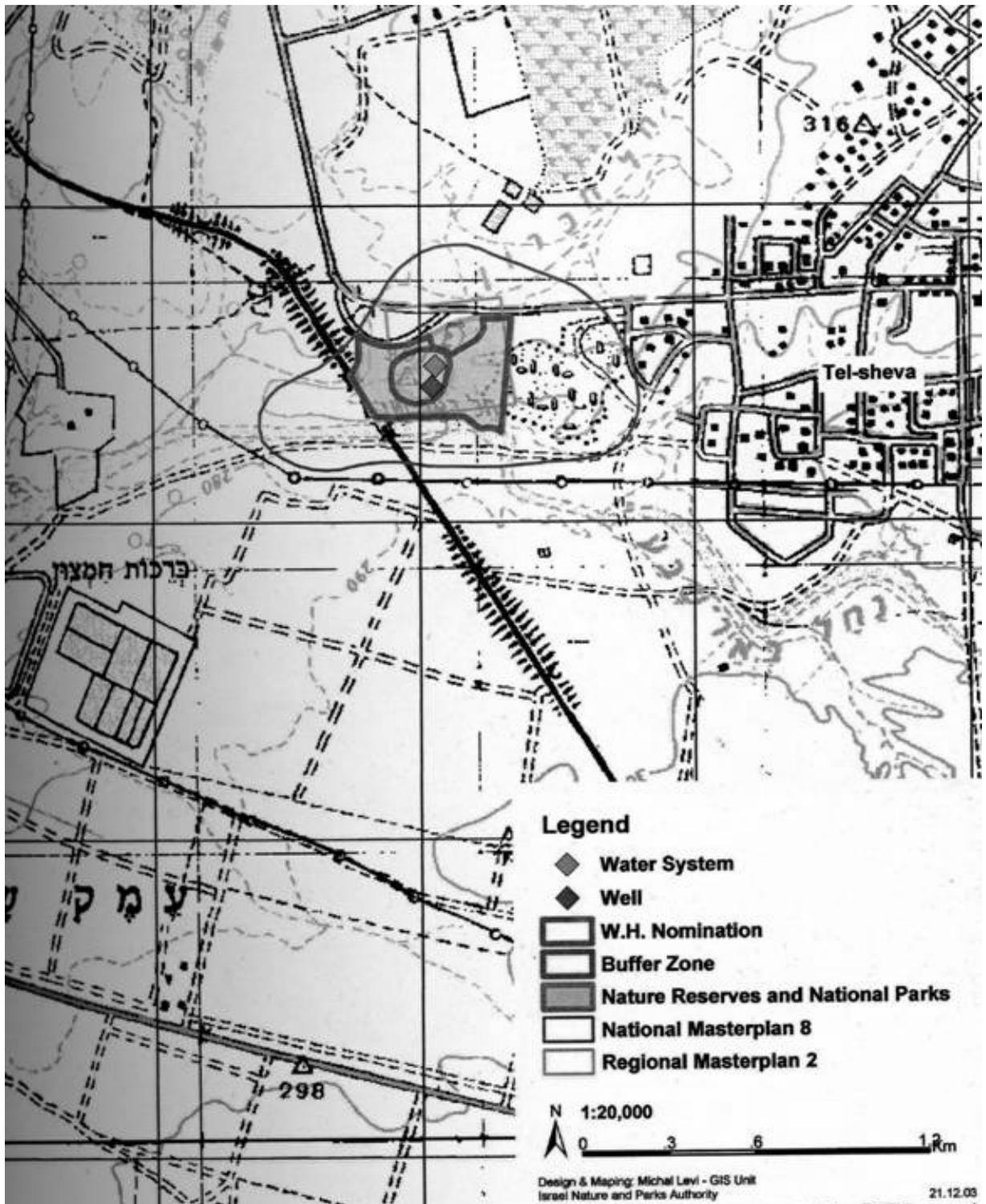
Critère iv : Les villes bibliques ont eu une influence considérable sur le cours de l'histoire au travers du récit biblique.

Critère vi : Les trois tells, par le fait qu'ils sont mentionnés dans la Bible, constituent un témoignage rituel et tangible des événements historiques et témoignent d'une civilisation qui existe toujours aujourd'hui.

3. Note le changement du nom du bien qui devient : « Les tells bibliques – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba ».

4. Encourage l'État partie à explorer la possibilité d'ajouter à l'avenir d'autres tells pour élargir la proposition d'inscription en série.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant les délimitations du tell Beer Sheba



Vue aérienne du Tell Megiddo



Système d'adduction d'eau du Tell Hazor

Syracuse (Italy)

No 1200

1. IDENTIFICATION

État partie : Italie

Bien proposé : Syracuse et la Nécropole rocheuse de Pantalica

Lieu : Région de Sicile, province de Syracuse

Date de réception : 2 février 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine de 1972, il s'agit de la conjonction d'un ensemble et d'un site. Aux termes du paragraphe 27 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit, partiellement, d'un ensemble urbain de la catégorie : « villes mortes, témoins archéologiques figés d'un passé révolu ».

Brève description :

Le bien est constitué de deux éléments distincts, mais territorialement complémentaires :

a) La Nécropole de Pantalica

La zone comprend plus de 5000 tombes taillées dans le rocher, avoisinant des carrières à ciel ouvert du type « latomies ». Il y persiste également des vestiges d'époque byzantine et, surtout, les fondations de l'«Anakton» ou « Palais du Prince ».

Pour l'essentiel, les tombes remontent à la période qui s'étend du XIII^e au VII^e siècle avant J.-C.

Superficie de la zone : 205,86 ha

Zone tampon : 3 699,70 ha

b) L'ancienne Syracuse

L'aire de la ville historique se répartit entre :

— le noyau de la première fondation, au VIII^e siècle avant J.-C., avec l'arrivée des premiers colons grecs de Corinthe : Ortygia.

Il s'agit aujourd'hui d'une île, à l'origine une presqu'île, point d'essor de la grande Syracuse (*Pentapolis*) et de contrôle de deux ports naturels.

Elle comprend :

- une fortification du XIII^e siècle : le Castello Maniace ;
- une cathédrale aménagée par transformation, dès le VII^e siècle après J.-C., du Temple d'Athéna édifié au Ve avant.
- un ensemble de sites archéologiques répartis à travers le territoire urbain :
- le parc archéologique de *Neapolis*, avec le théâtre grec, l'autel de Hiéron de Syracuse, l'amphithéâtre romain et les Latomies ;
- la région de *Scala Greca*, avec des découvertes archéologiques récentes dans une aire bien délimitée ;
- le fort d'*Euryale* et les fortifications de *Denys*, complexe de défense édifié entre 402 et 397 avant J.-C. et dont le plan est dû à Archimède ;
- les vestiges antiques de Thapsos, Achradine et Tyché.

Superficie de l'ensemble : 635,96 ha

Zone tampon : 874,45 ha

2. LE BIEN

Description

Située au bord de la Méditerranée, au Sud-Est de la Sicile, jouissant depuis toujours d'un climat favorable et d'un relief peu mouvementé, la zone des monuments et sites archéologiques proposés pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a connu l'occupation humaine depuis la Protohistoire.

a) La Nécropole de Pantalica

Elle s'étend dans la région de Sortins, sur près de 1 200 m du Nord au Sud et 500 m d'Est en Ouest. Dans le relief accidenté (cavernes et précipices) et un environnement naturel d'une grande beauté, environ 5000 tombes sont visibles, le plus souvent taillées à pic dans le rocher.

Elles se répartissent en cinq ensembles :

- la nécropole du Nord-Ouest, avec environ 600 tombes, aménagées en groupe de 5 ;
- la nécropole du Nord, avec environ 1 500 tombes : c'est la plus vaste et la plus spectaculaire (date : 1 200 – 1 100 avant J.-C.) ;
- la nécropole du Sud, entre les deux précédentes et datant de la même période ;
- la nécropole du Filippotto, avec environ 500 tombes et la Nécropole Cavetta, avec 300 tombes environ (ce dernier ensemble date des IX – VIII^e siècle avant J.-C.).

Les recherches archéologiques ont permis de dégager, dans cette zone, les vestiges d'un habitat de l'époque de la colonisation grecque, où l'on a reconnu des matériaux d'origine mycénienne ainsi que des structures

monumentales qui permettent d'identifier l'« Anaktoron » ou « Palais du Prince ».

De même, on a pu reconnaître une période de réoccupation du site aux IX – Xe siècle : la zone a servi, en effet, pour la défense contre les invasions de la Sicile par les armées arabes.

b) *Syracuse*

Sur le côté qui a connu la présence humaine dès l'époque néolithique (Protohistoire) et, à coup sûr, au début du XIIIe siècle comme l'ont montré les recherches et fouilles archéologiques, Syracuse a marqué par sa fondation le développement de la présence grecque dans l'Occident méditerranéen.

Cette cité fondée au VIIIe siècle (vers 734 avant J.-C.) était, aux dires des Anciens, très grande et très belle. L'orateur et homme politique Cicéron rapporte qu'elle « était la plus grande cité grecque et la plus belle de toutes. Sa réputation n'était nullement usurpée et elle jouissait, entre terre et mer, d'un site unique... »

De fait, son noyau central, aujourd'hui l'île d'Ortygia, contrôlait deux ports naturels, déjà fameux dans l'Antiquité. Elle comprenait 5 parties, d'où son surnom de Pentapolis. On reconnaît aujourd'hui les deux ports : « Porto Piccolo » à l'Est et « Porto Grande », à l'Ouest. *Ortygia* couvre une superficie de 1 600 m de long sur 600 m de large, avec une rue centrale et une voirie qui rappelle, par son organisation, le plan orthogonal de l'ancienne cité grecque, mis en œuvre au VIIe siècle avant J.-C.

Les vestiges grecs conservés sont les suivants (du Nord au Sud) :

- *Temple d'Apollon* (Apollonion) ;
- *Temple ionique* ;
- *Temple d'Athéna* (Athenaion) ;

De la période paléo-chrétienne datent les *Catacombes*, les plus grandes en importance, après celles de Rome. Par la suite, de nombreux témoignages de l'histoire mouvementée de la Sicile (des Byzantins aux Bourbons, en passant par les Arabo-Musulmans, les Normands, le Gouvernement de Frédéric II de Hohenstaufen (1197-1250), la domination des Aragon et le royaume des Deux - Siciles) se sont conservés :

- L'église de Saint Jean Baptiste (IVe-XIVe siècles),
- L'église de Saint Martin (VIe-XIVe siècles),
- Palais « Abeba Dunieli » (XVe siècle),
- Palais Bellomo (XIIIe-XVIIIe siècle),
- Palais Migliaccio (XVe siècle),
- Palais Francica-Nova (XVe siècle),
- Eglise de Saint François (San Francesco all'Immacolata, XIIIe-XVIIIe siècles),
- Eglise des Jésuites (XVIIe siècle).

Cependant le monument le plus célèbre, avec sa grande place, est la Cathédrale, aménagée dans un temple grec du VIe siècle avant J.-C. Les fouilles effectuées en 1996-1998 sous la place ont fait avancer la connaissance de l'histoire de Syracuse et de ses monuments anciens.

Constitué en 1952-1955, le parc archéologique de *Neapolis*, à Syracuse, comprend les monuments grecs et romains les plus spectaculaires et parmi les mieux conservés du passé de la Sicile (superficie de cette zone : 24 ha) :

- le théâtre grec, magnifique monument ;
- la zone du Nymphée (avec la Grotte) ;
- le sanctuaire d'Apollon ;
- l'imposant autel de Hiéron II (roi de Syracuse en 265-215 avant J.-C., allié des Romains contre Carthage) ;
- le remarquable amphithéâtre romain ;
- les grandes carrières (au nombre de 12, appelées aussi « Latomies ») qui s'étendent sur plus de 1,5 km ;
- la nécropole « Grotticelle », où se trouve la tombe dite d'Archimède.

Histoire

Syracuse, outre son histoire propre, l'une des plus anciennes de la Méditerranée occidentale (puisque les fouilles et recherches ont révélé une présence humaine importante dès l'époque néolithique et surtout dès le XIIIe siècle avant J.-C., et ont confirmé la présence des premiers colons grecs – ceux de Corinthe, arrivés selon la tradition littéraire en 734 avant J.-C. – au VIIIe siècle avant J.-C.) a connu la plupart des vicissitudes de l'histoire de la Sicile en général.

Aperçu historique :

- IXe siècle avant J.-C. :
Les Phéniciens colonisent l'île.
- VIIIe siècle avant J.-C. :
Les Grecs, à leur tour, installent des colonies de peuplement sur les côtes orientales de la Sicile (en particulier à Syracuse) et établissent des comptoirs commerciaux qui rivalisent avec ceux des Phéniciens, puis ceux de Carthage, métropole phénicienne d'Occident.
- V- IVe siècles avant J.-C. :
Syracuse, principale cité de l'île, exerce son hégémonie sur l'ensemble de la Sicile (en particulier sous Denys l'Ancien : 405-367 avant J.-C.).
- 212 avant J.-C. :
Rome remporte la 1^{ère} guerre contre Carthage, conquiert la Sicile et en fait une province, qui devient un véritable grenier à blé. Syracuse est occupée après un très long et terrible siège (213-212).
- V et VIe siècles après J.-C. :
Domination vandale puis conquête byzantine (qui dura jusqu'au IXe siècle).
- IX – Xe siècles :
Le pouvoir arabo-musulman, ayant conquis la Sicile sur les Byzantins, la transforme en un émirat. Ce dernier devient prospère et Palerme, sa capitale, un centre brillant de la culture et des arts.
- 1061-1091 :
Domination normande sur l'ensemble de l'île.

- XIIe siècle :
La Sicile devient le centre d'une monarchie riche et puissante, qui voit s'épanouir une civilisation brillante et composite.

- 1197-1250 :
Brillante période de Frédéric II Hohenstaufen.

- 1266 :
Le Duc d'Anjou, Charles 1^{er}, frère de Saint Louis, est couronné roi de Sicile par le pape.

- 1282-1442 :
La Sicile est soumise à l'Aragon.

- 1442-1458 :
Les royaumes de Naples et de Sicile sont réunis et forment le Royaume des Deux – Siciles.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La majorité des monuments et des sites proposés pour l'inscription relèvent du domaine public. Ils appartiennent :

- à l'Etat italien (Ministère de l'Intérieur),
- à la Région de Sicile,
- à la province de Syracuse,
- ou bien à la Municipalité de Syracuse.

Ainsi :

Les monuments d'*Ortygia* et le parc archéologique de *Neapolis* sont propriétés de l'Etat.

Les Bureaux de l'Université de Catane, en tant que monument historique à Syracuse, sont une propriété à destinations publique de cette Université.

Les édifices religieux (la Cathédrale, monument historique et les catacombes) sont propriété de la Curie archiépiscopale de Syracuse.

Certains bâtiments civils à vocation historique appartiennent à des privés (personnes ou sociétés). Cependant ils sont astreints aux servitudes de *l'intérêt public*.

Structure de la gestion :

- Au plan national :
Le Ministère des Biens culturels et environnementaux, conformément aux dispositions du Décret législatif n° 490 du 29 octobre 1999, applique la loi n° 352 du 8 octobre 1997 sur la protection du patrimoine artistique et historique.

- Au plan régional :
La Surintendance pour l'Architecture et l'Environnement, Conformément aux dispositions de la Loi régionale 15/91 de 1998.

- Au plan local :
Le Bureau technique municipal de Syracuse.

En tant que structure de décentralisation, le Ministère des Biens culturels et environnementaux est représenté, à Syracuse, par une Surintendance.

Ressources :

Les monuments historiques et le patrimoine en général disposent de fonds, subsides et subventions à plusieurs niveaux :

- L'Etat italien :
Fonds ordinaires de gestion et entretien ;
Fonds spéciaux accordés à des projets ou à titre de fonds d'urgence (en cas de calamités naturelles, par exemple) ;
Allocations pour la protection du patrimoine provenant de la Loterie nationale.

- La Région de Sicile :
Fonds ordinaires et fonds spéciaux pour l'entretien et la restauration du patrimoine historique, artistique et monumental ;
Fonds ordinaires pour la gestion de ce même patrimoine.

- La Province de Syracuse :
Allocations pour l'entretien du patrimoine, y compris par des personnes privées ;
Subventions pour des projets spéciaux du patrimoine.

À ces sources de financement s'ajoutent une autre, importante par son montant et sa régularité : la contribution, sur programme, de la *Commission européenne*, dans le cadre de l'Agenda 2000 (Regional Operative Programme of Sicily, période 2000-2006).

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

Se substituant à la culture protohistorique dont le centre d'influence était à Pantalica, la civilisation grecque s'est développée à Syracuse, en en faisant le plus important centre culturel de la Méditerranée occidentale. La cité a pu dépasser ses rivales, Carthage et Athènes, et son essor lui permit de devenir une métropole de la pensée, de l'art et de la culture. L'histoire, à travers ses vicissitudes, a laissé de remarquables témoignages tant dans la morphologie urbaine que dans la superposition des réalisations architecturales. Il est remarquable de constater la persistance, tout au long des siècles, de la marque et de l'interpénétration des différentes cultures du monde occidental.

Cette stratification culturelle fait de Syracuse un *unicum*.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission technique de l'ICOMOS a visité Syracuse et Pantalica en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les villes et villages historiques (CIVVIH).

L'ICOMOS a suggéré à l'Etat partie que la zone tampon aux abords de Syracuse-Ortygia et au nord de l'ensemble

d'Ortygia soit étendue afin d'englober le littoral et en vue de renforcer la protection de la zone proposée pour inscription. L'État partie a accepté d'étendre la zone.

Conservation

Historique de la conservation :

Malgré la diversité des biens (monuments dans une ville moderne, zones archéologiques, espaces de fouilles) et leur éparpillement territorial (d'une part la Municipalité de Syracuse, de l'autre, à 40 km la nécropole de Pantalica, relevant de la Municipalité de Sortino) la conservation a pu être assurée dans de bonnes conditions.

Le dossier de proposition d'inscription le rappelle en détail.

État de conservation :

Comme l'a constaté la mission de l'ICOMOS, l'état de conservation des biens proposés est satisfaisant. Comme l'indique le dossier de proposition, il existe de nombreux indicateurs pour mesurer *périodiquement* cet état :

- par *photogrammes* : de 1977 à 1999, le territoire considéré a fait l'objet d'une campagne périodique de relevés de photographies aériennes.

Vérifications et suivi – qui vont se poursuivre – ont permis de bien évaluer l'état de conservation.

- Par l'établissement d'une étude de risques pour le patrimoine archéologique de la zone concernée.
- Par une surveillance constante des travaux de maintenance, réparation et restauration, surtout les travaux entrepris par le privé et les possibilités de traitement illégal.

Gestion :

Le plan de gestion décrit dans la proposition d'inscription est d'une grande qualité. De fait un document spécial concernant la gestion est joint à la proposition. C'est un véritable modèle. Il comprend :

Outre une définition sur la base des exigences de l'ICOMOS en la matière,
- un plan à long terme, dans la perspective de l'année 2035,
- un calendrier des travaux programmés pour la période 2004-2008.

Il passe en revue, en les analysant, tous les plans existant pour la zone ainsi que les projets élaborés (plan d'aménagement général, plans de détails, plan d'urbanisme, planification paysagère). Les particularités remarquables de ce plan sont les suivantes :

- sa dimension sociale : sensibilisation de la population aux problèmes de conservation,
- et sa composante éducative : formation dans les techniques de conservation à l'Université.

Analyse des risques :

a) *Pantalica*

La nécropole de Pantalica est située dans une zone éloignée de tout site urbain ou industriel. Cette position remarquable la sauvegarde des risques de toute nature.

b) *Syracuse*

En revanche, Syracuse s'étend à proximité d'une zone de grandes industries et dans un cadre urbain moderne. De ce fait elle est soumise à plusieurs sortes de pressions.

De ce fait, l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (instituée par la Loi régionale n°6 du 3 mai 2001) a pris spécialement en charge la surveillance des phénomènes de pollution. Les résultats des analyses sont résumés ci-après :

- pollution atmosphérique

Syracuse est affectée par les émissions des usines. La conformité avec les dispositions de la loi est de 75%.

En conséquence, les risques restent minimes pour le patrimoine

- pollution des sols

La zone de Syracuse n'est pas affectée par ce type de risque.

- pollution électromagnétique

Toute la région est affectée par ce type de risque. Mais les études et analyses montrent que cela n'a aucune conséquence pour la conservation du patrimoine.

- nuisances

La partie moderne de la ville de Syracuse est sujette aux nuisances de la circulation automobile. Toutefois dans la zone archéologique et historique le trafic est limité et il n'y a pas de grands risques pour le patrimoine.

- pollution radioactive

Aucun risque constaté.

- pollution des eaux

Il s'est révélé qu'une part de l'eau potable a été affectée par la pollution. Mais cette contamination n'a aucune répercussion sur le patrimoine.

- Constructions illégales et « pollution » du paysage

La surveillance périodique en la matière et la vigilance ont fait grandement diminuer les risques, ces dernières années.

Un suivi périodique et efficace est assuré, pour tous ces risques, par les organismes suivants :

- les autorités provinciales,
- la préfecture,
- le corps des « Carabinieri »,

- le Laboratoire de la Santé et de la Prévention,
- l'autorité de Syracuse pour la Santé.

c) *pour l'ensemble de la zone*

La principale source d'inquiétude dans cette zone est le risque sismique, qui est élevé dans toute la partie orientale de la Sicile.

Un classement récent (Décret du Premier Ministre du 21 octobre 2003) place la zone de Syracuse dans l'échelle 2 des risques, l'échelle 1 étant la plus élevée pour l'Italie, l'échelle 4 la plus basse. Une surveillance sismique et volcanique est donc mise en œuvre constamment, utilisant le « système Poseidon » de surveillance et suivi.

d) *pression touristique*

Malgré un accroissement progressif du nombre des touristes, l'Observatoire spécialement mis en place considère que la présence accrue des touristes ne constitue pas un risque de dommages pour les monuments et les sites.

Authenticité et intégrité

Pour la *nécropole de Pantalica*, conservée dans son intégrité, l'authenticité matérielle et fonctionnelle est évidente.

Pour *Syracuse*, la continuité historique, malgré la diversité des cultures successives, la fonction et l'esprit des lieux assurent également le critère d'authenticité.

La seule question qui peut légitimement se poser concerne l'authenticité de la zone d'Ortygia au cœur de la cité moderne. À bien considérer, la superposition des cultures et la stratigraphie architecturale n'ont altéré ni les matériaux ni l'usage des monuments (du temple à l'église par exemple). En conséquence l'authenticité de ces monuments peut être reconnue.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription met remarquablement en exergue les caractéristiques historiques et culturelles d'une part, urbanistiques et architecturales, de l'autre, qui font de Syracuse un *unicum* en Méditerranée occidentale.

Pour l'Antiquité, la seule comparaison possible à faire serait avec Carthage et Athènes. Carthage, on le sait, fut détruite et rares sont les vestiges archéologiques de son passé phénico-punique. Reste Athènes dont les splendeurs monumentales sont connues. Mais elle n'a pas gardé, autant que Syracuse, la marque de l'interpénétration, tout au long des siècles, des différentes cultures du monde occidental.

Enfin, il n'est pas une ville qui présente, comme Syracuse, de témoignages de valeur exceptionnelle allant du grec archaïque au baroque, en passant par le romain et le paléochrétien.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le bien proposé pour l'inscription répond tout à fait aux dispositions du paragraphe 24 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

De fait, la stratification humaine, culturelle, architecturale et artistique qui caractérise le territoire de Syracuse en a fait un *unicum* dans l'histoire de la Méditerranée, bassin des diversités culturelles. Du grec archaïque au baroque, la ville témoigne, dans la catégorie d'excellence, de sa valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères :

Les critères ii, iii et iv auxquels se réfère la proposition d'inscription correspondant aux valeurs riches, réelles et constatées, des biens décrits dans le dossier. La question peut se poser en ce qui concerne la référence au critère vi, critère qui fait souvent problème. Mais il faut reconnaître ici qu'il s'agit d'un cas exceptionnel : Syracuse fut directement liée à des événements, à des idées, à des œuvres littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. Car à Syracuse sont liés les noms de :

- deux grands poètes grecs : Pindare, poète lyrique (518-438 avant J.-C) et Eschyle, poète tragique, le créateur de la tragédie antique (525-456 avant J.-C.)
- un grand penseur universel, le philosophe grec Platon (427-348 avant J.-C.).
- un immense savant grec, né lui-même à Syracuse, Archimède, mathématicien et physicien (287-212 avant J.-C), fondateur de la statique et inventeur des mécaniques subtiles : leviers, machines de guerre.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les autorités concernées par sa gestion doivent redoubler de vigilance pour éviter les problèmes qui naissent de l'insertion du processus de conservation dans un environnement urbain vivant et évolutif.

Une attention particulière devrait être accordée aux maisons actuellement vacantes à Ortygia et les autorités concernées devraient être invitées à leur trouver une insertion dans la fonction urbaine active.

En général l'Etat partie pourrait être invité, en cas d'inscription du bien, à faire un rapport circonstancié sur sa conservation et sur l'évolution de son état, une fois tous les 5 ans.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Critère ii : Les sites et les monuments qui composent l'ensemble de Syracuse/Pantalica constituent une forme unique d'accumulation, à travers le temps et dans un même espace, de témoignages remarquables des cultures méditerranéennes.

Critère iii : L'ensemble Syracuse/Pantalica offre, à travers sa remarquable diversité culturelle, un témoignage exceptionnel sur le développement de la civilisation durant près de trois millénaires.

Critère iv : L'ensemble des monuments et des sites archéologiques, qui s'étendent à Syracuse entre le noyau d'Ortygia et les vestiges répartis à travers le territoire urbain, présente l'exemple éminent d'une création architecturale qui s'est illustrée sous plusieurs aspects culturels : grec, romain, baroque.

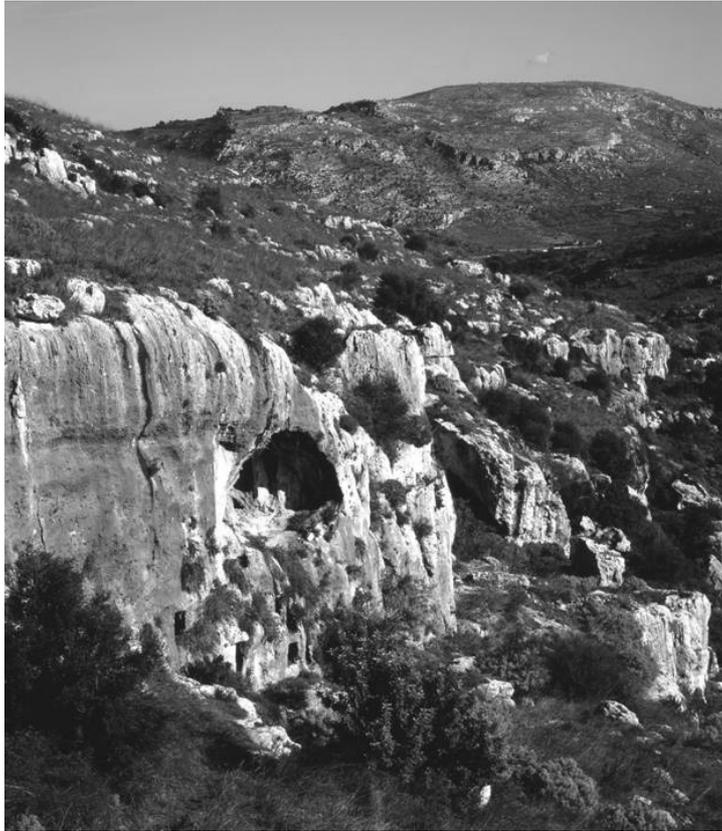
Critère vi : L'antique Syracuse fut directement liée à des événements, à des idées et à des œuvres littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

3. Invite les autorités responsables de la gestion du bien à redoubler de vigilance pour éviter les problèmes qui naissent de l'insertion du processus de conservation dans un environnement urbain vivant et évolutif.
4. Encourage l'État partie à accorder une attention particulière aux maisons actuellement vacantes à Ortygia et à leur trouver une fonction dans l'activité urbaine.
5. Demande à l'État partie de faire un rapport circonstancié sur la conservation et sur l'évolution de l'état du bien, une fois tous les 5 ans.

ICOMOS, avril 2005



Plan révisé indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de Pantalica depuis le sud



Vue aérienne de Syracuse

Trakai (Lituanie)

No 1176

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République de Lituanie
<i>Bien proposé :</i>	Parc national historique de Trakai
<i>Lieu :</i>	Comté de Vilnius
<i>Date de réception :</i>	9 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, il pourrait également s'agir d'un *paysage culturel*.

Brève description :

La portion du parc naturel historique de Trakai proposée pour inscription comprend la ville de Trakai et les lacs, forêts et villages avoisinants. La péninsule fortifiée et les châteaux insulaires de Trakai, son domaine et ses monastères reflètent le rôle qu'elle tint, au XIV^e siècle, en tant que capitale de l'un des plus grands États médiévaux de l'époque, le grand-duché de Lituanie, qui s'étendait jusqu'au Belarus et à l'Ukraine.

À partir du XVII^e siècle, les qualités romantiques de la ville de Trakai et son paysage insulaire ont eu une grande influence sur le développement de la conscience lituanienne. Les traditions culturelles des minorités ethniques qui vivent dans les villages du parc de Trakai expriment le caractère jadis pluriethnique de l'État lituanien.

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription comprend un peu moins de la moitié du parc national historique de Trakai. Au départ, l'ensemble du parc national était proposé pour inscription : une proposition d'inscription révisée présentant une zone réduite a été soumise en janvier 2005.

Le parc se trouve au sud-est de la Lituanie, à 25 km à l'ouest de Vilnius, la capitale. Il couvre 8 164 hectares. 3 928,1 hectares ont été proposés pour inscription. Le reste de la zone forme une zone tampon, et une zone tampon

supplémentaire de 8 601,7 hectares a été proposée pour le parc, mais elle n'est pas encore finalisée (voir ci-dessous).

La zone proposée pour inscription se compose de la ville de Trakai, de quatre villages et de divers types d'occupation des sols, qui illustrent ensemble la longue histoire du site, ainsi que celle de sa conservation, l'histoire de la collectivisation soviétique et la reprivatisation actuelle.

Sur le plan visuel, le paysage est une mosaïque de lacs, de bois et de marécages où ont été créés la ville de Trakai, des villages et leurs terres agricoles et, plus récemment, des zones industrielles et leurs logements.

Capitale au XIV^e siècle de l'État lituanien, la ville de Trakai était l'un des plus grands centres commerciaux, politiques et idéologiques du territoire environnant. Fondée sur un groupe d'îles, elle prit sa forme péninsulaire actuelle au XVII^e siècle. Elle se caractérisait par une société bigarrée, composée de Karaïtes de Crimée, de Tatars, de Polonais, de Russes et de Juifs. Certains des descendants de ces peuples vivent encore dans des villages du parc.

Les édifices de Trakai comprennent deux châteaux, un manoir et son domaine, des monastères, des églises et une knesnet, et reflètent ses fonctions défensives, administratives et politiques et son influence dans les années 1300, lorsque l'empire de Lituanie s'étendait jusqu'au Belarus et à l'Ukraine, ainsi que son brusque déclin au XVII^e siècle et son lent redressement au XIX^e siècle.

En dehors de Trakai, six grands lacs : Galvė, Skaistis, Totoriškės, Luka et Nerėspinka, avec de nombreuses îles, dominent le paysage du parc. On dénombre également trois groupes de lacs plus petits. Le parc comprend les lignes de partage des rivières Bražuolė et Saidė, affluents de la rivière Neris.

40 % du bien se composent de bois et 12 % de marécages. Pour les bois, il s'agit essentiellement de pins, avec des zones de sapins et de bouleaux. Hormis 3,5 % des bois, la forêt et les marécages sont des espaces non productifs, gérés dans l'optique de la protection de la nature ou d'activités de loisirs.

Quatre villages aux rues linéaires, comportant quelques maisons en rondins à un étage, et le site de la vieille ville de Trakai sont inclus dans le paysage du parc.

Autour du bien se trouvent les nombreux vestiges de sites reflétant le peuplement pré-médiéval de la zone.

La zone abrite une population relativement dense, et elle est populaire auprès des touristes, particulièrement des touristes lituaniens. Environ 300 000 visiteurs viennent visiter le parc chaque année.

En détail, le bien comprend les éléments suivants :

- Château de Senieji Trakai (vieille ville de Trakai) ;

- Ville de Trakai :
 - o *Château péninsulaire*
 - o *Château insulaire*
 - o *Parc à gibier*
 - o *Église paroissiale*
 - o *Ancien monastère dominicain*
 - o *Édifices urbains*
 - o *Kneset (assemblée juive) et école karaïte*
- Manoir et domaine d'Užutrakis ;
- Villages ;
- Paysage ;
- Croyances préchrétiennes ;
- Sites archéologiques pré-médiévaux ;
- Développement de la conscience lituanienne.

Ces éléments sont décrits les uns après les autres.

- Château de Senieji Trakai (vieille ville de Trakai) :

C'est au château de Senieji Trakai que, selon les anciennes chroniques, la capitale de Lituanie fut transférée au XIVe siècle par le grand-duc Gediminas. Un château de pierre et de brique se dressait sur le site au milieu du XIVe siècle, et c'est là que naquit le plus grand des souverains lituaniens, le grand-duc Vytautas. Le château fut détruit en 1391 et ne fut pas reconstruit. Ses vestiges sont actuellement situés près du village de Senieji Trakai.

Le village de Senieji Trakai se trouve à trois kilomètres environ de la nouvelle ville de Trakai.

- Ville de Trakai :

La nouvelle ville fut fondée entre le XIIIe et le XIVe siècle, sur un groupe d'îles entre les lacs de Luka (Bernardinų), Totorišksės, Galvė, Akmena et Gilušio. La capitale y fut transférée peu de temps après. La Grand-rue sillonne les crêtes des collines, et entre les îles emprunte des gués et des ponts, donnant à la ville une structure linéaire. En hiver, les voies de communication se développaient en étoile, avec des routes traversant les lacs gelés.

Le centre de la ville s'est développé à l'intersection entre les routes d'hiver et d'été. La ville comptait deux châteaux fortifiés : le grand château ou château péninsulaire, dans la ville, et un plus petit château insulaire. À partir du XIVe siècle, une communauté karaïte importante se développa dans la ville, et certains de leurs bâtiments en bois, typiques, subsistent encore.

- o *Château péninsulaire*

Le château était, suppose-t-on, l'un des plus grands de Lituanie au XIVe siècle, et servit de résidence à plusieurs souverains lituaniens avant la construction du château insulaire, non loin de là, sur une île du lac Galvė. Le château péninsulaire devint la place forte et la résidence de plusieurs grands ducs de Lituanie, notamment Kęstutis et

Vytautas. C'est là que Vytautas mourut en 1430. Détruit pendant des guerres au XVIIIe siècle, le château a fait l'objet de fouilles et il est à présent restauré.

Dans les premières phases de construction du château, des défenses de bois surmontaient les remparts en terre. Les palissades en bois furent reconstruites en brique au plus tard en 1385 ; elles comprenaient sept tours. Au début du XVe siècle, le château fut agrandi pour devenir un complexe fortifié, doté de deux murs d'enceinte et de onze tours, séparé de la ville par de profondes douves. Les tours quadrangulaires en pierres, avec un revêtement de briques, étaient reliées par des murs d'environ 10 m de haut. Le souverain vivait dans les étages supérieurs de l'une des trois plus hautes tours.

Au début du XVIe siècle, le château perdit son importance stratégique et fut converti en prison. Il tomba à l'abandon au milieu du XVIIe siècle et fut réutilisé pour un temps au XVIIIe siècle en tant que monastère dominicain.

L'intérêt pour sa conservation et sa documentation crut après 1817, lorsque la première étude fut réalisée par G. Velikorodov. En 1953, la tour orientale fut partiellement réparée. Entre 1953 et 1961, le château fut classé et les travaux de conservation commencèrent.

- o *Château insulaire*

Le château insulaire sur le lac Galvė est maintenant relié à la ville par deux ponts, avec entre eux une petite île du nom d'île Karaïte ou Karvinė.

Le château fut construit sur trois petites îles, réunies par des remblais en terre. La première phase de construction se déroula dans la seconde moitié du XIVe siècle : une résidence ducale en forme de fer à cheval, ornée de décorations romanes polychromes, fut bâtie sur l'une des îles. Ce château brûla en 1377. La deuxième phase de construction commença aux alentours de 1403-1409. Le château comportait deux ailes oblongues parallèles reliées par un mur. Au premier étage se trouvait une salle ducale avec un toit en voûte à nervures, décorée de vitraux, et de peintures murales à *fresco secco* en style provincial byzantin, louant le grand-duc Vytautas et sa cour. L'extérieur du château était lui aussi orné d'une décoration polychrome. Le palais était en partie chauffé avec des hypocaustes. L'ensemble était entouré par un mur soutenu par des arcs-boutants, avec un pont-levis donnant accès à une cour pavée. Tous les murs étaient en pierre, revêtus de briques.

Durant la troisième phase de la construction, au début du XVe siècle, trois tours circulaires furent ajoutées. Une fosse séparait l'avant du château du palais et permettait la navigation de petits bateaux.

Ce dernier château ne conserva pas longtemps son importance stratégique : après la bataille de Grunwald en 1410, il perdit sa valeur défensive et devint une résidence privée. Après 1430 et le décès du grand-duc, il commença à tomber en ruines. Il fut reconstruit en style Renaissance et utilisé jusqu'à la deuxième moitié du XVIIe siècle.

Au début du XIXe siècle, les ruines romantiques du château commencèrent à attirer l'attention des artistes.

Dans les années 1890, il était dans un état critique. Dans le cadre d'une initiative privée, des travaux de conservation commencèrent en 1903. En 1935-1936, des travaux de reconstruction de la grande salle, du mur du palais et de la tour Sud-Ouest commencèrent. En 1938-1939, d'autres travaux de reconstruction eurent lieu, puis à nouveau entre 1951 et 1962 ; à l'époque, les principales zones avaient été couvertes d'un toit en tuiles. Le château abrite aujourd'hui le musée de Trakai.

- *Parc à gibier*

À côté du château péninsulaire, sur des terres qui font aujourd'hui partie du village de Varnikai, se trouvait entre 1384 et 1503 un parc de chasse grand-ducal, décrit en 1413-1414 par l'envoyé bourguignon du roi d'Angleterre, Ghillebert de Lannoy, comme abritant toutes sortes d'animaux sauvages et de gibier.

- *Église paroissiale*

L'église fut fondée en 1409 par le grand-duc Vytautas. Elle avait la forme d'une basilique gothique, avec une façade à ressaut et une abside à l'est. L'église fut rebâtie au XVIIIe siècle et brûla cinquante ans après. Elle fut remplacée au XVIIIe siècle par l'église baroque actuelle. Au centre du maître autel se trouve une icône du XVIe siècle en argent représentant Notre Dame de Trakai, censée avoir été donnée au grand-duc Vytautas par l'empereur byzantin Manuel II Paléologue. L'image devint célèbre pour ses miracles, dont le dernier fut répertorié en 1902.

- *Ancien monastère dominicain*

Les dominicains commencèrent à construire une église à trois nefs au sein du château péninsulaire au XVIIIe siècle, utilisant des briques de la tour de guet du château en style Renaissance, et décoré à l'intérieur de peintures narratives en interne. Les travaux de construction se sont poursuivis par intermittences au XIXe siècle jusqu'en 1864, date à laquelle le monastère fut fermé par le gouverneur général du tsar. Les travaux de restauration ont commencé en 1960 et se poursuivent.

Des immeubles se désormais à l'emplacement d'espaces anciennement vides à proximité de l'église et du monastère.

- *Édifices urbains*

Au XIVE siècle, les maisons, les échoppes, les habitations et un marché s'agglutinaient autour du château péninsulaire. À la fin du XIVE siècle, la ville le long du château fut quasiment complètement détruite. La ville fut repeuplée, notamment par 398 familles de Karaïtes, des Turcs venus de Crimée ramenés à Trakai par Vytautas après une campagne menée là-bas en 1398. Ils s'installèrent dans l'espace entre les deux châteaux, qui devint connu sous le nom de Petite Ville, par opposition à la Grande Ville. Les Karaïtes se partageaient en deux groupes : des guerriers, ou gardes du corps, et des civils, comme des écrivains publics, des fermiers, des artisans et des commerçants. La Petite Ville avait une kneset ou maison de prières (voir ci-dessous) et une école construite comme leurs maisons, dans un style caractéristique, en bois. Au fil des siècles, la communauté des Karaïtes généra

plusieurs personnages éminents, dont des poètes, des philosophes et des scientifiques. Plusieurs bâtiments en rondins subsistent dans la ville : on remarque six maisons et trois bâtiments annexes, datant des XVIIIe et XIXe siècles, appartenant pour la plupart à la communauté des Karaïtes.

Autre groupe ethnique, plus petit mais tout aussi significatif : les Tatars, qui eurent également leur propre communauté auto-administrée. Ils vinrent aussi à Trakai avec Vytautas en 1398 et s'installèrent dans le quartier dit tatar, sur les flancs sud et ouest de la ville. Les Tatars défendaient les routes et servaient dans l'armée. D'autres immigrants arrivèrent au XVIe siècle. Plusieurs d'entre eux devinrent très prospères et acquirent des terres, y compris le domaine d'Užutrakis (voir ci-dessous). Au début du XVIIe siècle, des conflits religieux en forcèrent beaucoup à quitter Trakai.

Il y eut également des communautés de Russes et de Polonais. Ensemble, ces communautés séparées, chacune avec ses rites d'auto-administration, devinrent un trait distinctif de Trakai.

- *Kneset (assemblée juive) et école karaïte*

La kneset d'origine des Karaïtes, construite au XIVE siècle, fut incendiée au début du XVIe siècle, reconstruite en 1533 et à plusieurs reprises ensuite. L'édifice carré actuel, d'un étage, remonte à 1903-1904. Des murs en rondins recouverts d'enduit se dressent sur des fondations en pierres recouvertes d'enduit. Au plafond, une coupole octogonale peinte en bleu.

À côté l'on trouve un bâtiment anciennement utilisé comme école. La permission de construire la première école fut accordée en 1576. Le bâtiment actuel date de 1894 et il est construit en rondins, recouverts d'enduit et peints en blanc. Le toit en bois est maintenant revêtu d'amiante.

- *Manoir et domaine d'Užutrakis :*

Sur une péninsule entre les lacs Galvė et Skaistis, à 2 km de la ville, se trouve le domaine d'Užutrakis, où les comtes de Tyszkiewicz avaient leur résidence officielle. Au XIVE siècle, Užutrakis, appartenant à des dignitaires de la cour, était l'un des manoirs aux alentours de Trakai : Chreptowicz sur l'île Karaïte, le manoir d'Oscik et le manoir des Radziwill à Uztilte.

Le domaine d'Užutrakis changea plusieurs fois de mains au fil des siècles. Le bâtiment néo-classique modeste actuel, avec un portail ionien faisant face au lac Galvė, fut construit par l'architecte polonais Józef Huss entre 1896 et 1901. Le jardin et le parc avoisinant de 80 hectares furent conçus par le paysagiste français Édouard François André. À proximité de la maison se trouvent des parterres à la française. Une avenue longue de 7,9 km traverse la péninsule, dont partent de chaque côté des allées. Dans le parc, 71 espèces d'arbres exotiques furent introduites, plantées en groupes organisés autour d'espaces verts à ciel ouvert, de quinze étangs et de cinq ponts.

Le domaine incluait des fermes et des villages, sur quelque 800 hectares.

Le domaine prospéra jusqu'en 1914 ; en 1915, il tomba en ruines. Dans les années 1950, les structures des parterres furent modifiées et des tilleuls furent plantés le long des chemins. La maison est maintenant utilisée pour des fonctions officielles.

- Villages :

Plusieurs villages se trouvent autour de Trakai, dans le parc, et conservent encore leur disposition linéaire propre et leurs constructions en rondins.

À Senieji Trakai, à 3 km de Trakai, se trouvent une cinquantaine de propriétés familiales des deux côtés d'une rue sinueuse. Les maisons à un étage ont été construites bout à bout, en rondins de bois, souvent avec des façades de planches peintes dans des couleurs chaudes encore rehaussées par des encadrements de fenêtres décoratifs et des girouettes en bois découpé. Les maisons sont toujours occupées. Toutefois, le village est dominé au nord par des usines, et à l'ouest par un ensemble de logements.

Le village de Serapiniškės se trouve à l'est du parc, à 4 km de Trakai et à proximité des villages de Varnikeliai I et II. Il reflète aussi le plan allongé typique du village lituanien, avec des maisons en rondins alignées de chaque côté de la route. Le village de Serapiniškės possède 10 habitations préservées et cinq fermes avec leurs annexes.

Les villages de Varnikeliai I et II sont d'une certaine façon moins réguliers, mais ils reflètent la façon dont les villages, en s'agrandissant, sont devenus plus denses, avec de nouvelles maisons construites entre les premières. Quatre habitations sont protégées.

Le village de Daniliškės, à l'ouest du parc, à 8 km de Trakai, fut fondé au milieu du XVIe siècle. Au XVIIe siècle, il devint un refuge pour les « vieux croyants », ceux qui refusaient d'accepter la révision des livres et de la liturgie religieuse décrétée par le patriarche Nikon de Moscou, et qui voulaient éviter la persécution. D'autres s'enfuirent en Sibérie. À Daniliškės, ils établirent un culte sans prêtre et construisirent une église, l'une des 13 églises des « vieux croyants » survivante. Le village est petit, composé seulement de 17 petites propriétés, et risque de disparaître.

- Paysage :

Une grande partie du paysage agricole du parc fut collectivisée après la Deuxième Guerre mondiale. Depuis 1993, le processus s'inverse lentement, mais il existe des problèmes considérables. Avec les nouvelles dispositions, les anciens terrains privés ont dû être restitués aux propriétaires d'origine ou à leurs descendants. Bien des prairies et des champs arables ne sont plus utilisés, dans l'attente d'une décision sur la propriété. Globalement, les perspectives futures pour ce paysage agricole ne sont pas claires, puisque personne ne sait si la génération actuelle pourra faire renaître les pratiques agricoles traditionnelles après plus de 50 ans d'agriculture collective. Récemment, le processus a connu une issue positive : l'arrêt de la privatisation des lacs.

Actuellement, on ne peut pas dire que ce paysage agricole est un paysage culturel vivant qui reflète des pratiques traditionnelles.

- Croyances préchrétiennes :

La Lituanie fut le dernier pays d'Europe à se convertir au christianisme au XIVe siècle. Les croyances préchrétiennes sont restées fortes dans les sociétés rurales, et sont particulièrement associées à certaines des zones du parc, comme les marécages autour de Plomenai, liés à des histoires médiévales, à l'histoire préchrétienne de la Lituanie, ainsi qu'à Rekalnis ou à la colline d'Aras, à la limite nord de Trakai, que l'on croit associées à des coutumes païennes médiévales.

- Sites archéologiques pré-médiévaux :

Un peuplement de l'âge de la pierre, trois collines fortifiées de l'âge du bronze, datant du IIe et du Ier millénaire av. J.-C., et trois peuplements médiévaux abandonnés sont identifiés autour du parc.

- Développement de la conscience lituanienne :

À partir du XVIIe siècle, les qualités romantiques de la ville de Trakai, dans son paysage insulaire, dépeintes dans des gravures, ont eu une grande influence sur le développement de la conscience lituanienne. La ville fut souvent peinte et dessinée par des artistes du XIXe siècle, et devint le symbole de l'État, le centre du grand-duché jadis vaste et puissant de Lituanie.

Histoire

L'histoire de ce bien s'entremêle à l'histoire de la Lituanie. La zone située autour de Trakai fut l'un des plus importants centres pour la création et le développement de l'État lituanien médiéval.

Les ancêtres de la Lituanie moderne étaient connus comme des Baltes. Certains érudits croient que les Lituniens habitaient la région balte dès 2500 av. J.-C., d'autres pensent qu'ils migrèrent vers cette région au début du Ier siècle apr. J.-C. La première référence nominative se trouve dans un manuscrit médiéval prusse, la *Chronique de Quedlinburg*, qui date de 1009 apr. J.-C.

Avec l'ascension des seigneurs médiévaux dans la Prusse et la Russie voisines, la Lituanie fut constamment l'objet d'invasions et de tentatives de conquêtes. En conséquence, une large fédération de peuples lituniens se forma au début du Moyen Âge. Au milieu du XIIIe siècle, tous s'unirent autour de la Lituanie, et des châteaux fortifiés furent bâtis – comme le Senieji Trakai et le premier château péninsulaire.

La nouvelle Trakai fut fondée aux alentours de 1400 après J.-C. par le prince Kęstutis. La disposition fut décidée par son fils Vytautas, qui conclut un traité avec son cousin Jogaila en 1392 et devint grand-duc de Lituanie. Trakai était le centre administratif du grand-duché.

Au XIVe siècle, l'empire lituanien allait de la Baltique jusqu'à la mer Noire.

La Lituanie se convertit au christianisme et Jogaila épousa la princesse couronnée de Pologne en 1386, initiant ainsi un lien de 400 ans entre les deux États.

Après 1492, Trakai cessa d'être la capitale, qui fut transférée à Vilnius. À partir de cette date, la ville stagna.

Quand le grand-duc Sigismond Auguste devint roi de Pologne en 1548, il introduisit la réforme agraire des « Valakais », qui conduisit à la formation de domaines commerciaux, avec les villages associés, où habitaient les travailleurs du domaine. Les villages de Senieji Trakai, de Serapiniškės, de Varnikeliai et de Daniliškės sont parfois connus sous le nom de « villages valakinois », dont les parcelles étaient mesurées sur la base de valakais réguliers (un valakas équivalait à 21,3 hectares). La ville connut un regain de vigueur au milieu du XVI^e siècle, lorsqu'elle reçut diverses cours. Cependant, les incendies désastreux de 1582 ou 1583 entraînèrent un déclin irrémédiable. En 1603, ce fut au tour de la peste de frapper.

À la fin du XVI^e siècle, la Lituanie était devenue moins influente que la Pologne, notamment après l'union formelle des deux États lors du traité de Lublin en 1569, quand l'État conjoint devint connu sous le nom de *Rzeczpospolita* (union).

Au XVI^e siècle, Trakai conserva sa structure physique unique : deux parties d'une même ville sur des îles réunies par des ponts. Un siècle plus tard, du fait du manque d'entretien, des marécages commencèrent à se former entre les îles, qui fusionnèrent pour devenir une seule grande île. Les contours de la péninsule changèrent également.

Au milieu du XVII^e siècle, les batailles contre la Russie puis contre la Suède plongèrent Trakai dans une grande misère et, en 1667, il ne restait que 21 maisons dans la ville. En 1710-1712 pendant la grande Guerre du Nord avec la Suède, Trakai fut à nouveau détruite.

Parallèlement, le conflit entre la Pologne-Lituanie et la Russie se poursuivit, les Russes finissant par envahir la *Rzeczpospolita* et annexer un territoire non négligeable. Quand l'armée du tsar vint réprimer les partisans des réformes, les Cosaques brûlèrent Trakai. Le déclin de la ville s'accrut en 1812, lorsque les armées françaises traversèrent Trakai ; un tiers de la population de la ville périt dans du fait des ravages et des épidémies. La ville fut rebâtie, non sans difficultés : en 1818, il y avait 105 maisons, en 1897, 3 240 habitants et, en 1914, 4 915. La ville pâtit des deux guerres mondiales et fut à nouveau dévastée par le feu en 1947.

En 1958, le château péninsulaire et les parcs du manoir d'Užutrakis furent classés monuments naturels. En 1960, la réserve paysagère de Trakai, de 3 172 ha, fut instituée. Elle fut agrandie en 1974. La vieille ville devint un monument urbain en 1969, et les limites furent plus tard étendues jusqu'à couvrir deux fois la superficie actuelle.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La résolution I-1244 (23 avril 1991) du Conseil suprême du *Seimas* (le parlement) de la République de Lituanie implique la préservation d'importants ensembles paysagers lituaniens et du patrimoine ethno-culturel. C'est aux termes de cette loi que fut fondé le parc national historique de Trakai.

En 2000, aux termes de la résolution 388 (4 avril 2000), le gouvernement de la République de Lituanie confirma le statut du parc national historique de Trakai.

La protection du territoire du parc national historique de Trakai est assurée conformément à la loi du 4 décembre 2001 sur les zones protégées de la République de Lituanie, qui définit une base juridique pour l'établissement, la protection, la gestion et le contrôle des zones protégées, tout en réglementant les activités dans ces zones, y compris la mise sur pied d'une instance consultative pour le parc.

En termes de planification, le parc est préservé, géré et exploité conformément au programme d'urbanisme confirmé par la résolution 912 du gouvernement de la République lituanienne du 6 décembre 1993 « De la confirmation du programme d'urbanisme pour le parc national historique de Trakai ».

Structure de la gestion :

L'instance responsable de la gestion du parc national historique de Trakai est son directoire, qui compte 13 employés.

Il n'existe aucun plan de gestion particulier pour le parc. Il existe cependant plusieurs documents d'urbanisme concernant le parc, comme le Plan général du territoire de la République de Lituanie de 2002, qui souligne le besoin d'assurer une protection intégrale pour le paysage du parc, et le Programme d'urbanisme du parc national de Trakai de 1993, ainsi que le Plan général de la ville de Trakai de 1984 (un nouveau est en cours d'élaboration). D'autres plans détaillés particuliers sont en place pour l'entretien et l'utilisation des bois, l'île de Trakai, les châteaux péninsulaire et insulaire et le parc du domaine d'Užutrakis.

Ressources :

Le budget du parc dépend du budget de l'État de la République lituanienne. Les fonds viennent également des recettes, de donateurs et de sponsors. Le total des fonds perçus entre 1998 et 2003 a baissé, passant de 391 000 € à 142 000 €.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le parc national historique de Trakai est déclaré d'une valeur universelle exceptionnelle parce qu'y figurent les traces d'histoire laissées par l'un des plus grands États de l'Europe médiévale, le grand-duché de Lituanie, où se déroulèrent certains des plus importants événements de l'histoire européenne. En témoignent :

- la créativité avec laquelle la construction de Trakai a exploité l'hydrologie locale ;
- l'association du paysage à des personnages historiques célèbres ;
- le paysage des villages développés de façon organique ;
- le paysage planifié du domaine d'Užutrakis.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2004.

Le bien a été proposé pour inscription pour ses critères naturels et culturels, en qualité de site naturel, de site culturel et de paysage culturel. L'UICN n'a pas souhaité évaluer les aspects naturels de ce bien.

Conservation

Historique de la conservation :

L'histoire de la conservation des châteaux a été donnée ci-dessus. Les travaux de restauration du monastère ont commencé en 1960. Aucun détail n'est donné quant à l'histoire de la conservation des autres monuments ou du paysage en général.

État de conservation :

Sur les 118 trésors culturels désignés, 12 possèdent un dossier d'enregistrement et de suivi de l'état de conservation. La vieille ville de Trakai est incluse dans les douze. Dans le parc, un suivi général est en cours depuis 1997, tant pour les éléments naturels que culturels.

Gestion :

Pendant la mission, on a officiellement annoncé que le Directoire du parc national historique de Trakai allait être renforcé par l'arrivée de dix nouvelles personnes.

Le Directoire du parc national historique de Trakai, en coopération avec les municipalités locales, possède des outils appropriés pour la préservation des valeurs culturelles et naturelles protégées. Le personnel les utilise systématiquement et se montre suffisamment courageux pour s'attaquer aux activités illégales de construction, allant devant les tribunaux s'il le faut, et pour restaurer les structures historiques en supprimant les interventions inappropriées de l'époque soviétique (au moins dix cas ont été recensés depuis 1995). Ces interventions sont limitées par les ressources et par le fait que les structures n'appartiennent pas toujours à l'État et doivent d'abord être rachetées.

Les principaux problèmes de gestion sont associés à la collectivisation de la terre et à la reprivatisation ultérieure, qui a laissé des centaines d'acres de terres agricoles inutilisées le temps de régler la question de la propriété.

Analyse des risques :

- Pressions liées au développement :

Les anciens grands domaines agricoles disparaissent, ou sont adaptés à une technologie respectueuse de l'environnement.

La zone économique du parc abrite une compagnie gazière – l'impact est dit minime.

La plus grande menace réside censément dans des entrepôts de pneus usés, dans la zone tampon proposée. Ils sont actuellement déplacés.

Des compagnies exploitent des carrières dans la zone tampon ; elles sont elles aussi transférées.

- Menaces liées à l'environnement :

Une des menaces identifiées vient de la centrale électrique d'Elektrėnai, si à l'avenir elle était utilisée plus intensivement. Elle doit être équipée d'installations permettant la lutte contre la pollution.

L'érosion causée par les visiteurs est évidente sur les pentes des collines de la vieille ville, dans le château péninsulaire et sur deux sites archéologiques. Des plans de consolidation ont été élaborés pour ces sites.

Ces dernières années, la rive occidentale du lac Galvė a subi une forte érosion. Elle a été consolidée en 2002 et 2003.

Le réchauffement climatique pourrait entraîner le réchauffement des eaux des lacs, ce qui menacerait sa population de poissons d'eaux froides.

- Catastrophes naturelles :

Les incendies pendant les périodes de sécheresse représentent la plus grande menace. Un plan de prévention des incendies est en place, et un système d'extinction du feu a été installé dans le château insulaire.

- Pressions liées aux visiteurs :

Le château insulaire attire environ 190 000 visiteurs chaque année, dont la plupart entre mai et août. Les parkings existants ne suffisent plus. Un programme pour les activités de loisirs a été élaboré pour résoudre cette question. Une partie du programme d'entretien et d'utilisation de la réserve des châteaux insulaire et péninsulaire de Trakai, confirmé en 2000, réglemente le nombre de touristes.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité des maisons de bois, du château péninsulaire et des autres monuments décrits ne fait aucun doute, ni celle des sites archéologiques.

Comme indiqué ci-dessus, le château insulaire a été en grande partie reconstruit, et le toit est une structure neuve. Toute la nouvelle maçonnerie est identifiable, car elle n'est pas recouverte d'enduit. Le toit est le principal problème, car il ne semble pas historiquement correct.

L'environnement de l'église et du monastère de la péninsule a été altéré par la construction d'immeubles, se dressant sur des espaces jadis quasiment vides. Le dossier de proposition d'inscription reconnaît que la partie Sud de la ville a été altérée par les constructions soviétiques.

L'authenticité du paysage pose également problème en ce qu'une grande partie des terres agricoles ne sont plus cultivées de façon traditionnelle. En outre, l'environnement de certains des villages a été altéré par l'apparition d'usines et de nouvelles maisons.

Intégrité :

L'intégrité de la partie du parc qui a été proposée pour inscription est une question difficile, car la justification culturelle des délimitations du parc n'est pas vraiment claire.

Évaluation comparative

L'évaluation comparative étudie le parc de Trakai à la lumière des autres parcs nationaux lituaniens, des parcs situés dans l'ancien grand-duché de Lituanie (Lituanie, Belarus, Ukraine, Russie et Pologne) et dans les pays baltes, et ne trouve aucun élément de comparaison.

Par rapport aux autres sites du Patrimoine mondial, le parc de Trakai est déclaré être un exemple unique de site mixte du Patrimoine mondial. Des comparaisons sont établies avec six autres sites mixtes inscrits : le parc national de Göreme et sites rupestres de Cappadoce en Turquie, le parc national de Rio Abiseo au Pérou, les parcs nationaux de Kakadu et d'Uluru-Kata Tjuta en Australie, et le parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande. Il est indiqué que Trakai diffère de ces autres sites à cause de son importance politique, de la nature exceptionnelle de son patrimoine mixte et de la capacité des habitants à créer un État et à se défendre sans compromettre la beauté naturelle de l'environnement.

Trakai est incontestablement d'une grande importance nationale : elle est considérée comme un symbole de l'État, le centre de ce qui fut le vaste et puissant grand-duché de Lituanie aux XIVe et XVe siècles. Trakai appartient à la conscience nationale, en ceci qu'elle évoque les souvenirs de la gloire passée. Elle est également magnifiquement située, au bord de l'eau, et entourée par un vaste paysage de bois, de marécages et de lacs.

Il est difficile de lui attribuer une importance plus que nationale, les vestiges tangibles de Trakai étant en eux-mêmes peu remarquables. Les maisons en bois peuvent trouver leur équivalent en Europe de l'Est et plus à l'est encore ; les châteaux ne présentent aucun trait architectural particulier, le parc paysager n'a rien de spécialement novateur ou distinctif. Ce qui réunit tous ces éléments, c'est la mémoire de l'âge d'or du grand-duché de Lituanie à l'époque du grand-duc Vytautas : ses qualités politiques.

Mais cela n'a pas en soi de valeur universelle exceptionnelle propre.

Valeur universelle exceptionnelle

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription comme site culturel sur la base des critères culturels ii, iii et v, et en tant que *paysage culturel* sur la base des critères i, ii et iii.

- Site culturel :

Critère ii : Le bien est censé manifester la coexistence culturelle entre l'Est et l'Ouest, l'amitié entre minorités ethniques et les tentatives du grand-duché de Lituanie pour renforcer le sentiment politique de la patrie. On ne montre pas cependant en quoi cet échange d'idées se manifeste en termes physiques d'une manière qui lui attribue une valeur exceptionnelle.

Critère iii : Le paysage culturel du parc de Trakai est déclaré refléter des liens étroits avec le passé pluriethnique de l'État lituanien et de l'Europe de l'Est, et illustrer une expression des minorités culturelles. Ce critère sert à identifier une tradition culturelle ou une civilisation remarquable. La nature pluriethnique du grand-duché de Lituanie était intéressante, mais n'avait rien d'unique à l'époque. Nombreuses sont les villes dans le monde qui avaient des quartiers séparés pour les différents groupes ethniques, souvent même soumis à des dispositions administratives ou fiscales distinctes. Dans le cas de Trakai, cette caractéristique a perduré, mais elle n'est pas suffisamment particulière pour être unique.

Critère v : Le territoire proposé pour inscription est censé refléter une évolution de la forme des peuplements du XIVe au XIXe siècle, comprenant la réforme agraire traditionnelle des terres agricoles du XVIe siècle (dont les parcelles ont été mesurées sur la base de valakais réguliers), les réformes agraires du XIXe siècle, la zone de la Petite Ville cédée aux Karaites afin qu'elle soit administrée par une charte différente, les villages du XVIe siècle qui illustrent un paysage culturel menacé. Les zones ont certainement été menacées mais il est difficile d'attribuer une valeur universelle exceptionnelle à des qualités que l'on retrouve dans de nombreux paysages en Europe (à l'exception des peuplements des Karaites).

- Paysage culturel :

Critère i : Ce critère n'est mis en avant que pour la partie concernant le domaine d'Užutrakis dans la proposition d'inscription. On ne peut dire que le travail d'Edouard André soit d'une valeur universelle exceptionnelle par rapport à d'autres jardins paysagers d'Europe de la même époque.

Critère ii : Les villages modèles sont dits être les preuves des formes changeantes des modes de possession et d'occupation des sols, des modes de vie agricoles, et la manifestation des paysages essentiellement évolutifs archaïques et vivants. Il n'est pas démontré cependant que ces villages témoignent d'un important échange de valeurs humaines.

Critère iii : Les sites et les ensembles de construction sont déclarés entretenir d'étroits liens avec des associations publiques religieuses, artistiques et commémoratives, et porter les marques d'un paysage culturel associatif. Ce critère n'est pas pertinent ici. Le critère vi aurait pu être plus approprié, mais il serait difficile de justifier les qualités uniques des associations entre le parc et ses usages publics, religieux et politiques.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

La partie proposée pour inscription du parc national historique de Trakai est incontestablement d'une grande valeur nationale, et elle est très bien protégée et entretenue. Cependant, elle ne remplit pas les critères de valeur universelle exceptionnelle.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.

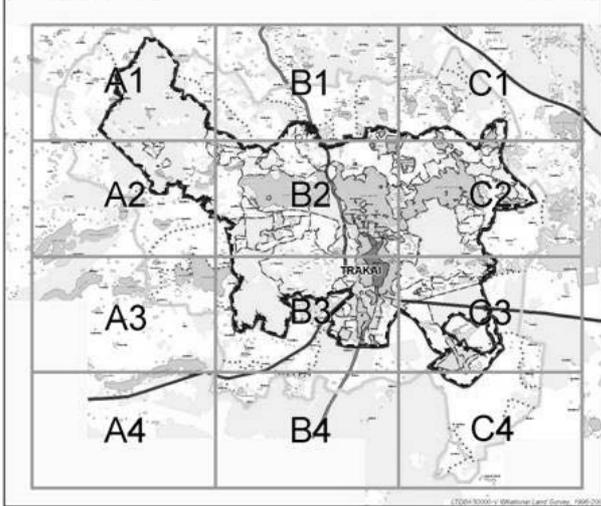
ICOMOS, avril 2005

TRAKAI HISTORICAL NATIONAL PARK MAP OF THE NATIONAL PARK WITH CULTURAL AND NATURAL VALUES

Scale 1:20 000

Sheets distribution scheme

Scale 1:115 000



LEGEND

BOUNDARIES

- Trakai Historical National Park
- Planned Trakai Historical National Park Buffer Protection Zone
- Functional Priority Zone
- Trakai Historical National Park Planned Buffer Protection Zone Sub-Zones

CULTURAL VALUES

- Territories of Castles, Monasteries, Manor Houses, etc.
- The former Demarcation Line between Poland and Lithuania - "The Frontier of Straw"
- Hill Forts and Ancient Settlements
 - 1 Varnikai Hill Fort and Ancient Settlement
 - 2 Bražuolė Hill Fort and Ancient Settlement
 - 3 Daniūskės Hill Fort and Ancient Settlement
 - 4 Ancient Settlement I, Senieji Trakai
 - 5 Ancient Settlement II, Senieji Trakai
- Mythological Site
 - 6 Trakai Mythological Site
- Barrow Graves
 - 7 Bražuolė Barrow Graves
- Castle Sites and Castles
 - 8 Senieji Trakai Castle Site
 - 9 Ruins of Trakai Peninsula Castle
 - 10 Trakai Island Castle
- Prayer Houses
 - 11 Trakai Roman Catholic Parish Church
 - 12 Senieji Trakai Roman Catholic Parish Church
 - 13 Trakai Keneset - Karaitė Prayer House
 - 14 Trakai Orthodox Church
 - 15 Daniūskės Old Russian Believers' Church
- Monasteries
 - 16 Senieji Trakai Former Benedictine Monastery
 - 17 Trakai Former Dominican Monastery
- Cemeteries
 - 48 The Old Karaitė Cemetery
 - 49 The Old Jewish Cemetery
 - 50 First World War Military Graves, Jovariškės Village
 - 51 Polish Military Graves
 - 52 Holocaust Graves
 - 53 Lithuanian Partisan Graves
- Buildings
 - 18 Former Prayer School, Birutės str. 6
 - 19 Former Presbytery, Birutės str. 8
 - 20 Pillar Bearing Statue of St. John Nepomuk
 - 21 Former Russian Imperial Post Office, Karaimų str. 5
 - 22 Former Karaitė School or Medrash, Karaimų str. 28
 - 23 Karaitė Bridge
 - 24 Dwelling House, Karaimų str. 63
 - 25 Former Storage Building, Karaimų str. 65
 - 26 Dwelling House, Vytauto str. 17
 - 27 Dwelling House, Vytauto str. 21
 - 28 Former inn, Vytauto str. 39/2
 - 29 Dwelling House with Outbuilding, Vytauto str. 80
 - 30 Dwelling House with Outbuilding, Vytauto str. 82
 - 31 Užutrakis Manor House with Park
 - 32 Užutrakis Manor Household Buildings
 - 33 Former Totoriškes Manor Farmstead
 - 34 Former Commercial Estate, Kariotiškės
- Ruins or former Buildings
 - 35 Little Church island with remains of the Orthodox Church of St. George
 - 36 Karaitė Island, Site of Former Sapieha Estate
 - 37 Trakai Remnants of Wooden Bridge
 - 38 Remains of Former Trakai Palatines' Manor
 - 39 Site of the Orthodox Church and Cemetery
 - 40 Site of former Trakai Town Hall
 - 41 Ruins of former Bernardine Monastery and Cemetery
 - 42 Ruins of Small Church of Unites
 - 43 Dūdakalnis, Tatar Dwelling Area
- Villages
 - 44 Senieji Trakai Village
 - 45 Sierapniškės Village
 - 46 Varnikiėliai Village
 - 47 Daniūskės Village

- Asphalt road
- Gravel road
- Ground road
- Cart track, Block Line
- Lake, reservoir
- Forest, Scrub
- Built-up area
- Industrial territory
- Stadium, sport field, parking place
- Garden, Community Garden
- Swamp
- Natural grassland
- Cemetery
- Arable land

NATURAL VALUES

- Protected Valuable Territories

Observation Points

- Major 360° Observation Points
- Supplementary Observation Points, less than 360° Panorama

TOURIST ROUTES

- National Tourist Routes for Pedestrians and Cyclists
- Local Tourist Routes for Pedestrians and Cyclists
- Rowing Area
- Planned Bypass

RECREATION OBJECTS

- Leisure Services Center
- Recreational Houses
- Beaches
- Railway Stations
- Bus Station

Map produced by:
GIS-Centre
1010-Centre
Sėlių 95, Vilnius, Lithuania
Cartographical background:
428103.7
©Rooster Land Services, 1999-2003

Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de la ville de Trakai



Rue Karaimo

Krzeszów (Pologne)

No 1144

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République de Pologne
<i>Bien proposé :</i>	Abbaye cistercienne de Krzeszów en Silésie (<i>Grüssau in Schlesien</i>)
<i>Lieu :</i>	Région historique de Silésie, Voïvodie de Basse Silésie, Chef lieu de comté Kamienna Góra
<i>Date de réception :</i>	27 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

L'abbaye cistercienne de Krzeszów est située dans le district historique de Silésie, dans le sud-ouest de la Pologne. L'ensemble fut fondé à la fin du XIII^e siècle et considérablement rénové dans le style baroque au XVIII^e siècle. La rénovation accompagnait une campagne religieuse catholique destinée à reconquérir la région qui s'était laissée gagner par le protestantisme. Plusieurs artistes bien connus du règne des Habsbourg contribuèrent à cette rénovation, produisant un ensemble important, en particulier dans la région de Silésie.

2. LE BIEN

Description

L'abbaye cistercienne de Krzeszów (Grüssau) est située dans la commune de Kamienna Góra, dans la région historique de Silésie, dans le sud-ouest de la Pologne. Le site est proche de la frontière avec la République tchèque. L'abbaye se dresse dans la vallée de la Ządka, sur un petit promontoire, dans un paysage ouvert de champs, de prairies, de lacs et de forêts. L'ensemble abbatial est constitué de l'église abbatiale au centre, du monastère et de son jardin au sud, de l'église Saint-Joseph au nord et d'un groupe de bâtiments de ferme inclus dans les murs d'enceinte. Un calvaire de 33 stations fut aménagé dans la vallée pour les pèlerins. Tandis que les origines de l'abbaye remontent au Moyen Âge, les structures actuelles datent principalement du début du XVIII^e siècle.

L'église de la Grâce de Sainte-Marie (l'Assomption de la Vierge) est l'œuvre d'un architecte inconnu et fut construite par des ouvriers recrutés localement entre 1728 et 1735. En forme de croix latine, sa nef est flanquée de six

chapelles latérales surmontées de galeries. La partie centrale, à la croisée du transept, est couverte d'une coupole. La façade ouest et ses tours jumelles furent conçues par le sculpteur Maximilian Brokof, originaire de Bohême, et réalisées en 1733 par les sculpteurs Anton Dorazil et Johann Georg Gode. L'aspect final met en exergue le rythme ondulant de la façade, les tours massives encadrant la partie centrale concave, couronnée par le groupe de la Sainte Trinité. Un programme iconographique complexe se déroule à l'intérieur avec une série de peintures murales monumentales réalisées par Georg Wilhelm Neunhertz en 1733-1735. L'orgue, œuvre du facteur Michael Engler, date de la même période. Le maître-autel, richement décoré, est l'œuvre de Brokof, réalisé en 1758. Dans la continuité du chœur se trouve le mausolée des Piast, construit entre 1735 et 1747. Il possède deux coupoles, de riches décorations en stuc et des peintures décoratives.

L'église de la Fraternité de Saint-Joseph fut édifée en 1693-1696 par les maîtres d'œuvre Martin Urban et Michael Klein, originaires de Nysa. Elle servit d'église paroissiale en même temps que d'église pour la congrégation de la Fraternité de Saint-Joseph. Orientée sur un axe nord-sud, son plan simple consiste en une nef centrale bordée de six chapelles et de galeries. La nef se termine par un petit chœur et une abside. L'intérieur recèle un important cycle de fresques signées par Michael Willmann et exécutées dans les années 1693-1698.

Le monastère, de style baroque, fut construit à la place du *claustrum* médiéval démoli, selon les plans de J. G. Feller, en 1774-1782. L'édifice comprenait une bibliothèque. L'*hôtellerie*, située à l'ouest de l'église Saint-Joseph, de plan carré, possède trois étages et un toit mansardé. Elle fut réalisée par Feller et achevée en 1734. Plusieurs *bâtiments annexes* sont également inclus dans les murs de l'abbaye, notamment la cuisine, la pharmacie, l'école, le grenier et le hangar à voitures.

Les terres attenantes à l'abbaye étaient consacrées à l'agriculture, selon la tradition cistercienne. Le *calvaire*, chemin de croix, fut créé entre 1672 et 1678 et agrandi entre 1703 et 1728. Ses 33 stations sont réparties dans le paysage. Le *pavillon d'été de l'eau*, construit en 1730, est une structure octogonale en bois qui renferme une série de peintures baroques sur la symbolique de l'eau réalisée par J. G. Neunhertz.

Histoire

Le monastère cistercien, à la Grâce de Sainte-Marie (*Gratia Sanctae Mariae*), fut fondé à Krzeszów par Bolko Ier, duc de Świdnica et de Jawor, en 1292. Le document de fondation donne la liste de domaines légués au monastère. Au XVIII^e siècle, l'abbaye possédait 30 000 ha de terre, deux villes, plus de 40 villages et 30 000 serfs.

Le mouvement de la Contre-Réforme prit de l'ampleur après la Paix de Westphalie en 1648. Les abbés de l'abbaye de Krzeszów se joignirent à l'offensive de la Contre-Réforme. Les serfs protestants de l'abbaye durent choisir entre la conversion au catholicisme ou l'exil. Pour susciter la dévotion, l'abbé Rosa fonda la Fraternité de

Saint-Joseph en 1669. Le pèlerinage fut encouragé, d'où la construction du chemin de croix et de la chapelle Notre-Dame de Lorette. Le culte de l'icône miraculeuse de Notre-Dame de Krzeszów se répandit rapidement. L'église Saint-Joseph fut construite entre 1690 et 1696. L'abbaye prospéra sous les abbés Dominik Geier (1696-1726) et Innocent Fritsch (1727-1734). Ce dernier, théologien, philosophe et amateur d'art bien connu, ordonna la démolition de l'ancienne église abbatiale et la reconstruction d'un nouvel édifice (1728-1738). Il se peut que l'architecte ait été Kilian Ignatz Dientzenhofer et le maître d'œuvre local Anton Jentsch. Après l'église, il fut décidé de reconstruire le monastère. Mais la première guerre de Silésie éclata et interrompit les travaux, qui se poursuivirent en 1774, mais selon de nouveaux plans, fournis par J. G. Feller. Les travaux furent de nouveau interrompus en 1784 et ne furent jamais repris.

La sécularisation intervenue en 1810 marqua la fin de l'abbaye. L'église abbatiale devint l'église paroissiale dont le dernier Abbé devint le prêtre. Le monastère accueillit une école locale et l'hôtellerie fut transformée en bureaux. En 1919, les Bénédictines de Prague vinrent s'installer dans ce lieu et le couvent redevint une abbaye. Des travaux de rénovation furent entrepris. En 1940, les Nazis occupèrent le monastère qu'ils transformèrent en camp et en prison. En 1946, la propriété fut transférée aux Bénédictines polonaises puis, en 1970, elle fut reprise par les Cisterciens.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les différents bâtiments de l'ancien ensemble monastique appartiennent à plusieurs propriétaires. L'église abbatiale, l'église Saint-Joseph, et le calvaire sont la propriété de la paroisse catholique romaine. Les bâtiments monastiques appartiennent aux Bénédictines. C'est le siège de l'abbaye du Jour des Morts. Le pavillon d'été de l'eau appartient à la commune de Kamienna Góra.

Les principaux bâtiments sont protégés en tant que monuments historiques par la loi du 15 février 1962 (église de la Grâce de Sainte-Marie, église Saint-Joseph, calvaire, hôtellerie, jardin du cloître).

Structure de la gestion :

La responsabilité de la gestion est confiée à la paroisse catholique romaine.

Il existe plusieurs plans relatifs au bien : plan directeur régional pour la province de Basse Silésie, plan directeur local, et plan directeur de la commune de Krzeszów.

Ressources :

Le financement de l'entretien du monastère provient du ministère de la Culture, du diocèse de Legnica, de la fondation germano-polonaise et du *Verein zur Erforschung und Erhaltung Schlesischer Orgeln e.V.*

Une dizaine de personnes sont chargées de l'entretien régulier du bien.

Le nombre de pèlerins et de visiteurs a augmenté ces dernières années. Les pèlerins étaient environ 3 000 en 1991 et 5 100 en 2002, tandis que les visiteurs passaient de 3 400 en 1991 à 9 600 en 2002.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : L'abbaye de Krzeszów est un exemple éminent d'ensemble monastique monumental, caractéristique du haut Baroque en Autriche et en Bohême. La série de fresques de l'église Saint-Joseph est l'œuvre la plus monumentale vouée au culte du saint vénéré en Europe centrale à l'époque de la Contre-Réforme. ... Le mur continu du chœur est couvert d'un triptyque panoramique unique correspondant à la scène peinte au plafond. Ce cycle est l'œuvre la plus monumentale de Michael Willmann, un témoignage convaincant de son génie. C'est un exemple exceptionnel de l'unité d'une peinture et de son cadre architectural. ... L'intérieur du mausolée des Piast se distingue par un aménagement unique, qui intègre deux chapelles de plan centré. Son ornementation peinte et sculptée propose un programme iconographique complexe.

Critère iii : Malgré la décision de démolir les structures médiévales et de les remplacer par de nouveaux édifices de style baroque (un cas isolé dans l'histoire de l'ordre des Cisterciens en Silésie), la tradition culturelle se perpétua de plusieurs manières. La peinture vénérée de la Vierge, datant du XIIIe siècle fut placée au centre de la nouvelle église abbatiale. Les fondateurs et les bienfaiteurs de l'abbaye – la branche silésienne de la dynastie des Piast – furent honorés par un magnifique mausolée - 444 ans après l'arrivée des premiers moines cisterciens à Krzeszów et l'établissement de l'abbaye.

Critère iv : L'abbaye cistercienne de Krzeszów et ses monuments baroques mettent un point d'orgue à l'ère du baroque en Silésie, une période très importante dans l'histoire de la région. Animés par l'esprit de la Contre-Réforme, ils célèbrent, de manière unique et originale, l'importance de la sculpture et de la peinture dans une grandiose unité des arts recherchée par les mécènes et les artistes du baroque.

Critère v : L'abbaye cistercienne de Krzeszów est un monument historique important dans le paysage multiculturel de la Silésie, un témoignage vital de l'identité et de l'histoire de cette région d'Europe. Elle a continué à jouer un rôle de premier plan dans le contexte perturbé de l'après-guerre, quoi que toujours multiculturel. Elle demeure un lieu de pèlerinage important pour les catholiques d'Europe centrale.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en juillet 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

Le monastère fut sécularisé en 1810 et devint la propriété de l'État Prussien. La première restauration fut entreprise sous la direction de K. F. Schinkel, dans les années 1830. L'église Saint-Joseph fut rénovée en 1880. La chapelle Sainte-Anne fut reconstruite après un incendie en 1886. Les peintures de l'église abbatiale furent restaurées entre 1900 et 1910. Le couronnement de la tour nord fut reconstruit en béton armé après un incendie en 1930. Une rénovation complète fut entreprise entre 1938 et 1944. En 1965, une étude scientifique approfondie fut menée sur les causes de l'excès d'humidité et les causes d'autres dommages. De 1978 à 1999, un programme de conservation a été entrepris, visant le renforcement des structures, la restauration et la conservation des surfaces architecturales et des ornements dans tout l'ensemble.

État de conservation :

L'abbaye de Krzeszów a fait l'objet d'un programme de restauration et de préservation complet au cours des dernières années. Néanmoins, l'ensemble et son environnement montrent divers problèmes dus à l'actuel manque d'entretien et de soin. Le parc de stationnement situé en face de l'entrée et les cafés et boutiques nouvellement construits affectent le site visuellement. Des améliorations ont été apportées à l'entrée de l'abbaye, à l'intérieur des murs, telles que la réalisation d'un mur, mais elles ont une faible valeur esthétique. Les boutiques de souvenirs pour touristes à l'entrée de l'église Saint-Joseph et de l'hôtellerie ne sont pas en harmonie avec le caractère du site.

Gestion :

Pendant sa mission sur le terrain, l'ICOMOS a été informé que le statut juridique des délimitations de la zone protégée avait changé et qu'elles incluaient le chemin historique à l'est. Compte tenu de l'intégrité du paysage historique dont l'abbaye fait partie, et de sa signification spirituelle, la zone tampon devrait être suffisamment vaste pour intégrer les panoramas stratégiques sur l'abbaye. Il résulte de cette analyse que la zone principale devrait être agrandie pour correspondre à la zone légalement protégée et que la zone tampon devrait être étendue pour tenir compte de l'intégrité du paysage.

Plusieurs structures historiques qui font partie de l'ensemble n'ont pas été mentionnées comme étant protégées. Le statut de la protection devrait être clarifié. De plus, s'il existe plusieurs plans directeurs, leur impact sur le bien proposé n'est pas clarifié. Au cours de sa mission sur le site, l'ICOMOS a appris que quelques mesures de protection sont toujours en cours de mise en place. Le contrôle en matière d'urbanisme des propriétés privées incluses dans la zone entourant l'abbaye manque de précision.

Globalement, la gestion du bien proposé et de son environnement nécessite une clarification à divers titres : la situation juridique et la propriété, le programme de restauration et de préservation, les perspectives d'avenir du tourisme, le plan de financement et le développement du

village voisin. En fait, la gestion du bien proposé pour inscription ne répond pas aux critères exigés pour l'inscription.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription ne mentionne aucune pression particulière provenant de changements ou de problèmes environnementaux. Néanmoins, la mission de l'ICOMOS a relevé divers problèmes qui affectent le site dans sa globalité.

Authenticité et intégrité

Alors que les principaux bâtiments de l'abbaye ont bénéficié de campagnes de restauration et que l'état de conservation global est respecté, la mission de l'ICOMOS a noté certains sujets d'inquiétude.

La façade de l'église abbatiale de la Grâce de Sainte-Marie pose problème car des parties de l'ornementation sculptée ont été reconstruites. La couleur d'origine de la façade, aujourd'hui perdue, a été altérée au cours de la restauration.

L'ensemble de l'abbaye formait un tout, où les bâtiments annexes avaient des fonctions spécifiques. Ces bâtiments ont connu des changements d'affectation, ou sont actuellement non utilisés. La plupart d'entre eux sont en mauvais état et offrent un impact visuel négatif. Quelques nouvelles constructions ne sont pas en harmonie avec la qualité de l'ensemble historique.

L'authenticité et l'intégrité du site sont menacées essentiellement en raison de constructions incontrôlées du fait de propriétaires privés et des incertitudes du développement non réglementé du village. De telles évolutions sont déjà perceptibles dans le paysage, en particulier à partir des points de vues panoramiques sur l'abbaye.

Évaluation comparative

L'abbaye médiévale cistercienne de Krzeszów a connu des transformations de style baroque tardif à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle. Ces transformations furent motivées par la lutte contre la Réforme qui suivit la guerre de Trente Ans. Elles représentent ainsi une expression artistique typique du baroque d'Europe Centrale, comprenant des peintures et des œuvres d'art remarquables, célébrant des thèmes propres à la mission catholique. À la même époque, un « chemin de croix », ou calvaire, fut construit également comme faisant partie du paysage de l'ensemble et devint un lieu de pèlerinage. Tout en reconnaissant l'importance de l'abbaye de Krzeszów dans le contexte silésien, et la validité des arguments avancés, il est néanmoins à noter que ces thèmes sont déjà bien représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

La transformation de l'abbaye aux formes relativement simples en un splendide ensemble baroque aux XVIIe et XVIIIe siècles représente un changement culturel radical qui se manifeste bien au-delà de l'Europe Centrale. En fait,

la Liste du patrimoine mondial comporte de tels ensembles, comme le monastère d'Alcobaça (Portugal), où se mêlent les époques médiévale et baroque. Il existe d'autres exemples, à Fürstzell, un chef d'œuvre que réalisa Johann Michael Fischer, à Ebrach, ainsi qu'à Salem. La plupart des sites comparables mentionnés dans le dossier, tels que Klosterneuburg, Saint-Florian, Banz, Weingarten, Zwiefalten, Ottobeuren, Olomouc (Hradisko), dont certains sont d'une qualité exceptionnelle, ne sont pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. On peut aussi citer Kremsmünster, Admont, Schlierbach, Garsten, Stams, l'église de pèlerinage de Wies et Saint-Jean Népomucène à Zelena Hora. Parmi les lieux de pèlerinage, tels que Saint-Jacques de Compostelle qui est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, on peut citer Lourdes, Visy Brod, Maria Zell et Altötting. À cela, il faudrait ajouter l'ensemble des Sacri Monti, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour l'Italie. Quelques sites baroques sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial non pas en tant que monuments individuels mais comme faisant partie de sites : Dürnstein, Melk et Göttweig avec le paysage de la Wachau, la Karlskirche avec le centre historique de Vienne, la Kollegienkirche avec le centre historique de Salzbourg, la Nikolauskirche avec Prague, de même que Cracovie et Varsovie.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'abbaye médiévale cistercienne de Krzeszów est proposée pour inscription en tant qu'exemple exceptionnel d'ensemble monastique caractéristique du Haut baroque en Autriche et en Bohême, l'accent étant mis sur les fresques de l'église Saint-Joseph (*Critère ii*). Il est bien noté l'exceptionnelle continuité culturelle, du Moyen Âge jusqu'au baroque tardif, comme en témoigne la peinture de la Vierge datant du XIII^e siècle et les honneurs rendus aux fondateurs de l'abbaye (*Critère iii*). L'ensemble est proposé pour représenter la dernière phase du baroque en Silésie, animé par l'esprit de la Contre-Réforme (*Critère iv*). Enfin, dans le paysage multiculturel silésien, l'abbaye est aussi considérée comme un témoignage de l'histoire de la région et de l'identité européenne (*Critère v*).

Quoi que les thèmes mentionnés au titre de la justification de l'inscription soient certainement valides pour l'abbaye de Krzeszów en Silésie, ils le sont également pour une région culturelle bien plus vaste, à savoir la totalité de l'Europe Centrale, voire au-delà. En réalité, la totalité de l'Europe Centrale, qui était sous la domination des Habsbourg, est particulièrement riche en art et en architecture baroques. De nombreux artistes et architectes créèrent des chefs d'œuvre, associant la peinture, la sculpture et l'architecture en un *Gesamtkunstwerk*, comme à l'abbaye de Krzeszów.

La qualité de l'ensemble de Krzeszów - son architecture, son art, ses peintures et ses sculptures - est certainement remarquable, en particulier dans le contexte silésien. Dans le dossier de proposition, l'accent est mis sur la qualité de cette abbaye baroque en tant que « œuvre d'art totale » (*Gesamtkunstwerk*), intégrant la peinture, la sculpture et l'architecture. Toutefois, cela est vrai pour tout l'art baroque. Le site est présenté comme un lieu vivant de

pèlerinage et de vie religieuse, deux aspects qui sont déjà bien représentés sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, tandis que l'abbaye a été l'objet de divers projets de restauration sur plusieurs années, le site présente différents problèmes qui affectent vraiment son authenticité et son intégrité eu égard aux valeurs pour lesquelles le bien a été proposé pour inscription.

La Liste du patrimoine mondial est considérée comme représentative, et elle n'est pas destinée à garantir la protection de tous les biens d'un grand intérêt ou de grande valeur. Il s'agit plutôt d'une liste sélective des sites les plus exceptionnels d'un point de vue international. Dans une comparaison raisonnée tenant compte du contexte culturel décrit ci-dessus, l'ICOMOS considère que l'abbaye de Krzeszów ne répond pas aux critères de valeur universelle exceptionnelle tels qu'ils sont définis par la Convention du patrimoine mondial.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

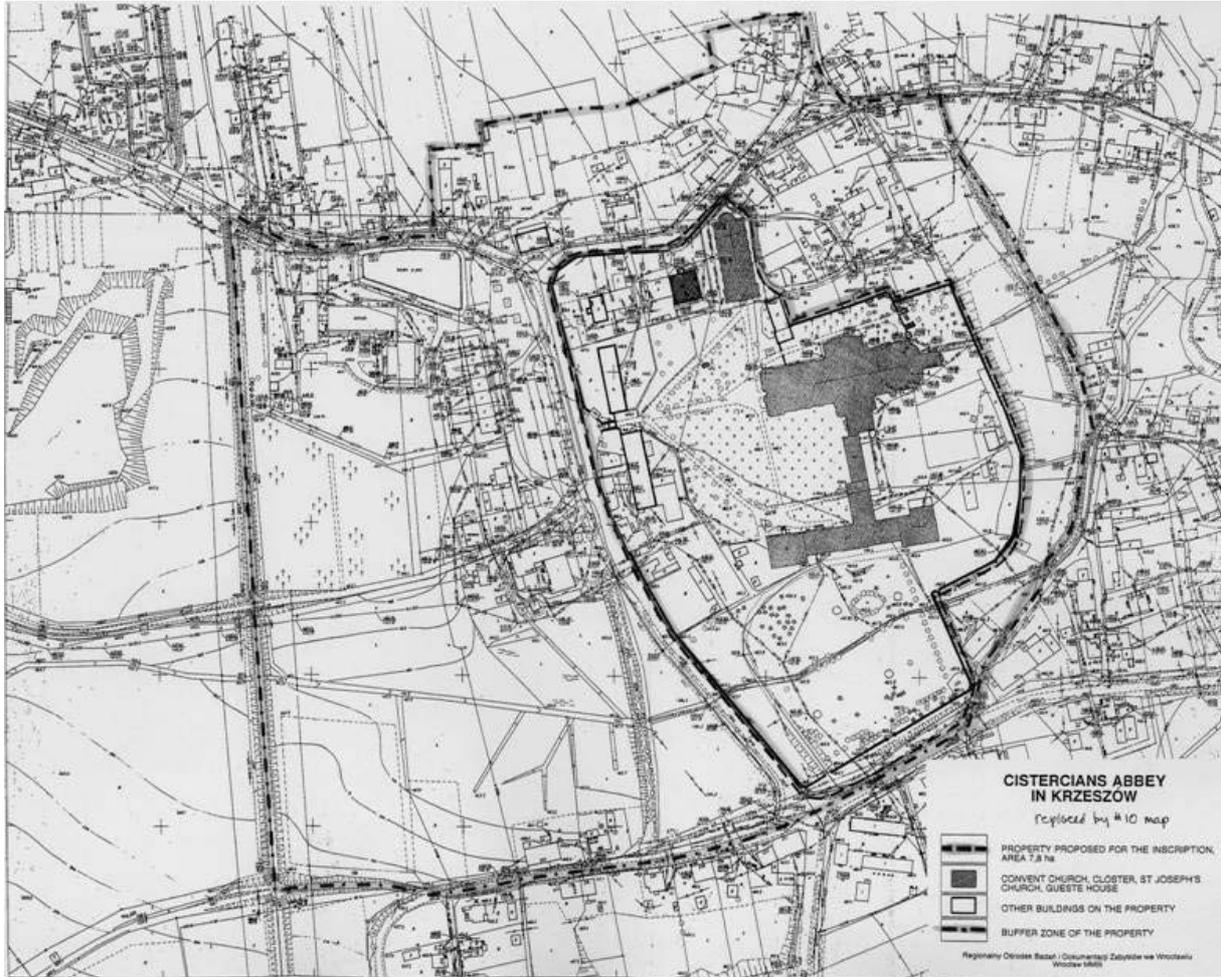
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de l'abbaye de Krzeszów



Eglise de l'Assomption de la Sainte Vierge

Třeboň (République tchèque)

No 1171

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République tchèque
<i>Bien proposé :</i>	Patrimoine des étangs de Třeboň
<i>Lieu :</i>	Bohême du Sud
<i>Date de réception :</i>	30 mai 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes des catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, il pourrait également s'agir d'un *paysage culturel*.

Breve description :

Les étangs et le réseau de canaux autour de la ville de Třeboň représentent des systèmes de régulation et de gestion de l'eau d'une incroyable complexité qui continuent de fournir poissons et énergie et d'assurer la protection contre les crues de toute la région de la Bohême du Sud. Principalement construits au XVe et au XVIe siècle, ils illustrent la sophistication de la pisciculture tchèque et reflètent une relation symbiotique entre les puissants propriétaires aristocrates et les compétences hydrauliques et piscicoles de ceux qui ont construit et géré ce système complexe.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription comprend le centre-ville de Třeboň, les étangs, les canaux et une rivière, faisant tous partie d'un immense système artificiel de gestion des eaux qui, aux XVe et XVIe siècles, transforma les zones marécageuses de la Bohême du Sud en un réseau productif de bassins piscicoles, et apporta en outre de grands avantages en termes d'agriculture et de protection contre les inondations à une région bien plus vaste.

Le système illustre les systèmes complexes d'ingénierie qui, aux XVe et XVIe siècles, étaient largement répandus en Europe centrale. Le système de Třeboň fut instauré par la famille Rožmberk, qui avait accumulé les compétences empiriques de plusieurs générations d'experts en pisciculture. La région de Třeboň peut maintenant être considérée comme l'épanouissement ultime et ambitieux, à la Renaissance, d'un système de gestion de l'eau qui plongeait ses racines en Europe au début du Moyen Âge et

qui, au XVIe siècle, s'était largement répandu. On estime à environ 25 000 le nombre des étangs de pisciculture créés dans les terres tchèques entre le dernier quart du XVIe siècle et le premier quart du XVIIe.

Cette sophistication technique était associée à l'esprit d'entreprise de l'aristocratie dans cette région de l'actuelle République tchèque. La ville de Třeboň reflète la puissance d'une éminente famille d'aristocrates tchèques, ainsi que la richesse des marchands et de la communauté monastique à l'âge d'or économique du XVIe siècle.

La proposition d'inscription se compose des principaux et des plus grands éléments du système de gestion de l'eau (deux réservoirs, deux canaux et l'ancienne rivière) et du centre historique de Třeboň. Les réservoirs couvrent 873,5 hectares, les trois éléments linéaires (les deux canaux et la rivière) atteignent au total une longueur cumulée de 68,7 km et couvrent une superficie de 64,14 hectares. La partie de la ville de Třeboň proposée pour inscription couvre 27,5 hectares. L'ensemble est entouré par une zone tampon de 70 000 hectares.

Les composants de la proposition d'inscription sont les suivants :

- Le complexe système de gestion de l'eau, comprenant des étangs, canaux et rivières reliés les uns aux autres :
 - o *Étang de Svět*
 - o *Zlatá stoka (canal doré)*
 - o *Étang de Rožmberk et Nová řeka (nouvelle rivière)*
 - o *Stará řeka (ancienne rivière)*
- Le centre historique de la ville de Třeboň :
 - o *Remparts de la ville*
 - o *Urbanisme*
 - o *Château*
 - o *Monastère*
 - o *Maisons des bourgeois*

Ces éléments sont considérés tour à tour.

- Le complexe système de gestion de l'eau, comprenant des étangs, canaux et rivières reliés les uns aux autres :

Les composants du site proposé pour inscription s'inscrivent dans un système bien plus large de gestion d'eau, et ils ne peuvent donc être considérés séparément. De fait, le système est bien plus vaste que la zone proposée pour inscription, puisqu'il s'étend sur tout le bassin de Třeboň, qui regroupe 16 systèmes hydrauliques et 500 étangs reliés les uns aux autres.

Le système de gestion de l'eau de Třeboň a été construit aux XVe et XVIe siècles, autour d'étangs antérieurs, datant du XIVe siècle. Il est associé à l'œuvre du plus connu des ingénieurs hydrauliques de l'histoire tchèque, Jakub Krčín, qui a agrandi au XVIe siècle les ouvrages de ses prédécesseurs Štěpánek Netolický et Rutard Malesova.

Štěpánek Netolický fut chargé par la famille Rožmberk, propriétaire du domaine Třeboň, de transformer des marécages impropres à l'agriculture en étangs à poissons productifs – comme on le faisait dans toute la Bohême à l'époque. Il a établi un plan directeur pour la zone, incorporant les connaissances de pointe pour l'époque en matière de pisciculture, afin d'assurer que les étangs étaient suffisamment approvisionnés en eau fraîche et en oxygène. Son plan comprenait des canaux d'alimentation et de drainage pour les bassins individuels. La plupart de ses structures se trouvent maintenant dans la zone tampon.

- *Zlatá stoka (canal doré)*

La plus importante des structures de Netolický était le canal Zlatá stoka, construit entre 1508 et 1518, extension d'un canal qui existait au moins depuis la fin du XIVe siècle. Le canal de Zlatá stoka détournait les eaux de la Lužnice, au sud-est de Třeboň, pour les reverser dans la rivière au nord de Třeboň, à Veselí. Sur son chemin, il alimentait plusieurs étangs à poissons : Opatovický rybník construit en 1510-1514, Velký Tisý et Starý Koclířov (existant déjà), Kanov, construit en 1515, Oplatil, Ponědražský rybník (modifié au début du XVIe siècle) et Horusický rybník, construit en 1511-1512.

Tous ces étangs se trouvent dans la zone tampon.

Netolický fut aussi responsable d'un réseau d'étangs appartenant aux bourgeois de Třeboň à l'ouest de la ville et connu sous le nom de Břilice, créé entre 1475 et 1550 environ – également dans la zone tampon.

Malesova a poursuivi, après la mort de Netolický en 1538, l'œuvre de ce dernier, en introduisant un système d'élevage de carpes en trois phases. Celui-ci fut utilisé dans la région de Třeboň jusqu'au XIXe siècle. Ce système avait l'avantage majeur d'être séquentiel, ce qui permettait de séparer les jeunes poissons des plus vieux et des reproducteurs.

- *Étang de Svět*

Le successeur de Malesova, Krčín, commença à travailler pour les Rožmberk en 1561. En 1571, il entama l'expansion du réseau d'étangs de Třeboň. Il construisit le grand étang à poissons de Svět dans le voisinage immédiat de Třeboň, au sud-ouest des remparts de la ville – nécessitant la suppression d'une zone périphérique importante, d'un hôpital et d'une église. En 1574, il étendit le bassin actuel d'Opatovický et l'unit à l'étang de Svět. L'étang combiné fut ensuite divisé en 1611 par un petit barrage, qui existe toujours. Seule la partie de Svět a été proposée pour inscription.

Dans les années suivantes, Krčín construisit, reconstruisit ou agrandit les étangs suivants : Dubnecký rybník, Skutek, Naděje, Potěšil, Oplatil, Dvořiště et Krčín – baptisé de son propre nom. Tous se trouvent dans la zone tampon.

- *Étang de Rožmberk et Nová řeka (nouvelle rivière)*

Pour tenter d'atténuer les dangers des crues de printemps, qui menaçaient les étangs à poissons ainsi que les villages

et petites villes de la région, Krčín se lança dans son projet le plus ambitieux : construire l'étang de Rožmberk ainsi qu'un nouveau cours d'eau, le Nová řeka (nouvelle rivière), lequel relie la Lužnice à la Nežárka et régula l'eau dans l'étang de Rožmberk. L'étang fut construit pour être suffisamment grand pour contenir toutes les eaux des crues de printemps.

Le canal, long de 14 km, fut construit entre 1584 et 1586, il fallut 6 ans pour l'étang, de 1584 à 1590. L'étang pouvait contenir 50 millions de mètres cubes d'eau. Il reste à ce jour l'un des plus grands d'Europe. Krčín acheva avec succès le système commencé par Netolický. Son travail représente l'apogée de la construction d'étangs en Bohême.

Krčín était un constructeur audacieux, mais il n'égalait pas les compétences en pisciculture de son prédécesseur Štěpánek Netolický.

- *Stará řeka (ancienne rivière)*

Le canal de Zlatá stoka est l'épine dorsale du système hydraulique. Il alimente en eau et en oxygène les nombreux étangs à poissons, des bassins peu profonds chauffés par le soleil, et recueille les eaux des canaux de trop-plein des écoulements des étangs.

L'affluent de la Lužnice se trouve au village de Majdalena, au sud de Třeboň, et rejoint la rivière à Veselí, au nord de Třeboň. À quelque 4,5 km au nord de Majdalena, le canal alimente un canal annexe, le Mlýnska stoka, qui parcourt 7,5 km vers Třeboň et alimente sur son parcours de nombreux étangs municipaux et deux moulins à eau pour finir sa course dans l'étang de Rožmberk. Le canal et les étangs qui l'alimentent se trouvent dans la zone tampon.

Le canal de Zlatá stoka est devenu une importante source d'eau non seulement pour les nombreux étangs à poissons des Rožmberk mais aussi pour les bassins municipaux (à la fois pour le groupe de Břilice, créé par Netolický, et pour un autre groupe, U Víta, au nord-ouest de la ville, créé au XVIe siècle.

Les plus grands bassins avaient besoin de l'alimentation en eau des rivières et des canaux, mais aussi de voies d'eau de secours. Dans le cas de Svět, la sécurité de l'étang était assurée par la création d'un autre bassin en amont, l'étang de Spolsky sur la crique de Spolsky, commencé en 1571. Ce bassin, à l'ouest du système de Třeboň et en dehors de la zone tampon, pouvait arrêter les eaux avant l'étang de Svět. La Nová řeka, ou nouvelle rivière, construite en même temps que l'étang de Rožmberk, faisait office de régulateur pour l'eau affluant dans cet énorme bassin. Le cas échéant, elle pouvait permettre de le contourner totalement.

- Le centre historique de la ville de Třeboň :

- *Remparts de la ville*

Netolický fut engagé non seulement pour construire des bassins mais aussi pour améliorer les fortifications de la ville. Il joignit la Zlatá stoka aux douves de la ville, autour des remparts gothiques de la ville renforcés et aménagés ; ses eaux pouvaient remplir les douves autour du château.

Les remparts de Třeboň, avec leurs fortifications jumelles au sud, leurs bastions circulaires et leurs cinq portes, figurent aujourd'hui parmi les plus importantes fortifications en Bohême.

- *Urbanisme*

Třeboň est la seule ville de Bohême où la construction d'étangs à poissons nécessita la reconstruction de vastes zones habitées. Pour construire l'étang de Svět, une zone périphérique de la ville, comprenant une église et un hôpital, fut démolie et reconstruite ailleurs.

- *Château*

Le château fut rebâti dans la seconde moitié du XVI^e siècle pour refléter la richesse et la prospérité que la région tirait de ses activités piscicoles. Une galerie de tableaux, une nouvelle aile et des étages supplémentaires furent ajoutés au début du XVII^e siècle, et tout le bâtiment unifié au moyen d'un rustilage par sgraffite. Le court âge d'or de sa construction s'étendit de 1592, date à laquelle la cour de Rožmberk y fut transférée depuis Český Krumlov, jusqu'à l'extinction de la lignée familiale en 1611. Le château abrite les importantes archives régionales de Třeboň, datant de 1216-1659, qui contiennent un grand nombre de documents sur la pisciculture relatifs aux possessions des Rožmberk.

- *Monastère*

Le monastère augustin gothique fut fondé en 1367.

- *Maisons des bourgeois*

La majorité des demeures bourgeoises furent reconstruites aux alentours de 1562 après un incendie, mais sur d'étroites parcelles de terrain datant de la période gothique. Leurs arcades très décorées et leurs pignons élaborés reflètent la prospérité des marchands de la ville à l'apogée de leur richesse.

Histoire

Jusqu'à l'établissement d'un peuplement relativement modéré aux XI^e et XII^e siècles, initié par l'ancienne famille de Vítkovci qui possédait de vastes domaines en Bohême du Sud, la région autour de Třeboň faisait partie d'une grande forêt inhospitalière, qui s'étendait vers le nord, en direction de ce qui est aujourd'hui l'Autriche. Peu à peu, les forêts furent éclaircies, laissant place à des zones boisées et à des terrains marécageux. À la fin du XII^e siècle, les moines cisterciens arrivèrent à s'installer dans ce paysage humide et stérile. Les premiers registres de la ville de Třeboň datent de la seconde moitié du XIII^e siècle, époque à laquelle un marché, une église et un château furent construits.

En 1366, la lignée des Rožmberk, issue de la famille Vítkovci, unifia le territoire ; dès lors, ce fut le début de la période la plus prospère de l'histoire de la ville, sur laquelle elle présidait. Un an après, ils fondèrent le monastère augustin de Třeboň, dont les bâtiments furent achevés en 1390, et créèrent le premier de deux grands

étangs à poissons, l'étang de Dvořiště puis celui de Bosilecký rybník, construit avant 1379.

Déjà à l'époque, un petit canal – le Strouha (le fossé) – avait été construit, pour alimenter un moulin à eau. Il puisait ses eaux dans la Lužnice. Un second fossé encerclait les remparts de la ville et joignait la rivière à la Smitka. Les deux furent unis à un petit système de canaux datant du XIV^e siècle, au nord de la ville.

Aux XIV^e et XV^e siècles, les avantages économiques de la pisciculture devinrent rapidement évidents : un usage productif pour des terres par ailleurs impropres à l'agriculture, un moyen de drainer les sols pour mettre la terre en valeur, un contrôle des crues qui coupaient les routes marchandes. Les étangs à poissons commencèrent à se multiplier et incitèrent à établir des réglementations pour l'usage des eaux.

Le programme expansionniste de la construction des étangs subit un coup d'arrêt pendant la première moitié du XV^e siècle, lorsque les régions furent assiégées et très endommagées par les Hussites. La reprise, entre les années 1470 et 1480, annonça l'âge d'or de Třeboň. Dans les années 1490, la construction du grand étang avait commencé. Netolický construisit Starý Koclířov en 1491 et Ruda quatre ans après.

Les Rožmberk furent parmi les premiers suzerains féodaux à tirer leurs richesses de la production, vivant de l'extraction minière ainsi que de la pisciculture. Ils investirent leurs gains issus de l'extraction minière dans les étangs à poissons et nommèrent Netolický pour élaborer un plan de développement du paysage de Třeboň, établissant au total quelque soixante étangs, dont le plus grand fut baptisé du nom de la famille.

Le succès de la pisciculture se traduisit dans la reconstruction du château et les améliorations apportées aux fortifications de la ville. Des maisons de marchands furent également bâties pour refléter la prospérité nouvelle de leurs propriétaires. Le règne de la famille à Třeboň parvint à son apogée lorsque son siège fut transféré de Český Krumlov à Třeboň. Il fut cependant court, et prit fin avec l'extinction de la lignée en 1611.

La guerre de Trente Ans (1618-1648) endommagea considérablement le domaine : bon nombre de petits barrages furent brisés et des villages désertés. En 1660, le domaine entra en la possession des Schwarzenberg, qui en restèrent propriétaires jusqu'en 1918. Ils se lancèrent dans la restauration des étangs principaux, et la pisciculture retrouva sa prospérité d'antan. Un nouveau grand bassin fut construit au nord de Třeboň en 1701 et baptisé du nom de la famille.

Ce deuxième âge d'or transparaît dans les bâtiments de Třeboň. Une nouvelle église baroque fut construite pour le monastère, et l'intérieur de l'église monastique redécoré en style baroque. Une brasserie seigneuriale fut édifiée entre 1698 et 1712.

À la fin du XVIII^e siècle, le système des étangs à poissons dû faire face à une nouvelle menace. L'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche décréta en effet l'agriculture arable obligatoire pour produire de nouvelles cultures, telles que

la betterave à sucre, et encouragea l'élevage. Il s'agissait en partie d'une réaction à l'importation de poissons de mer à bas prix, qui avait porté préjudice au marché des poissons d'eau douce. En 1840, plus de la moitié des étangs des terres tchèques avaient été transformés en champs. La région de Třeboň résista cependant à cette tendance, qui fut vite abandonnée, les terrains humides et acides résultant de l'assèchement des bassins se révélant moins rentables que la pisciculture. Néanmoins, un déclin progressif du savoir-faire piscicole affecta la productivité des bassins.

Le milieu du XIXe siècle fut le théâtre d'une nouvelle inversion des tendances : la population croissante d'Europe centrale et l'augmentation de la demande de nourriture qui s'ensuivit mena à une reprise vigoureuse de l'activité piscicole tchèque. Certains des plus anciens bassins furent rénovés et quelques nouveaux créés. L'un des principaux acteurs de ce renouveau fut Josef Šusta, directeur du domaine de Třeboň à la fin du siècle, qui écrivit des ouvrages techniques et historiques sur les étangs de Třeboň.

En 1890, durant une crue majeure, l'étang de Rožmberk sauva de l'inondation de grandes parties de la Bohême.

Après la fondation de la République tchèque en 1918, l'État reprit à son compte les activités piscicoles. Depuis lors, aucune modification majeure n'a été apportée au système, et les éléments techniques ont été rénovés ou modernisés comme il était nécessaire pour maintenir le système en fonctionnement. Plus particulièrement, la capacité du système à endiguer les eaux lors des grandes crues a induit la modification des vannes de vidange, par exemple à l'étang de Svět et au canal Světská stoka ; un nouveau petit canal a été creusé, et un barrage construit.

Ces travaux prouvèrent leur efficacité pendant la crue de 2002, où les grands étangs absorbèrent d'énormes quantités d'eau et ralentirent le passage de la vague de crue sur le paysage.

En 1965, une nouvelle société piscicole nationale d'État fut établie, avant d'être privatisée dans les années 1990. Les opérations piscicoles de Třeboň appartiennent à cette compagnie, la *Rybářství Třeboň, a.s.*, qui possède et gère les étangs proposés pour inscription et le canal Zlatá stoka, tandis que l'État possède la Nová řeka et la Stará řeka.

Au XXe siècle, le centre historique de Třeboň n'a été que peu altéré. La plupart des nouveaux développements ont touché la banlieue ouest et la partie nord de la ville.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les biens proposés pour inscription ont été déclarés patrimoine culturel au niveau le plus élevé du système national de la préservation historique.

Les deux étangs de Svět et de Rožmberk, et les canaux Zlatá stoka et Nová řeka sont protégés par le décret gouvernemental de la République tchèque n° 337/2002 déclarant le système d'étangs de Rožmberk monument

national culturel. Une ceinture de protection de 50 mètres entoure les étangs, et un couloir de protection de 20 m abrite les canaux.

La ville historique de Třeboň est protégée en tant que zone de conservation du patrimoine urbain par l'édit du ministère de la Culture de la République socialiste tchèque n° 14 266/76-VI/1 du 12 août 1976 déclarant le cœur historique de Třeboň réserve monumentale.

Au sein de la zone de conservation de la ville, plusieurs biens sont déclarés monuments culturels nationaux, recevant ainsi le plus haut niveau de protection. Il s'agit du monastère augustin, du château et des archives qu'il abrite. La plupart des autres bâtiments du cœur historique sont classés patrimoine culturel.

La ville de Třeboň possède sa propre zone de protection, nettement plus importante que la zone de conservation, et qui comprend l'étang adjacent de Svět.

L'ensemble du bien est entouré par la Réserve de la biosphère de Třeboň, qui coïncide avec la zone tampon. Il est protégé par l'édit du ministère de la Culture de la République socialiste tchèque n° 22737/1979 du 15 novembre 1979, qui établit le paysage protégé de Třeboň. Cette réserve protège non seulement les aspects écologiques mais aussi les aspects culturels du paysage comme l'archéologie, les bâtiments et l'utilisation de la forêt ou des terres agricoles. Elle a pour objectif principal, entre autres, une approche durable de la pisciculture.

Structure de la gestion :

Il n'existe aucune structure de gestion coordonnée pour la zone proposée pour inscription. Un plan de gestion accompagne la proposition d'inscription, mais il ne couvre pas spécifiquement le bien proposé pour inscription et ne fixe pas d'objectifs globaux pour le bien proposé pour inscription. Il reprend plutôt des extraits de législation tirés d'autres plans applicables à la zone proposée pour inscription.

Bien que le bien soit proposé pour inscription en qualité de paysage culturel vivant où les procédés d'élevage piscicoles existent depuis des siècles, le plan de gestion n'explique pas comment ils seront maintenus, dans le contexte de la zone proposée pour inscription. Il est fait mention d'un rapport sur l'usage durable des étangs, mais celui-ci est répertorié dans la rubrique « Autres études pertinentes » au lieu de constituer une partie centrale du plan de gestion.

La gestion incombe aux propriétaires des divers biens, qui travaillent au sein du cadre de conservation défini par les lois locales, régionales et nationales de protection.

La société *Rybářství Třeboň, a.s.*, dont le siège se trouve à Třeboň, possède et gère la Zlatá stoka, l'étang de Rožmberk (avec la maison du maître de Rožmberk au pied du barrage de l'étang) et l'étang de Svět.

La Nová řeka et la Stará řeka (la nouvelle et l'ancienne rivière) appartiennent à l'État, via le *Povodí Vltavy*, entreprise d'État basée à Prague et dirigée par le département local de la société Povodí Vltavy.

La gestion du cœur historique de Třeboň incombe à la municipalité de Třeboň, quoique quelques bâtiments soient en propriété privée.

La zone tampon comporte un plan de gestion adopté en 1996 et confié à l'administration de la Réserve de la biosphère de Třeboň. Le plan met en place des mesures de contrôle de l'élevage, de la sylviculture, de la pisciculture, de l'exploitation minière et des modifications des édifices.

Ressources :

Le plan de gestion n'évoque pas les ressources affectées au bien. La proposition d'inscription indique que la rénovation des monuments techniques de gestion de l'eau est « majoritairement » financée par leurs propriétaires et gérants, à savoir la société piscicole *Rybářství Třeboň, a.s.* et l'entreprise d'État *Povodí Vltavy - závod Horní Vltava*. La restauration des bâtiments et du cœur historique de la ville est en majeure partie financée par les propriétaires mais, depuis 1993, avec l'assistance financière du Programme national de rénovation des monuments urbains, des réserves et des zones de conservation des monuments urbains, ainsi que de la municipalité de Třeboň.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le patrimoine d'élevage piscicole de Třeboň et la ville forment un ensemble unique de monuments techniques, représentant un phénomène exceptionnel : la pisciculture favorisée par l'esprit d'entreprise progressiste de l'aristocratie en Europe centrale à la fin du Moyen Âge et au début de l'ère moderne.

La zone proposée pour inscription comporte plusieurs structures qui étaient exceptionnelles à l'époque de leur construction – le canal de Zlatá stoka et les étangs de Rožmberk et de Svět. Ils représentent une importante partie d'un réseau plus vaste.

L'impact esthétique des étangs sur le paysage est unique ; en outre, le système de gestion de l'eau fournit des poissons mais aussi un moyen de se protéger des crues. Il contribue enfin à la bonne conservation de la nature.

Ensemble, le système de gestion de l'eau et la ville de Třeboň constituent un exemple unique d'intégration d'un système, artificiel de par son exécution mais d'aspect naturel dans le paysage.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS a visité le bien en août 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

L'entretien des structures hydrauliques incombe à la Compagnie piscicole des étangs, qui possède le savoir-faire des techniques traditionnelles. Elle travaille en coopération avec des experts des départements de la Gestion de l'eau et de la Sylviculture. L'entretien régulier et des réparations périodiques ont permis de passer avec succès l'épreuve de la grande crue de 2002, les barrages ayant résisté à une pression hydraulique sans précédent, avec des travaux réalisés en urgence mais bien planifiés. Les réparations sont pour la plupart exécutées de façon traditionnelle, au moyen de techniques et de matériaux conformes à la tradition. L'entretien de la végétation (essentiellement des chênes), dont les racines stabilisent les rives des canaux et les barrages, est assuré avec le plus grand soin. Le revêtement en pierre des rives de terre, introduit en certains endroits depuis le XVII^e siècle, est entretenu dans un souci d'authenticité, sans ajout de structures en béton ou autres structures similaires.

Le centre historique de Třeboň est actuellement l'objet d'une attention soutenue, avec de nouveaux programmes de financement promus par le gouvernement tchèque. Le Programme de rénovation des réserves de monuments urbains et des zones de conservation des monuments urbains de 1992 fournit un financement issu de diverses sources à l'échelon national, régional et local. Le système est très efficace en ce qu'il implique des propriétaires privés qui font preuve d'une grande motivation pour restaurer leur bien. Le Programme de rénovation a été inauguré à Třeboň en 1993, et il ne lui a fallu que trois ans pour lui valoir le Prix de la ville historique de l'année, décerné par un comité indépendant, ce qui confirme le niveau élevé des principes de restauration.

Les normes de restauration se sont nettement améliorées cette dernière décennie, comme le prouvent le renouveau dans l'usage des matériaux traditionnels (ex. : de la chaux au lieu du ciment de Portland) et les efforts faits pour conserver ou régénérer l'usage original des bâtiments, ou pour leur trouver la fonction qui soit la plus appropriée si cela n'est pas possible.

Pour améliorer les normes de restauration, le ministère de la Culture finance des ateliers et des séminaires dans tout le pays. Ils sont organisés par les instituts nationaux et régionaux de conservation à l'intention des spécialistes de la conservation et de la restauration, des employés de l'administration régionale et municipale, et des constructeurs et artisans participant à la restauration. Une institution spéciale a été créée pour favoriser l'excellence dans les métiers traditionnels, tout particulièrement parmi ceux qui sont en passe de disparaître. Le titre de « porteur de la tradition » est décerné chaque année à plusieurs artisans de grande qualité ; outre le prestige conféré, ils bénéficient aussi d'une aide financière pour transmettre leur savoir à des jeunes.

Gestion :

La gestion des biens historiques de la ville de Třeboň se comprend facilement, et l'ensemble du système est bien décrit dans le texte principal de la proposition d'inscription

(chapitre 4.e.). Cependant, du fait de la nature complexe des biens d'élevage piscicole, il est bien plus difficile d'apprécier comment leur usage durable est assuré aujourd'hui et comment il le sera à l'avenir.

La gestion des étangs et des canaux est assurée par le propriétaire, la compagnie piscicole (*Rybářství Třeboň*) et l'autorité des eaux (*Povodí Vltavy*).

Les récentes crues d'août 2002 ont mis en lumière le fait que la gestion et l'entretien des structures hydrauliques ne sont pas seulement vitales en termes économiques, du fait des activités intimement liées de la pisciculture, des loisirs et du tourisme ; elles le sont aussi pour la survie physique de la ville de Třeboň (qui se trouve en deçà du niveau de l'étang adjacent de Svět) et toute sa région.

Pendant la crue, le rôle central de la compagnie piscicole dans la gestion des structures hydrauliques est clairement apparu. Bien qu'il ne soit pas évident de voir comment la gestion des étangs pourrait à l'avenir être négligée, le fait est que le plan de gestion n'évoque pas le mode d'entretien de cette activité.

Les représentants de la compagnie piscicole ont en effet été réticents à révéler leur future politique commerciale en la décrivant dans le plan de gestion. Le plan de gestion doit expliquer comment maintenir le système vivant de gestion de l'eau à l'avenir, en préservant les compétences techniques et la maintenance des structures hydrauliques ainsi que la survie de la pisciculture.

L'un des aspects les plus importants est le fait que les cours d'eau et étangs proposés pour inscription ne constituent qu'une partie d'un grand système hydraulique d'étangs, alimentés par les canaux et les rivières et protégés par des étangs et canaux de trop-plein. En dernier lieu, la santé des étangs et des canaux est liée à la conservation du réseau hydraulique global. De même, l'attrait esthétique du paysage s'étend bien au-delà de la zone proposée pour inscription, tout comme les avantages en termes de conservation de la nature.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription considère que le développement est bien contrôlé dans la zone proposée pour inscription, mais il se concentre en particulier sur la ville.

Dans le cadre des pressions environnementales, la croissance industrielle est envisagée et il est dit qu'elle est bien régulée ; mais la question cruciale de la qualité de l'eau et la façon dont celle-ci sera maintenue n'est pas abordée. La zone proposée pour inscription fait partie de la zone de la Réserve de la biosphère de Třeboň et ceci devrait lui assurer un bon niveau de protection par l'intermédiaire de son plan de gestion détaillé.

Les conséquences sur le long terme des politiques agricoles de l'Union européenne sont plus difficiles à prévoir et ne sont pas traitées.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité n'est pas problématique en ce qui concerne les structures hydrauliques des étangs et des canaux. Ils n'ont jamais perdu leurs fonctions d'origine – la pisciculture et la gestion de l'eau. Les activités piscicoles ont conservé leur aspect authentique et artisanal, et la tradition séculaire se maintient et se transmet depuis toujours aux jeunes générations. Elle fait partie des plus anciennes activités de la République tchèque, et les coutumes qui lui sont associées demeurent des plus vivantes. Le système éducatif incorpore des écoles pour les métiers liés à la pêche.

Les matériaux constitutifs des structures n'ont que très peu changé, seules des altérations limitées ayant été introduites au fil des siècles pour améliorer le fonctionnement du système. Plus récemment certaines améliorations vitales pour la survie des structures dans des circonstances exceptionnelles ont été apportées, mais en certains points critiques uniquement.

La question de l'authenticité de la ville historique de Třeboň est plus complexe. Bon nombre des bâtiments ont changé de fonctions du fait des circonstances historiques ; toutefois, le nouvel usage n'a pas grandement altéré le tissu historique, et l'ensemble a largement conservé son aspect physique global.

Le Programme de rénovation vise à conserver la diversité de fonctions au sein du cœur historique, et l'impression globale reste celle d'une combinaison bien équilibrée de logements, d'activités publiques et d'activités économiques, ces dernières étant pour la plupart associées au tourisme. Dans les édifices et les espaces publics restaurés, les finitions visuellement et physiquement inadaptées, comme le ciment, le plâtre et le macadam, sont progressivement remplacées par de l'enduit traditionnel en mortier de chaux et des pavés en pierre locale.

Intégrité :

L'intégrité est une question plus délicate, la zone proposée pour inscription ne comprenant qu'une portion du système hydraulique construit aux XVe et XVIe siècles, dont une grande partie subsiste encore. On pourrait incontestablement arguer que l'intégration d'une plus grande partie des structures anciennes dans la proposition d'inscription refléterait mieux l'étendue et la complexité du système de gestion de l'eau, de même que son importance pour l'économie de la région.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription contient une analyse comparative poussée. Celle-ci ne se penche pas seulement sur les étangs piscicoles mais aussi, plus généralement, sur les systèmes de gestion de l'eau.

Si l'on considère que le système d'étangs à poissons de Třeboň est d'une valeur universelle exceptionnelle par l'association de la pisciculture et de la gestion de l'eau et par l'importance des réseaux de bassins développés –

épine dorsale de la prospérité agricole de la région –, il est alors raisonnable de limiter l'analyse comparative à une association de ces éléments, qui reflètent les systèmes sociaux particuliers qui existaient dans cette partie de l'Europe.

En Chine, la pisciculture remonte au moins à 500 av. J.-C., avec l'écriture d'un traité par Fan-Li. Un nombre considérable de structures plus anciennes pourraient avoir survécu et pourraient un jour être proposées pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, mais elles reflètent d'autres systèmes sociaux et politiques et des types différents d'élevage piscicole.

Dans l'Antiquité, les riches Romains mettaient au point des bassins très élaborés pour leurs banquets, mais ils ne constituaient pas une fraction essentielle des ressources des communautés locales, et n'assuraient pas de gestion de l'eau à grande échelle. Aux confins de l'Empire, des soldats romains utilisaient des réservoirs artificiels pour stocker les poissons, aliment de base, et aux alentours du Danube leur savoir-faire pourrait s'être transmis aux populations locales, mais aucune de ces anciennes structures militaires ou décoratives ne subsiste.

Au début du Moyen Âge, on développa en France, en Angleterre et en Allemagne des bassins généralement associés à des établissements monastiques. Pour la plupart, il s'agissait de structures relativement simples ne s'inscrivant pas dans un système de gestion de l'eau, à la seule exception du monastère de Maubuisson, où l'eau des bassins et du cours d'eau voisin était régulée par un système d'écluses et de barrages. Il existe en France de grands étangs comme celui de la réserve naturelle de Lorraine, mais ils ne font pas partie d'un réseau plus vaste.

À l'inverse, le système piscicole de Třeboň reflète un développement particulièrement vaste et techniquement complexe de ces anciens bassins en des réseaux associés qui disposaient d'une gestion globale de l'eau. Il offrait de multiples avantages en termes de nourriture, de mise en valeur des sols et de contrôle des crues, et il refaçonna entièrement le paysage.

On trouvait également ce type de système complexe dans d'autres régions d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, comme la Pologne, l'Allemagne et la Hongrie. Dans ces pays, il ne subsiste aucun réseau aussi vaste que Třeboň et, dans le cas de la Hongrie, les bassins sont bien plus récents.

Il y avait autrefois, en République tchèque, des réseaux d'étangs comparables à ceux de Třeboň, comme les réseaux de Pardubice, Podebrady et de Chlumec. Il n'en reste aucun de l'étendue de celui de Třeboň.

Le réseau de Třeboň représente donc le point culminant de l'élevage piscicole tchèque des XIV^e et XV^e siècles.

Cependant, seule une partie de ce vaste réseau a été proposée pour inscription.

Il n'existe pas non plus sur la Liste du patrimoine mondial de sites reflétant ces traditions.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La valeur universelle exceptionnelle du système de Třeboň est associée à son étendue et à sa complexité technique. Il existe ailleurs d'autres grands étangs ; cependant, ce qui rend le système de Třeboň unique, c'est l'étendue du réseau créé aux XV^e et XVI^e siècles et l'influence importante de ces bassins sur un vaste arrière-pays.

Le site proposé pour inscription ne comprend qu'une partie du réseau existant du XV^e et XVI^e siècle. Cette partie du système proposée pour inscription est relativement petite. Il ne s'agit que d'une partie de l'immense réseau, bien qu'elle soit spectaculaire. Il faudrait proposer pour inscription une plus grande partie du système subsistant pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle de ces travaux d'ingénierie hydraulique.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii, iii, iv et v :

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'analyse comparative très détaillée fournie dans le dossier de proposition d'inscription expose très clairement les traits distinctifs des étangs de Třeboň. Il est très clair que les étangs créés autour de cette ville aux XV^e et XVI^e siècles se distinguent des autres étangs d'Europe par leur âge, la complexité de leur réseau et leur aspect multifonctionnel : approvisionnement en poissons, contrôle des crues et drainage des sols.

Dans la section intitulée « Europe centrale et Europe de l'Est », cette analyse indique que les autres réseaux d'étangs en Autriche « ne sont pas jugés comparables avec ceux de la région de Třeboň ... en particulier du point de vue de l'interconnexion de leur infrastructure et de leur concentration ». En outre, la taille des étangs de Bulgarie et de Croatie « et leurs caractéristiques ne peuvent rivaliser avec le réseau de Třeboň, ses traditions historiques, sa sophistication et sa complexité ».

Étant donné ce qui précède et le caractère particulier du réseau d'étangs de Třeboň, il conviendrait d'envisager de proposer pour inscription une plus grande partie de l'ancien réseau d'étangs. Les étangs et les cours d'eau proposés pour inscription bénéficient d'une protection juridique propre. Toutefois, une grande partie des autres étangs construits à la même époque sont désormais protégés dans le cadre de la Réserve de la biosphère de Třeboň, pour laquelle des politiques culturelles ont été mises en place dans le cadre du plan de gestion.

Les principaux étangs et cours d'eau construits par Netolický et Krčín aux XV^e et XVI^e siècles sont :

Netolický :

- Zlatá stoka (canal doré)

Le canal de Zlatá stoka alimentait plusieurs étangs :

- Opatovický, construit en 1510-1514,
- Velký Tisý et Starý Koclířov (qui existaient déjà),
- Kanov, construit en 1515, Oplatil,
- Ponědražský rybník (modifié au début du XVIe siècle),
- Horusický rybník construit en 1511-1512.

Netolický fut également responsable du réseau d'étangs appartenant aux bourgeois de Třeboň à l'ouest de la ville et connu sous le nom de Břilice, créé entre 1475 et 1550 environ.

Krčín :

- grand étang de Svět, 1571.
- En 1574, il étendit le bassin Opatovický existant et le relia au bassin Svět. Le bassin combiné fut ensuite divisé en 1611 par une courte digue, qui subsiste encore.
- Dans les années suivantes, Krčín construisit, reconstruisit ou étendit les bassins suivants : Dubenecký rybník, Skutek, Naděje, Potěšil, Oplatil, Dvořiště et Krčín.
- Étang de Rožmberk, 1584-1590.
- Nová řeka (nouvelle rivière), 1584-1586

Parmi ceux-ci, seul le Zlatá stoka, une partie de Svět, de Rožmberk et de Nová řeka ont été proposés pour inscription, le reste des étangs se trouvant dans la zone tampon.

Vu l'importance du réseau de ces bassins et le fait que nombre d'étangs des XVe et XVIe siècles survivent aux alentours de Třeboň dans le cadre d'un système de gestion hydraulique et en tant qu'élément marquant du paysage, il conviendrait d'envisager d'en proposer un plus grand nombre pour inscription, à savoir tous ceux qui se trouvent dans la zone tampon envisagée et tous ceux qui appartiennent à la Réserve de la biosphère de Třeboň. Dans le cadre d'un plus vaste réseau, ces étangs sembleraient posséder ensemble une très grande valeur sur le plan de l'histoire, de l'ingénierie et du paysage, mais aussi jouer un rôle crucial dans l'histoire socio-économique de la région.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie d'envisager la possibilité de soumettre une proposition d'inscription révisée couvrant une plus grande partie du réseau d'étangs des XVe et XVIe siècles.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Etang à poissons de Rozmberk



Zlata stoka (Canal doré)

Paysage de prairies (Slovaquie)

No 1095

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République slovaque
<i>Bien proposé :</i>	Paysage de prairies et pâturages de Slovaquie
<i>Lieu :</i>	Régions de Presov, Banska Bystrica et Zilina
<i>Date de réception :</i>	28 janvier 2002
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de six *sites*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, ces sites sont aussi des *paysages culturels*.

Brève description :

Six zones de prairies et de pâturages survivant aux marges des montagnes des Carpates reflètent un système traditionnel d'utilisation des terres qui s'est développé dans certaines parties de la Slovaquie aux XIII^e et XIV^e siècles. Ces prairies et pâturages sont considérés comme un modèle d'utilisation durable des terres, qui non seulement fournit du foin et la subsistance des animaux des fermes mais favorise aussi la stabilité de l'environnement et une grande biodiversité. Ils représentent une pratique qui fut autrefois beaucoup plus répandue. Les prairies entourent de grands villages agricoles aux maisons en rondins, typiques du style des constructions locales.

2. LE BIEN

Description

Les sites, au nombre de six, sont répartis au pied des Carpates blanches, à la périphérie des montagnes des Hautes et des Basses Tatras, dans trois régions différentes du nord de la Slovaquie, à proximité de la frontière polonaise. Aucune carte détaillée n'a été fournie avec la proposition d'inscription, et les surfaces de chaque site proposé pour inscription ne sont pas données.

Les sites sont des paysages essentiellement évolutifs qui reflètent la survie d'une agriculture traditionnelle de montagne à petite échelle ayant échappé en partie aux programmes de collectivisation de grande envergure appliqués au XX^e siècle à la majorité des terres situées

plus bas dans les vallées. En particulier, ces paysages illustrent la manière dont ces prairies et pâturages productifs qui se déploient sur les contreforts des montagnes ont favorisé le développement économiquement important de l'élevage des ovins et des bovins, et soutenu le développement de gros bourgs agricoles installés à proximité des cours d'eau.

Dans la plupart des vallées, le processus d'installation a commencé par une occupation pastorale semi-nomade. Progressivement, des habitants se sont fixés dans des villages qui ont grossi avec le temps pour atteindre leur taille maximale à la fin du XIX^e siècle, époque à laquelle l'élevage de bovins et d'ovins constituait une activité économique majeure. Dans certaines vallées, ces activités agricoles de base étaient complétées par des activités forestières et minières.

Les prairies et pâturages étaient répartis entre les familles par parcelles relativement petites – de forme allongée ou par blocs – sans clôtures. Chaque ferme possédait traditionnellement des parcelles allongées ou des blocs répartis sur les terres du village de manière à partager les meilleures terres. Certaines parcelles suivaient les niveaux, d'autres s'étageaient en terrasses soutenues par des murets de pierres, celles-ci étant dégagées de la terre sous l'action de la charrue.

Il se pratiquait deux types d'exploitation des pâturages : dans l'un, les bêtes restaient dans les pâturages de montagne pendant les mois d'été et étaient ramenés chaque nuit dans des abris en rondins ; dans l'autre, le bétail et les chevaux étaient laissés dans les pâturages d'été, sur des parcelles clairement délimitées, sans abris. Dans les deux cas, les troupeaux étaient ramenés au village pour passer l'hiver dans des bâtiments construits à côté des maisons d'habitation. Certaines des prairies étaient utilisées une partie de l'année seulement. Les foins coupés à la fin du printemps étaient engrangés dans les villages pour nourrir les animaux pendant les mois d'hiver.

Bien que dénommées prairies et pâturages, les zones proposées pour inscription étaient aussi mises en culture : le blé dans les vallées plus chaudes, le seigle, l'avoine et l'orge dans les zones plus froides et en altitude et, plus récemment, la pomme de terre. Le système agraire traditionnel reposait sur la rotation triennale – orge, avoine et pomme de terre étaient employés dans la pratique traditionnelle – tandis que d'autres parcelles étaient conservées en pâturages permanents où les animaux paissaient après le ramassage du foin.

Au XX^e siècle, la collectivisation a touché plus ou moins fortement tous les sites. Dans certains, seule la forme des parcelles est conservée et la terre est aujourd'hui utilisée pour le pâturage extensif, qui préserve la forme des systèmes anciens mais ne conserve pas la diversité de leurs fonctions.

Moutons et vaches étaient vendus, tandis que les légumes, les céréales et les fruits étaient destinés à la consommation des paysans. Bien que l'élevage ait été la principale activité économique des villages, les activités minières et forestières avaient aussi leur importance. L'extraction du fer était pratiquée dans plusieurs vallées depuis les XVIII^e et XIX^e siècles dans certaines zones. Les forêts

procuraient du travail de transformation, par exemple la production de bardeaux pour les toitures et de planches de bois. Les villages abritaient aussi des petites industries : forges, scieries, dentellerie, tissage et fabrication d'instruments de musique à cordes.

Tous les sites proposés pour inscription, à l'exception de Podpol'anie, comprennent des villages, des groupes de maisons ou un habitat dispersé illustrant les constructions traditionnelles en bois. Dans les villages, les maisons étaient soit éparpillées sur un large territoire, soit alignées des deux côtés d'une route. Les terres fertiles nourrissaient des populations nombreuses et certains villages agricoles linéaires s'étendaient sur plus de 9 km.

Les villages ne reflétaient pas de hiérarchie particulière ; ils étaient composés de maisons d'allures relativement semblables, donnant aux villages un aspect de régularité. La maison traditionnelle était faite en rondins, souvent avec un soubassement en pierre ; l'espace entre les rondins était jointoyé avec de l'enduit peint en blanc ou en bleu vif. Les chambranles en bois des fenêtres et des portes étaient souvent ouvragés. Les toits étaient recouverts de bardeaux.

Les maisons comportaient couramment un seul niveau ; elles possédaient parfois une cave et des lucarnes attiques. Peu de maisons datent d'avant le XIXe siècle, époque à laquelle ce système agricole atteignit son apogée.

Les six zones proposées sont :

- Liptovská Teplica et Zamagurie dans la région de Presov ;
- Podpol'anie et Horehronie dans la région de Banská Bystrica ;
- Orava et la vallée de Bocianska dans la région de Zilina.

L'ensemble des sites couvre une superficie de 27 086 ha.

S'étendant sur les contreforts des Carpates, les prairies et pâturages sont situés en dehors des parcs nationaux et des paysages protégés qui se trouvent à plus haute altitude. Les sites proposés pour inscription se trouvent pour la plupart dans les zones tampon des parcs nationaux. Les exceptions sont Zamagurie, dont une partie seulement se trouve dans une zone tampon, et Podpol'anie, qui n'est pas du tout dans une zone tampon. Ces prairies étant aujourd'hui en exploitation, elles se trouvent en dehors des réserves naturelles nationales.

Le dossier de proposition d'inscription fournit des informations générales sur les six sites. Le dossier ne fournit pas de carte détaillée montrant l'étendue des sites ou l'emplacement exact des prairies et des bâtiments d'intérêt. Les descriptions qui suivent manquent par conséquent de précision. De même, il n'existe pas de justification quant au choix des six zones supposées représenter les pratiques agraires traditionnelles de la région – car, comme leur description et leur histoire le montrera, leur développement et leurs caractéristiques sont très divers et il n'est pas facile d'identifier les éléments qui

permettraient de regrouper les six sites dans une proposition d'inscription en série.

Les six sites sont traités les uns après les autres.

- Orava :

Les prairies entourent trois villages : Terchová, Zázrivá et Podbiel. Les deux premiers sont des villages aux maisons dispersées, éloignées les unes des autres, reflétant une colonisation des XVIIe et XVIIIe siècles. Podbiel, à l'inverse, est concentré autour d'une route de village à double rangée présentant de nombreuses maisons de berger typiques, construites sur des fondations en pierre assez hautes pour constituer des caves. Le plan centralisé reflète un établissement réalisé au XVIe siècle sous la loi de Valachie (cf. *Histoire*).

Les prairies et les terres arables sont dispersées et irrégulières, reflétant le terrain accidenté. Une grande partie des terres ne sont plus exploitées de manière traditionnelle et ont subi la collectivisation.

Les villages illustrent diverses activités économiques telles que la forge, les scieries, la dentellerie, le tissage et la fabrication d'instruments de musique à corde. Les maisons des villages présentent un certain degré de sophistication et de prospérité.

À Zázrivá, la plus ancienne maison datant du XVIIIe siècle a été « reconstruite » et ouverte au public. À Terchová, l'église date du XVIIe siècle. Les villages maintiennent en vie les coutumes et la musique folkloriques.

- Zamagurie :

Ce site longe la frontière avec la Pologne au nord. La région dénommée Zamagurie s'étend des deux côtés de cette même frontière.

Le site comprend six villages de type linéaire, c'est-à-dire où les maisons sont alignées le long de la route. Les villages sont étendus : Jezersko s'étend sur 4 km, Ždiar, avec des maisons plus disséminées, s'étend sur 6 km, et Osturňa, sur 9 km. Certaines maisons sont en L ou en U tandis que d'autres comportent une petite cour. À Ždiar, les maisons au XIXe siècle étaient constituées d'une seule pièce d'habitation saisonnière. Les maisons ont été agrandies au XXe siècle par l'adjonction de greniers et de pièces supplémentaires. Dans beaucoup de ces villages, les maisons sont aujourd'hui des maisons de villégiature pour les touristes.

- Vallée de Bocianska :

La longue vallée de la Boca s'étend au nord des Basses Tatras. Les zones proposées comprennent trois villages : Vyšná Boca, Nižná Boca et Malužiná. Tous étaient à l'origine des villages de mineurs, devenus au XIXe siècle des villages tournés vers l'élevage des moutons. Les prairies possèdent des exemples de greniers à foin isolés – des abris pour les moutons surmontés de greniers à fourrage. La vallée est largement boisée.

Peu des prairies sont encore exploitées de manière traditionnelle. À l'instar d'Orava et de Horehronie, cette zone a fait partie du processus de collectivisation.

- Horehronie :

Le site proposé pour inscription se trouve dans la partie supérieure de la vallée de la Hron, deuxième fleuve de la Slovaquie. Il comporte cinq villages : Hel'pa, Pohorelá, Šumiac, Val'kovňa et Telgárt. La vallée est en partie boisée et abrite encore des activités liées à l'exploitation du bois. Aux XVIIIe et XIXe siècles, la vallée recéléait une grande mine de fer et des ateliers de ferronnerie et de ferblanterie. Les exploitations minières et les fonderies étaient les activités dominantes du village de Šumiac. Les bâtiments industriels sont aujourd'hui utilisés pour la production électrotechnique d'éléments de ventilateurs et de systèmes de chauffage.

Les villages sont de type centralisé, créés sous la loi de Valachie. Dans tous les villages, à l'exception de Pohorelá, il existe encore des exemples intéressants de maisons à rondins traditionnelles datant de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle.

Ces villages se distinguent par une riche tradition folklorique. Hel'pa accueille chaque année un festival de danses et de musiques folkloriques. L'artiste Karol Plicka a réalisé des séries de films et de photos sur la culture de ce village. Depuis les années 1950, beaucoup de recherches sur les traditions culturelles ont été menées dans toute la vallée de Horehronie. Les trois publications qui en résultent rassemblent les connaissances les plus détaillées sur le folklore de cette partie de la Slovaquie.

Horehronie a été touchée par la collectivisation et une grande partie des prairies ne sont plus exploitées de manière traditionnelle.

- Liptovská Teplička :

Peut-être en raison de la difficulté d'accès à cette région, Liptovská Teplička n'a pas été totalement collectivisée et possède le paysage de prairies le mieux préservé.

Ce site relativement petit situé à l'est des Basses Tatras comporte un village : Liptovská Teplička. Implanté à une altitude de 846 m, il est l'un des villages agricoles les plus hauts de Slovaquie.

Une grande partie des terres est divisée en parcelles traditionnelles délimitées par de légères élévations du sol et exploitées de manière traditionnelle.

Le village comporte deux types particuliers de bâtiments. Le premier est un grand ensemble de granges en rondins utilisées pour le grain et les animaux et construites le long de la route. Le second est un groupe d'environ 350 caves à pommes de terre – un type de constructions autrefois plus répandu et aujourd'hui unique en Slovaquie.

- Podpol'anie :

Voisin de la ville de Hrinova, Podpol'anie est un petit village regroupé autour d'une route qui comporte aussi quelques maisons disséminées. Bien que la région n'ait pas

été totalement touchée par la collectivisation, de nombreuses prairies ne sont plus exploitées de manière traditionnelle car la jeune génération a tendance à quitter la région.

Histoire

Les six zones possèdent chacune une histoire différente et partagent un nombre restreint de thèmes historiques communs.

Liptovská Teplička :

Le village fut établi en 1634 lorsque des gens venus de Kysuce ont colonisé les collines boisées qu'ils ont en partie transformées en prairies et terres arables. Au XIXe siècle, les habitants ont bénéficié de l'abolition du servage et ont reçu des parcelles de terres à cultiver, tandis que les prairies et les bois devenaient des terres communes. Les terres furent réparties équitablement entre les habitants.

Après 1949, le processus de collectivisation était lancé et jusqu'en 1975 a entraîné l'abandon des parcelles étroites au profit de grands champs adaptés à la mécanisation de l'agriculture. Depuis 1993, au lendemain de la création de la République slovaque, il n'y a eu qu'un retour très limité aux pratiques traditionnelles.

Zamagurie :

Zamagurie fut établi en deux étapes. Aux XIIIe et XIVe siècles, la terre passa sous la coupe de la loi germanique, colonisée par les Soltyses venant de la région de Spis qui passèrent des contrats avec les propriétaires terriens. Le village de Franková a été créé à cette époque. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il y eut une seconde vague de colons venant de la vallée de la Dunajec, qui établirent de nouveaux villages et mirent en exploitation de nouvelles terres. Comme dans d'autres régions, les villages connurent une époque de prospérité au XIXe siècle, lorsque leur économie reposait sur des activités agricoles et forestières.

En raison des difficultés d'accès et de la rigueur du climat, cette zone est restée en partie à l'écart de la collectivisation. Le manque d'activités économiques annexes a conduit récemment à l'exode de la population vers d'autres régions.

Podpol'anie :

Il existe peu d'informations sur le début de l'histoire de ce peuplement, qui fit partie des possessions des Habsbourg jusqu'en 1918. Au XIXe siècle, des nouvelles techniques agricoles furent introduites par les propriétaires : culture de plantes racines et fourragères pour l'élevage du bétail et des ovins, utilisation d'engrais tel que le salpêtre du Chili pour augmenter la productivité.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrialisation de la vallée relégua l'agriculture au rang d'activité secondaire pour la plus grande partie de la jeune génération, et les fermiers vieillirent de plus en plus.

Le dernier éleveur de bovins et d'ovins est décédé en 2000 et, en raison des vols de bétail et des difficultés d'écouler les surplus, les pratiques agricoles traditionnelles ont cessé. Les prairies situées en altitude ont été abandonnées et il y a beaucoup de constructions nouvelles autour des villages.

Horehronie :

Comme Orava, Horehronie passa sous la loi de Valachie aux XVI^e et XVII^e siècles. Progressivement, les forêts – terres de chasse des rois hongrois – ont fait place à des pâturages et à l'exploitation de mines. Au XIX^e siècle, les plantations d'épicéas remplacèrent les hêtraies et les sapinières ; elles dominent encore dans l'est du site. La vallée fut collectivisée à partir de 1949.

Orava :

Au XVI^e siècle, Orava était couverte de forêts de sapins, de chênes et d'épicéas. Les villages furent établis à la fin du XVI^e siècle sous la loi de Valachie. Cela permit l'installation de bergers de Valachie sous le contrôle des seigneurs féodaux afin d'aider à la défense des zones frontalières.

Le village de Podbiel fut établi dans les années 1550, Zázrivá en 1556 et Terchová en 1580, les deux premiers sous la protection du seigneur d'Orava et le troisième sous celui de Strečno-Gbel'any. Progressivement, les descendants des bergers de Valachie semi-nomades passèrent de l'activité pastorale à l'agriculture.

Zázrivá souffrit des guerres turques au début du XVII^e siècle, de l'invasion cosaque de 1624 et des ravages causés par les Lithuaniens en 1683. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, une période de paix permit la pleine exploitation des terres agricoles. Une économie dynamique et diversifiée se développa, avec la transformation dans les vallées des produits de l'agriculture et de la sylviculture, avec la production de fromages, la fonte de cloches, le travail du bois, etc.

Podbiel s'est également épanoui aux XVIII^e et XIX^e siècles. En revanche le village de Terchová pâtit de la sécheresse et de la peste au XIX^e siècle, et fut en partie brûlé par les Allemands en 1945 – même s'il a été reconstruit par la suite. Orava a fait l'objet d'une collectivisation importante après 1949. La plupart des prairies ont été abandonnées et les villages sont de plus en plus orientés vers le tourisme attiré par la proximité des parcs nationaux.

Vallée de Bocianska :

Aux XIII^e et XIV^e siècles, les bourgeois de la ville de Hybe ont commencé à exploiter les mines d'or de la vallée de la Boca. Après un siècle de stagnation, l'exploitation des mines de cuivre s'est développée au XVI^e siècle et conduisit à un développement urbain dense. Les villes disposaient de privilèges royaux qui leur permettaient de conserver les bénéfices économiques des activités minières. Au XIX^e siècle, avec l'arrêt de l'activité minière, les habitants retournèrent à l'élevage de moutons. Après 1949, la vallée fut collectivisée.

Cette région est aujourd'hui populaire pour le tourisme et elle possède des stations de ski. Il reste peu de prairies exploitées de manière traditionnelle.

Politique de gestion

Structure de la gestion :

Il n'existe pas de structure de gestion coordonnée des six zones proposées pour inscription. Le niveau de protection des villages et des prairies est faible et il ne semble pas y avoir de restrictions pour stopper le développement de l'implantation de remontées mécaniques pour la pratique du ski ou les nouvelles constructions autour des villages. Bien que des subventions soient accordées pour la restauration de certains bâtiments, il n'existe pas de mesures d'encouragement particulières en faveur du maintien des pratiques agricoles traditionnelles.

Le plan de gestion consiste en une liste de lois qui concernent les sites proposés pour inscription. La loi de 1994 sur la protection de la nature et des paysages prévoit la protection des zones tampon des parcs nationaux, mais semble protéger leurs qualités naturelles plutôt que culturelles. Dans les villages, des bâtiments à l'architecture vernaculaire digne d'intérêt sont protégés dans le cadre de zones rurales de monuments établies en 1992 – mais les bâtiments concernés par cette protection ne sont pas clairement désignés. Certains marais sont protégés au titre des réserves naturelles.

Il manque à cette proposition d'inscription un système dynamique, une stratégie de développement durable ou un plan de gestion intégré qui encourage les pratiques agraires traditionnelles, ou préserve les villages en tant que communautés rurales vivantes. En l'absence de tels systèmes, les prairies ne sont plus exploitées et les villages deviennent des attractions touristiques.

Ressources :

Il n'existe pas de financements particuliers pour l'ensemble des six zones. Celles-ci sont administrées par les bureaux du district et de la commune et sont placées sous le contrôle direct des parcs nationaux, dans la mesure où elles se situent dans les zones tampon de ces parcs. La gestion des prairies est entre les mains de propriétaires privés.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les six zones sont proposées pour inscription en tant que paysages agricoles façonnés par des méthodes d'exploitation extensive, possédant une grande biodiversité et des bâtiments en bois bien préservés qui illustrent la colonisation et la culture de la Valachie dans la région des Carpates occidentales.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les six zones en août 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

Il n'existe pas de mesures de conservation active des prairies. Beaucoup ont été collectivisées après 1949 et, dans les dix dernières années, elles ont souffert d'un manque d'entretien.

Plusieurs des édifices en bois ont été restaurés et préservés ; certains sont ouverts au public en qualité de musées.

État de conservation :

La forme de nombreuses prairies, en particulier les murets de pierre et les terrasses, est encore intacte. Toutefois, les pratiques traditionnelles, qui autrefois donnaient vie à ces prairies et à ces terres arables, n'existent plus dans les vallées et ce qu'il reste n'est que l'ombre du paysage agricole prospère qui caractérisait ces zones au XIXe siècle.

Gestion :

Comme il a déjà été dit, la gestion tend à être passive plutôt qu'active, et les six zones ne bénéficient pas d'un plan de gestion intégré qui envisagerait des moyens de conserver la zone en tant que communauté rurale vivante.

Analyse des risques :

- Perte des activités agricoles :

La plus grande menace qui pèse sur les zones est la diminution du nombre des paysans. Cela semble dû en partie au manque d'emplois dans d'autres secteurs et en partie aux pratiques traditionnelles elles-mêmes qui laissent les animaux sans surveillance dans les prairies et les rendent vulnérables à la maraude. De grands changements dans le secteur agricole sont à attendre du fait de l'entrée de la République slovaque dans l'Union européenne. En l'absence de soutien financier porté aux activités agricoles, la situation ne devrait que s'aggraver.

- Nouvelles constructions :

Plusieurs villages connaissent un développement touristique : construction de remontées mécaniques pour le ski ou de bâtiments résidentiels, ce qui constitue une menace pour les liens qui unissent les villages aux prairies.

- Routes :

À Orava, il existe un projet de construction d'un nouveau grand axe routier dans la vallée.

- Cueilleurs de baies :

À certaines époques de l'année, des cueilleurs de baies se multiplient dans les environs d'Orava, et saccagent la nature et les prairies où paissent les animaux.

- Inondations :

Plusieurs des sites sont sujets à des inondations et des glissements de terrains.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La proposition d'inscription déclare que le site se conforme au test d'authenticité car le paysage représente l'activité de prairies et pâturages. Si l'on admet que la valeur du site repose sur la manière dont prairies et pâturages ont été gagnés sur les forêts au moment des différentes phases de peuplement du XVe au XVIIe siècle, alors son authenticité est liée à leur survie, à la fois dans leur forme et dans leur utilisation en tant qu'activité principale dans des communes agricoles.

Dans la plupart des cas, la forme des prairies et pâturages persiste, mais leur usage en tant que tels a décliné. Tout d'abord, les prairies ont subi la collectivisation puis, plus récemment, elles ont été abandonnées, leur exploitation n'étant plus rentable. Les centres des villages survivent mais ils ne sont plus liés à l'entretien du paysage que de manière ténue.

Intégrité :

L'intégrité dépend de la survie du système qui a créé les prairies et pâturages. Les six zones fonctionnent-elles comme un ensemble ? La réponse est qu'elles n'ont pas de rapport entre elles. La raison de leur sélection reste vague. Elles ne constituent pas une unité cohérente ; elles ne constituent pas non plus les seuls exemples possibles de ce qu'elles représentent. Il est donc difficile de dire que les zones proposées pour inscription possèdent un caractère d'intégrité, à savoir que leurs délimitations définissent des caractéristiques particulières.

Évaluation comparative

Les raisons qui ont présidé au choix des six zones parmi les 62 sites de prairies et pâturages encore existants ne sont pas claires. Ces six zones sont séparées par des distances considérables et elles ne semblent pas partager de caractéristiques communes. Elles ne semblent pas non plus posséder des caractéristiques qui n'existeraient pas ailleurs.

Le dossier de proposition déclare qu'il « existe des sites similaires ... que les six zones sont comparables à celles d'autres pays, principalement dans les Carpates, notamment en Pologne, en Ukraine et en Roumanie. » Si cela est vrai, aucune évaluation comparative n'est fournie sur cette région.

Il faut préciser que ni le paysage qui s'étend de l'autre côté de la frontière, en Pologne, ni les prairies et pâturages extensifs de la région des Maramures, à cheval sur la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine, n'ont subi la collectivisation comme en Slovaquie. En Roumanie, la communauté rurale est toujours centrée sur l'agriculture, les pratiques traditionnelles sont viables et les villages font vivre les populations.

D'après les informations fournies dans le dossier de proposition d'inscription et d'après le processus d'évaluation, il apparaît clairement que les six zones ne peuvent pas être considérées comme représentant les pratiques d'élevage sur les prairies et pâturages des Carpates.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Comme il a déjà été souligné, on ne saurait démontrer la valeur universelle exceptionnelle des zones proposées pour inscription en tant que paysages culturels qui reflètent des pratiques géoculturelles spécifiques d'une région.

Évaluation des critères :

Les six zones ont été proposées pour inscription sur la base du critère culturel v et du critère naturel i. L'UICN est d'avis que les qualités naturelles des sites n'ont qu'une valeur locale.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

La pratique de l'élevage sur des prairies et pâturages dans les Carpates est (ou était) par endroits un système hautement productif qui optimisait les qualités naturelles qu'offraient le paysage de collines au relief ondoyant, au pied des montagnes. Ce type d'élevage avait suscité la création de villages linéaires étendus, constitués de maisons en bois, dont l'économie prospère reposait sur l'élevage des bovins et des ovins. Le système favorisait aussi la biodiversité des prairies et pâturages et des forêts environnantes.

Ce type d'activité se pratiquant dans plusieurs pays traversés par les Carpates – Slovaquie, Pologne, Roumanie et Ukraine – et les frontières des États étant plus récentes que la pratique elle-même, il conviendrait d'étudier la meilleure manière de représenter ce système sur la Liste du patrimoine mondial, soit par une proposition d'inscription en série, soit par le choix d'un paysage culturel vivant ayant conservé cette pratique, peut-être dans la région des Maramures en Roumanie et en Ukraine.

En Slovaquie, la structure du système survit dans la forme des parcelles et la présence des maisons de bois, mais la structure socioculturelle qui liait la terre aux villages et guidait la production et l'utilisation du foin et des pâturages a été très largement malmenée par la collectivisation et disparaît actuellement très rapidement sous la pression des changements économiques et sociaux.

Recommandations pour le futur

Il est suggéré que la Slovaquie lance une étude régionale des prairies et pâturages dans les Carpates afin de vérifier si une zone unique pourrait représenter la région des Carpates ou si une proposition d'inscription en série pourrait inclure une partie des sites actuellement proposés pour inscription. Cette étude pourrait aussi établir si une gestion active et une approche intégrée du tourisme et de l'agriculture ont été envisagées dans le cadre de la préservation d'un paysage vivant et de pratiques traditionnelles.

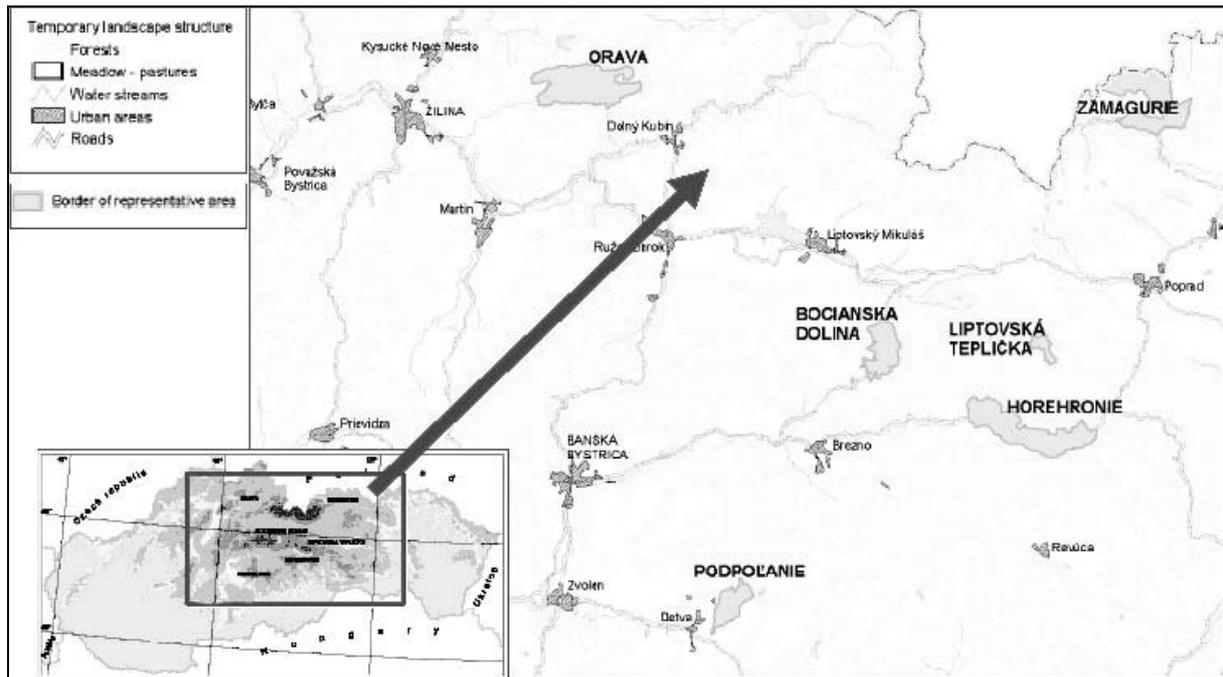
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



Paysage de la région de Podpolanie



Ensemble de granges en rondins de bois - Liptovska Teplicka

Les frontières de l'Empire romain (Allemagne) No 430 bis

1. BASIC DATA

<i>État partie :</i>	République Fédérale d'Allemagne
<i>Bien proposé :</i>	Frontières de l'Empire romain <i>Limes</i> de Germanie Supérieure et de Rhétie
<i>Lieu :</i>	État de Bade-Wurtemberg, régions administratives de Karlsruhe et de Stuttgart État libre de Bavière, régions administratives de Mittelfranken, de Niederbayern, d'Oberbayern et D'Unterfranken État de Hesse, régions administratives de Darmstadt et de Giessen État de Rhénanie-Palatinat, ancienne région administrative de Coblenche

Date de réception : 29 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. C'est aussi une proposition d'inscription en série transfrontalière échelonnée.

Brève description :

La proposition consiste en deux tronçons de la frontière de l'Empire romain à son apogée, au II^e siècle apr. J.-C., frontière appelée « *limes* romain ».

Le *limes* s'étend sur plus de 5 000 km, depuis la côte Atlantique au nord de la Grande-Bretagne, traversant l'Europe jusqu'à la Mer Noire et, de là, jusqu'à la Mer Rouge et l'Afrique du Nord, pour revenir à la côte Atlantique.

Les deux tronçons couvrent une distance de 550 km, s'étendant du Rhin, au nord-ouest de l'Allemagne, au Danube au sud-est. Ils sont constitués de vestiges de murs bâtis, fossés, forts, forteresses et tours de guet. Certains éléments de la ligne ont été fouillés ; certains ont été reconstruits et d'autres ont été détruits, ou sont connus d'après les études réalisées sur le terrain, mais n'ont pas été fouillés.

La proposition d'inscription est présentée en tant qu'extension du mur d'Hadrien au Royaume-Uni, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987. Plusieurs États parties en Europe envisageant de proposer l'inscription

d'autres tronçons du *limes*, la proposition d'inscription est accompagnée d'une déclaration préparée conjointement par le gouvernement britannique et les États allemands de Bade-Wurtemberg, de Bavière, de Hesse et de Rhénanie-Palatinat qui définit le projet d'une extension de la proposition d'inscription de la frontière romaine, tout d'abord à l'Europe puis, à terme, à l'Afrique et à l'Asie.

2. LE BIEN

Description

L'Empire romain, dans sa totalité, fut l'un des plus grands empires que le monde ait connu. Il était défendu par un réseau de frontières s'étendant sur plus de 5000 kilomètres, de la côte Atlantique à l'ouest à la mer Noire à l'Est, du centre de l'Ecosse au nord aux limites septentrionales du désert du Sahara au sud.

Les vestiges de cette frontière, qui fut en grande partie construite au II^e siècle apr. J.-C. au moment de l'apogée de l'Empire, sont encore bien visibles. Les frontières de l'Empire romain étaient parfois une barrière linéaire, parfois des espaces protégés et, dans d'autres cas, une zone militaire à part entière. Des vestiges importants subsistent dans les pays suivants (dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par l'ouest) : Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Turquie, Syrie, Jordanie, Israël, Irak, Égypte, Libye, Algérie, Tunisie et Maroc.

Les vestiges comportent :

- les lignes de la frontière linéaire ;
- les éléments naturels de la frontière, tels que les mers, les cours d'eau ;
- les installations militaires et les constructions annexes telles que les routes à l'intérieur et à l'extérieur de la frontière.

Ces vestiges sont parfois visibles, parfois à l'état de sites archéologiques non fouillés et d'autres fois matérialisés par des reconstructions.

L'ensemble des vestiges constituent un paysage culturel rélique qui témoigne du caractère unificateur de l'Empire romain grâce à sa culture commune.

La proposition d'inscription actuelle comprend 507 km de ligne frontière répartis en deux tronçons, connue sous le nom de *limes* de Germanie Supérieure et de Rhétie (*Obergermanisch – Raetischer Limes*). Cette frontière fut construite par étapes, à partir de l'an 85 apr. J.-C., jusqu'à la fin du II^e siècle apr. J.-C. Elle fut abandonnée au cours de la seconde moitié du III^e siècle apr. J.-C.

Une grande partie de ce tronçon du *limes* était une ligne « droite », « arbitrairement » tracée, définie au mètre près tout le long de son tracé, qui séparait l'Empire romain de la Germanie et des peuples germains que Rome n'était pas parvenu à conquérir. Le *limes* n'était pas seulement un ensemble militaire ; il définissait aussi des limites culturelles et économiques, devenant une séparation

culturelle entre le monde romanisé et les peuples germaniques non romanisés.

Sa fonction était de contrôler les routes marchandes et d'inclure dans l'Empire des terres agricoles riches telles que le bassin du Nördlinger Ries et les riches terres calcaires des Alpes franques. Cette frontière continua d'influencer le développement des zones environnantes longtemps après la fin de l'Empire romain.

Le tracé de la frontière en ligne droite semble avoir eu pour objectif de permettre l'installation d'une série de sites et non d'utiliser la topographie pour créer une barrière facilement défendable.

La précision mathématique du *limes* reflète les compétences impressionnantes des Romains dans le domaine de la topographie.

La zone proposée pour inscription consiste, tout le long de ses 550 km en forts, tours de guet et, autour des forts de plus grandes dimensions, des zones d'établissements civils, appuis des structures militaires. Le *limes* et ses structures reflètent ainsi une unité sociale et historique.

La plupart des vestiges du *limes* se trouve dans des zones ouvertes, dans des champs ou des forêts : 46 % dans des bois ou des haies et 46 % dans des terres arables ou des prairies. Près de 8 % se trouvent dans des villes ou des installations modernes, une partie étant enfouie sous des constructions plus récentes. Environ 9 % ont été totalement détruits.

Plusieurs zones construites au-dessus de vestiges ont été intégrées à la proposition d'inscription, comme c'est le cas de nombreux matériaux archéologiques authentiques qui sont préservés sous la surface du sol. Il est également suggéré que des parties qui ne sont ni accessibles ni visibles soient à l'avenir « visualisées » de manière à améliorer la perception du tracé précis du *limes*.

Des sites entièrement détruits ou de moindre importance qu'il est difficile de protéger ont été exclus.

La zone proposée pour inscription est entourée d'une zone tampon où des composantes individuelles sont préservées en tant qu'éléments du paysage.

Les deux tronçons du *limes* sont le *limes* de Germanie supérieure au nord-ouest et le *limes* de Rhétie au sud-est.

La zone proposée pour inscription comprend les vestiges suivants :

- *Le limes de Germanie Supérieure*
- *Le limes de Rhétie*
- *Les tours de guet*
- *Les forts*
- *Les vici – établissements civils*

Ils sont considérés séparément.

Les vestiges du limes

Le *limes* semble d'abord avoir été une zone simplement déboisée traversant les forêts anciennes qui fit place d'abord à une simple palissade puis, selon la topographie, à un rempart doté d'un fossé ou à un mur.

27 % du *limes* est dit visible, tandis que 9 % a été détruit.

La ligne proposée pour inscription est d'une largeur uniforme de 30 mètres. Cette largeur est sensée comprendre la totalité des vestiges archéologiques qui sont connus ou supposés avec certitude.

Le limes de Germanie Supérieure

Il s'étend sur 330 km. Il était destiné à protéger le paysage fertile du bassin de Neuwied, les routes marchandes de la vallée du Rhin, les routes nord-sud de la dépression d'Idstein, la plaine fertile de la Wetterau, la région de Giessen fortement peuplée à l'époque romaine et le Main, importante voie fluviale pour le commerce.

Dans la partie occidentale de ce tronçon, les routes suivent le profil du terrain ; le Main, forme une frontière « humide » longue d'environ 52 km ; dans sa partie orientale, le *limes* devient une ligne parfaitement droite qui ne tient pas compte de la topographie.

Les 40 forts installés le long de ce tronçon traduisent le besoin de sécuriser l'importance économique et sociale de cette zone prospère.

Des fouilles ont montré que ce tronçon consistait en une structure uniforme de rempart en terre protégée par un fossé de quelque 8 m de large et de 2,5 m de profondeur.

Le limes de Rhétie

Il s'étend sur 220 km. La partie occidentale de ce tronçon est également dessinée avec une précision mathématique. Le *limes* protège la vallée de Rems et le bassin du Nördlinger Ries. À l'est, la ligne est moins régulière et reflète son développement au coup par coup.

Sur environ 167 km de ce tronçon, contrairement au tronçon de Germanie supérieur, fut érigé un mur en pierre extraite localement, probablement jusqu'à une hauteur de 3 m et d'une épaisseur de 1,2 m, recouvert d'un enduit blanc. Cette construction reflète les opportunités et les contraintes relatives à la topographie du lieu : la pierre était disponible sur le plateau jurassien des Alpes souabes et franques, et les fossés étaient difficiles à creuser. Les vestiges du mur sont encore visibles en de nombreux endroits entre la vallée de Rotenbach à l'ouest et le Danube à l'est, en partie intégrés aujourd'hui à un remblai de pierres.

Les tours de guet

Quelque 900 tours de guet, connues ou supposées, jalonnent le tronçon du *limes* proposé pour inscription. Elles étaient placées à intervalles de 300 à 800 m, de manière à assurer un bon contact visuel d'une tour à l'autre. Toutefois, dans les zones d'activité commerciale

intense, les tours étaient plus rapprochées les unes des autres.

Les tours les plus anciennes étaient construites en bois puis, progressivement, elles ont été remplacées par des tours en pierre. La pierre était extraite de carrières locales et revêtues d'un enduit blanc décoré de lignes rouges pour imiter une maçonnerie en pierre de taille. Les toits étaient recouverts de bardeaux en bois. La colonne Trajane à Rome porte des représentations de quelques-unes de ces tours.

Elles étaient habituellement de base carrée (seules quelques-unes de forme hexagonale ont été découvertes), chaque côté mesurant de 4 à 8 m de long. L'épaisseur des murs ne faisait pas plus de 60 cm. On suppose que les tours mesuraient 7 à 9 m de haut. Elles comportaient trois niveaux, le rez-de-chaussée servant de magasin, tandis que le niveau supérieur, probablement doté d'une galerie en bois, servait de poste de guet.

Les tours abritaient probablement entre 3 et 6 soldats.

Sur les 896 tours de guet connues, 260 sont visibles, 394 supposées et 28 détruites. Les sites proposés pour inscription pour les tours font 60 x 60 m.

Les forts

Plus de 60 forts de garnison connus le long du *limes* hébergeaient les unités militaires indépendantes les plus importantes. Ils pouvaient recevoir entre 100 et 1000 soldats – leurs dimensions variaient en fonction du nombre de militaires stationnés. Les soldats effectuaient des rondes et contrôlaient les marchandises et les personnes passant à proximité de la frontière et la traversant.

Les forts variaient en fonction des troupes qu'ils abritaient. Les forts *ala* hébergeaient des troupes montées tandis que les forts *cohors* hébergeaient des unités d'infanterie.

Il y avait aussi des forts *numeri* pour les petites unités de reconnaissance et d'observation et des fortins pour des groupes encore plus petits de 20 à 30 hommes, parfois implantés entre deux forts de plus grandes dimensions. On a répertorié 60 fortins.

Cinquante-huit forts de plus grandes dimensions sont inclus dans la proposition d'inscription. Une brève description des 58 forts a été jointe au dossier.

Nombre des forts du *limes* présentant des plans et des structures similaires avaient des fonctions comparables. L'un des forts les plus étudiés est celui de Saalburg. Le premier fort de Saalburg (aux alentours de 90 apr. J.-C.) couvrait environ 0,7 hectare ; de plan rectangulaire, il possédait des tours d'angle. Un fort bien plus grand, de 3,2 hectares (221 m sur 147 m) fut construit sur le premier, aux alentours de 135 apr. J.-C. Il comptait quatre portes, un mur de défense en pierre et en bois et un double fossé. Les vestiges de bon nombre des bâtiments internes ont fait l'objet de fouilles ; beaucoup étaient construits en pierre. En 1897, l'empereur Guillaume II commanda la reconstruction du fort. Certaines de ses structures sont utilisées comme musée dédié au *limes*.

Les vici –établissements civils

Des établissements civils importants se développèrent le long du *limes*, soit sur les routes marchandes soit autour des forts. S'étendant souvent sur plusieurs hectares, ces installations étaient rarement défendues. C'est là que vivaient les personnes dépendant des soldats, les commerçants, les artisans et d'autres personnes qui proposaient leurs services aux soldats.

Les établissements comprenaient des thermes, des bâtiments religieux et administratifs ainsi que des habitations. Les établissements connus contigus aux forts ont été inclus dans les zones proposées pour inscription.

Histoire

À son apogée, l'Empire romain s'étendait sur trois continents. Ses frontières reflètent les aléas d'un empire puissant sur plus de mille ans. Dans ce qui est aujourd'hui l'Allemagne, il y eut plusieurs campagnes militaires au nord des Alpes et à l'est du Rhin, de 55/53 av. J.-C. à l'an 15-16 apr. J.-C., mais la région ne fut pas sous le contrôle direct des Romains avant 85 apr. J.-C., lorsque la plus ancienne partie du *limes* fut créée entre le Rhin et les monts du Taunus. La frontière épousait les contours du paysage. Par la suite, elle fut beaucoup plus rectiligne et les premiers forts furent établis.

De même, dans la zone du *limes* de Rhétie, la frontière fut d'abord établie sous l'empereur Claude (41-54 apr. J.-C.), probablement déplacée vers le nord au-delà de la rivière sous l'empereur Domitien, puis des forts furent établis sous l'empereur Trajan.

Les premières frontières du *limes* semblent avoir été de simples zones défrichées dans la forêt contrôlées par des tours en bois. Sous l'empereur Hadrien (117-138 apr. J.-C.), le *limes* fut doublé d'une palissade en bois. Au II^e siècle apr. J.-C. le *limes* fut en partie retracé en une ligne droite et renforcé par des talus ou des murs de pierre et par de nombreux forts et fortins.

La proposition d'inscription reconnaît que la chronologie de la création et de l'extension du *limes* est en cours d'étude et que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de définir des dates et des phases d'évolution du *limes*.

Le *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie a été abandonné pendant la deuxième moitié du III^e siècle apr. J.-C., probablement aux environs de l'an 260 apr. J.-C. Après la fin de l'Empire romain, de nombreux peuples celtes et germanisés s'éloignèrent des territoires du *limes* et furent remplacés par d'autres colonies germaniques. Bien que les murs marquant le paysage aient subsisté pendant de nombreux siècles, les faits et la raison de leur implantation firent progressivement place à des mythes et des légendes.

La « re-découverte » du *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie est liée à l'intérêt que le XIX^e siècle porta à la recherche humaniste.

Une institution centrale pour l'étude du *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie, appelée *Reichs Limeskomision* et présidée par le prix Nobel de littérature Theodor Mommsen, fut fondée en 1892. Les travaux de cette commission s'appuyaient surtout sur les précédentes études réalisées par le royaume du Wurtemberg, les grands duchés de Bade et de Hesse et le royaume de Bavière. D'autres recherches antérieures ont été réalisées par différentes associations axées sur l'étude des vestiges romains, comme la Commission d'étude du *limes* impérial romain, active pendant la première moitié du XIXe siècle, ou par des personnes comme Wilhelm Conrady de Hanau, Friedrich Kofler de Hesse, Friedrich Ohlenschlager et Karl Popp de Bavière.

Le dernier des 14 volumes de l'étude du *limes* réalisée par la Commission impériale fut publié en 1937. Plus de 90 forts et quelque 1000 tours de guet, ainsi que des segments de tous les segments linéaires, furent identifiés et répertoriés.

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale et la fondation de la République fédérale d'Allemagne que les recherches sur le *limes* connurent un nouvel essor. La Commission germano-romaine se pencha à partir de 1959 sur des questions restées sans réponse et de nouveaux problèmes, en publiant régulièrement ses résultats sous la forme de la série *Limesforschungen*. Le débat s'élargit progressivement, traitant non seulement des questions militaires mais aussi d'autres thèmes comme les établissements civils et les relations avec les provinces frontalières.

L'expansion des années 1950 et 1960 provoqua la perte de bon nombre de sites et des éléments du *limes*, tout en contribuant considérablement à la connaissance et à la recherche. De nouvelles techniques de recherche, ainsi que la photographie aérienne, permirent d'avoir une idée plus complète de l'étendue et des caractéristiques du *limes* romain en Allemagne.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le patrimoine culturel bâti est protégé par les lois de protection des monuments des différents États. Tous les éléments du *limes* sont protégés par les lois des États afférents.

Structure de la gestion :

La gestion du *limes* est assurée indépendamment par chaque État, via les autorités d'État et locales. Seules de petites parties du *limes* sont aménagées sur le plan pratique pour les visiteurs, avec présentation et gestion. Le dossier de proposition d'inscription s'étend longuement sur les plans futurs, résultant essentiellement du processus de proposition d'inscription. Vingt-cinq tours de guet ont été aménagées, parfois en partie reconstruites, pour le bénéfice des visiteurs. Un fort (Saalburg) a fait l'objet de vastes travaux de reconstruction, dans le cadre de ce qu'on peut déjà considérer comme un monument *per se* dans l'histoire

de la présentation de sites. Quatre autres forts ont été partiellement restaurés et présentés.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

« Les frontières de l'Empire romain forment le plus grand monument de l'une des civilisations les plus marquantes dans l'histoire de l'humanité. » La ligne n'est pas une simple installation militaire, mais plutôt une démarcation symbolique, entre le monde « civilisé » et les « barbares ». Même après qu'elle ait perdu son rôle de frontière, elle conserva celui de ligne de division culturelle.

Les recherches et vestiges importants sont parfois la seule trace des techniques de construction militaires romaines, de leur stratégie militaire et de la capacité d'un empire à gérer une frontière de 5000 kilomètres.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité des sections du site proposé pour inscription en août-septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

À la suite du processus d'évaluation et de la réunion de la Commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS, l'État partie a été contacté pour des informations complémentaires. Ces informations ont été fournies.

Conservation

Historique de la conservation :

Différentes parties du *limes* ont été traitées de façon différente, du fait de plus d'un siècle d'intérêt et de l'implication de quatre États. Comme déjà indiqué, le fort de Saalburg a été reconstruit à la fin du XIXe siècle. D'autres forts et tours ont été consolidés, mais aussi reconstruits à la fin du XXe siècle. Dans la plupart des cas, la reconstruction est partielle, mais repose dans plusieurs cas sur un travail d'imagination pure et non sur les résultats des études. Dans certaines zones et certaines parties du *limes*, la conservation et la présentation s'appuient sur le paysagisme. Une grande partie du site bénéficie simplement d'une protection juridique et n'a pas fait l'objet d'interventions de conservation particulières.

État de conservation :

La mission d'expertise de l'ICOMOS a exprimé des réserves en ce qui concerne bon nombre de reconstructions (Wissenburg, Welzheim, Eichstatt, Grosserlach, Hillscheid, Lorch, Polheim et Rheinbrohl), purement basées sur un travail d'imagination, parfois sur les descriptions visuelles de la colonne de Trajan à Rome. La mission d'expertise présente le travail réalisé à Feldberg comme un modèle de bonne conservation et de

présentation sensible. Elle mentionne aussi Bad-Nauheim comme un bon travail de conservation.

La mission d'expertise de l'ICOMOS mentionne les méthodes de fouille archéologiques non intrusives modernes, qui favorisent l'étude sans exposition des éléments bâtis et donc sans la détérioration qui s'ensuit.

Gestion :

Le site et ses différents éléments sont gérés par quatre États, et de nombreuses autorités locales. Certaines parties sont bien protégées par la législation, mais d'autres manquent d'une protection appropriée (par exemple, d'après le dossier de proposition d'inscription à propos du fort de Hunzel : « Le fort ne dispose d'aucune protection des monuments légalement exécutoire »). Dans le cas de plusieurs forts, la proposition d'inscription indique qu'ils ne sont pas répertoriés dans le plan d'occupation des sols (par exemple : Altenstadt, Ruckingen, Seligenstadt et d'autres).

Analyse des risques :

Les villes en développement risquent de faire disparaître beaucoup des éléments du site. Ce risque semble être le principal, comme l'indique la proposition d'inscription. Il semble qu'un autre risque important provienne du désir de montrer au public quelque chose qui n'est pas visible, au moyen de reconstructions.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Une grande partie du *limes* et de ses éléments sont souterrains, et n'ont jamais été fouillés ou remblayés. Certains ont fait l'objet d'une conservation et d'une présentation appropriée. Tous ces éléments ont conservé leur authenticité. Plusieurs sont présentés symboliquement par la représentation de leurs contours en surface, ce qui protège leur authenticité ainsi que le cadre et l'intégrité des alentours. Dans de nombreux cas cependant, l'authenticité a été compromise par des reconstructions inacceptables.

Évaluation comparative

Le *limes* romain est comparé à la seule autre grande structure de protection frontalière : la grande muraille de Chine. Il présente cependant des caractéristiques, des éléments et même des fonctions différentes. Le *limes* romain n'était pas seulement une structure militaire : il servait aussi de régulateur des flux commerciaux et des mouvements des hommes.

Ces deux œuvres monumentales appartiennent à deux grandes civilisations différentes, à des périodes historiques et à des régions différentes du monde. Par conséquent, même si l'on considère qu'elles peuvent entrer dans la même catégorie architecturale, elles ont des caractéristiques complètement différentes.

La proposition d'inscription souligne aussi que dans l'Empire romain il y avait de nombreuses manières

différentes de garantir la sécurité et de contrôler le *limes*. Malheureusement, en raison du manque de recherche, il est impossible d'envisager l'étendue complète de ces approches à travers l'Empire. Néanmoins, de ce que l'on sait, il apparaît que les tronçons proposés pour inscription présentent des caractéristiques particulières de la partie européenne de l'Empire, une frontière terrestre était l'exception : seuls le Royaume-Uni et la Roumanie présentent des frontières similaires.

Une autre caractéristique distinctive du *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie est son tracé rectiligne et l'étroitesse de la zone frontalière. Tandis qu'ailleurs la frontière est complétée par des installations en avant ou en arrière de la ligne, la zone proposée pour inscription n'en présente quasiment pas. Enfin, le tracé de la frontière semble refléter des cultures locales existantes, à la fois dans les matériaux utilisés et dans l'espacement entre les tours – bien que toutes les raisons qui président à leur emplacement ne sont pas encore entièrement comprises.

Le *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie a une valeur dans le cadre du *limes* romain qui reflète l'étendue et la puissance de l'Empire romain. La zone proposée pour inscription présente des similitudes et des différences par rapport aux autres tronçons ; elle donne cependant un bon aperçu de ce qui a subsisté. En particulier, elle comporte des témoignages détaillés de certains types de techniques de construction romaine qui ne sont pas représentés ailleurs.

Sur la base des recherches actuelles, de nombreuses questions restent encore sans réponse : le site proposé pour inscription doit donc être considéré comme renfermant des éléments scientifiques encore non révélés de l'histoire militaire, économique et sociale romaine.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La frontière romaine possède une valeur culturelle très élevée. Elle délimita l'une des plus grandes civilisations de l'histoire de l'humanité, une civilisation qui influença le monde occidental et ses populations pendant des siècles. Elle eut un effet notable sur l'urbanisation et l'expansion des cultures dans des contrées isolées.

La section allemande de la frontière, comme ses autres tronçons, possède toutes les valeurs que représente le *limes* dans son ensemble. Elle représente en particulier des réponses locales au problème de garantir la frontière contre les peuples germaniques tout en favorisant le commerce, les échanges et l'agriculture.

Il est suggéré dans le résumé de déclaration de la proposition d'inscription fourni avec la proposition (voir ci-dessous) que la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du *limes* romain serait établie en fonction des tronçons auxquels elle se rapporte, et que chaque tronçon présenterait les garanties d'authenticité et d'intégrité nécessaires pour les zones proposées pour inscription.

La présente proposition d'inscription du *limes* est soumise en tant qu'extension du mur d'Hadrien. En tant que telle, il

n'est pas nécessaire de prouver sa valeur universelle exceptionnelle mais simplement de compléter la partie déjà inscrite.

L'ICOMOS considère qu'elle complète de manière satisfaisante la compréhension du concept global de la frontière romaine et complète et amplifie la partie déjà inscrite.

Évaluation des critères :

La présente proposition d'inscription est soumise comme extension du mur d'Hadrien, qui a été inscrit sur la base des critères ii, iii et iv. La section allemande est proposée pour inscription sur la base des critères i, ii, iii, iv et vi.

L'ICOMOS considère que la proposition d'inscription devrait être envisagée sur la base des mêmes critères d'inscription que ceux du mur d'Hadrien et des mêmes critères qui sont suggérés pour l'ensemble de la frontière romaine.

Le critère i est justifié par le fait qu'elle représente un chef d'œuvre du génie créateur humain, car elle fait la démonstration des technologies topographiques de l'époque romaine. L'ICOMOS estime qu'il y a de bien meilleurs exemples pour ce critère, par exemple les aqueducs, les ponts et routes dans tout l'Empire romain. Par conséquent, la proposition d'inscription ne remplit pas le critère i.

Critère ii : Le *limes*, avec ses forts, ses fortins, ses murs, ses fossés, son infrastructure associée et son architecture civile, témoignent d'un important échange de valeurs de l'humanité grâce au développement de l'architecture militaire romaine, étendant leurs connaissances techniques de construction et de gestion à de vastes régions dans le monde. Le *limes* et, plus particulièrement, certains des forts, étaient au cœur du développement urbain de certaines des plus importantes villes d'Europe.

Critère iii : Il ne fait aucun doute que le *limes* représente un témoignage exceptionnel de la culture romaine et de ses différentes traditions – en matière d'armée, d'ingénierie, d'architecture, de religions, de gestion et de politique. En outre, il a favorisé l'échange des valeurs culturelles, grâce aux mouvements de soldats et de civils de différentes nations.

Critère iv : Le *limes* romain et sa section allemande sont des exemples exceptionnels de l'architecture militaire et des techniques de construction qui se sont répandues dans toute l'Europe et dans certaines régions d'Asie et d'Afrique.

Critère vi : Il est suggéré que la frontière est un symbole de la période romaine en Europe, avec des idées et des religions qui se sont répandues dans tout l'Empire romain et qui plus tard ont affecté la diffusion du christianisme. L'ICOMOS considère que la justification de ce critère n'est pas assez solide.

Autres propositions d'inscription en série pour créer une frontière plus vaste de l'Empire romain comme site du patrimoine mondial.

La proposition d'inscription est accompagnée d'un résumé de déclaration de la proposition d'inscription soumis conjointement par le Royaume-Uni et les États allemands de Bade-Wurtemberg, de Bavière, de Hesse et de Rhénanie-Palatinat. Ce résumé définit les raisons qui président à la création d'un seul site du patrimoine mondial intitulé « les frontières de l'Empire romain », qui serait une proposition transfrontalière en série englobant les vestiges du *limes* qui sont visibles dans les pays suivants : Royaume-uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Turquie, Syrie, Jordanie, Israël, Irak, Égypte, Libye, Algérie, Tunisie et Maroc.

La déclaration décrit en détail le matériel qui subsiste dans ces pays, allant du *Fossatum Africae* en Algérie et au Maroc, qui séparait les champs cultivés de l'Empire des pâturages utilisés par les nomades au-delà de la frontière, jusqu'aux forts encore debout de Syrie et de Jordanie, en passant par les villes de Aquincum en Hongrie et de Viondonissa en Suisse.

Une déclaration de valeur a été établie pour l'ensemble de la frontière romaine à travers trois continents, qui engagerait à terme des propositions de la part de tous les États qui possèdent des vestiges de ces installations.

La déclaration de valeur suggère que l'ensemble de la frontière romaine est d'une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes :

- L'envergure et l'étendue de la frontière reflètent l'impact unificateur de l'Empire romain sur le monde méditerranéen élargi, un impact qui a persisté longtemps après l'effondrement de l'Empire.

- La frontière est le monument le plus vaste de la civilisation romaine.

- La frontière illustre et reflète les capacités d'organisation et technologiques de l'Empire romain qui lui permit de planifier, de créer et de protéger une frontière de quelque 5000 km de long, de stationner des dizaines de milliers d'hommes et de gérer les implications économiques, sociales et militaires de cette frontière.

- La frontière témoigne de la variété et de la sophistication de la réponse aux conditions topographiques, politiques, militaires et sociales qui comporte des murs, des talus, des cours d'eau et des mers.

Il est suggéré que l'ensemble de la frontière de l'Empire romain devrait satisfaire les critères ii, iii et iv de la manière suivante :

Critère ii : Le *limes* dans son ensemble reflète le développement de l'architecture militaire romaine et l'impact de la frontière sur l'urbanisation et la construction des routes de transport.

Critère iii : La frontière romaine est le plus grand monument de l'Empire romain, lui-même l'un des plus

grands empires de l'ère préindustrielle. Les vestiges physiques du *limes* : forts, tours de guet, établissements humains ainsi que les terres intérieures dépendantes de la frontière, reflètent les complexités de la culture romaine, mais aussi ses facteurs unificateurs à travers l'Europe et le monde méditerranéen.

Contrairement aux monuments romains déjà inscrits, les constructions du *limes* témoignent des limites de l'Empire et reflètent l'adoption de la culture romaine par les peuples soumis.

La frontière n'était pas une barrière infranchissable. Au contraire, c'était une frontière qui contrôlait et autorisait les mouvements des hommes, civils et marchands, à l'intérieur des unités militaires, permettant ainsi à la culture romaine de se répandre alentour, et permettant à l'Empire romain d'absorber des influences venant de l'extérieur de ses frontières.

Critère iv : Le *limes* reflète le pouvoir et la puissance de l'Empire romain ainsi que la propagation de la culture classique et de la romanisation qui ont déterminé en grande partie le développement ultérieur de l'Europe.

La déclaration suggère que la frontière comporte :

- les vestiges de la ligne conçue du *limes* ;
- des sites naturels faisant partie intégrante de la barrière du *limes* ;
- Le réseau d'installations militaires, les éléments annexes et les routes créées à l'avant, à l'arrière et le long de la frontière.

Il est suggéré que chaque site proposé pour inscription reflète la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble et prouve aussi son authenticité et son intégrité.

Pour mener à bien cette proposition d'inscription globale, un groupe international désigné sous le nom de Groupe de Bratislava a été créé en 2003. Il est composé de représentants du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie et de Hongrie. Il est suggéré qu'il pourrait être étendu à des représentants de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial ainsi que d'autres pays qui ont l'intention de proposer pour inscription des tronçons du *limes*.

Les objectifs du groupe de Bratislava sont de :

- conseiller les États parties sur l'importance des frontières romaines et sur le développement de guides des meilleures pratiques pour la gestion et pour améliorer la compréhension ;
- développer des structures de soutien telles qu'une stratégie de recherche globale, une base de données et un site web.

Les auteurs de la déclaration proposent aussi des principes de gestion qui seront appliqués à leur partie du site et qui devraient aussi s'appliquer aux futurs tronçons du site. Ces principes sont les suivants :

Les États participants devraient accepter une gestion basée sur l'identification, l'inventaire, la protection, la

conservation, la présentation et la compréhension des structures préservées du *limes* en tant que vestiges de la civilisation romaine et un symbole du patrimoine commun. Pour parvenir à cela, une approche commune sera développée.

Il est suggéré que les nouvelles propositions d'inscription devraient démontrer la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité des biens et se conformer à tous les autres aspects des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Elles devraient aussi souscrire à une vision commune de l'ensemble du site.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS soutient la proposition générale pour encourager des propositions d'inscription qui reflètent l'extension et l'ampleur de la frontière romaine, le plus grand monument de la civilisation romaine, pour commencer en Europe mais, à termes, peut-être aussi en Afrique et en Asie. L'ICOMOS soutient aussi les approches définies dans le résumé de proposition d'inscription présenté par le gouvernement du Royaume-Uni et les États allemands de Bade-Wurtemberg, de Bavière, de Hesse et de Rhénanie-Palatinat.

Ce document suggère que le Groupe de Bratislava, formé pour soutenir de possibles propositions d'inscription à venir, développera des principes de gestion. L'ICOMOS suggère qu'ils incluent des principes pour la reconstruction des vestiges sur la base des principes scientifiques et des normes internationales reconnues.

Le *limes* proposé pour inscription requiert une meilleure protection sur certaines parties et une technique de présentation plus moderne, ce qui limitera la quantité de reconstructions et permettra à celles qui sont entreprises de reposer sur des principes scientifiques et des normes internationales reconnues.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de différencier les vestiges romains des reconstructions. Quoique les reconstructions menées au XIXe siècle peuvent être considérées aujourd'hui comme ayant un certain intérêt historique, l'ICOMOS considère que les reconstructions ayant été effectuées depuis les débuts de la Charte de Venise ne sont pas authentiques ou d'une valeur suffisante pour être incluses dans la proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère également que toutes reconstructions futures, comme celles suggérées pour Saalburg, à moins qu'elles ne soient basées sur des preuves scientifiques solides et menées selon des normes reconnues au niveau international, pourraient menacer le site.

L'ICOMOS considère de plus que les parties du *limes* reconstruites depuis 1965 ainsi que les développements qui recouvrent et qui sont situés sur les vestiges romains devraient être exclus de la proposition d'inscription et traités comme une zone tampon.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

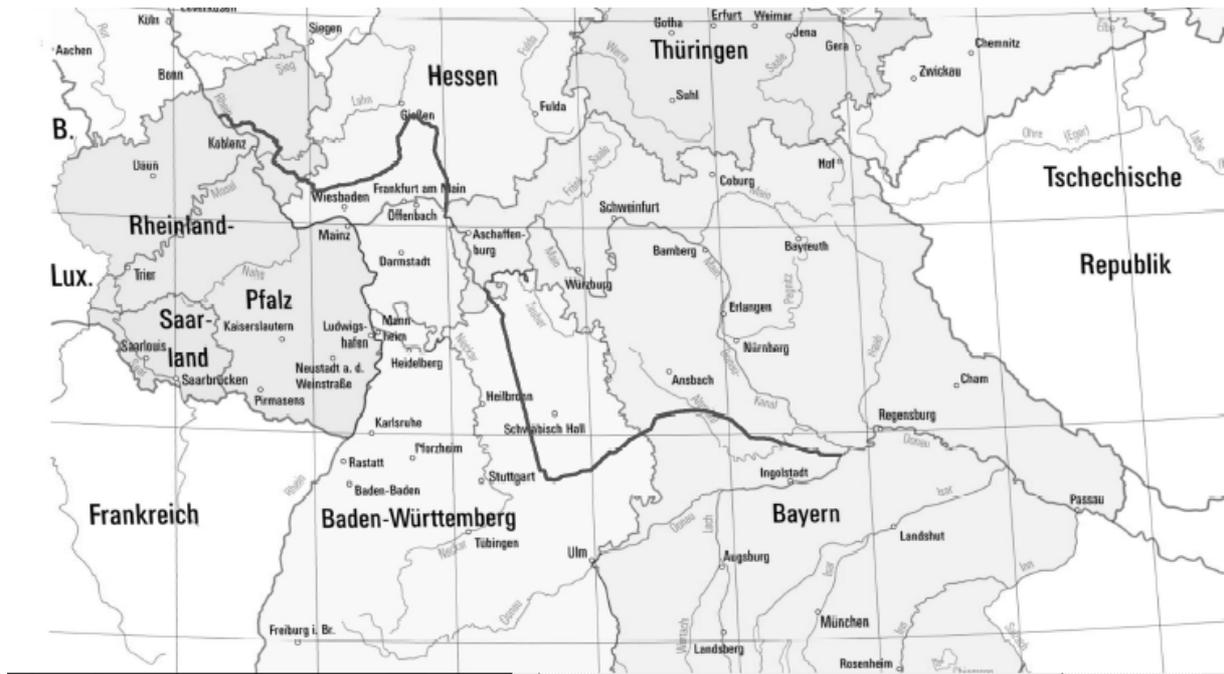
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* en tant qu'extension du site du mur d'Hadrien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, à l'exception :
 - Des reconstructions menées depuis 1965,
 - Des développements urbains au-dessus des vestiges romains.

Et à la condition qu'une documentation satisfaisante qui présente ces exclusions soit soumise avant la prochaine réunion du Comité du patrimoine mondial.

3. Recommande que les éléments reconstruits exclus de la proposition d'inscription, ainsi que les développements au-dessus des vestiges romains soient considérés comme une zone tampon.
4. Recommande également que la proposition d'inscription soit envisagée comme la seconde phase d'une proposition d'inscription plus large, en série, transfrontalière et échelonnée pour englober les vestiges des frontières romaines dans la région méditerranéenne.
4. Recommande que le mur d'Hadrien et les sites du *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie soient désignés en tant que Frontières de l'Empire romain.
5. Recommande de plus que le site du mur d'Hadrien soit renommé « Frontières de l'Empire romain : le mur d'Hadrien » ; que le site du *limes* de Germanie supérieure et de Rhétie soit dénommé « Frontières de l'Empire romain : *Limes* de Germanie supérieure et de Rhétie ».

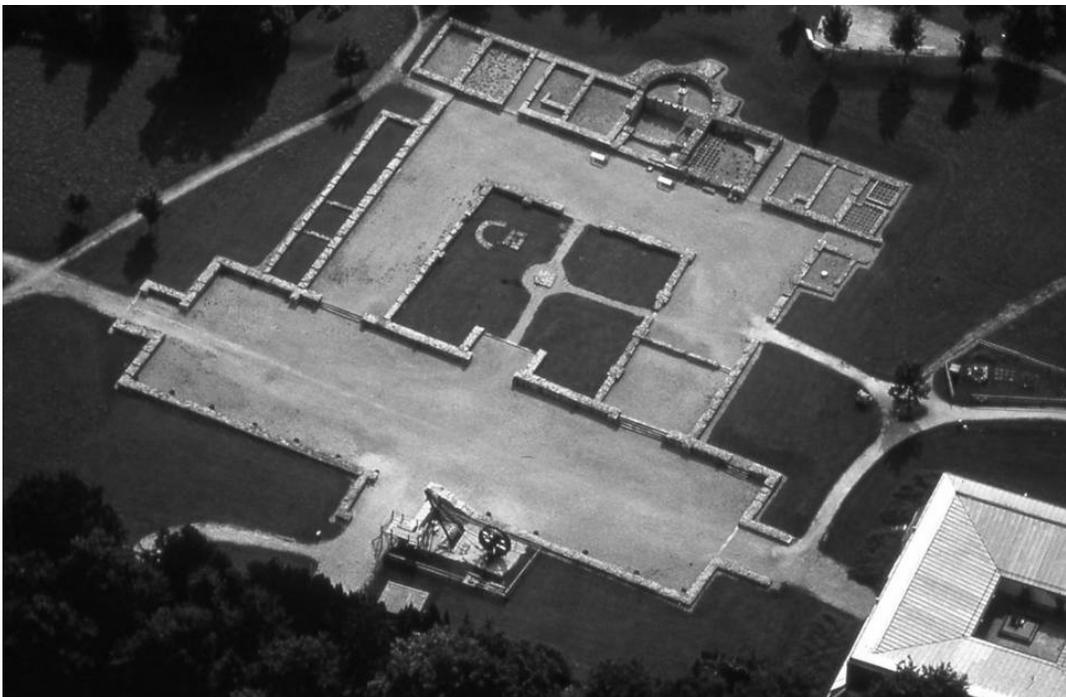
ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



Fossé du Limes à l'est d'Haghof



Vue aérienne du site du fort d'Aalen

Œuvres de Gaudí (Espagne)

No 320 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Espagne

Bien proposé : Les œuvres d'Antoni Gaudí (extension du Parc Güell, palais Güell, Casa Mila à Barcelone)

Lieu : Catalogne, Cantabrie, Castille et Léon, et îles Baléares

Date de réception : 28 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une *proposition d'inscription en série de monuments*. Cette proposition d'inscription est une extension du site du patrimoine mondial existant : Parc Güell, palais Güell, Casa Mila à Barcelone.

Brève description :

Les œuvres d'Antoni Gaudí (1852-1926) peuvent être jugées véritablement universelles, à la lumière des sources culturelles variées qui les ont inspirées. Elles traduisent un style éclectique et très personnel qui s'est exprimé en toute liberté non seulement dans le domaine de l'architecture mais aussi dans l'art des jardins, la sculpture et toutes les formes d'art décoratif.

2. LE BIEN

Description

Trois œuvres d'Antoni Gaudí (1852-1926) ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1984 (critères i, ii et iv) : *Le parc Güell* (1904-1916), le *palais Güell* (1886-90), la *Casa Milá* (1906-10), toutes situées à Barcelone. Elles ont été considérées comme « véritablement universelles, à la lumière des sources culturelles variées qui les ont inspirées. Elles traduisent un style éclectique et très personnel qui s'est exprimé en toute liberté non seulement dans le domaine de l'architecture mais aussi dans l'art des jardins, la sculpture et toutes les formes d'art décoratif ».

L'extension actuelle envisage d'inclure douze autres biens du même architecte, disséminés dans six localités (et proposés pour inscription sur la base des critères i, ii, iii et vi) :

- Barcelone : *Casa Vicens* (1883-1885) ; *travail de Gaudí sur la Sagrada Família* (1884-1926) ; *Pavillon du domaine de Güell* (1884-1887) ; *Col.legi de les Teresianas* (1889-1894) ; *Casa Calvet* (1898-1900) ; *Torre Figueres - Bellesguard* (1900-1905) ; *Casa Batlló* (1904-1906) ;
- Salta Coloma de Cervelló (Barcelone) : *Crypte de la Colònia Güell* (1898-1905) ;
- Comillas (Cantabrie) : *El Capricho* (1883-1885) ;
- Castille et Léon : *Palais épiscopal d'Astorga* (1889-1893), Astorga ; *Casa de Botines* (1892-1893), Léon ;
- Palma de Majorque (îles Baléares) : *Travail de Gaudí sur la cathédrale de Majorque* (1904-1914).

La proposition d'inscription regroupe une série d'œuvres d'Antoni Gaudí qui vont de sa première création en tant qu'architecte, la *Casa Vicens* (en 1883) à ses derniers projets, notamment la restauration de la *cathédrale de Majorque* et particulièrement la construction de la *Sagrada Família*, l'œuvre d'une vie toute entière. Les biens proposés pour inscription représentent une grande variété de fonctions : églises, palais, résidences, bureaux, pavillons. Son travail reflète une inspiration puisée dans les cultures et les traditions de la Catalogne et de la Méditerranée en général. Dans le même temps, elles constituent toutes des créations individuelles, toutes différentes les unes des autres, émergeant dans le contexte culturel du Modernisme, dans la Catalogne de la fin du XIXe siècle. L'œuvre de Gaudí exprime le génie de l'architecte, traduisant des qualités spatiales et une plasticité toute particulières dans les lignes onduyantes, dans l'harmonie des couleurs, des matières, des surfaces architecturales et des éléments sculptés.

L'œuvre maîtresse de Gaudí est incontestablement l'église de la *Sagrada Família*. Cet ouvrage avait débuté sous la férule de l'architecte Francesc de P. del Villar en 1882, dans un style néo-gothique. Gaudí fut engagé en 1883. Il introduisit des changements radicaux au premier projet et continua les travaux jusqu'à sa mort en 1926. Le plan général de la construction est basé sur la croix latine. La nef mesure 90 m de long et 45 m de large, et le transept 60 m. La crypte a été construite entre 1884 et 1889, et la façade de la Nativité terminée en 1905. L'église comporte quatre extraordinaires clochers : la tour Sainte-Barbara fut achevée en 1925, les trois autres entre 1927 et 1930. L'élévation du transept de la Passion fut commencée en 1960, et la construction de l'église se poursuit à ce jour. Gaudí était bien conscient qu'il avait commencé des travaux dont il ne pourrait voir la fin. Il mit donc au point un modèle mathématique tridimensionnel, servant de ligne directrice à ses successeurs et qui fut représenté dans plusieurs maquettes de différentes échelles. Au cours de l'incendie de 1937 qui ravagea l'atelier de Gaudí pendant la guerre civile, ces maquettes furent brisées au sol. Une étude minutieuse a permis de collecter environ 10 000 fragments et plusieurs maquettes ont été recomposées.

La Casa Vicens, une résidence en banlieue, fut la première réalisation indépendante de Gaudí. Commandée en 1878, elle fut édifiée entre 1883 et 1888. En 1925, l'architecte Serra Martínez l'agrandit dans des formes similaires et en

consultation avec Gaudí. Sa conception combine une maîtrise du travail de la brique et une variété de carreaux de Valence de différents coloris. Sa ferronnerie en fer forgé est remarquable. À l'intérieur, on trouve de belles peintures murales décoratives. La conception s'inspire clairement de la tradition Mudéjar et de l'orientalisme islamique.

La conception de la luxueuse villa *El Capricho* (1883), à proximité de la petite ville côtière de Comillas, dans la province de Santander, a été commandée par un riche industriel. C'est un ensemble assez important, résidence de campagne d'un célibataire. L'architecture présente des similitudes avec la Casa Vicens, reflétant des influences catalanes. Aujourd'hui, elle sert de restaurant.

En 1884, Gaudí a dessiné les pavillons du *domaine de Güell*, dans la banlieue de Barcelone. Le projet comprenait la loge du concierge et les écuries. Cette œuvre poursuit l'évolution du travail créatif de Gaudí et est étroitement associée aux idées du *Modernisme*. C'est là qu'il a commencé pour la première fois à introduire des lignes de toit élaborées et des céramiques polychromes. L'imaginative porte aux dragons est l'élément le plus spectaculaire. Aujourd'hui, les édifices appartiennent à l'Université et abritent l'établissement d'enseignement supérieur de Barcelone.

Le palais épiscopal, à côté de la cathédrale d'Astorga, datant des XVIe-XVIIIe siècles, fut détruit dans un incendie en 1886. L'année suivante, Gaudí fut invité à dessiner un nouveau palais. Cet édifice en granit gris-clair, avec ses intérieurs voûtés, reflètent le caractère médiéval de la cathédrale gothique à proximité. On dit de cet édifice qu'il est le plus bel exemple de style néo-gothique en Espagne. Les travaux commencèrent en 1889, mais Gaudí se retira du projet en 1893, lequel fut achevé ensuite par l'architecte Ricardo García Moreno. Pendant la guerre civile, l'édifice servait de caserne militaire, et plusieurs changements lui furent apportés. C'est aujourd'hui un musée.

Les travaux sur le collège de *les Teresianas* avaient déjà commencé quand Gaudí fut invité en 1888-1889 à reprendre le projet. Le bâtiment, d'aspect sévère, est constitué d'un seul bloc rectangulaire allongé, très simple. Dans l'esprit de la congrégation religieuse, il a ouvert l'édifice vers l'intérieur, mettant au point un système complexe pour faire pénétrer la lumière du jour dans les pièces. En 1936-1939, pendant la guerre civile, il servit d'hôpital et de caserne militaire. Par la suite, il fut réhabilité par la communauté religieuse. C'est aujourd'hui une école religieuse.

La Casa de Botines (1892) fut commandée par des marchands de textiles, et comprenait des bureaux et des appartements. Cet édifice de plusieurs étages reflète une approche néo-médiévaliste rationnelle, comme celle de Viollet-le-Duc. Il possède une structure moderne, en acier, avec une façade en granit gris-clair. L'intérieur a subi quelques changements après sa transformation en banque en 1929, mais a été restauré dans les années 1990. Une grande banque y a aujourd'hui installé ses bureaux.

La conception de la *Casa Calvet*, en 1898, représente l'œuvre de Gaudí à l'âge de la maturité. Le bâtiment abrite

des magasins au rez-de-chaussée, la résidence du propriétaire au premier étage et des appartements à louer aux étages supérieurs. Son caractère sculptural, exprimé dans ses façades de pierre et notamment dans ses intérieurs, est devenu tout particulièrement marqué. Gaudí a introduit ici l'utilisation d'une maquette en plâtre pour l'aider dans la conception spatiale, comme il le fera couramment dans son travail par la suite.

En 1898, on commanda à Gaudí une église pour la Colònia Güell, une communauté travaillant dans l'industrie du textile aux abords de Barcelone. Gaudí réfléchit au projet pendant 10 ans. Les travaux débutèrent en 1908, mais furent interrompus en 1914, alors que seule la crypte était achevée. Gaudí se servit de cette structure unique pour faire des expériences sur la construction en briques et en pierre, poussant les possibilités des structures catalanes traditionnelles jusqu'à leurs limites les plus extrêmes. Les colonnes et les voûtes reflètent les lignes de force structurelles et, associées à des mosaïques et à des vitraux, créent un effet spatial exceptionnel.

La villa résidentielle de Figueras, ou *Casa Bellesguard*, a été créée en 1900. C'est un édifice se dressant, seul, sur une colline en surplomb de Barcelone. De plan carré, elle comporte une grande tour, une façade élaborée en pierre et en carreaux de céramique, et des intérieurs blancs tout en courbes. Le caractère de l'édifice fait référence aux traditions catalanes. Les anciennes ruines médiévales du site ont été intégrées à l'aide d'un viaduc doté de piliers inclinés et de voûtes, préfigurant le parc Güell.

La Casa Batlló (1904-1907) est une résidence urbaine de Barcelone appartenant à Josep Batlló i Casanovas. Engagé pour remodeler un bâtiment existant, Gaudí fit de celui-ci l'une de ses œuvres les plus caractéristiques et les plus connues, à l'aide de lignes libres, de mosaïques et de lignes de toit élaborées. Il ajouta un étage supplémentaire et façonna le toit en forme d'immense dragon, au moyen de cheminées ornées de mosaïques pleines d'imagination. L'intérieur, avec ses développements spatiaux complexes et son usage habile de panneaux et de revêtements de bois, est particulièrement réussi.

En 1902-1904, l'évêque Campins a commandé à Gaudí une étude de la rénovation et de la restauration de la cathédrale gothique de Palma de Majorque, *la Seu*, datant d'environ 1300 à 1600. La façade ouest fut reconstruite en 1855 en style néo-gothique, après un tremblement de terre. Le projet de Gaudí entraîna des changements spatiaux et structurels, et la nouvelle conception de divers détails, particulièrement autour de l'autel principal. Il enleva les grandes structures du chœur traditionnel, plaçant les éléments sur les côtés et ouvrant la nef centrale, faisant ainsi passer le nombre de places de 200 à environ 2000.

Histoire

Antoni Gaudí est né en 1852 à Reus, petite ville au sud de Barcelone, et mort en 1926 dans un accident de la route. Dans la Catalogne de la fin du XIXe siècle, le contexte intellectuel est marqué par le *Modernisme*, mouvement qui s'étend d'environ 1880 à la première guerre mondiale, parallèlement à des courants comme le naturalisme, les *Arts and Crafts* et l'Art Nouveau. Il était motivé par un

retour aux traditions en tant qu'expression de l'identité nationale, ainsi que par l'introduction de techniques et matériels modernes dans le cadre du progrès. Le Modernisme en Catalogne différa des autres mouvements en ce qu'il acquit une importance particulière pour l'identité culturelle populaire. Il s'exprima dans la littérature et la musique, mais aussi dans la peinture, la sculpture, les arts décoratifs et l'architecture. Les Catalans étaient très au fait des idées de Viollet-le-Duc, John Ruskin, Macintosh et autres. Parmi les architectes les plus connus, on compte, outre Gaudí, difficile à classer, Lluís Domènech i Montaner, dont les principales œuvres à Barcelone sont elles aussi inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les biens individuels appartiennent à des particuliers, à des organisations ou à des institutions publiques. L'église de la Sagrada Familia appartient à la *Junta Constructora del Tempel de la Sagrada Familia*, les pavillons du domaine de Güell appartiennent à l'université de Barcelone, la crypte de la colonia Güell aux autorités locales, et le palais épiscopal d'Astorga à l'évêché.

Les biens proposés pour inscription ont tous été classés bien d'intérêt culturel en 1969, et sont protégés juridiquement en tant que monuments nationaux. Ils sont également reconnus dans les plans directeurs d'urbanisme et les plans de gestion du patrimoine.

Structure de la gestion :

Il existe un plan de gestion globale pour les biens proposés pour inscription de façon à assurer une protection et un usage responsable, en respectant des normes élevées de protection.

En 2002, une instance sous-régionale a été établie pour coordonner le régime de gestion. La gestion quotidienne pratique des biens individuels est aux mains des propriétaires et/ou des autorités locales compétentes.

Ressources :

Chaque bien proposé pour inscription dispose de fonds différents, en fonction de son propriétaire et de sa localisation. Un personnel permanent d'entretien est affecté aux biens publics. La Sagrada Familia occupe 80 personnes, la Casa Batlló 40 et la cathédrale de Majorque 54.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : ... L'œuvre de Gaudí, dans son ensemble, trouve son caractère exceptionnel dans une vitalité qui lui a permis d'exprimer sentiments, idées, images, expériences et par-dessus tout connaissance de son époque, en cette fin du XIXe siècle et ce début du XXe siècle. L'œuvre de Gaudí regroupe art et technique de telle sorte que ces deux composants ne peuvent être séparés, parce qu'il était en même temps un architecte, un bâtisseur, un artiste, un

ingénieur en structure et un artisan dont l'objectif était de créer une *œuvre d'art totale*.

Critère ii : Les œuvres de Gaudí présentent différentes influences et, dans le même temps, elles sont un modèle pour les futurs architectes et artistes qui devaient façonner le XXe siècle. En effet, on trouve en lui les influences de John Ruskin (Renouveau de l'architecture médiévale), des pré-raphaélites et de William Morris (Renouveau des arts et métiers traditionnels), Viollet-le-Duc (utilisation du style gothique en réponse à l'architecture nouvelle) et des symbolistes (architecture liée aux formes naturelles). Mais l'architecture de Gaudí est également devenue un modèle pour les rationalistes (qui voyaient en Gaudí un grand bâtisseur de structures, un géomètre), les Expressionnistes (ils considéraient Gaudí comme le meilleur représentant de la notion de l'œuvre d'art totale), les surréalistes (pour qui Gaudí était l'architecte représentant le mieux l'univers de l'imagination par ses formes imprévues) et le mouvement d'avant-garde en général (les formes et techniques de Gaudí préfiguraient beaucoup des formes et techniques essentielles du XXe siècle : collage, grattage, sculpture abstraite, assemblage, nouveaux symbolismes, ...).

Critère iii : Les œuvres de Gaudí constituent un témoignage exceptionnel du patrimoine architectural des années 1900. Elles sont uniques et extrêmement rares. Bien qu'elles soient généralement considérées comme des chefs-d'œuvre du style moderniste/moderne, ce sont toutes des pièces uniques, nées d'un esprit magnifique qui a créé son propre style, et à ce titre, elles ne peuvent être comparées aux œuvres de ses contemporains. En fait, Gaudí est considéré comme un *rara avis* et, peut-être de ce fait, l'architecte le plus créatif du XXe siècle.

Critère vi : Les œuvres de Gaudí sont directement associées à la grande époque culturelle dont la Catalogne a été le théâtre, entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. En fait, elles figurent parmi les principaux exemples architecturaux de cette époque.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien proposé pour inscription en septembre 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

Chaque bien a eu sa propre histoire. Certains ont été bien préservés et en usage continu, comme la Casa Vicens et la Torre Figueres Bellesguard. L'œuvre de Gaudí sur la Sagrada Familia, le palais épiscopal d'Astorga, la cathédrale de Majorque, la Casa Batlló et les pavillons du domaine de Güell ont fait l'objet de récents travaux de conservation et de restauration. En fait, la construction de la Sagrada Familia se poursuit actuellement, d'après les plans de Gaudí. La crypte de la Colonia Güell a été restaurée, et dotée d'une nouvelle terrasse supérieure. El Capricho est resté à l'abandon pendant plusieurs années, et a été restauré, certains éléments perdus ayant été en partie

reconstruits. Le couvent de Les Teresianas a été restauré après quelques changements d'usage. De même, la Casa de Botines à Léon a récemment été réhabilitée, en rendant à certains espaces modifiés leur forme d'origine.

État de conservation :

L'état de conservation des biens est généralement assez bon, voire parfois excellent, en partie du fait de la récente restauration de plusieurs biens.

Gestion :

Les biens proposés pour inscription sont gérés individuellement par les institutions ou les autorités compétentes. Parallèlement, il existe aussi une commission générale de gestion, chargée d'orienter les décisions concernant l'entretien des biens. Cette commission deviendra permanente si la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est acceptée.

Les zones proposées pour inscription se limitent généralement au bâtiment, chaque bien ayant sa propre zone tampon. Dans le cas des biens situés dans le parc ou entourés d'un jardin, celui-ci deviendrait la zone tampon. Pour les édifices en zone urbaine, la zone tampon est formée de parcelles adjacentes, conformément aux dispositions légales catalanes. Les bâtiments situés dans Barcelone s'inscrivent également dans la zone de conservation urbaine, qui fait partie d'une seconde zone tampon plus générale, garantissant le contrôle total de l'urbanisme. Dans le cas de la crypte de la colonia Güell, un plan directeur de conservation couvre toute la Colonia, y compris le site industriel et la zone résidentielle. Généralement, on peut juger ces dispositions suffisantes.

Analyse des risques :

Les édifices proposés pour inscription ne sont pas sujets à des risques précis.

Authenticité et intégrité

Globalement, tous les édifices présentent un degré raisonnable d'authenticité. Dans l'ensemble, les biens proposés pour inscription ont conservé une bonne relation avec leur environnement, qu'il soit urbain ou naturel. Certains des biens n'ont pas changé au fil du temps et n'ont connu que des travaux de conservation et de réparation. C'est le cas de la Casa Vicens, de la tour de Bellesguard, du palais épiscopal d'Astorga et de la cathédrale de Palma. La Casa Calvet a connu un usage ordinaire, avec quelques changements mineurs dans les intérieurs. La Casa Batlló, récemment restaurée, a conservé une grande partie de ses traits d'origine et de son authenticité. Par ailleurs, certains édifices ont fait l'objet de changements et de travaux de restauration ultérieurs ou de reconstruction partielle. Parmi ceux-ci : la Casa de Botines, El Capricho et le collège de Les Teresianas. La restauration a cependant été exécutée correctement.

La crypte de Gaudí dans la Colonia Güell fut la seule partie édifiée d'un grand projet de construction. Par la suite, une terrasse provisoire fut construite au-dessus de la crypte, mais elle est tombée progressivement en

décrépidité. Il y a également eu des problèmes structurels, dus au fait que les piliers n'ont pas reçu la charge prévue. Ces dernières années, la structure a été restaurée, conservant et consolidant la crypte construite par Gaudí, mais remplaçant la terrasse provisoire du toit par une nouvelle terrasse et un nouvel escalier. Le projet a soulevé un débat en Espagne. Néanmoins, les travaux de Gaudí sur la crypte ont été correctement restaurés et n'ont pas perdu leur authenticité. La nouvelle terrasse est basée sur les critères modernes de conception, mais ne cause pas de problèmes visuels aux visiteurs approchant le site. En fait, l'intégrité générale du site a été conservée de façon raisonnable.

Dans le cas de la Sagrada Família, l'authenticité de la partie construite par Gaudí, c'est-à-dire la façade de la Nativité et la crypte, a été préservée du point de vue du matériau, de la forme et de la façon. Évidemment, le travail de construction du site se poursuit aujourd'hui. Le cadre des travaux que Gaudí a personnellement terminés doit donc être considéré dans le contexte général du projet qu'il avait lui-même prévu et qui est actuellement en cours d'achèvement, d'après les preuves vérifiées « archéologiquement » et des directives élaborées scientifiquement.

Évaluation comparative

Les travaux de Gaudí peuvent être envisagés dans le contexte de la société moderne en pleine évolution de la fin du XIXe siècle. Dans les arts et l'architecture, cette période a donné naissance à différents mouvements, qui ont porté des noms différents en fonction des pays. On parle par exemple d'*Art Nouveau* en Belgique (Victor Horta), de *Secessionstil* en Autriche (Wagner, Loos), de *Jugendstil* en Europe centrale et en Europe du nord, de *Style Nouveau* ou de *Modernist Art* au Royaume-Uni (Macintosh), de *Liberty* en Italie, et de *Modernisme* en Catalogne. Ces tendances ne se sont pas limitées à l'Europe occidentale, et on les retrouve aussi dans d'autres pays.

Dans ce contexte, le travail d'Antoni Gaudí a toujours occupé une position particulière, et non associée directement à un mouvement ou à un style particulier. En Catalogne, le Modernisme est devenu un mouvement culturel rassemblant les arts et la littérature. Il s'est également inscrit dans un mouvement patriotique fort, tendant à le relier aux traditions tout en visant la modernité. En Espagne, ce mouvement s'est essentiellement limité à la Catalogne ou à la contribution des artistes ou architectes catalans ; les bâtiments reflétant des tendances similaires dans d'autres régions (Astorga, Léon, Comillas, Mayorque) étaient généralement associés à la Catalogne. S'il y a plusieurs autres architectes réputés en Catalogne, comme Lluís Domènech i Montaner (Palais de la musique), l'œuvre d'Antoni Gaudí a été reconnue comme la plus remarquable, en ce qu'elle reflète toutes les facettes du Modernisme catalan.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'œuvre d'Antoni Gaudí a déjà été reconnue pour sa valeur universelle exceptionnelle par l'inscription de trois de ses créations (parc Güell, Casa Milá, Palais Güell) sur la Liste du patrimoine mondial en 1984, sur la base des critères i, ii et iv. « Ces œuvres d'Antoni Gaudí (1852-1926) peuvent être jugées véritablement universelles, à la lumière des sources culturelles variées qui les ont inspirées. Elles traduisent un style éclectique et très personnel qui s'est exprimé en toute liberté non seulement dans le domaine de l'architecture mais aussi dans l'art des jardins, la sculpture et toutes les formes d'art décoratif ».

Les douze édifices de la présente proposition d'inscription représentent divers aspects de son travail, complémentaires des biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ils vont de son premier grand projet, la Casa Vicens, à son œuvre la plus ambitieuse, la Sagrada Família. Tout au long de sa carrière, Gaudí a montré un immense talent d'observation et de sélection créative dans le « thésaurus » historique de la Méditerranée et des traditions propres à la Catalogne. À cet égard, son œuvre est également profondément symbolique. Parallèlement, il était au fait des techniques novatrices du développement industriel, étant associé à la famille de Güell, qui représentait le développement industriel le plus avancé de la région et de l'époque. En conséquence, ses projets architecturaux ne sont pas seulement novateurs dans leur qualité esthétique mais aussi dans la technologie de la construction.

On compte environ une centaine d'œuvres de Gaudí. Certains sont des projets majeurs, d'autres des travaux mineurs. Une vingtaine de ses édifices sont protégés à l'échelon national. Les projets proposés pour inscription documentent clairement les divers aspects de sa vie créative et représentent plusieurs thèmes différents : des villas résidentielles (la Casa Vicens, El Capricho), des résidences de luxe (Casa Batlló), des immeubles, des espaces commerciaux et des espaces de bureaux (Casa Calvet, Casa de Botines) ainsi que des édifices religieux (la Sagrada Família, l'église de la Colonia Güell, le palais épiscopal d'Astorga et le collège de Les Teresianas). Son travail sur la cathédrale de Majorque représente la restauration et la modernisation d'un ensemble religieux. Les bâtiments sélectionnés représentent une élaboration sur divers thèmes, comme ceux associés à l'introduction de la lumière et à l'illumination, l'un des axes centraux de sa conception, qui ont conditionné les solutions adoptées en matière d'espace intérieur et les détails comme les escaliers.

Comme indiqué précédemment, toutes les œuvres de Gaudí représentent une quête permanente de l'innovation et de la perfection. Dans le même temps, dans l'histoire de l'architecture, certains de ses projets se distinguent par leur importance par rapport aux autres et comme étant reconnus comme les plus représentatifs. Considérant que la *Convention* n'a pas vocation à protéger tous les biens présentant un grand intérêt, mais seulement une sélection des plus remarquables d'entre eux du point de vue international et bien que reconnaissant l'intérêt de tous les monuments proposés pour inscription pour la carrière créative de Gaudí, les œuvres de Gaudí les plus

remarquables sont : son travail sur la Sagrada Família, la Casa Vicens, la Casa Batlló, et la crypte de la Colonia Güell. Ces biens sont également ceux qui ont le mieux préservé leur intégrité et leur authenticité, et ils méritent incontestablement d'être ajoutés aux biens déjà inscrits.

Évaluation des critères :

Critère i : Les travaux d'Antoni Gaudí, dans leur ensemble, apportent une contribution créative exceptionnelle et remarquable au patrimoine de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Son travail plongeait ses racines dans le caractère particulier de l'époque, puisant dans des sources patriotiques et traditionnelles d'une part, et dans l'évolution technique et scientifique de l'industrie moderne de l'autre. L'œuvre de Gaudí est un reflet exceptionnel de toutes ces différentes facettes de la société.

Critère ii : L'œuvre de Gaudí est une synthèse exceptionnelle et créative des divers courants des influences littéraires et artistiques du XIXe siècle, incluant le mouvement des *Arts and Crafts*, le symbolisme et l'expressionnisme, mais aussi le rationalisme. Mais Gaudí a aussi préfiguré et influencé bon nombre des formes et techniques propres au Modernisme du XXe siècle.

Critère iii : La proposition d'inscription propose ce critère. Cependant, s'il est convenu que l'œuvre de Gaudí est un témoignage du patrimoine architectural du début des années 1900, ces aspects peuvent être considérés comme mieux couverts par les autres critères.

Critère vi : La proposition d'inscription propose ce critère, considérant que « les œuvres de Gaudí sont directement associées à la grande époque culturelle qui eut lieu en Catalogne entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle ». En fait, le travail de Gaudí est particulièrement associé au Modernisme qui s'est développé en Catalogne, particulier pour ses tendances patriotiques et traditionnelles, qui promouvait parallèlement les dernières avancées en matière de techniques et d'évolution socio-économique. À cet égard, on peut le considérer comme un exemple plus représentatif et exceptionnel que les œuvres des autres architectes catalans.

Critère iv : Les réalisations d'Antoni Gaudí déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial l'ont également été sur la base de ce critère, particulièrement le parc Güell. Ce même critère est également jugé valable pour l'extension, en tenant compte de la contribution créative de Gaudí au développement de la typologie architecturale du XXe siècle. Cela inclut des palais résidentiels, des villas et des immeubles, des bureaux et des ensembles religieux.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension en ce qui concerne les édifices suivants : la façade de la Nativité et la crypte de la Sagrada Família, la Casa Vicens, la Casa Battlo et la crypte de la Colonia Güell, et inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii et iv* :

Critère i : L'œuvre d'Antoni Gaudí représente une contribution créative exceptionnelle et remarquable au développement de l'architecture et de la construction de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle.

Critère ii : Le travail de Gaudí représente un important échange de valeurs, étroitement associé aux courants culturels et artistiques de son temps représentés par le Modernisme catalan. Il a anticipé et influencé bon nombre des formes et des techniques qui ont joué un rôle dans le développement de la construction moderne au XXe siècle.

Critère iv : L'œuvre de Gaudí comporte plusieurs exemples remarquables de la typologie de construction de l'architecture du début du XXe siècle, résidentielle et publique, une architecture pour le développement de laquelle il joua un rôle créatif majeur.

ICOMOS, avril 2005



Casa Vicens



Sagrada Família



Casa Batlló



Crypte de la colònia Güell

Les beffrois (France)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

<i>Etat partie :</i>	France
<i>Bien proposé :</i>	Les beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie
<i>Lieu :</i>	Région : Nord-Pas-de-Calais et Picardie Départements : Nord (11 villes) Pas-de-Calais (6 villes) Somme (6 villes)
<i>Date de réception :</i>	19 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Le bien proposé est une *extension transfrontalière* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales.

Les 23 beffrois de la Région Nord-Pas-de-Calais et Picardie (correspondant aux 3 départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme), proposés en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial, font partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire et donc à un même groupe socio-culturel transfrontalier, en continuité avec les 30 beffrois belges (de Flandre et de Wallonie) inscrits sur la liste en 1999.

De fait, l'intitulé de la proposition de classement :

Beffrois de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Picardie, fait référence à la terminologie des anciennes provinces françaises, telles qu'elles existaient avant la Révolution de 1789. Deux provinces (Flandre et Hainaut) se sont trouvées séparées par les hasards de l'histoire et se situent aujourd'hui de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Conséquemment, une grande part des remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 et concernant les beffrois de Flandre (Belgique), peuvent s'appliquer au présent dossier.

Du point de vue architectural, tous les beffrois sont construits sur un plan vertical similaire, adapté aux fonctionnalités multiples du bâtiment et comprenant 4 niveaux :

- les fondations (la partie la plus basse de la tour),
- la souche (le corps de la tour, de forme carrée),
- la partie sommitale (partie supérieure, pour la surveillance en général),
- la couverture (le plus souvent, une toiture en flèche).

2. LE BIEN

Description

Outre la structure architecturale propre à la plupart des beffrois, ces derniers, en tant que tours *communales*, présentent une grande diversité typologique liée à la fois :

- à l'histoire des communes,
- à la période de construction,
- aux matériaux régionaux et/ou locaux,
- aux maîtres d'œuvre.

Voici les différentes typologies :

a/ Les catégories :

- les beffrois civils : tours de villes (exemples, dans le dossier de proposition d'inscription : les beffrois de Douai, Saint-Riquier, Arras, Bailleul, etc.),
- les beffrois d'église : tours – clochers (exemples, dans le présent dossier : la Tour Saint-Eloi à Dunkerque et la Tour Saint-Martin à Cambrai).

b/ Le beffrois dans la configuration urbaine :

- les beffrois isolés dans le tissu urbain (ex : Saint-Riquier) ;
- les beffrois rattachés à une halle (ex : Bergues) ;
- les beffrois rattachés à l'hôtel de ville (ex : Douai).

c/ Le style architectural :

La période de première construction des beffrois s'étale du XI^e au XVII^e siècle. On distingue :

- les beffrois de style roman (ex : Boulogne) ;
- les beffrois de style gothique (ex : Arras) ;
- les beffrois de style renaissance (ex : Comines) ;
- les beffrois de style baroque (ex : le bulbe du beffroi de Comines).

d/ Les matériaux de construction :

Leur rôle fut capital tant pour l'aspect technique que pour l'esthétique.

- Du XI^e au XIV^e siècle, la plupart des édifices civils sont en bois ;
- Le XV^e au XIV^e siècle marque le triomphe de la pierre ;

- Du XVe au XVIIIe siècle, règne la diversification des matériaux employés (y compris l'usage de la *brique*).

La proposition d'inscription décrit de façon détaillée et très claire chacun des 23 beffrois présentés.

Histoire

Si les villes italiennes, allemandes et anglaises se sont surtout attachées à construire des hôtels de ville, l'on a, dans une partie de l'Europe du Nord-Ouest (aujourd'hui la France, la Belgique et les Pays-Bas), davantage mis l'accent sur l'édification de beffrois, avant même d'envisager un hôtel de ville.

La densité de beffrois est la plus forte dans les régions où la société féodale était la plus rigide, en particulier en France et dans le Comté de Flandre (Belgique).

Dès son origine, le beffroi est érigé comme signe de l'autonomie communale obtenue par une charte et comme symbole même des libertés. Aussi est-il sacralisé par les bourgeois.

En face du donjon (symbole des seigneurs) et du clocher (symbole des hommes d'Église), le beffroi, troisième tour dans l'espace urbain, symbolise par sa présence matérielle le pouvoir des échevins.

Au cours des siècles, les beffrois prennent d'autres significations : en raison du dynamisme commercial, ils représentent alors la puissance et la richesse des communes.

Mais, avec la centralisation monarchique, le pouvoir communal peu à peu décline et, entre le XVe et le XVIIIe siècle, le règne des beffrois va s'éteindre et ils vont finir par être vidés du sens qui s'attachait, dès l'origine, à leur édification.

Ce n'est qu'à partir de la Révolution française et avec l'émergence de la notion de patrimoine que le beffroi retrouve ses anciennes valeurs et qu'il est réinvesti de sens et de significations.

Au XIXe siècle, la commune est idéalisée et la renaissance symbolique du beffroi va s'accroître sous la IIIème République, en France, devenant un support idéologique contre les églises et les châteaux.

La croissance des villes au XXe siècle est aussi un facteur de développement des beffrois, qui redeviennent une marque de statut autonome et de prospérité.

De façon précise et complète, le dossier de proposition d'inscription présente, pour chacun des 23 beffrois, l'essentiel de l'histoire et de l'évolution à travers les époques :

- Nord :
Armentières : 1923-1934
Bailleul : 1923-1932
Bergues : 1952-1961
Cambrai : 1447-1474
Comines : 1927
Douai : 1387-1471

- Dunkerque (église Saint-Eloi) : début du XVe siècle.
Dunkerque (Hôtel de ville) : 1896-1901
Gravelines : 1827
Lille : 1929-1932
Loos : 1883-1884

- Pas-de-Calais :
Aire-sur-la-Lys : début du XVIIIe siècle
Arras : reconstruction en 1924-1932
Béthune : 1388
Boulogne-sur-mer : XIIe / XIIIe siècle
Calais : 1911-1923
Hesdin : 1875-1878

- Somme :
Abbeville : début du XIIIe siècle
Amiens : début du XVe siècle
Doullens : 1613
Luchoy : 1380
Rue : 1446
Saint-Riquier : 1283

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les beffrois présentés sont propriétés de l'administration communale correspondante et ont un statut d'*édifice public*.

Tous font l'objet :

- soit d'une protection au titre des Monuments historiques,
- soit d'une procédure de protection
- 8 beffrois sont classés antérieurement à la loi de 1913 : Bailleul, Douai, Dunkerque, Lille, Aire-sur-la-Lys, Arras, Béthune, Luchoy.

- 14 beffrois sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire : Armentières, Cambrai, Comines, Dunkerque (Hôtel de ville) Gravelines, Loos, Boulogne, Calais, Hesdin, Abbeville, Amiens, Doullens, Rue et Saint-Riquier.

- 1 beffroi dont la protection est en cours : (demande de classement formulée) Bergues.

Structure de la gestion :

- Échelon local :

L'administration communale assure la gestion générale et quotidienne du bien.

Un adjoint au maire est spécialement chargé de la culture et du patrimoine et, à ce titre, s'occupe spécialement de la gestion du beffroi.

- Échelon départemental :

Le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication) exerce, par ses architectes, ingénieurs et

techniciens, des missions de conservation, de conseil et de contrôle des travaux.

- Échelon régional :

La conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des affaires culturelles) remplit, à son niveau, l'ensemble des missions concernant la protection et la mise en valeur des Monuments historiques.

- Échelon national :

Le Ministère de la Culture et de la Communication intervient pour la protection des beffrois :

- par la *commission supérieure des Monuments historiques*,
- par la *Direction de l'Architecture et du Patrimoine*.

Ressources :

- Pour les beffrois classés :

Subventions de l'État sur montage d'un dossier pour restauration, réparation ou entretien.

Schéma de financement classique :

État : 50 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 30 à 50 %

- Pour les beffrois inscrits :

Subventions du préfet de région, sur proposition de la Conservation régionale des Monuments historiques.

Cette aide est plafonnée par la loi à 40 % du montant.

Schéma de financement classique :

État : 40 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 40 à 60 %

À ces sources de financement régies par la loi, peuvent s'ajouter des subventions de la Commission européenne pour les actions de valorisation du patrimoine, dans le cadre du Programme d'initiative Communautaire Interreg III, volet B qui concerne l'Europe du Nord-Ouest et donc l'aire culturelle des beffrois.

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme sont proposés en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Cette démarche s'inscrit tout naturellement dans la continuité du classement des beffrois de Belgique (Flandre et Wallonie) en 1999.

L'ensemble de ces beffrois, des deux côtés de la frontière, fait partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire culturelle (celle qui est déjà définie dans le dossier de la Belgique) et à un même groupe socio-culturel.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur les lieux et a examiné, en août 2004, chaque beffroi et son environnement.

Conservation

Historique de la conservation :

En tant qu'édifices communaux et comme symboles, les beffrois ont été l'objet d'un *entretien constant*.

Certains, touchés par les dommages de guerre, ont été minutieusement réparés et parfois reconstruits à l'identique dans certaines parties.

Tous sont protégés et mis en valeur.

Toutefois, l'on remarque souvent que la maintenance à l'intérieur des tours mériterait d'être renforcée.

Enfin, le problème des excréments des pigeons se pose presque partout.

État de conservation :

De manière générale, l'état de conservation des beffrois est satisfaisant, car les communes, propriétaires des édifices, entreprennent des travaux de réparation ou de restauration, dès qu'il est établi que cela est nécessaire.

Le dossier d'inscription donne un aperçu complet sur les travaux effectués depuis 1990, leur nature et les financements engagés.

Gestion :

Édifices protégés, les beffrois font l'objet de contrôles constants et périodiques, soit à la demande de la commune concernée, soit à l'initiative des services régionaux ou départementaux en charge du patrimoine.

Des rapports de visite sont régulièrement établis et, selon les dispositions légales ou réglementaires, un suivi du bien est assuré.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Les beffrois sont des édifices publics situés en milieu urbain et, le plus souvent, dans le noyau historique de la ville. Leur environnement immédiat est donc protégé et ils ne peuvent faire l'objet de pressions dues à l'urbanisation.

- Contraintes liées à l'environnement :

Les pluies sont considérées, en raison de l'humidité et des possibilités d'infiltration de l'eau, comme un facteur affectant le bien.

Aussi les beffrois doivent-ils faire l'objet d'une surveillance attentive : en particulier, pour la vérification

des étanchéités et pour le maintien en l'état du liant sur lequel sont montés les matériaux.

En ce qui concerne la pollution, une attention particulière est accordée à la circulation automobile.

Reste le problème des pigeons et de leurs déjections acides, problème qui n'est pas toujours résolu partout.

- Contraintes liées à l'environnement :

Il n'a pas été constaté de risques d'inondation, de coulées de boue, de séisme.

En tant qu'édifices publics, tous les beffrois font toutefois l'objet d'un contrat d'assurance les couvrant contre les dégâts des eaux, vols et incendies.

Authenticité et intégrité

Comme cela a été dit précédemment pour les beffrois de Flandre et de Wallonie, il serait fastidieux, voire impossible d'analyser le degré d'authenticité matérielle des 23 beffrois ici présentés.

Il faut plutôt parler d'*authenticité évolutive*.

De fait, la construction des beffrois a toujours été liée à des conditions matérielles en étroite relation avec les aléas de l'histoire, les conditions économiques et la situation sociale de l'époque.

Ils ont pourtant gardé continûment leur conception originale de base et les aménagements ou restaurations ultérieures n'ont pas altéré leur structure.

Évaluation comparative

Illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique, les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même. Les 23 beffrois de la région Nord-Pas-de-Calais et Picardie font partie d'une série de biens culturels caractéristiques de la France et de la Belgique – et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas – : les tours communales, support idéologique face donjons (tours seigneuriales) et aux clochers (tours ecclésiastiques). Ces beffrois étant en continuité avec les 30 beffrois de Belgique inscrits sur le Liste en 1999, les remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 peuvent s'appliquer dans le cas présent.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Aujourd'hui, alors que les pouvoirs qui s'exercent sur la ville sont radicalement différents de ceux du Moyen Âge, les beffrois restent encore chargés de sens et de symboles et constituent un élément urbain central et vivant.

La signification du beffroi s'est étendue à l'expression des libertés locales, à l'autonomie, voire à l'identité d'une ville ou, parfois, d'une région.

C'est ainsi que des villes, dans la région ici concernée, ont de jeunes tours :

Calais qui a inauguré son beffroi en 1925, et *Lille* en 1932 (on rappellera que Charleroi, en Wallonie, inaugura le sien en 1936).

Évaluation des critères :

Cette proposition étant présentée comme une extension d'un ensemble classé en 1999, il y a lieu de se référer aux mêmes critères ii et iv et à la même évaluation.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

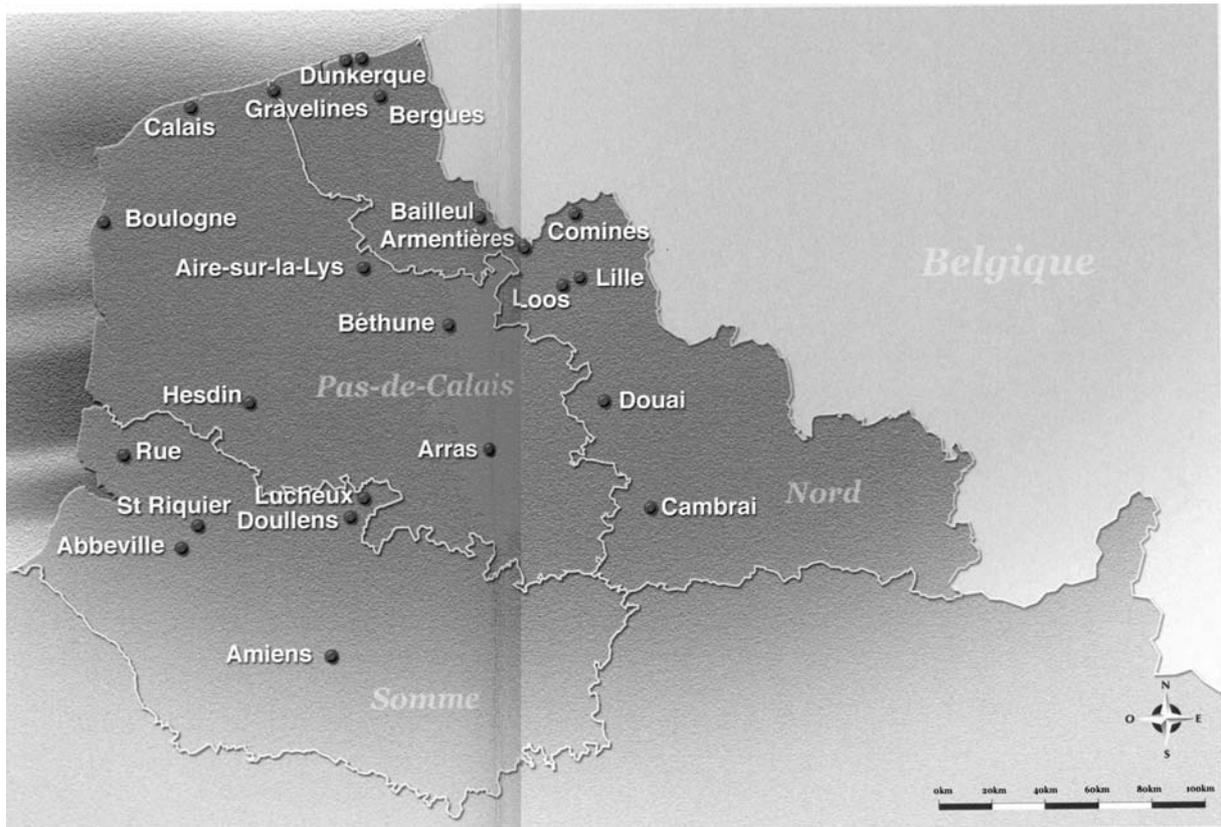
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des *critères existants ii et iv*.
3. Note le changement du nom du bien (y compris le beffroi de Gembloux) qui, ainsi étendu, devient : « Les beffrois de Belgique et de France ».
4. Décide que la liste des beffrois inscrits est désormais une liste close.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Belfroi d'Abbeville



Belfroi d'Armentières

Le beffroi de Gembloux (Belgique)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Belgique

Bien proposé : Le beffroi de Gembloux

Lieu : Gembloux, Région Wallonne,
Province de Namur

Date de réception : 1^{er} décembre 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Le bien proposé est une *modification mineure* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 Beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales, acquises par la suppression d'une abbaye, souveraine depuis le haut Moyen Âge. Le beffroi de Gembloux appartient à cette catégorie.

Situé à la pointe d'un éperon rocheux, ce beffroi est l'ancien clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur.

La commune de Gembloux, libérée du pouvoir ecclésiastique, acquit en 1797 cette église, la désaffecta et en fit la vente à un particulier qui devait, après 1825, finir par la démolir, épargnant seulement la tour avec ses vieilles *cloches*.

C'est cette tour donc, convertie en beffroi et pourvue en 1905 de cinq nouvelles cloches (dont le bourdon) et en 1962 d'un carillon, qui symbolise la liberté communale et rythme la vie publique.

Depuis 1906, elle est coiffée d'une flèche portant haut sur sa girouette les armoiries de la ville.

2. LE BIEN

Description

De plan rectangulaire, le beffroi compte trois étages sous sa flèche. Ses épaisses murailles en moellons de grès local sont revêtues d'un parement de briques cadré et strié de pierre bleue dans une composition propre au « style

traditionnel », d'influence gothique, en Flandre et en Wallonie :

Soubassement partiellement biseauté, harpes d'angle, cordons-larmiers soulignant des retraits de maçonnerie, chaînes horizontales reliant les ouïes, bandeaux de corniche.

Les grandes ouïes s'encadrent de la même pierre. Sous chacune d'elle est accroché un cadran d'horloge.

À l'est, la partie du mur où s'accrochait la nef de l'ancienne église est en moellons.

L'accès au rez-de-chaussée, à l'origine par l'intérieur de l'église, se fait aujourd'hui au sud.

La salle du rez-de-chaussée s'ouvrait largement sur la nef par une arcade. Elle est couverte d'un berceau de moellons en plein cintre.

Un escalier intra-mural coudé occupe l'angle sud-ouest et débouche dans le sol du premier étage, lequel s'abrite sous une haute voûte de moellons en berceau.

Le deuxième étage, un peu écrasé sous les poutrelles qui portent le beffroi, montre un parement en grande partie refait après l'incendie de 1905 et se creuse de grandes niches modernes.

Une échelle de meunier donne accès au dernier étage où se trouvent les cloches.

Histoire

Gembloux, petite commune de la Hesbaye occidentale, à la limite du nord de la province de Namur au contact avec celle du Brabant, est mieux connue par sa tradition de coutellerie et sa Faculté des Sciences Agronomiques que par son histoire, encore moins son archéologie.

De fait, à l'exception de quelques sépultures mérovingiennes découvertes dans la périphérie de Gembloux, cette région semble bien désertée entre le Ve et le VIIe siècle. Ce n'est dans un paysage de campagnes en friche, qu'au VIIe siècle que l'on conquiert le promontoire rocheux dominant l'Orneau.

Il faudra, toutefois, attendre le Xe siècle pour voir l'implantation sur ce site d'une abbaye bénédictine. Celle-ci acquiert des droits économiques importants, après la croissance du village de Gembloux, dès le XIe siècle, et son élévation au rang de localité marchande à fonction régionale.

Le fondateur de cette abbaye aurait érigé, sur son domaine une habitation avec donjon, en même temps qu'il jetait les bases de l'église unique la jouxtant, paroissiale et conventuelle, dédiée au Saint-Sauveur, munie d'une tour-clocher.

Cette tour témoigne, jusqu'aujourd'hui, des restaurations effectuées après les incendies de 1136, 1185, 1678 et 1905 notamment.

L'étude architecturale et l'analyse archéologique permettent de proposer, dans l'état actuel des connaissances, la chronologie suivante :

- XIIe siècle (après notamment, les incendies de 1136 puis de 1186) : deux premiers niveaux tout en moellons ; l'arcade et la fenêtre ouest du rez-de-chaussée ; l'escalier intra-mural ; les archères de l'étage et la fenêtre vers la nef.
- XVe siècle (en 1478, il est mentionné un surhaussement pour « la tour de l'horloge ») : nouveau berceau, au second niveau et reconstruction partielle du troisième.
- XVIe siècle (plutôt vers la fin) : revêtement des parois extérieures par une maçonnerie de briques et de pierre calcaire bleue.

Remarque : une gravure de 1605-1608 évoque cette « carapace ».

- XVIIIe siècle (entre 1730-1735 et 1761, année où la restauration de l'église est déclarée achevée) après les importants dégâts causés par l'incendie de 1678 ; restaurations, construction de l'actuel étage des cloches, de style classique, sous une flèche octogonale.
- Peu après 1810 (lors de la conversion de la « tour » en « beffroi ») : réfection du soubassement ; obturation de l'ancienne communication entre le rez-de-chaussée et la nef ; création d'une entrée au Sud.
- 1887-1896 : vaste restauration, comprenant le remplacement à l'identique d'une grande partie des parements de briques des XVIe et XVIIe siècles et la création de deux encadrements en pierre pour les cadrans sud et ouest.
- 1905-1906 : après l'incendie du 12 septembre 1905, réparations intérieures et construction de la flèche bulbeuse actuelle du beffroi.

Politique de Gestion

Dispositions légales :

Le beffroi fait partie du domaine de la ville de Gembloux.

Protégé en tant que monument aux termes de l'arrêté royal du 13 janvier 1977, il jouit de la protection juridique la plus élevée.

En outre, le règlement communal d'urbanisme définit les règles de protection et / ou de construction aux abords du beffroi et dans la zone tampon.

Dans cette zone, des règles spécifiques sont applicables pour le gabarit, les matériaux, l'implantation, le traitement des façades ainsi que pour la préservation des points de vue remarquables sur le beffroi.

Structure de la gestion :

En sa qualité de propriétaire du bien, l'*Administration Communale* assure la gestion du beffroi.

Le second acteur de la gestion, pour les permis de travaux sur l'édifice et pour les primes et subsides publics (avec le suivi technique du chantier) est le *Ministère de la Région Wallonne*, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Ressources :

Les travaux d'entretien et d'aménagement sont financés sur le budget de la commune.

La Région Wallonne accorde, pour sa part, outre l'appui des services scientifiques et techniques, de subsides pour les travaux de restauration (pouvant atteindre jusqu'à 80 % du coût total des travaux).

Justification émanant de l'État Partie (résumé)

Il s'agit d'une « proposition de modification mineure de la délimitation de la série des beffrois de Flandre et de Wallonie permettant d'inclure le beffroi de Gembloux en Wallonie ».

Cette proposition est présentée comme une *extension* de l'ensemble de 30 beffrois inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

Pour la justifier, l'on invoque également les critères précédemment retenus : ii et iv.

Enfin, il est rappelé que, comme les autres beffrois, le beffroi de Gembloux est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique transfrontalier.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien n'a pas été visité mais, à l'étude des documents fournis par les autorités belges, l'ICOMOS est assuré qu'il est conforme aux exigences des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation

Historique de la conservation :

Le beffroi est un édifice classé et un monument public, son entretien est permanent et sa conservation est assurée conformément :

- * aux normes communales,
- * à l'appréciation du service du patrimoine de la Région Wallonne.
- * à l'avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

État de conservation :

Le bâtiment est dans un bon état sanitaire. Il n'est constaté ni champignon ni mэрule. La ventilation naturelle est assurée à tous les étages. Une protection spéciale contre les dégâts des oiseaux a été mise en place.

Chaque année, le service de Prévention (Ville de Gembloux) procède à la visite approfondie du monument et à la vérification des escaliers d'accès aux étages et des installations électriques.

Chaque année, l'Office du Tourisme (Ville de Gembloux) mesure, sur enquête, le taux de fréquentation du monument par les visiteurs.

Tous les 5 ans, le Ministère de la Région Wallonne met à jour la fiche d'état sanitaire du monument classé.

Gestion :

Le beffroi et sa zone tampon bénéficient de la plus haute protection en vertu :

du plan de secteur, élaboré par la Région Wallonne et approuvé par son Gouvernement le 17 mai 1986 ;

du règlement communal d'urbanisme et du schéma de gestion, élaborés par la ville de Gembloux, adaptés par son Conseil Communal et approuvés par la Région Wallonne en 1996 ;

de l'arrêté royal du 13 décembre 1976 édictant un *règlement général sur les bâtisses*, applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme ;

de la circulaire ministérielle du 4 août 1986 relative à la *mise en oeuvre des atlas du sous-sol archéologique* des centres urbains anciens.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Le centre historique où se situe le beffroi étant une zone de protection urbanistique, toute construction qui ne serait pas intégrée dans le site est interdite.

- Contraintes liées à l'environnement :

Le beffroi est situé dans une zone piétonne et n'est donc pas soumis aux nuisances de la circulation routière.

- Catastrophes naturelles :

Le bien est protégé contre la foudre. Sa situation sur un promontoire rocheux le prémunit contre tout risque d'inondation.

- Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme :

L'ouverture au public est limitée : 30 personnes au maximum par groupe.

La visite s'effectue sous surveillance et elle est parfaitement maîtrisée.

Authenticité et intégrité

Situé dans une position (éperon rocheux) dont l'intégrité a été préservée à travers les siècles, le beffroi de Gembloux est un ancien clocher d'origine romane. Son authenticité ne pose pas de problème, malgré les dégâts subis par le monument, les restaurations et les réaménagements substantiels.

Comme pour d'autres beffrois inscrits sur la liste du patrimoine mondial, l'authenticité de celui-ci doit se mesurer en considérant sa valeur symbolique, la permanence de son existence depuis le XIe siècle au moins, et la continuité de sa fonction.

Évaluation Comparative

Les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même.

Celui de Gembloux s'insère, par son histoire et ses caractéristiques, dans l'ensemble de Wallonie (6 biens) et de Flandre (24 biens) déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

À juste titre, le dossier de proposition d'inscription rapproche le beffroi de Gembloux au beffroi de Thuin, ancien clocher également et lui aussi d'origine romane, dégagé après la destruction de l'église à laquelle il était fonctionnellement lié.

Valeur Universelle Exceptionnelle

Déclaration générale :

Comme les autres beffrois déjà inscrits sur la liste, le beffroi de Gembloux constitue un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales (acquises à la Révolution) par la suppression d'une abbaye.

Il est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique.

Évaluation des critères :

Les beffrois sont d'éminents représentants de l'architecture civile et publique en Europe. De par la variété de leur typologie « fonctionnelle » et l'évolution de leurs formes (essentiellement l'évolution du « donjon seigneurial » vers le « donjon communal ») les beffrois représentent un élément capital de l'architecture civile en Europe, à partir du XIIIe siècle.

Le critère ii peut donc justifier l'inscription.

Les beffrois sont des constructions uniques qui témoignent de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre (dans son acception historique) à partir du Moyen Âge. Les beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation conduisant à une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité.

Le critère iv peut donc justifier également l'inscription.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

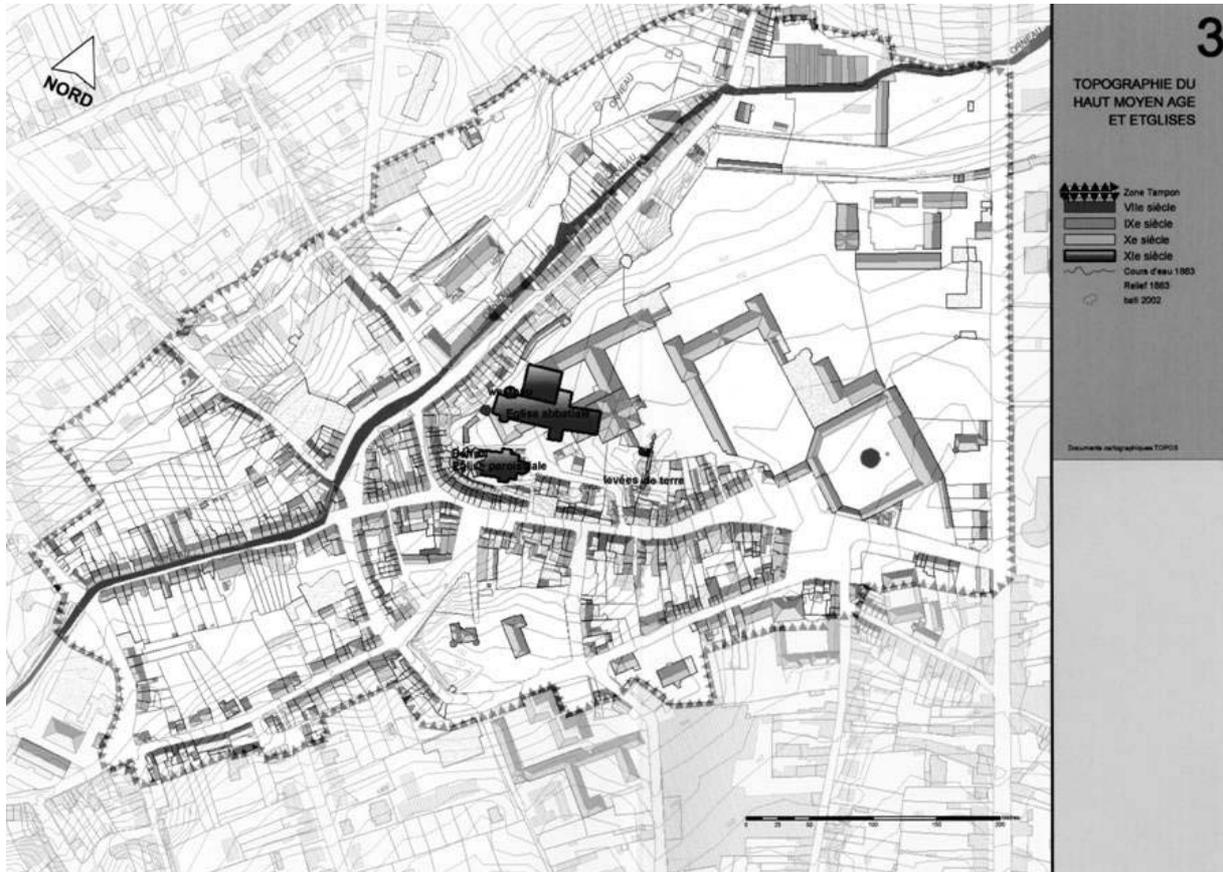
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve cette modification mineure sur la base des ***critères existants ii et iv.***

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du beffroi de Gembloux



Les cloches

Gjirokastra (Albanie)

No 569 rev

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République d'Albanie
<i>Bien proposé :</i>	La ville-musée de Gjirokastra
<i>Lieu :</i>	Région de Gjirokastra
<i>Date de réception :</i>	3 octobre 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, il s'agit d'une ville historique encore habitée.

Brève description :

La ville historique de Gjirokastra, dans le sud de l'Albanie, est un exemple rare de ville ottomane bien préservée, construite par de grands propriétaires terriens. La ville se trouve dans la vallée du Drinos. La ville s'articule autour de l'ancienne citadelle du XIII^e siècle. L'architecture se caractérise par la construction de maisons à tourelles (le *kule* turc), dont Gjirokastra présente plusieurs exemples exceptionnels.

2. LE BIEN

Description

La ville-musée de Gjirokastra se trouve dans le sud de l'Albanie, dans la vallée du Drinos, pas très loin de la frontière grecque. La région abrite certains des plus riches patrimoines de l'Albanie, couvrant une période qui s'étend de la Préhistoire à l'Empire ottoman. Du XIV^e au XIX^e siècle, Gjirokastra, de petit poste militaire, devint le pôle commercial, administratif et résidentiel d'une région agricole composée de grands domaines. Elle occupe une position centrale à l'ouest de la vallée du Drinos, sur les versants nord-est du mont Mali i Gjerë, qui sépare la vallée de la région méditerranéenne. La zone proposée pour inscription couvre un site de forme irrégulière, d'un diamètre d'environ 1 km. La zone tampon s'étend sur quelque 200 m de plus aux alentours de la zone proposée pour inscription. Aujourd'hui, la ville compte 25 000 habitants.

La citadelle (Kalaja), avec le château, forme le point central du peuplement. Elle date du XIII^e siècle. À l'époque centre féodal, elle acquit plus tard des fonctions

résidentielles, et resta utilisée tout au long de la période ottomane. Au début du XIX^e siècle, elle fut agrandie, et une partie de l'ancien noyau fut reconstruite. La citadelle mesure environ 500 m de long sur 50-100 m de large, suivant le sommet tout en longueur de la colline. Les structures historiques ont été bâties en pierre, avec du mortier de chaux, et sont toujours debout bien que le site soit en ruines. Elles sont couronnées par plusieurs tours défensives aux plans de différentes formes (rectangulaire, polygonale et circulaire). Il y a trois entrées : la plus ancienne se trouve au nord, les deux autres datent de la phase d'élargissement au XIX^e siècle. La citadelle comporte des réservoirs souterrains pour stocker l'eau acheminée par un aqueduc, qui, avec une dizaine de kilomètres de long, était l'un des plus longs de l'époque.

Le développement en dehors de la citadelle commença au XIV^e siècle, et connut son apogée au XVII^e siècle. Les quartiers résidentiels se sont développés de façon organique, suivant la morphologie du difficile terrain rocheux. Au centre, juste au nord de la citadelle, se trouve la zone du marché, le *vieux bazar (Pazari i vjetër)*. Il se développa ici au début du XVII^e siècle. Il s'étend le long de quatre rues principales qui le relient aux différents quartiers de la ville. Au début du XIX^e siècle, il fut gravement endommagé par un incendie et reconstruit ensuite avec les formes architecturales de la période, en dépit d'un système structurel suivant les traditions médiévales.

Les maisons résidentielles se distinguent par une construction à la verticalité très marquée. La structure est entièrement en pierre, en harmonie avec le paysage rocheux. La typologie possède un caractère particulier dans la tradition de construction de la fin du Moyen Âge en Albanie et dans les Balkans. Ce type de maison est appelé *Kullë* (« tour ») et il est représenté dans une très grande variété à Gjirokastra. Il se cristallisa au XVII^e siècle, mais il existe des exemples plus élaborés datant du début du XIX^e siècle. La maison comporte normalement un rez-de-chaussée élevé, avec un premier étage utilisé à la saison froide et le deuxième étage servant pour la saison chaude. À l'intérieur, on trouve de riches détails décoratifs et des motifs floraux peints, particulièrement dans les zones réservées à l'accueil des visiteurs.

Il existe diverses structures réservées à des fonctions de culte, qui suivent le même schéma structurel que les bâtiments résidentiels. La mosquée du bazar, dans le centre ville, date de 1757 ; de plan carré, elle est entourée d'un portique sur deux côtés. L'église Saint-Sotir, édifiée en 1786, est une simple structure de pierre, avec trois vaisseaux dotés chacun d'une abside. L'église Saint-Michel, bâtie en 1776 et reconstruite en 1833 après un incendie, présente une structure similaire.

Histoire

La ville historique de Gjirokastra est le cœur de la vallée du Drinos, jadis appelée Dropolis, d'après la ville romaine d'Hadrianopolis. À quelques kilomètres à l'est de Gjirokastra se trouvent les vestiges de l'ancienne ville d'Anigonea, fondée par le roi Pyrrhus en 295 av. J.-C. La région se caractérise par un réseau de voies pavées

traditionnelles, qui reliaient cette région à la Grèce au sud et au centre de l'Albanie au nord. Les villages de la vallée abritent 29 églises et monastères post-byzantins avec de précieuses peintures murales de la période ottomane.

Centre féodal de la région, doté de fonctions militaires, administratives et économiques, la citadelle de Gjirokastra fut édifiée dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La première phase du château fut construite du côté sud-est des fortifications.

Au XIV^e siècle, le peuplement s'étendit en dehors de la zone fortifiée formant la ville de Gjirokastra. En 1419, les Turcs occupèrent la ville et en firent le centre du Sandjak de l'Albanie. Dans les années 1430, la ville comptait 163 maisons. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, elle fut le centre des seigneurs féodaux Zenevis.

Dans les siècles qui suivirent, le développement fut relativement progressif, et même si la ville s'agrandit, elle conserva intact son caractère fondamental, respectant les constructions antérieures. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les bâtisseurs, issus de classes sociales plus riches et des rangs des propriétaires terriens, construisirent des résidences plus élaborées. La ville s'agrandit autour de la colline fortifiée, qui en demeura le trait central. À la fin du XIX^e siècle, la citadelle avait perdu ses fonctions militaires. Au XX^e siècle, la ville n'a pas connu de constructions importantes.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les fortifications et les biens religieux appartiennent à l'État, tandis que les bâtiments résidentiels sont des propriétés privées.

La ville de Gjirokastra a été déclarée « ville-musée » par décision du Conseil des Ministres en 1961 ; elle est depuis protégée aux termes du décret n° 568 de 1948 sur « la conservation des monuments culturels et naturels rares ». De nouveaux décrets, publiés en 1971, 1994 et 2003, ont par la suite remplacé cette loi. Le dernier décret sur la protection du patrimoine culturel actuellement en vigueur définit une « ville-musée » comme : « un centre urbain protégé par l'État pour ses valeurs historiques et culturelles ».

La ville de Gjirokastra se divise en deux sections : le centre historique et la zone libre. Le centre historique se compose de la zone musée et de la zone protégée. Celles-ci sont entourées d'une zone tampon soumise à un contrôle. Les bâtiments historiques sont protégés dans le cadre de deux catégories. La première concerne 56 édifices, intégralement protégés. La seconde en comporte 560, dont l'extérieur et les volumes sont protégés ; à l'intérieur, il est possible de prendre les dispositions nécessaires pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui.

Structure de la gestion :

La gestion générale de la conservation de Gjirokastra est une responsabilité qui incombe à la municipalité. L'Institut des Monuments de la Culture à Tirana et son antenne

locale à Gjirokastra sont responsables du contrôle des travaux de restauration, en accord avec les critères établis.

La municipalité de Gjirokastra a préparé un plan de gestion couvrant la zone historique protégée de la ville sur la période 2002-2010. La municipalité, en collaboration avec la municipalité de Grottamare (Italie), élabore actuellement le plan directeur urbain de Gjirokastra. Parallèlement, la fondation Packard a également réalisé une étude sur « la conservation et le développement de Gjirokastra ».

Ressources :

En principe, l'État fournit les fonds pour la conservation et la restauration de la ville-musée. Cependant, on constate depuis 1990 un sérieux manque de moyens financiers et l'impossibilité de continuer les travaux. Quelques ONG ou institutions ont exprimé leur désir d'apporter leur aide à cet égard.

Auparavant, la qualification des restaurateurs se faisait essentiellement par la pratique sur le terrain. Ensuite, l'ICCROM et d'autres institutions ont organisé une formation. Pour les professionnels, il existe désormais une formation proposée par la faculté d'architecture de l'Université polytechnique de Tirana. L'Institut des Monuments de la Culture prévoyait un cours pour 2004.

Jusqu'en 1990, Gjirokastra, comme toutes les villes d'Albanie, était isolée pour des raisons politiques. Récemment, les premières mesures ont été prises pour publier des guides et préparer des installations pour les visiteurs, dans de petits hôtels organisés à l'intérieur des maisons existantes. Pour l'instant, on compte 7 hôtels et un total de 84 lits. Considérant la courte distance par rapport au port de Saranda, il y a des possibilités touristiques. L'organisation d'un festival folklorique est prévue tous les quatre ans dans la citadelle.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère iii : La ville-musée de Gjirokastra se distingue par son origine dans le fort militaire. C'est un témoignage exceptionnel de centre résidentiel agricole en Albanie, associé à de grands domaines (*latifundia*). Le peuplement se caractérise par le territoire dynamique et les limites naturelles claires des quartiers résidentiels. C'est une ville construite en pierre, qui s'est développée du XIV^e au XIX^e siècle.

Critère iv : La maison résidentielle de Gjirokastra se caractérise par sa composition verticale et une distribution claire des fonctions sur les différents étages. Elle a un net caractère défensif. Les maisons sont étroitement associées au terrain rocheux. La monumentalité de l'extérieur s'oppose à un intérieur élaboré. La résidence fortifiée de Gjirokastra est une remarquable illustration du mode de vie en Albanie à une époque particulière (du XIV^e au XIX^e siècle).

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Ce bien a été proposé pour inscription pour la première fois en 1990, mais le Bureau du Comité du patrimoine mondial durant sa 15^{ème} session (Paris, juin 1991) a différé son examen pour permettre aux autorités albanaises de redéfinir la zone proposée pour inscription et de mettre en place un système de gestion. Une mission de l'ICOMOS a eu lieu en novembre 1991, et a fourni quelques principes directeurs pour la redéfinition du bien. En janvier 2003, une mission de l'UNESCO s'est rendue à Gjirokastra. L'UNESCO a reçu la proposition d'inscription en octobre 2003. Une nouvelle mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue à Gjirokastra en octobre-novembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Conservation

Historique de la conservation :

Gjirokastra a été déclarée « ville-musée » en 1961. On note que ce concept pourrait être mieux traduit par le terme de « zone urbaine protégée ». Il ne fait en effet pas référence à un musée en plein air. En 1965, l'Institut des Monuments de la Culture a installé une antenne à Gjirokastra et a lancé une campagne de restauration systématique des bâtiments historiques. Jusqu'en 1990, 38 édifices de la première catégorie et 253 de la seconde ont été restaurés. Parallèlement, le château a fait l'objet de travaux d'entretien, de consolidation et de restauration. La mosquée et les bains publics de Meçite ont eux aussi été restaurés à cette époque. Après 1990, les travaux ont été interrompus, faute de financement, et n'ont recommencé que ces deux dernières années.

État de conservation :

L'état général du tissu urbain est variable. Malheureusement, beaucoup de bâtiments sont en mauvais état. Dans la première catégorie, on signale que 41 bâtiments historiques sur 56 (soit 73 % du total) ont besoin de réparations et/ou de travaux de restauration. Dans la seconde catégorie, 32 % des bâtiments protégés ont besoin d'être restaurés. On constate globalement un manque d'entretien, et bon nombre de bâtiments ont perdu leur fonction.

Gestion :

Plusieurs rapports, directives et plans, faisant parfois double usage, ont été préparés ces dernières années, avec notamment des rapports sur la conservation et le développement de Gjirokastra rédigés par des consultants étrangers (*Prince Research Consultants*, 2002, F. Torresi, 2003). Un plan de gestion municipal couvre la période 2002-2010 (2002), et un plan de rénovation des zones historiques de Gjirokastra a été préparé en collaboration avec la municipalité italienne de Grottole (2004). Le plan de gestion a été adopté ; néanmoins, quelques améliorations seront nécessaires. Le document actuel est

en tout cas considéré comme une bonne base de développement et d'amélioration du système de gestion.

Le principal acteur de la structure de gestion est la Direction régionale des Monuments culturels, qui travaille en étroite collaboration avec l'Institut d'État des Monuments de la Culture de Tirana.

Analyse des risques :

La ville historique de Gjirokastra et ses environs sont soumis à des pressions diverses, qui exigent une surveillance et une gestion attentive. Parmi elles, le manque de ressources financières, qui laisse certains bâtiments historiques inutilisés, et le peu d'entretien. Par ailleurs, le développement à l'extérieur de la zone protégée pourrait entraîner des changements du cadre traditionnel, jusque-là assez bien préservé. Si l'authenticité et l'intégrité du lieu demeurent élevées, il est nécessaire de surveiller la situation et de mettre en œuvre des mesures appropriées pour contrecarrer les changements illicites et non respectueux du contexte urbain et paysager.

Authenticité et intégrité

L'authenticité historique du bien proposé pour inscription est globalement très élevée. Cela vaut pour les bâtiments historiques faisant l'objet d'une protection légale, mais également pour divers éléments urbains comme les espaces et le pavage traditionnel des rues. La réparation et la restauration des bâtiments historiques classés ont généralement été exécutées à l'aide de matériaux et de techniques traditionnelles. Il y a quelques exceptions cependant, essentiellement liées à la période où le contrôle s'est affaibli, du fait de la situation politique. On peut observer des problèmes tels qu'utilisation du ciment et introduction de matériaux industriels inadaptés (plastique), tout particulièrement dans les bâtiments non protégés. Toutefois, l'administration actuelle a amélioré le contrôle du site.

La citadelle est pour partie utilisée et pour partie en ruines. Elle a été préservée avec les agrandissements du XIX^e siècle, qui ont été respectueux du caractère traditionnel du lieu. L'authenticité du cadre est jugée intacte actuellement, mais elle pourrait être menacée par des pressions liées au changement (construction de parcs de stationnement, par exemple). On observe également quelques nouvelles constructions, particulièrement en dehors de la zone proposée pour inscription, qui rompent l'harmonie du cadre, mais des mesures légales ont été prises pour remédier à ces problèmes.

L'intégrité générale des zones historiques protégées a été bien maintenue. L'ancienne citadelle domine le paysage urbain, et les maisons traditionnelles à tourelles et le quartier du vieux bazar sont intacts. La relation avec la vallée et les montagnes est impressionnante. Par ailleurs, on signale l'apparition de nouveaux problèmes, particulièrement dans les nouveaux développements urbains vers l'est et le nord-est, où les pressions liées au changement sont les plus fortes, et qui se trouvent en dehors des zones protégées.

Évaluation comparative

Il existe des études sur l'évolution des maisons résidentielles ottomanes, qui ont pris différentes formes d'une région à l'autre, tout en conservant certains traits fondamentaux communs. Sur le plan structurel, les bâtiments pouvaient être en bois, en pierre, en maçonnerie de brique, en adobe ou en bois massif, selon la disponibilité des matériaux ou d'autres raisons. En Turquie, on utilisait généralement une structure en bois. En Cappadoce, dans certaines régions d'Anatolie, en Syrie et dans le nord de l'Égypte, on utilisait de la pierre taillée. Les structures en maçonnerie en moellons ou en pierres de taille, avec du mortier, étaient courantes sur les côtes de la Méditerranée et de la mer Égée, notamment en Albanie. La région des Balkans possède ainsi sa propre spécificité, distincte dans l'Empire Ottoman.

Le dossier de proposition d'inscription compare Gjirokastra à la ville médiévale de Berat, une autre ville historique protégée par l'État. Cette ville est cependant d'un caractère différent, en ce qu'il s'agit d'une ville d'artisans et de marchands. Gjirokastra est également comparée à Safranbolu en Turquie, une ville ottomane, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 (critères ii, iv et v). Du XIIIe siècle à l'avènement du chemin de fer, au début du XXe siècle, Safranbolu fut une importante étape pour les caravanes sur la route marchande entre l'Orient et l'Occident, bien plus grande que Gjirokastra. Ici, les bâtiments possèdent des structures en bois, avec des soubassements en pierre et les toits sont couverts de tuiles. En dépit de traits communs typiques aux maisons ottomanes et un développement organique, les deux villes diffèrent dans le type de construction et dans les fonctions historiques, l'une étant construite par des marchands, et l'autre par des fermiers.

Parmi les biens qui illustre l'architecture vernaculaire ottomane, on compte la ville d'Ohrid, important centre religieux et culturel de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (site du patrimoine mondial), le petit quartier du bazar ottoman de Novi Pazar, dans la proposition d'inscription en série de Stari Ras et de Sopocani, en Serbie (site du patrimoine mondial), l'ancienne ville de Nessebar, en Bulgarie, les villes de Mostar et de Sarajevo en Herzégovine. Gjirokastra se démarque de tous ces sites par son caractère de peuplement urbain construit par des fermiers, et plus particulièrement par l'intégrité et le caractère atypique de son architecture fortifiée.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'Empire ottoman, apparu au XVe siècle, a duré jusqu'au début du XXe siècle. Il s'est étendu à la plus grande partie de la région orientale de la Méditerranée, et notamment à la Turquie et aux pays des Balkans. Ils changèrent l'ancien État byzantin chrétien en une culture musulmane. Les ottomans définirent de nouvelles normes pour la qualité des constructions, et ses idées furent transportées par les maîtres d'œuvre, les artistes et les artisans de culture islamique et chrétienne.

Bon nombre de peuplements ottomans se développèrent à l'extérieur des citadelles fortifiées, non pas comme une croissance planifiée mais comme une évolution organique. Ils étaient généralement situés dans une vallée, s'appuyant contre le versant des collines, de sorte que les maisons ne se bloquaient pas la vue entre elles. Les maisons turques possédaient généralement deux étages ou plus, et elles étaient construites de façon à protéger l'intimité de la famille, mais aussi à fournir un espace confortable pour recevoir les visiteurs. Tout en présentant certaines caractéristiques communes, l'architecture de la maison ottomane (ou maison turque) n'en variait pas moins d'une région à l'autre. Ainsi, la région des Balkans diffère de la région turque et de l'Afrique du nord dans la morphologie de ses maisons et dans ses techniques de construction.

En outre, dans le contexte des Balkans, Gjirokastra représente un ensemble exceptionnellement bien préservé et remarquable des maisons fortifiées à tourelles qui se sont développées dans la région des Balkans. La plupart des maisons remontent aux XVIIIe et XIXe siècles, bien qu'elles aient préservé la tradition médiévale de la construction. La ville se caractérise notamment par ses bâtisseurs, des fermiers propriétaires de grands domaines, dont les besoins n'étaient pas ceux propres aux peuplements plus fréquents de marchands.

Évaluation des critères :

Critère iii : La vieille ville de Gjirokastra s'est développée dans le cadre d'un équilibre dynamique entre la citadelle et les maisons résidentielles fortifiées à tourelles. C'est le témoignage exceptionnel d'une société et d'un mode de vie pérenne mais aujourd'hui quasi éteint, influencé par la culture et la tradition de l'Islam à l'époque ottomane.

Critère iv : Les quartiers urbains historiques de Gjirokastra, avec la citadelle en surplomb et les caractéristiques maisons à tourelles (*kule*), représentent un exemple exceptionnel de peuplement urbain et de type de construction traditionnel. Cette typologie s'est développée dans les Balkans du XIVe au XIXe siècle du fait de la situation culturelle et politique particulière, en s'adaptant aux conditions physiques qui caractérisent toujours le cadre de la ville.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Rappelant la décision du Bureau du Comité du patrimoine mondial adoptée à sa 15e session (UNESCO, 1991) et le rapport du rapporteur SC-91/CONF.001/2,
3. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : La vieille ville de Gjirokastra est le témoignage exceptionnel d'une société et d'un mode de vie pérennes et presque disparus, influencés par la culture et la tradition de l'islam à l'époque ottomane.

Critère iv : La ville historique de Gjirokastra est un exemple rare de ville ottomane bien préservée, construite par des fermiers propriétaires de grands domaines, autour de la citadelle du XIIIe siècle. L'architecture se caractérise par la construction d'un type de maison à tourelle (*kule* en turc) dont Gjirokastra représente une série d'exemples remarquables.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue depuis le quartier de Parolo vers le château



Quartier de Tekke

Mostar (Bosnie Herzégovine)

No 946 rev

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Fédération de Bosnie et Herzégovine
<i>Bien proposé :</i>	La vieille ville de Mostar
<i>Lieu :</i>	Canton de Neretva-Herzégovine
<i>Date de réception :</i>	15 juillet 1998 avec des informations supplémentaires reçues le 14 janvier 2002 ; proposition d'inscription révisée soumise le 27 janvier 2005

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un secteur d'une ville historique vivante (2005).

Brève description :

La ville historique de Mostar, nichée dans une profonde vallée fluviale, est une ancienne ville frontière ottomane qui s'est développée aux XVe et XVIe siècles, et a connu une courte période austro-hongroise aux XIXe et XXe siècles. Mostar se caractérise par ses vieilles maisons turques et par le vieux pont, conçu par un architecte célèbre, Sinan. Dans les années 1990 cependant, la majeure partie de la ville historique et le vieux pont ont été détruits. Dans les dernières années le vieux pont a été reconstruit et de nombreux édifices de la vieille ville ont été restaurés ou reconstruits.

2. LE BIEN

Description

La zone proposée pour inscription s'étend sur les deux rives de la Neretva, avec le pont au centre.

La rivière Radoboija est très importante pour la ville. Elle se jette dans la Neretva sur sa rive droite et offre une source d'eau qui accompagna le développement urbain. De ce cours d'eau partaient des petits canaux d'irrigation sur lesquels tournaient des moulins à eau.

Le bazar se trouvait au centre de la ville qui s'étendait des deux côtés de la rivière, les deux parties étant reliées par

le pont. À partir de là partait un dédale de rues qui formaient les *mahalas*. Ce système a été considérablement modifié pendant la période austro-hongroise avec la construction de nouveaux quartiers selon les principes européens d'urbanisation ainsi que des nouveaux ponts sur la rivière.

La zone proposée pour inscription et sa zone tampon renferment de nombreux bâtiments historiques importants. Sur les treize mosquées d'origine construites aux XVIe et XVIIe siècles, sept ont été détruites au cours du XXe siècle pour des raisons idéologiques ou par les bombardements. Une des deux églises orthodoxes du XIXe siècle a disparu et la synagogue du début du XXe siècle a été gravement endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, puis transformée en théâtre.

Plusieurs hôtels de voyageurs de l'époque ottomane subsistent aussi, avec d'autres bâtiments de la même période de l'histoire de Mostar, tels que des fontaines et des écoles.

Les bâtiments administratifs appartiennent tous à la période austro-hongroise et présentent des styles néoclassique et sécessionniste.

Il reste quelques villas de l'époque ottomane (XVIIIe siècle et début XIXe siècle) qui présentent les principales caractéristiques de cette forme d'architecture : entrée, étage supérieur réservé à l'habitation, cour pavée, véranda sur un ou deux niveaux. Les villas de la fin du XIXe siècle sont toutes de style néoclassique.

Quelques anciens bâtiments industriels et commerciaux subsistent également, en particulier des boutiques basses en bois et pierre, des entrepôts en pierre et un groupe d'anciennes tanneries bâties autour d'une cour. Là encore, les bâtiments commerciaux du XIXe siècle sont essentiellement de style néoclassique.

Certains éléments des premières fortifications sont encore visibles. La tour Hercegusa date de la période médiévale, tandis que les défenses ottomanes sont représentées par les tours Halebinovka et Tara, les tours de guet surplombant l'extrémité du vieux pont, et une portion des remparts.

Histoire

L'occupation humaine sur la Neretva, entre les hauteurs du Hum et les pentes de la Velez, remonte à la préhistoire, comme en témoignent les enceintes fortifiées et les nécropoles. Les vestiges de la présence romaine sont enfouis sous la ville actuelle.

On sait peu de choses de Mostar au Moyen Âge, mais les basiliques chrétiennes de la fin de l'antiquité sont toujours utilisées. Le nom de Mostar apparaît pour la première fois dans un document de 1474, du nom des gardiens du pont, les *mostari* : cela fait référence à l'existence d'un pont de bois qu'empruntaient les soldats, les commerçants et les autres voyageurs pour se rendre dans la ville marchande située sur la rive gauche de la rivière. À l'époque, c'était le siège d'un *kadiluk* (district avec un juge régional). Du fait qu'elle se trouvait sur la

route commerciale entre l'Adriatique et les riches régions minières du centre de la Bosnie, la bourgade s'étendit de l'autre côté du pont sur la rive droite de la Neretva. Elle devint la première ville du sandjak de l'Herzégovine et, avec l'arrivée des Ottomans, le centre du gouvernement turc.

La ville fut fortifiée entre 1520 et 1566 et le pont reconstruit en pierre. La deuxième moitié du XVI^e siècle et le début du XVII^e furent les périodes les plus importantes du développement de Mostar. On construisit des bâtiments religieux et publics tels que des mosquées, une *médresa* (école islamique) et un *hammam* (bains publics). Ces constructions se trouvaient sur la rive gauche de la rivière, dans un ensemble religieux (*kullia*). Dans le même temps, de nombreux bâtiments commerciaux et privés, organisés par quartier, appelés les *mahalas* (résidentiel), et le bazar, furent érigés.

La Bosnie-Herzégovine fut d'abord occupée (1878) puis annexée (1908) par l'Empire austro-hongrois. C'est à cette époque que de nombreux bâtiments administratifs, militaires, culturels et chrétiens furent construits. Ils étaient essentiellement bâtis sur la rive droite, où un nouveau quartier s'est élevé selon le plan *Rondo*. Ce quartier est très différent de celui de la rive gauche où la ville a grandi en s'accrochant aux pentes des collines, formant des rues étroites et des espaces publics occupés par des marchés (*pazar*), des lieux de loisir (*mejdan*), et de prière (*musallah*). À l'époque, une voie de chemin de fer et de nouvelles routes reliaient Mostar à Sarajevo et à l'Adriatique.

De 1992 à 1995 la ville fut gravement endommagée au cours de la guerre en Bosnie et Herzégovine et la plupart du centre urbain fut laissée à l'état de ruines et le vieux pont fut détruit. Depuis 1998, des projets de restauration majeurs ont été menés dans le centre de la vieille ville et notamment la reconstruction du vieux pont a été réalisée.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La ville historique de Mostar est protégée par la loi de 1985 sur la protection et l'utilisation du patrimoine culturel, historique et naturel de Bosnie et d'Herzégovine, les statuts provisoires de 1996 sur la ville de Mostar et la loi de 1998 sur l'eau. En 1998 le conseil municipal de Mostar a voté une série de règlements relatifs à la réhabilitation et à la conservation des bâtiments dans la zone protégée de la ville, interdisant toute intervention non autorisée. De plus, le 7 juillet 2004, la zone historique urbaine de Mostar a été classée comme monument national de Bosnie et Herzégovine. Ce classement lui confère le plus haut niveau de protection légale.

Structure de la gestion :

Les formes de propriété de la zone proposée pour inscription sont variables – organes gouvernementaux, communautés religieuses, institutions et particuliers.

Au niveau national, le contrôle général est exercé par le Centre du Patrimoine de Bosnie et d'Herzégovine qui se trouve à Sarajevo. La responsabilité directe au niveau régional incombe à l'Institut pour la protection du Patrimoine Culturel Historique et Naturel, situé à Mostar. Cet organisme collabore avec l'Institut de l'Urbanisme et de la Planification de l'Espace basé à Mostar et la municipalité de Stari Grad, et travaille aussi étroitement avec la Fondation du vieux Mostar et le centre de recherche pour l'Histoire, l'Art et la Culture Islamique d'Istanbul (Turquie). Il travaille également avec la Fondation Aga Khan et le *World Monuments Fund* qui soutiennent une équipe de six jeunes professionnels travaillant à la mise en œuvre du plan de conservation et à la surveillance de projets de restauration spécifiques au nom de l'Institut de Mostar.

Toutes les demandes d'autorisation de projets entrant dans le cadre des dispositions municipales doivent être soumises à la municipalité de Stari Grad. Elles sont ensuite étudiées par l'Institut pour la protection du Patrimoine Culturel, Historique et Naturel qui soumet ses recommandations à la municipalité qui prend la décision finale (par le biais de son unité de coordination du programme pour la reconstruction du vieux pont).

Le 29 décembre 2004, afin de renforcer la coordination des activités dans la vieille ville, le conseil municipal de la ville de Mostar a établi une agence chargée de la préservation et du développement de la vieille ville qui entre en fonction le 1^{er} avril 2005. Cet organe remplace l'ancienne unité de coordination de projet (UCP) de 1999.

Un plan de réhabilitation de l'UNESCO a été entrepris en 1997 et la Fondation Aga Khan a, elle aussi, produit un plan directeur et entrepris des études approfondies pour la réhabilitation de monuments importants et de quartiers sur les deux rives.

La Fondation Aga Khan pour la culture et le *World Monuments Fund* ont soutenu la gestion de la préparation détaillée du plan d'amélioration des quartiers, du plan directeur de la vieille ville et du plan stratégique pour la zone centrale urbaine de Mostar.

Le conseil municipal de la vieille ville a adopté ces plans dans le cadre du « plan directeur » le 10 mai 2001. (Après la suppression des municipalités le 15 mars 2004, l'autorité a été transférée à l'administration de la ville).

À l'époque de la première proposition d'inscription, il n'existait pas de plan de gestion global en vigueur pour le centre historique de Mostar.

La proposition d'inscription révisée était accompagnée d'un plan de gestion daté de janvier 2005 qui a été préparé pour la zone de la ville historique. Ce plan comporte des chapitres sur la direction, les finances, l'urbanisme et la mise en œuvre.

Le Comité d'experts internationaux nommé par l'UNESCO fut chargé d'examiner l'important matériel technique en vue des projets d'investissements futurs.

Ressources :

L'État partie a soumis le détail du projet pilote pour le patrimoine culturel préparé par la Banque Mondiale pour le vieux pont et la ville de Mostar ainsi que d'autres documents relatifs aux actions futures de conservation et de gestion de la vieille ville. Toutefois, la gestion locale de la ville sur le long terme reste à établir, et les ressources nécessaires à indiquer. La tâche de développer et de mettre en œuvre un système financier durable a été confiée à l'agence nouvellement établie.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Mostar est le fruit de l'interaction entre un phénomène naturel et la créativité de l'homme au cours de l'histoire. Les caractéristiques des paysages culturels du sud-est de l'Europe sont un phénomène universel qui appartient à l'humanité tout entière. La valeur culturelle et historique du vieux Mostar offre une harmonie totale entre les structures bâties et l'environnement naturel de la Neretva. L'agglomération urbaine est née au XVI^e siècle, à l'apogée de l'Empire ottoman, autour du vieux pont, merveille technologique de ce temps révolu.

Au cours des siècles, des vagues successives d'expressions artistiques et plastiques ont embelli la vieille ville, en particulier à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, sous l'influence de l'Empire austro-hongrois et de l'architecture d'Europe centrale.

Le développement durable de la région a été mis en péril par les destructions humaines et les dévastations causées par la guerre. Mostar a toujours suscité l'intérêt du public tant au plan local qu'au plan international, comme en témoignent de nombreux documents historiques et ce, jusqu'à nos jours, où se manifeste à nouveau un regain d'intérêt. Des études ont été menées sur les origines des différents styles ainsi que sur leur expression, leur harmonie dans l'espace et leur préservation.

La protection, l'entretien, la réglementation et la relance de l'activité du centre historique supposent l'engagement d'un processus à long terme. Jusqu'à présent, les études portant sur ce sujet se sont limitées à quelques comptes-rendus succincts, quelques références littéraires éparpillées et quelques interventions à des conférences. Pour toutes ces raisons, au nom des principes relatifs à l'importance de la préservation des vestiges matériels du passé, en particulier le patrimoine architectural, et aussi à cause de l'impression erronée que cette partie de la ville n'est plus d'actualité et doit disparaître du paysage historique, l'UNESCO et la communauté internationale doivent accepter la justification de cette proposition, d'autant plus que les vestiges préservés de la vieille ville offrent aussi un caractère urbain. Ils ont été intégrés au tissu urbain de la ville de Mostar comme faisant partie intégrante de la culture européenne. Le centre historique et les zones environnantes symbolisent la vie civilisée. Cela justifie presque automatiquement l'existence de la ville comme l'une des sources premières de l'identité et de l'histoire commune de la Bosnie et de l'Herzégovine.

La destruction de la ville a privé le visiteur cosmopolite du repos de l'âme et du corps qu'offrait cette ville, et de

la possibilité de plonger dans son propre passé. Le paysage urbain vivant de Mostar est une classe à ciel ouvert pour les jeunes et le lieu pour eux où évaluer leur propre destinée.

[Remarque : Précédemment, l'État partie n'avait pas précisé pas les critères sur la base desquels il proposait l'inscription du bien sur la liste du Patrimoine mondial. Dans la proposition d'inscription révisée, les critères iv, v et vi sont proposés.]

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

L'inscription de Mostar a été proposée pour la première fois en 1999, mais elle a alors été différée. Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en octobre 2000, et l'ICOMOS a alors décidé d'appuyer l'inscription en tant que cas particulier, comme une « contribution positive à la protection et à la gestion de ce patrimoine multiculturel exceptionnel ». Néanmoins, la proposition d'inscription a été différée en vue d'une vérification complémentaire du plan de gestion et de sa mise en œuvre par le Bureau en 2000, puis à nouveau par le Comité en 2003. Un autre expert de l'ICOMOS s'est rendu à Mostar en mars 2003. Depuis cette date, aucune mission spécifique n'a été menée par l'ICOMOS. Toutefois, des rapports de situation établis par des membres de l'ICOMOS en visite à Mostar lui ont été communiqués.

L'ICOMOS a préparé la présente évaluation à partir d'un grand nombre de sources différentes, notamment le dossier de proposition d'inscription révisé et un grand nombre de rapports détaillés et pertinents, écrits et oraux.

Conservation

Historique de la conservation :

Les premières étapes de l'histoire de la conservation de Mostar remontent à 1872, lorsque le Grand vizir promulgua un décret « interdisant l'exportation d'antiquités et la destruction des bâtiments anciens ».

La vieille ville a subi de graves dommages pendant la Seconde Guerre mondiale. Une série de lois votées entre 1945 et 1965 fournissent la base d'une politique de conservation des bâtiments historiques et leur étude scientifique. Plusieurs institutions chargées de ces questions ont été créées à Mostar. Un certain nombre de grands projets de restauration ont été entrepris pendant cette période, entre autres, la reconstruction de la *médersa* de Koski Mehmed Pasha et du vieux pont. Les travaux se sont poursuivis dans les années 1970 et 1980, avec la reconstruction d'autres édifices. En 1986, la restauration de la ville historique a reçu le prix Aga Khan de l'architecture.

Les hostilités qui se sont déclarées au début des années 1990 ont entraîné la destruction systématique d'une grande partie de la vieille ville par les bombardements et

les incendies en 1992-1995, accompagnée d'une déstabilisation structurelle du bâti et des détériorations dues à l'abandon. Parmi les structures totalement ou partiellement détruites, il y avait le vieux pont avec ses tours, les anciens entrepôts et magasins près du pont, toutes les mosquées à coupoles, de nombreux autres bâtiments islamiques et un certain nombre de bâtiments administratifs austro-hongrois. Certains des travaux de reconstruction réalisés après ces destructions, en particulier par des institutions religieuses et des fondations humanitaires étrangères, sont clairement décrits par l'État partie dans le dossier de proposition comme étant contraires aux principes reconnus de la conservation. De plus, de nombreux bâtiments nouveaux qui ne répondent pas aux exigences d'un centre ville historique auraient été érigés.

État de conservation :

Depuis 2003, plusieurs projets de reconstruction ont été réalisés dans le centre historique de Mostar. Le vieux pont a été reconstruit sous l'égide de l'UNESCO et de la Banque Mondiale et a été ouvert au public à l'été 2004, après quatre années de travaux. D'autres projets de restauration sont en cours, avec le soutien de la fondation Aga Khan. Ils concernent plus particulièrement les mosquées et certains autres édifices du centre historique. De plus, Mostar a reçu un soutien financier et technique provenant de plusieurs sources, notamment de l'Union Européenne, et divers projets sont en cours de réalisation sur les infrastructures et, plus globalement, le tissu urbain.

Un inventaire complet de l'état de conservation fait partie intégrante du nouveau dossier de proposition d'inscription (annexe 3.d). Pour résumer, 79 % des bâtiments sont aujourd'hui en bon état.

Gestion :

Une nouvelle Agence, créée le 29 décembre 2004, en charge de la préservation et du développement de la vieille ville à partir du 1^{er} avril 2005, remplace l'unité de coordination de projet (UCP). Le rôle de l'Agence sera de poursuivre les tâches laissées inachevées par l'UCP. Joint au dossier de proposition d'inscription révisé daté de janvier 2005, l'État partie a également soumis un plan de gestion préparé pour la zone historique. Ce plan intègre le plan directeur de 2001.

La ville a exprimé sa volonté de consacrer plus d'attention à la bonne gestion de la conservation de la zone historique.

Analyse des risques :

Pour l'instant, le principal risque à Mostar concerne la difficulté de la reconstruction et la bonne volonté et la capacité des autorités, des divers entrepreneurs et des sponsors impliqués dans le processus à respecter la valeur du patrimoine. Le plan de gestion devrait être utilisé comme outil d'information sur la façon de gérer le changement.

Authenticité et intégrité

Sur la base du test d'authenticité, tel que défini au paragraphe 24.b.i des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*, des réserves importantes quant à l'authenticité de Mostar sont émises. Une grande partie du tissu urbain a été détruit en 1992-1995, a été l'objet d'une intense activité de reconstruction et est toujours en cours de reconstruction. Le vieux pont a été reconstruit comme une copie de l'original, essentiellement avec des matériaux nouveaux, quoiqu'il y ait eu des tentatives pour intégrer une partie des matériaux historiques, notamment en surface. La proportion de bâtiments reconstruits est très élevée, et beaucoup de nouveaux matériaux ont été utilisés. Le dossier révisé de proposition d'inscription commente en des termes différents l'authenticité des matériaux et de la façon pour les divers projets. Bien que certains bâtiments aient été reconstruits selon la documentation disponible, d'autres peuvent être modernisés et modifiés, et l'on craint une altération de la typologie et de la morphologie du tissu historique dans certains cas. Toutefois, les nouvelles *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2005) donnent une approche plus détaillée dans ce domaine, proposant une série « d'attributs » permettant d'évaluer l'authenticité.

Dans cette perspective, le résultat du test d'authenticité est plutôt plus positif. Considérant comme un exemple la reconstruction du vieux pont, celle-ci repose sur des analyses détaillées, complexes et approfondies de documents de qualité et sur le respect de presque toutes les conditions. L'authenticité de la forme, et l'utilisation de matériaux et de techniques authentiques sont entièrement reconnaissables. Le résultat n'est en rien une présentation inventée ou erronée d'une architecture qui n'aurait jamais existé, mais bien plutôt une reconstruction fidèle à l'original, même si les matériaux utilisés ne sont pas, loin s'en faut, ni tout à fait identiques ni ceux d'origine.

De plus, pour évaluer cette reconstruction sur une plus large échelle, à savoir en tant qu'élément principal du paysage urbain et naturel, il ne fait aucun doute qu'il règne une authenticité « globale ». Il faut ajouter également que la reconstruction à l'identique n'a pas été du tout dissimulée. Les éléments d'origine sont exposés dans un musée et font partie intégrante de l'effort de reconstruction.

Il convient de souligner que cette *reconstruction* devrait être considérée en arrière plan face à la restauration des dimensions immatérielles de ce bien, certainement la question principale eu égard à la valeur universelle exceptionnelle de ce site.

Quant à l'intégrité, il y a certainement eu des pertes. Cependant, l'essentiel est de ne pas introduire plus de changements au paysage urbain et naturel sous la forme de nouvelles constructions inappropriées.

D'un point de vue historique, la vieille ville de Mostar pourrait être considérée comme un site archéologique urbain. Aux alentours du vieux pont, il y a eu une documentation archéologique systématique de la

stratigraphie historique. Cette recherche s'était exclusivement concentrée sur une zone limitée. Une des tâches du plan de gestion est de couvrir une plus vaste zone. De manière paradoxale, les dommages de guerre ont permis d'entreprendre une recherche approfondie sur les anciennes méthodes de construction, qui a révélé dans toute son ampleur la valeur exceptionnelle de la construction du vieux pont.

Évaluation comparative

L'ancienne ville de Mostar s'est principalement développée à la période ottomane, à partir du XVIe siècle, et a fait partie de l'empire austro-hongrois à partir du XIXe siècle. Son importance est en partie liée à la période ottomane, et en partie à son intégration aux cultures européennes. Le vieux pont, récemment détruit et aujourd'hui reconstruit, a toujours été l'un de ses traits distinctifs.

Les principaux pôles ottomans se trouvaient en Turquie : Istanbul (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1985 ; critères i, ii, iii et iv), Bursa et Edirne. Ce sont dans ces centres que s'exprime le mieux la spécificité de l'architecture ottomane. Sinan Hoga, dont les travaux les plus exceptionnels se trouvent à Istanbul et à Edirne, était le plus célèbre des architectes. On lui attribue aussi – à lui ou à un de ses plus proches disciples - le vieux pont de Mostar. L'architecture résidentielle ottomane est bien représentée dans la ville historique de Safranbolu (Patrimoine Mondial 1994 ; critères ii, iv et v), au nord de la Turquie. L'empire ottoman a pénétré jusque dans le sud-est de l'Europe, et la région abrite donc plusieurs témoignages de sa présence dans cette région, par exemple en Bulgarie et en Yougoslavie. En Serbie, un ancien bazar à Stari Ras et à Sopocani (Patrimoine Mondial 1979 ; critères i et iii) date de la période ottomane. En Bosnie, Sarajevo (également proposée pour inscription en 1999 mais refusée) est comparable à Mostar en ce qu'il s'agit d'une ville frontière ottomane placée sur les principales voies de communication et de négoce, qui a conservé d'importantes traces de son passé islamique en dépit d'une occupation austro-hongroise courte mais lourde d'influences.

On note que la ville historique de Mostar n'est pas le seul centre historique d'Europe représentant l'influence ottomane. Les caractéristiques exceptionnelles de ce lieu résident dans la relation quasi-parfaite des éléments naturels et ceux construits par l'homme, le vieux pont représentant un chef d'œuvre d'une construction hautement raffinée, dû aux bâtisseurs ottomans. Malheureusement, la destruction récente a éliminé les éléments architecturaux les plus intéressants de Mostar, tels que le vieux pont. Aujourd'hui, après la reconstruction et la restauration des principaux éléments architecturaux du site, la ville reste essentiellement un lieu de mémoire, à l'instar du centre historique de Varsovie (Patrimoine Mondial 1980 ; critères ii et vi). L'État partie, dans le dossier de proposition d'inscription révisé, compare également le site avec d'autres sites reconstruits à la suite de catastrophe, choisis en Italie et en Allemagne. Lors de l'inscription de Varsovie, on l'a considérée comme un

« symbole de la réussite exceptionnelle d'une reconstitution à l'identique d'un bien culturel qui est associé à des événements ayant une signification historique considérable. Il ne saurait être question d'inscrire à l'avenir d'autres biens culturels reconstruits » (Bureau du patrimoine mondial, mai 1980 ; CC-80/Conf. 017/4).

Bien que le cas de Mostar montre de nombreuses similitudes avec les biens mentionnés, il existe toutefois des différences. Il ne s'agit pas seulement d'une reconstruction « exceptionnellement réussie », basée sur des recherches scientifiques pluridisciplinaires approfondies et détaillées, mais c'est aussi un symbole de la réconciliation des communautés locales qui coexistent. La présence de grandes organisations internationales et de leurs experts et l'engagement d'experts et d'artisans locaux a eu pour résultat en une coopération internationale à grande échelle (ce qui n'a pas été le cas à Varsovie). La reconstruction du quartier du vieux pont ainsi que sa destruction sont associées à des événements qui touchent à l'histoire universelle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le principal intérêt de Mostar réside dans sa représentation des traditions de construction ottomane sur une route commerciale dans une région frontalière, et dans le métissage des influences austro-hongroises et méditerranéennes. Le vieux pont était son monument majeur. Désormais, après la destruction des années 1990, le site a perdu beaucoup de son ancien tissu urbain. Il est toujours en cours de reconstruction, bien que cet effort soit déjà réalisé dans sa majeure partie, le cas le plus spectaculaire étant le vieux pont. On note également une contribution considérable de la part de la communauté internationale et notamment de l'UNESCO, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, outre le soutien individuel qu'apportent divers pays. La communauté internationale a apporté un appui sans faille à la reconstruction, déjà bien avancée. Les résultats seront visibles dans quelques années.

Pour diverses raisons, l'inscription de Mostar a été retardée, et la situation évolue aujourd'hui progressivement. Les autorités locales prennent des mesures pour mettre en place la gestion de la conservation.

Dans la période qui sépare la première proposition d'inscription du site et la proposition d'inscription actuelle, l'état de la ville historique de Mostar a été considéré comme un « ouvrage en cours ». Pendant cette période, il était recommandé d'attendre que la situation se stabilise avant d'envisager une inscription éventuelle du site. Cette étape est aujourd'hui atteinte. De même, les problèmes de gestion du site ont été traités.

Le tissu architectural a été gravement endommagé, voire détruit. Des rapports d'experts ont indiqué également que la reconstruction n'avait pas toujours été correcte du point de vue historique. Le dossier révisé

propose l'inscription d'une zone plus restreinte de la vieille ville. Elle ne concerne que le voisinage immédiat du vieux pont et comprend les éléments les plus soigneusement étudiés, reconstruits et/ou restaurés du centre historique de la ville.

Évaluations des critères :

Dans la proposition d'inscription révisée, l'État partie propose les critères iv, v et vi. Précédemment, l'ICOMOS avait suggéré l'inscription sur la base du critère iv. Au vu de la situation actuelle, il conviendrait cependant de reconsidérer tous les critères. Le tissu physique est dans une large mesure reconstruit et le résultat visible sera, fondamentalement, un pur produit du tournant du XXe siècle.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

ICOMOS, avril 2005

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC-05/29.COM/8B,
2. Rappelant les décisions du Bureau du Comité du patrimoine mondial adoptées au cours de sa 23e session (UNESCO, juillet 1999), de sa 23e session extraordinaire (Marrakech, novembre 1999), de sa 24e session (UNESCO, juin 2000) et sa décision adoptée à sa 24e session (Cairns, décembre 2000) et la décision 27 COM 8C.33 adoptée à sa 27e session (UNESCO, juillet 2003),
3. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iv et vi*:

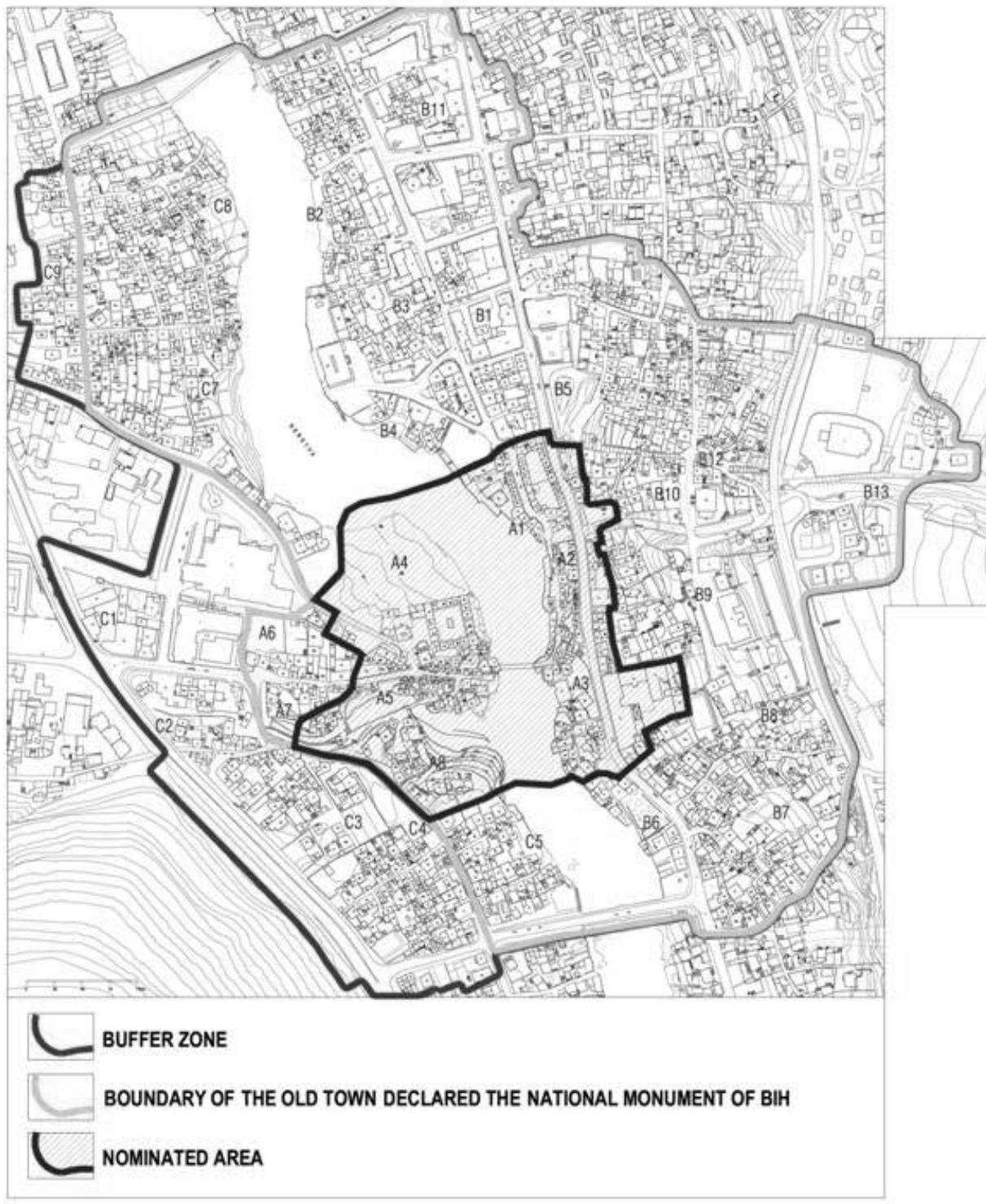
Critère iv : Le quartier du vieux pont de la vieille ville de Mostar, avec ses caractéristiques architecturales multiculturelles exceptionnelles (pré-ottomanes, ottomanes de l'Est, méditerranéennes et d'Europe occidentale), et ses relations satisfaisantes avec le paysage environnant, est un exemple remarquable d'une occupation urbaine multiculturelle. La qualité exceptionnelle des constructions du site, après les ravages extrêmes causés par la guerre et les travaux de restauration qui ont suivi, est confirmée par des recherches scientifiques approfondies. Ces dernières témoignent du raffinement technique exceptionnel, du savoir-faire et de la qualité des constructions anciennes, en particulier celle du vieux pont.

Critère vi : Avec la « renaissance » du vieux pont et son environnement, la force et la signification symboliques de la ville de Mostar – en tant que symbole universel et exceptionnel de la coexistence de communautés d'origines culturelles, ethniques et religieuses différentes – sont renforcées et confortées, soulignant les efforts illimités de la solidarité humaine pour la paix et

une coopération solide face à des situations catastrophiques écrasantes.

4. Note le changement du nom du bien afin qu'il reflète plus précisément la situation de la zone proposée pour inscription et qui devient : « Le quartier du vieux pont de la vieille ville de Mostar ».

5. Demande à l'État partie d'appliquer les mesures définies dans le plan de gestion récemment établi de manière complète et rigoureuse et d'exercer cette démarche dans le reste du centre historique de la vieille ville, au travers de recherches scientifiques, de restaurations, de nouvelles utilisations et d'un suivi continu.



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue du vieux pont depuis la rivière (1997)



Vue aérienne du vieux pont (2005)



Nala Tapa



Zone de la rue Ramica

La Route de l'encens (Israël)

No 1107

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Israël
<i>Bien proposé :</i>	La Route de l'encens et les villes du désert du Néguev
<i>Lieu :</i>	Région du Néguev
<i>Date de réception :</i>	31 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Quatre villes nabatéennes, les forteresses associées et des paysages agricoles s'étendaient dans le désert du Néguev le long de routes qui les reliaient à la pointe méditerranéenne de la Route de l'encens et des épices. Cet ensemble reflète le commerce incroyablement rentable de l'encens, commerce florissant du IIIe siècle avant J.-C. au IIe siècle après J.-C., et la façon dont ce désert aride a été transformé pour l'agriculture en utilisant des systèmes d'irrigation très sophistiqués.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription se trouve dans le désert du Néguev, qui représente au total les deux tiers des terres d'Israël, et dont le nom signifie « terre aride ».

Les villes, les forteresses, les caravansérails et les paysages agricoles fossiles proposés pour inscription reflètent la prospérité du commerce nabatéen des épices sur cinq cents ans, à partir du IIIe siècle avant J.-C. Ils s'étendent sur une centaine de kilomètres du désert, d'Haluza au nord-ouest à Moa à l'est, sur la frontière jordanienne. Ces sites s'inscrivaient dans un réseau de routes marchandes pour le transport de l'encens et de la myrrhe, extraits des arbres épineux depuis les régions qui sont maintenant le sultanat d'Oman, le Yémen et la Somalie, jusqu'à la Méditerranée et l'Afrique du Nord – au total, quelque 2 000 km.

Les mondes hellénistique et romain utilisaient d'énormes quantités d'encens, dans les temples mais aussi à des fins médicinales et cosmétiques. La demande était telle qu'il

coûtait à certaines époques plus cher que l'or, et imposait donc de prendre des mesures élaborées pour assurer son approvisionnement. Dans le Néguev, son commerce a encouragé l'apparition de villes importantes, qui ont tiré pendant cinq cents ans leur subsistance d'un approvisionnement en continu.

Dix de ces sites (quatre villes, Haluza, Mamshit, Avdat et Shivta, quatre forteresses, Kazra, Nekarot, Saharonim et Makhmal, et deux caravansérails) se trouvent le long des principales routes marchandes en provenance de Pétra, aujourd'hui en Jordanie et jadis capitale du pouvoir nabatéen, à Gaza, tandis que la ville de Mamshit enjambe la route qui part du nord, de Pétra jusqu'à Damas.

La région centrale du désert nabatéen est physiquement coupée en deux par la faille du Makhtesh Ramón, d'une quarantaine de kilomètres de long et de 300 mètres de profondeur. Au sud de la falaise, la topographie du désert est rude, avec de nombreux « ouadis », des crêtes montagneuses à nu, des hauts plateaux et des canyons profonds. La pluviométrie y est très faible, la végétation rare. En dépit de ces dangers et de ces inconvénients, les routes marchandes traversaient ces terres inhospitalières pour éviter les Romains qui occupaient Israël au nord du Néguev. Quatre des principaux sites se trouvent dans cette région – des villes avec des forteresses et des tours construites pour desservir et protéger les routes marchandes, et dotées d'une infrastructure suffisante pour permettre à la population installée dans cette région aride de subsister grâce à l'agriculture, ce qui a entraîné le développement de champs en terrasses desservis par des systèmes d'irrigation très sophistiqués basés sur des mécanismes élaborés de captage de l'eau de pluie, rare dans cette région.

Au nord du Makhtesh Ramón, la région est plus hospitalière. Bien qu'aride, elle n'est pas stérile et se compose essentiellement de grands espaces plats. Les précipitations y sont légèrement supérieures, et la végétation plus variée et plus étendue, ce qui a permis l'installation d'une importante population pastorale, qui semble avoir découragé les Romains.

Le dossier de proposition d'inscription décrit des sites représentant l'essor du contrôle nabatéen sur la Route de l'encens dans le Néguev, suite à la domestication du chameau au IIIe siècle avant J.-C. et son déclin ultérieur au IIe siècle après J.-C., avec l'occupation romaine de Pétra. Les sites ont été préservés, du fait de leur quasi total abandon au VIIe siècle après J.-C.

Tous les sites proposés pour inscription sont entourés d'une zone tampon.

Le bien proposé pour inscription se compose de quatre parties : le paysage et une section de 50 km de route depuis Pétra vers Gaza entre Avdat et Moa ; la ville d'Haluza plus au nord le long de la même route ; la ville de Shivta juste à l'ouest de cette route et la ville de Mamshit sur la route qui relie Pétra à Damas.

Les principaux sites sont les suivants :

- Villes :
 - o Avdat – Oboda

- *Haluza*
- *Mamshit Kurnub*
- *Shivta – Sobata*

- Forteresses et caravansérails :

- *Forteresse et caravansérail de Moa*
- *Fort de Kasra*
- *Forteresse de Nekarot*
- *Ein Saharonim – Caravansérail de la porte de Ramon*
- *Makhmal Ascent et forteresse*
- *Forteresse de Graffon*
- *Bornes le long de la route*
- *Vestiges divers*
- *Tronçons de routes*
- *Traces de l'agriculture*

- Villes :

- *Avdat – Oboda :*

Sur le bord occidental des plateaux du Ramon-Nafkha, au bord d'un promontoire s'élevant à 80 m d'altitude au-dessus des plaines environnantes, la ville couvre une région de 300 x 400 mètres, à l'intérieur d'une enceinte carrée de calcaire. Les vestiges de la ville comportent des habitations, des bains, un temple nabatéen, un fort, une rue principale, deux églises et un caravansérail.

Les remparts de la ville subsistent sur une hauteur considérable. À certains endroits, il reste également des arcs soutenant les toitures.

- *Haluza :*

Cette ville, située la plus au nord, est encerclée de dunes de sable mouvantes, qui ont recouvert certaines des ruines des édifices. De récentes fouilles ont révélé les vestiges de rues, d'un pressoir, d'un théâtre, de deux églises et d'une tour.

- *Mamshit Kurnub :*

Cette ville, située la plus à l'est, près de la ville actuelle de Dimona, a fait l'objet de fouilles approfondies et, en certains endroits, d'une reconstruction partielle. Elle se compose de remparts, d'un caravansérail, de grandes demeures privées, d'une rue du marché, de bains, etc. On trouve également des fresques et des mosaïques.

- *Shivta – Sobata :*

Un peu à l'écart de la route marchande principale, cette ville du Néguev central, hormis ses principaux monuments, n'a fait l'objet d'aucune fouille, mais n'en conserve pas moins un degré remarquable de conservation. Il existe des vestiges de maisons à deux ou trois étages, des églises à l'abside intacte, des rues, la maison d'un gouverneur, une grand-place, une ferme, des pressoirs, etc. Construite calcaire dur, elle ne possède pas de remparts.

- Forteresses et caravansérails :

- *Forteresse et caravansérail de Moa :*

Moa se trouve à l'est de la section de la route proposée pour inscription, à proximité de la frontière jordanienne. La forteresse et le caravansérail sont en pierre, des blocs de calcaire taillés. La forteresse s'élève en haut d'un monticule surplombant le caravansérail édifié sur la plaine en deçà. Les murs subsistent sur une hauteur de 3 m dans la forteresse et de 1,25 m environ dans le caravansérail. Il reste des vestiges d'un système élaboré d'alimentation en eau, qui acheminait l'eau depuis une source souterraine, via un bassin et un canal, jusqu'aux bains du caravansérail. On a également retrouvé des outils agricoles dans la forteresse.

- *Fort de Kasra :*

À l'ouest de Moa, la petite forteresse carrée de Kasra se dresse en haut d'un plateau montagneux bas au-dessus du Kasra Ouadi. Les remparts faits de calcaire fossile taillé subsistent sur une hauteur de 3 m.

- *Forteresse de Nekarot :*

Le site suivant vers l'ouest, la forteresse de Nekarot, se compose d'une tour carrée et d'une cour adjacente, un complexe en ruines dont l'usage est incertain, ainsi que d'une petite tour de guet et d'un complexe dissimulé de bassins, conçus pour retenir les eaux de crue. Tous les bâtiments sont faits de blocs équarris de calcaire. Les murs de la tour subsistent sur 3 m de hauteur. Étonnamment, le bâtiment des bassins possède encore intacts les arcs de soutien de son toit, les dalles en pierre du toit, les murs, les fenêtres et le canal, ainsi que les traces d'un bel enduit à la chaux et au gypse sur trois couches.

- *Ein Saharonim – Caravansérail de la porte de Ramon :*

Plus à l'ouest encore, ce grand caravansérail fait d'argile tendre et de briques en terre cuite abrite des ateliers, des cuisines, des quartiers de vie et des salles pour la toilette. Les murs subsistent encore sur une hauteur approximative de 2 m dans certaines parties du site. Dans la zone avoisinante, il reste des vestiges importants de terrasses agricoles.

- *Makhmal Ascent et forteresse :*

Sur le bord nord du Ramon Makhtesh s'élève ce fort carré, avec son bassin de retenue des eaux de crue. Tous deux sont faits de blocs de calcaire équarris et subsistent sur une hauteur d'environ 1,5-2 m.

- *Forteresse de Graffon :*

Les murs de cette forteresse, d'une construction similaire à celle de Makhmal, subsistent sur une hauteur de moins d'un mètre.

- *Bornes le long de la route :*

Vingt-deux bornes, en deux groupes de cinq et de six chacun, ont été découvertes sur le plateau de Nafha et dans

la région de Ramon Makhtesh, autour du fort de Makhmal et du fort de Saharonim. Ce sont des pierres cylindriques, deux ou trois à chaque borne, reposant sur une base carrée en pierre.

○ *Vestiges divers :*

On trouve le long de la route de nombreux vestiges de pierres extraites des champs organisées de diverses façons à proximité des sites de repos, des carrefours, des pentes dangereuses, etc. Certains sont des repères, tandis que d'autres semblent avoir été des lieux d'offrande ou de culte. Quelques-unes des installations sont de grande taille – jusqu'à 100 m de longueur.

○ *Tronçons de route :*

Les vestiges de la route entre les sites, suffisamment large pour accueillir chameaux ou mules, se trouvent à certains endroits le long de la section proposée pour inscription. La route est visible en ce que les pierres ont été ôtées de la surface et placées en bordure. À certains endroits, la route escalade des pentes abruptes. Des bornes jalonnent le chemin.

○ *Traces de l'agriculture :*

Les Nabatéens devaient produire de la nourriture pour leurs populations mais aussi pour les immenses caravanes à encens qui traversaient le pays plusieurs fois par an. En dépit de l'aridité du désert, avec des précipitations de 100 mm par an seulement, ils développèrent une agriculture à grande échelle, recourant à des systèmes extrêmement sophistiqués de collecte des eaux.

La collecte des eaux et l'irrigation utilisaient diverses méthodes :

- Les canalisations ;
- Les barrages – la plupart sont petits, mais on en compte des centaines de milliers disséminés dans chaque vallée et sur chaque cours de ruisseau ;
- Des citernes et des réservoirs – taillés dans le substratum rocheux, créés par les barrages ou des structures bâties dans un bâtiment ; tous récupéraient les eaux de crue.

Ces vestiges sont largement répandus aux alentours d'Avdat et de la région centrale du Néguev, de même que les vestiges des anciens systèmes d'irrigation de champ bordant les lits des rivières et sur les versants des collines, où ils sont caractérisés par des myriades de cairns de collecte en pierre.

Les Nabatéens étaient également des bergers, élevant des moutons, du bétail, des chèvres et des chameaux en grand nombre.

La combinaison de villes et le paysage agricole et pastoral associé constituent un paysage culturel fossile complet.

Histoire

À partir du III^e siècle avant J.-C. et jusqu'au II^e siècle après J.-C., les Nabatéens ont transporté l'encens et la

myrrhe du désert d'Arabie à la côte méditerranéenne, sur une distance de quelque 1 800 km.

Ce commerce a été encouragé par la demande de produits de luxe dans les mondes hellénistique et romain. Il a été possible grâce à la connaissance du désert qu'avaient les Nabatéens, capables de le traverser malgré sa réputation de désert « infranchissable » et de se rendre ainsi dans le sud de la péninsule arabique, à la source de l'encens, un monde inconnu pour les Romains et ceux qui vivaient le long de la Méditerranée.

Les Nabatéens se sont installés dans la région du Néguev au VI^e siècle avant J.-C., lorsque les Édomites abandonnèrent leur pays et envahirent les plaines de Judée.

Les Nabatéens se sont enrichis grâce aux bénéfices du commerce. Les Romains tentèrent à diverses reprises de s'emparer de ce négoce : leur hostilité obligea les Nabatéens à prendre des routes évitant le territoire romain vers le sud, en traversant et en sécurisant ainsi quelques-uns des territoires les plus difficiles du Néguev. Ils construisirent des villes et des forts pour défendre la route et des caravansérails pour accueillir les voyageurs. Pour assurer la subsistance de leurs populations et des caravanes marchandes, ils durent coloniser le plus dur des déserts arides rocheux.

Au II^e siècle apr. J.-C., toutes les villes nabatéennes furent annexées à la province romaine d'Arabie après la conquête romaine de Pétra. Les beaux jours du contrôle nabatéen sur les routes touchaient à leur fin. Quoique le contrôle romain annonce deux siècles de prospérité pour les villes, à partir de leur incorporation au système défensif de l'empire romain, sous le règne de Dioclétien, ce fut l'aube du déclin des routes marchandes, les Romains détournant le commerce par l'Égypte.

La plupart des villes furent finalement abandonnées après la conquête arabe de 636 après J.-C. ; elles sont demeurées fondamentalement intactes depuis.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tout le bien proposé pour inscription appartient à l'État.

Tous les éléments du patrimoine culturel dans la zone proposée pour inscription sont protégés par la législation nationale en vertu des lois suivantes :

- Loi de 1978 sur les antiquités d'Israël ;
- Loi de 1989 sur l'autorité des antiquités ;
- Loi de 1992 sur les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites nationaux.

Les deux premières lois protègent les vestiges d'objets fabriqués par l'homme avant 1700 apr. J.-C. et couvrent donc tous les aspects de cette proposition d'inscription.

La troisième définit le rôle et la structure des parcs nationaux et des réserves naturelles. Toutes les parties de la zone proposée pour inscription se trouvent dans les frontières de parcs nationaux ou de réserves naturelles.

Structure de la gestion :

L'autorité des parcs nationaux et réserves naturelles assure la gestion courante du site. L'autorité des antiquités d'Israël gère les activités de conservation et de fouilles des structures classées.

La gestion est exercée au niveau national, régional et local, comme suit :

- National :

Autorités des parcs et des réserves – Questions politiques.

Autorité des antiquités – formulation de la conservation et de l'inspection.

- Régional :

Autorité des réserves et des parcs – plans de travail.

Autorité des antiquités – fouilles et inspection.

- Local :

Autorité des antiquités – travaux de conservation et d'inspection.

Ressources :

Toutes les finances viennent du budget de l'autorité des parcs et réserves, lequel provient à son tour du gouvernement et des recettes. Les quatre villes sont dotées de budgets propres. Dans les années de faibles recettes, les fonds sont consacrés à la maintenance et à la protection exclusivement, la conservation n'ayant lieu que lorsque des fonds extérieurs sont disponibles.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La Route de l'encens et des épices s'est révélée aussi importante pour les cultures du monde que la Route de la soie. Son importance économique, sociale et culturelle est indiscutable.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les itinéraires culturels.

En juin 2004, le Comité du patrimoine mondial a différé l'examen de cette proposition d'inscription afin de permettre à l'État partie d'entreprendre une évaluation comparative plus complète (Décision 28 COM 14B.42). Celle-ci a été soumise au Centre du patrimoine mondial en septembre 2004.

L'analyse comparative de la présente évaluation est fondée sur les documents révisés fournis.

Conservation

Historique de la conservation :

La conservation n'est pas détaillée dans le cadre d'une rubrique seule du dossier de proposition d'inscription. Toutefois, les descriptions de chaque site révèlent ce qui suit :

1956-1990 : Mamshit – importantes fouilles et reconstruction.

Années 1960, 1970 et 1980 : Avdat – fouilles et reconstruction.

1990 : Ein Saharonim – restauration du caravansérail de la porte de Ramon.

1995 : Forteresse de Moa – restauration.

Forteresse de Nekarot – restauration.

1996 : Forteresse de Kasra – restauration.

1997 : Ein Saharonim – restauration du caravansérail de la porte de Ramon.

2002 : (prévu) Forteresse de Makhmal – restauration.
(prévu) Mamshit – restauration.

État de conservation :

L'état de conservation de la majorité des monuments est bon, exception faite du site de Haluza, qui n'a pas été consolidé comme il aurait dû l'être après les fouilles (voir ci-dessous).

Gestion :

L'autorité des parcs emploie un archéologue en chef et un architecte en chef au niveau national et un personnel expert d'archéologues, de planificateurs et de conservateurs.

Au niveau régional, elle est dotée d'un expert qualifié en conservation et d'un groupe recevant une formation élémentaire, dispensée par des experts de l'autorité des antiquités pour leur permettre de savoir ce qu'ils peuvent entreprendre sans l'intervention de l'autorité des antiquités. Le personnel régional comprend également des gardes et des responsables du site.

Il n'existe pas de plan de gestion pour la totalité des zones proposées pour inscription ; toutefois, le dossier indique que les éléments constitutifs d'un plan de gestion existent. Chaque parc national et chaque réserve naturelle sont dotés d'un plan directeur pour l'ensemble, accompagné de plans locaux pour les zones plus petites. Les sites bénéficient également de plans de développement, de plans de dotation en personnel et de plans de travail annuels.

Les villes d'Avdat, de Shivta et de Mamshit possèdent des plans de conservation et de tourisme. Les forteresses et quelques-unes des installations d'irrigation possèdent des plans de conservation, dont une grande partie a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Tous les sites sont accompagnés d'un dossier qui rassemble la liste des biens, une documentation photographique et des évaluations de l'état du bien.

Quoique des plans de travail annuels soient en place pour chaque site, ceux-ci ne semblent pas suffisamment détaillés pour fournir une orientation en ce qui concerne les petits projets de conservation à court terme en réponse à une détérioration due aux rudes conditions du désert. Ces plans devraient être mis en place pour chaque site dans les plus brefs délais.

Il n'existe aucune preuve de stratégie archéologique pour l'ensemble du site. Étant donné les problèmes perçus sur deux des sites – cf. ci-dessous – il est suggéré qu'une stratégie de ce type soit mise au point dès que possible ; elle pourrait concerner des fouilles archéologiques, des inventaires non destructeurs et des approches de stabilisation et de réparation. Une telle stratégie devrait également prémunir les sites de la reconstruction en l'absence de documentation. Elle devrait s'appliquer à tout le site et donner des orientations pour chacun des sites majeurs.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription expose quatre domaines de risque :

- Pressions de développement :

Les zones tampon pour la zone proposée pour inscription sont importantes et se trouvent dans les parcs nationaux et réserves naturelles proposés pour inscription, et les plans de développement ne devraient pas avoir d'impact sur elles. La seule activité potentiellement préjudiciable est l'entraînement militaire. Il conviendrait de faire attention à ce que cet entraînement ne vienne pas détruire les traces de l'agriculture de jadis.

- Pressions environnementales :

Du fait de l'absence d'activité humaine régulière dans la zone (hormis en ce qui concerne le personnel travaillant sur les sites), l'intervention humaine ne fait peser aucune menace environnementale directe. Les principales menaces environnementales sont d'origine naturelle : les températures extrêmes du désert, qui ont un impact sur les matériaux de construction.

- Catastrophes naturelles :

Les principales menaces sont les tremblements de terre et les inondations éclair. Ces dernières années, la plupart des structures principales ont été consolidées pour les aider à résister aux tremblements de terre. Avant et après la saison des pluies, les systèmes d'évacuation sont vérifiés pour s'assurer que l'eau est bien détournée des sites.

- Pressions touristiques :

Aucune information n'est donnée quant au nombre de visiteurs, mais on mentionne des pressions en haute saison. Pendant cette période, tous les gardes se trouvent en permanence sur le site.

Les véhicules 4x4 que conduisent les visiteurs constituent une menace, qui est contrôlée par un règlement d'accès très strict.

On peut y ajouter :

- Reconstruction :

Le site de Mamshit semble avoir pâti d'une reconstruction « créative » de certains éléments – voir ci-dessous. À Haluza et dans l'un des forts, les travaux de fouilles ne semblent pas avoir été suivis d'une consolidation appropriée. Afin d'éviter d'autres travaux impropres, une stratégie archéologique devrait être mise en place, globalement et pour chacun des sites majeurs.

- Absence de gestion :

La plupart des sites apparaissent bien conservés et bien gérés. La ville de Haluza, qui apparemment ne fait l'objet d'aucune maintenance ou de gestion régulière, semble faire exception à la règle.

Authenticité et intégrité

L'abandon des sites au VII^e siècle et l'absence de population dans la région ont considérablement protégé le site contre les changements délibérés.

Hormis deux exceptions notables, le site semble globalement authentique, et si les villes et les forts sont combinés à leurs routes marchandes et à l'arrière-pays agricole, ils donnent une vue d'ensemble très complète d'une civilisation du désert s'étendant le long d'une route marchande, et de ce fait présentent un très haut degré d'intégrité.

Mamshit et Haluza sont deux exceptions.

Mamshit a été en partie reconstruite au XIX^e siècle. On s'inquiète plus cependant des récentes interventions. La porte de la ville est en cours de reconstruction d'après un dessin en mosaïque issu d'une autre ville ; le quartier commercial a été récemment reconstruit avec une subvention du ministère du Tourisme et des chemins dans la ville ont été reconstruits hors de leur trajet d'origine ; L'effet global est plus une recherche scénographique qu'une approche scientifique de l'interprétation et de la documentation.

À Haluza, une partie du site a fait l'objet de fouilles qui semblent avoir laissé sur le site des pierres déplacées, aucun travail ne semblant avoir été fait ensuite pour consolider et repositionner les pierres. Le site est donc en désordre et a perdu une partie de son intégrité.

Pour ces deux sites, l'authenticité semble avoir été partiellement compromise.

Évaluation comparative

En 2000, la Route de l'encens en Oman était inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription concernait les arbres à encens de l'Ouadi Dawkah, les vestiges de l'oasis caravanière de Shisr/Wubar et les ports associés de Khor

Rori et d'al-Balid qui « illustrent de manière frappante le commerce de l'encens qui prospéra dans cette région durant de nombreux siècles et fut l'une des plus importantes activités commerciales du monde antique et médiéval ». Cette proposition d'inscription établissait la valeur universelle exceptionnelle de la route marchande telle qu'elle se présente dans les vestiges présents en Oman.

L'évaluation comparative révisée replace la section israélienne de la Route de l'encens dans un contexte plus large.

La route s'étend sur deux mille kilomètres. L'encens récolté en Oman et dans l'Hadramat était transporté dans la ville de Timan, aujourd'hui ville moderne du Yémen. À partir de là, la route se dirigeait d'abord vers le sud-ouest, puis s'orientait vers le nord et longeait la frange occidentale du désert d'Arabie, à environ 120 km de distance de la mer Rouge. Un autre itinéraire, maritime celui-là, utilisait les ports de la côte pour transporter les marchandises jusqu'à Aïla, la moderne Aqaba, et de là, jusqu'à Pétra où il rejoignait la route terrestre à travers le Néguev.

Plin rapporte que soixante-cinq relais pour les chameaux jalonnaient la route terrestre. Des vestiges de la route sont aujourd'hui visibles en Oman, au Yémen, en Arabie Saoudite, en Jordanie et en Israël. Bien que quelques études aient porté sur la totalité de la route, il n'existe pas d'image d'ensemble qui soit complète. Néanmoins, ce que l'on sait démontre que la partie du Néguev était totalement différente du reste de la route, et les vestiges encore visibles révèlent une grande section cohérente de cette route.

Au Yémen, le site de Timna a été fouillé dans les années 1950. Au Yémen et en Oman, des forts s'élèvent le long de la route – ceux du Yémen étant très semblables à celui d'Ubar en Oman. Entre les forts, des trilithes, ou pierres levées, marquaient la route. Il semble que les habitants d'Ubar contrôlaient le commerce en Oman et au Yémen oriental.

En Arabie Saoudite, Najran, un poste de ravitaillement essentiel, a été établi bien avant que la route marchande ne prospère. C'est aujourd'hui une ville moderne, comme Médine, également sur la route. À Dedan, il reste des vestiges assez importants des établissements minéens destinés à protéger la route. Plus au nord, l'ancienne ville de Medain Saleh servait de capitale nabatéenne en Arabie. Ces vestiges ne sont pas entièrement fouillés.

En Jordanie, Pétra, la capitale nabatéenne, est d'ores et déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, bien que ce ne soit pas au titre de son association avec la Route de l'encens. Il existe d'autres sites nabatéens, tels Humeïma (ancienne Auara), située sur la route entre Aïla et Pétra, où de récentes fouilles ont mis au jour d'importantes constructions urbaines : le fort de Naqab, le fort de Gryn et les ruines importantes de Ayl, une halte dans les hautes terres édomites.

Géographiquement, le Néguev se distingue du reste de la route. C'est un plateau rocheux qui reçoit environ 100 mm

de pluie par an alors que le reste de la route traverse des déserts de sable.

La section de la route qui traverse le Néguev se démarque pour une raison sociopolitique essentielle : du fait de la menace romaine au nord, la route traversant le centre du Néguev a dû s'adapter à un terrain qui compte parmi les plus inhospitaliers du désert, avec des chemins escaladant de hautes crêtes et traversant des ouadis au lieu de suivre un parcours qui les contourne. Elle a également nécessité l'établissement de peuplements dans une région que n'habitaient auparavant que des peuples de bergers nomades.

Le commerce de l'encens a donc ainsi directement mené à la colonisation du désert et au développement d'une série de villes, qui se sont épanouies grâce à ce commerce lucratif. Tout aussi important peut-être, les villes ont favorisé l'apparition d'une « agriculture du désert », réponse originale au problème de la subsistance de populations nombreuses dans des régions à faible pluviométrie. Autour des villes, le désert fit place à des champs et des pâturages grâce à un système complexe de barrages, de canaux et de citernes qui offraient une solution durable aux difficultés de ce terrain particulier.

La route a modifié le désert – ce qui reste est une image très complète des changements intervenus dans la région du Néguev, qui réunit des conditions environnementales uniques.

Le site proposé pour inscription est donc différent des autres tronçons de la route marchande de l'encens, mais s'inscrit cependant dans un contexte plus vaste.

L'inscription préalable d'une partie de la route passant en Oman a établi l'importance de la Route de l'encens dans sa totalité. Différents segments de la route, ayant différentes caractéristiques géographiques, étaient placés sous le contrôle de différentes populations et sont dans des états de conservation différents. En Arabie Saoudite, plusieurs villes anciennes sont aujourd'hui recouvertes par des villes modernes.

La section de la Route de l'encens dans le Néguev reflète la manière dont les Nabatéens contrôlaient l'extrémité Nord de la route. Ces zones très urbanisées et mises en culture ont été façonnées par le commerce de l'encens. Une grande partie de cette occupation du désert a survécu et les quatre villes, les cinq forts, les deux caravansérails et le système d'adduction d'eau sont extraordinairement bien préservés depuis leur abandon au VII^e siècle ap. J.-C. Ces vestiges ont été soigneusement étudiés et fouillés.

En résumé, le tronçon de la Route de l'encens traversant le Néguev n'est pas comparable à ses autres tronçons. Étant donné qu'il fait partie de la Route de l'encens, elle-même déjà inscrite, la comparaison avec d'autres sites du patrimoine mondial n'est pas appropriée.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le site proposé pour inscription est d'une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Il est le témoignage du pouvoir économique de l'encens, qui a fait apparaître une longue route marchande allant de l'Arabie à la Méditerranée à l'époque hellénistique et romaine, et qui a favorisé le développement de villes, de forts et de caravansérails pour contrôler et gérer cette route ;
- Il donne une image complète de la technologie nabatéenne sur cinq siècles d'urbanisme et de construction ;
- Il témoigne de l'innovation et du travail nécessaires à la création d'un système agricole complet et durable, dans des conditions désertiques rudes, qui est notamment illustré par les constructions sophistiquées de conservation de l'eau.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères iii et v* :

Critère iii : Le site est un témoignage éloquent de l'importance économique, sociale et culturelle de l'encens dans le monde hellénistique et romain. La demande était telle, de même que sa place dans les traditions religieuses et sociales, que de grandes villes nabatéennes sont apparues dans des conditions désertiques hostiles pour desservir les routes d'approvisionnement allant d'Arabie à la Méditerranée, le long de la partie proposée pour inscription dans le désert du Néguev. La route était un moyen de passage non seulement pour l'encens et d'autres marchandises, mais aussi pour les hommes et les idées.

Critère v : Les vestiges presque fossilisés des villes, des forts, des caravansérails et des systèmes agricoles s'étendent le long de la Route des épices dans le désert du Néguev, témoins de la remarquable solution apportée aux conditions géologiques et économiques. Ainsi réunis, ces vestiges montrent comment le commerce d'une denrée précieuse, l'encens, a entraîné l'apparition d'une solution remarquable d'ingéniosité, afin d'installer des peuplements durables dans un environnement désertique hostile. Les vestiges témoignent de systèmes agricoles sophistiqués, impliquant la conservation de la moindre goutte d'eau et l'optimisation de la terre cultivable, dans le cadre d'un système de gestion du désert unique, qui a prospéré pendant cinq siècles.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les interventions réalisées sur deux des sites, il est suggéré que l'État partie mette en place une stratégie archéologique pour l'ensemble du bien mais également pour chacune des

villes importantes qui concernerait la recherche archéologique, des inventaires non destructeurs et des approches de stabilisation et de réparation.

Il est de plus recommandé qu'une gestion active de Haluza soit mise en place et que des mesures soient prises pour consolider les parties du site qui ont été fouillées.

Il est également suggéré que l'État partie renforce les plans de gestion existant par des plans de travail plus détaillés qui fourniraient des orientations pour les projets réactifs de conservation à court terme.

Comme cette proposition d'inscription est une section de la Route de l'encens, dont un tronçon a déjà été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il serait souhaitable que les États parties, à travers lesquels passe la route, envisagent une approche coordonnée et la proposition d'inscription de sections appropriées.

Recommandation concernant l'inscription

ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

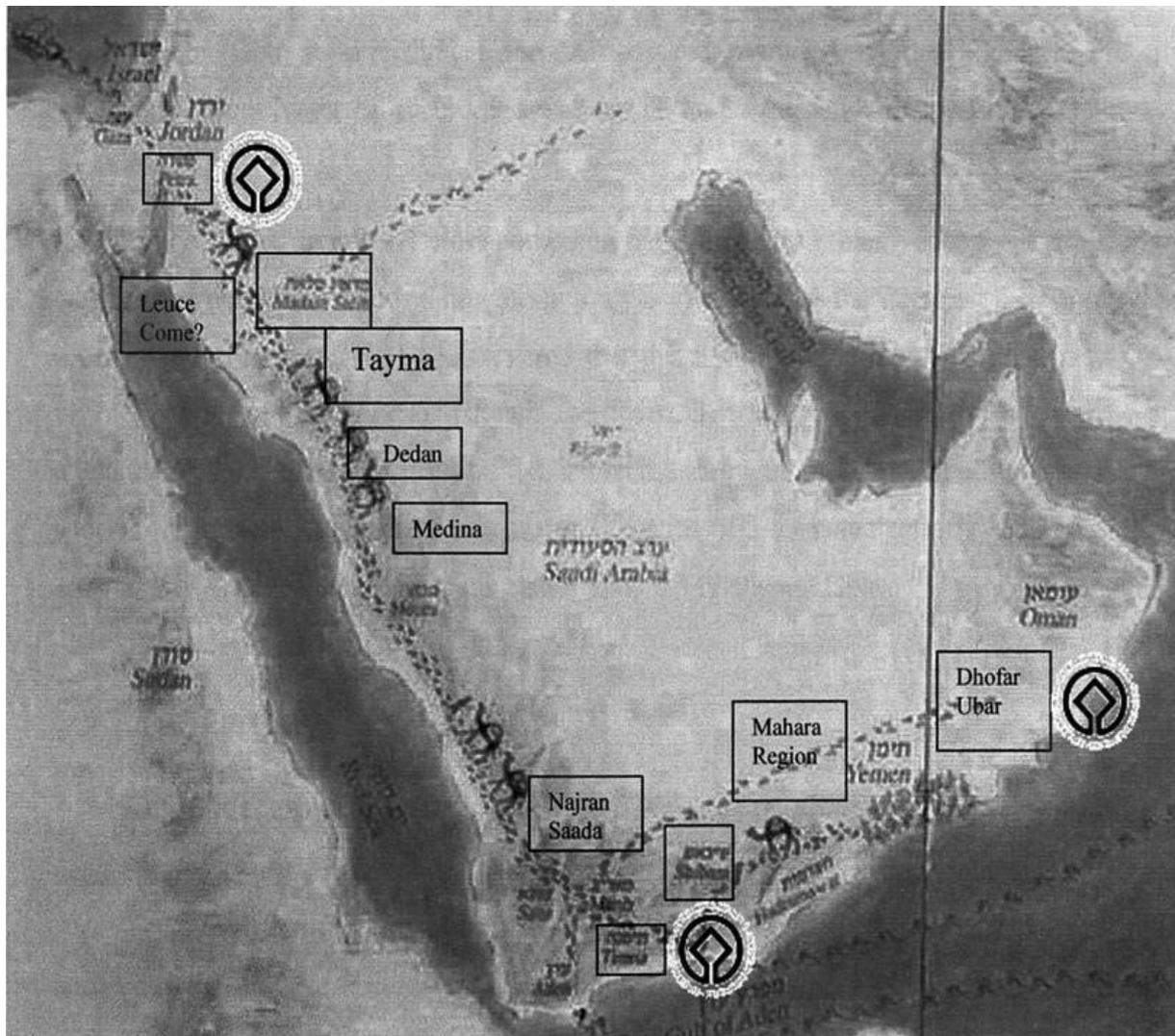
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Rappelant sa décision 28 COM 14B.42 adoptée à sa 28^e session (Suzhou, 2004),
3. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

Critère iii : Les villes nabatéennes et leurs routes marchandes apportent un témoignage éloquent de l'importance économique, sociale et culturelle de l'encens dans le monde hellénistique et romain. Les routes étaient également un moyen de passage non seulement pour l'encens et d'autres marchandises mais aussi pour les hommes et les idées.

Critère v : Les vestiges presque fossilisés des villes, des forteresses, des caravansérails et des systèmes agricoles sophistiqués s'étendent le long de la Route de l'encens dans le désert du Néguev. Ils témoignent de la réponse remarquable apportée à un environnement désertique hostile qui s'est épanouie pendant cinq siècles.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant les principaux sites le long de la route de l'encens



Paysage agricole



Vue d'Avdat-Oboda

